



BNP PARIBAS

Deuxième amendement au Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel **2024**

Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 mars 2025
sous le numéro D.25-0121



Ce deuxième amendement au document d'enregistrement universel 2024 a été déposé 1^{er} août 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Société anonyme au capital de 2 261 621 342 euros
Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 PARIS
R.C.S. : PARIS 662 042 449

Table des matières

1. Rapport d'activité semestriel	3
2. Etats financiers au 30 juin 2025 (non audités)	71
3. Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3 (non audités)	196
4. Facteurs de risque	295
5. Notations long terme et court terme	316
6. BNP Paribas et ses actionnaires	316
7. Evènements récents	317
8. Gouvernance	323
9. Informations complémentaires	330
10. Responsable du contrôle des comptes	333
11. Responsable du Document d'enregistrement universel	334
12. Tables de concordance	335

1. Rapport d'activité semestriel

RESULTATS AU 30 JUIN 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 juillet 2025

Solides performances opérationnelles au second trimestre, forte accélération attendue au second semestre, résultat net 2025 anticipé à plus de 12,2 Md€

Acompte sur dividende de 2,59€ par action au titre de l'exercice 2025

		2T25 (en M€)	Var / 2T24 ¹
Croissance des revenus portée par le modèle diversifié	— Revenus	12 581	+2,5%
• Très bon trimestre pour CIB (+4,0%) • Stabilité de CPBS (+0,4%) et accélération des banques commerciales (+5,0%) • Très bon trimestre pour IPS (+4,4%)			
Efficacité opérationnelle et maîtrise des coûts	— Frais de gestion	7 232	+0,8%
Effet de ciseaux positif (+1,7 pts)			
Résultat Brut d'Exploitation	— RBE	5 349	+5,0%
Coût du risque² inférieur à 40 pb	— Coût du risque ²	38 pb	+5 pb
Résultat avant impôt	— RNAI	4 557	+3,1%
Résultat net en ligne avec la trajectoire	— Résultat net ⁴	3 258	-4,0%
<i>Rappel : taux d'impôt bas au 2T24 (20,8%³)</i>			
Actif Net Tangible par action	— ANC ⁵	92,9 €	
Structure financière très solide	— CET1 ⁶	12,5%	

**Distribution
du résultat**

Acompte sur dividende 2025 : 2,59 € - Paiement⁷ en numéraire le 30.09.25
Rachat d'actions finalisé au 09.06.25 : **1,08 Md€**

Sur la base des solides performances opérationnelles au 2^{ème} trimestre
et de l'accélération forte attendue au second semestre,
le résultat net 2025 devrait être supérieur à 12,2 Md€, en ligne avec notre trajectoire 2024-2026.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Le 23 juillet 2025, le Conseil d'administration de BNP Paribas, réuni sous la présidence de Jean Lemierre, a examiné les résultats du Groupe pour le 2^{ème} trimestre 2025.

Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général, a déclaré à l'issue de ce Conseil d'administration :

« Le Groupe réalise de solides performances opérationnelles au 2ème trimestre et versera aux actionnaires un acompte sur dividende le 30 septembre prochain. Les perspectives pour le Groupe au 2ème semestre sont très encourageantes, avec l'accélération attendue des revenus portés par les banques commerciales. Associée aux mesures d'efficacité opérationnelle, à la maîtrise du coût du risque et à la contribution positive d'AXA IM, le résultat net 2025 devrait être supérieur à 12,2 Md€ en ligne avec notre trajectoire à l'horizon 2026. Dans un environnement contrasté, je tiens à remercier toutes nos équipes pour leur mobilisation continue auprès des clients. »

RESULTATS DU GROUPE AU 30 JUIN 2025

Résultats du Groupe au 2^{ème} trimestre 2025

Revenus

Au 2^{ème} trimestre 2025 (ci-après 2T25), le **produit net bancaire du Groupe (PNB)** s'élève à 12 581 M€, en hausse de 2,5% par rapport au 2^{ème} trimestre 2024¹ (ci-après 2T24).

Le PNB de **Corporate & Institutional Banking (CIB)** progresse de +4,0% malgré la dépréciation du dollar / euro. Les revenus de Global Banking sont stables par rapport au 2T24, marqués par un attentisme des clients au sein de la zone EMEA, mais également le dynamisme de la région Amériques et la résilience de Transaction Banking dans un contexte de taux plus bas. Global Markets (+5,6% / 2T24) bénéficie de la croissance forte de FICC (+26,8% / 2T24), tirée par les activités macro, tandis que Equity & Prime Services atteint un niveau très élevé compte tenu de l'effet de base au 2T24 (-14,9% / 2T24). Securities Services progresse (+7,6%), tiré par les commissions sur encours et transactions.

Le PNB de **Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)**⁸ est stable (+0,4% / 2T24), porté par la bonne performance des banques commerciales (+5,0% / 2T24).

Au sein des banques commerciales, les dépôts (+0,8%⁸ / 2T24) et les crédits (+1,0%⁸ / 2T24) progressent légèrement. Les revenus sont en hausse dans la zone euro (+1,2%⁸ / 2T24) et en hausse prononcée (+22,7%⁸ / 2T24) pour Europe Méditerranée.

Au sein des métiers spécialisés, les revenus d'Arval et Leasing Solutions sont en recul (-20,8% / 2T24) du fait de l'impact de la normalisation du prix des véhicules d'occasion (ci-après VO) chez Arval qui s'atténuera à partir du 3T25. Arval enregistre néanmoins de très bonnes performances commerciales comme l'illustre la forte hausse de son PNB organique (+8,3% / 2T24). Les revenus de Leasing Solutions progressent de 1,7% / 2T24.

Le 2^{ème} trimestre marque également la poursuite du redressement de Personal Finance dont les revenus progressent (+2,9% / 2T24), tirés par la hausse des volumes et de la marge à la production. Les revenus des Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors sont stables (-0,9%⁸ / 2T24), mais en forte croissance à périmètre et change constants (+11,1%⁸ / 2T24).



Le PNB d'**Investment & Protection Services (IPS)** progresse de +4,4%, porté par l'Assurance et Wealth Management. Les revenus de l'Assurance (+8,2% / 2T24) sont en progression, soutenus par le déploiement des partenariats ainsi que ceux de Wealth Management (+6,1% / 2T24) tirés par la hausse des commissions. Asset Management enregistre une légère baisse des revenus (-1,8% / 2T24), liée à de moindres revenus financiers et à une activité Real Estate pénalisée par un marché toujours en retrait.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 7 232 M€ au 2T25 (+0,8% / 2T24). Combinés à la croissance des revenus, l'effet de ciseaux est positif de +1,7 points au niveau du Groupe et de +1,2 points au niveau des pôles opérationnels. Le coefficient d'exploitation au niveau du Groupe s'établit à 57,5%.

Les frais de gestion de **CIB** progressent (+3,3% / 2T24) pour accompagner la croissance. L'effet de ciseaux est positif au niveau du pôle (+0,7 point) ainsi que pour l'ensemble des métiers : Global Banking (+0,9 point), Global Markets (+0,3 point) et Securities Services (+3,3 points).

Les frais de gestion de **CPBS**⁸ reculent légèrement de -0,1% et l'effet de ciseaux est positif (+0,5 point). Au sein des banques commerciales, les frais de gestion sont en baisse de 2,0% / 2T24 et l'effet de ciseaux est positif (+3,1 points) dans la zone euro (rappel : contribution à la DGS en Italie au 2T24). Les frais de gestion progressent chez Europe Méditerranée (+3,8% / 2T24) compte tenu de l'inflation élevée. L'effet de ciseaux est largement positif (+18,9 points). Les métiers spécialisés enregistrent une hausse de leurs frais de gestion (+1,6% / 2T24) avec un effet de ciseaux positif au niveau (i) d'Arval & Leasing Solutions hors PNB VO (+1,4 points), (ii) de Personal Finance (+1,1 points) et (iii) des Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors (+4,3 points ; +4,8 points à périmètre et change constant).

Enfin, les frais de gestion d'**IPS** sont en baisse (-0,7% / 2T24). L'effet de ciseaux est positif au niveau du pôle (+5,2 points) ainsi qu'au niveau de l'Assurance et de Wealth Management.

Coût du risque

Au 2T25, le coût du risque du Groupe s'établit à 884 M€² (752 M€ au 2T24), soit 38 points de base des encours de crédit à la clientèle, un niveau qui reste modéré sur l'ensemble des activités, avec un effet de base au 2T24. En effet, au 2T24, le Groupe avait constaté des reprises de provisions strate 1 et 2 de 275 M€, en particulier au niveau de Global Banking.

Au 2T25, les dotations nettes de provisions sur créances douteuses (strate 3) sont contenues à 830 M€ (1 027 M€ au 2T24) et celles sur encours sains s'établissent à 54 M€. Au 30.06.2025, le stock de provisions s'établit à 18,2 Md€ dont 4,1 Md€ de provisions en strates 1 et 2. Le taux de couverture strate 3 est de 68,8% pour un taux de créances douteuses de 1,6%.

Les autres charges nettes pour risque sur instruments financiers s'élèvent à 100 M€ au 2T25 (91 M€ au 2T24).



Résultat d'exploitation, Résultat avant impôt et Résultat net part du Groupe

Le **résultat d'exploitation** du Groupe s'établit à 4 365 M€, en hausse de 2,7% par rapport au 2T24 (4 251 M€).

Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 3 258 M€ au 2T25, en baisse de 4,0% par rapport au 2T24 (3 395 M€). Pour rappel, le taux d'impôt au 2T24 était bas (20,8%) du fait d'un changement de méthode de fiscalisation des charges de financement aux Etats-Unis intervenu au 2T24. Le taux moyen d'impôt sur les bénéfices s'établit à 26,5% pour le 2^{ème} trimestre.

Résultats du Groupe au 1^{er} semestre 2025

Au niveau du semestre, le PNB s'élève à 25 541 M€, en hausse de 3,2% par rapport au 1^{er} semestre 2024 (ci-après 1S24).

Le PNB de CIB (9 965 M€) augmente de 8,4% par rapport au 1S24, soutenu par la progression des revenus de Global Markets (+11,7% / 1S24), Global Banking (+2,3% / 1S24) et de Securities Services (+10,4% / 1S24).

Le PNB de CPBS⁸ est en hausse de 0,8% à 13 158 M€, avec des tendances positives notamment au sein des banques commerciales (BCEF : +2,7% / 1S24 ; BCEL : +4,8% / 1S24). Europe Méditerranée progresse fortement (+21,1% / 1S24). Les métiers spécialisés sont en repli (-5,3% / 1S24) marqué par la normalisation du prix des VO d'Arval, au niveau d'Arval & Leasing Solutions (-16,4% / 1S24).

Enfin, le PNB d'IPS s'établit à 3 028 M€ (+5,5% / 1S24), porté par la bonne performance de l'ensemble des métiers Assurance (+6,3% / 1S24), Wealth Management (+8,4% / 1S24) et Asset Management (+2,0% / 1S24).

Les frais de gestion du Groupe s'établissent à 15 489 M€, en hausse de 2,5% par rapport au 1S24 (15 113 M€). Ils intègrent l'impact exceptionnel des coûts de restructuration et d'adaptation (84 M€) et des coûts de renforcement informatique (171 M€) pour un total de 255 M€. Au niveau des pôles, les frais de gestion sont en hausse de +5,8% chez CIB et de +1,0% chez CPBS⁸ (+1,0% dans les banques commerciales et +0,9% dans les métiers spécialisés). Ils sont en hausse de 1,0% pour IPS.

Aux bornes du Groupe, l'effet de ciseaux est donc positif (+0,7 point).

Le résultat brut d'exploitation du Groupe s'établit ainsi à 10 052 M€ pour le premier semestre, en hausse de 4,3% par rapport au 1S24 (9 640 M€).

Le coût du risque² du Groupe s'élève à 1 650 M€ (1 392 M€ au 1S24). Les autres charges nettes pour risque sur instruments financiers s'élèvent à 115 M€.

Les éléments hors exploitation du Groupe, à 510 M€ au 1S25, prennent en compte l'effet de la réévaluation de titres de participation.

Le résultat avant impôt du Groupe s'établit à 8 797 M€, en hausse de 0,1% par rapport au 1S24 (8 785 M€). Sur la base d'un taux moyen d'impôt sur les bénéfices à 27,5% au semestre, le résultat net part du Groupe s'élève à 6 209 M€ (contre 6 498 M€ en 2024).

Au 30 juin 2025, la rentabilité des fonds propres tangibles non réévalués est de 11,6%. Elle reflète les solides performances du Groupe BNP Paribas portées par son modèle diversifié et intégré.



Distribution du résultat

Conformément à l'annonce faite le 4 février 2025 concernant la mise en place d'un acompte semestriel sur dividende à partir de 2025, le Conseil d'Administration a approuvé le 23 juillet 2025 le versement en numéraire d'un acompte sur dividendes, correspondant à 50% du bénéfice net consolidé par action⁹ du premier semestre 2025 (5,18€), soit un montant de 2,59€ par action.

Il sera détaché le 26 septembre 2025 et mis en paiement le 30 septembre 2025, et sera à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2025 en cours.

Structure financière au 30 juin 2025

Le **ratio « Common Equity Tier 1⁶ »** s'élève à 12,5% au 30 juin 2025, très supérieur aux exigences SREP (10,48%) et stable par rapport au 31 mars 2025.

Le trimestre est marqué par les effets combinés (i) de la génération organique de capital nette de l'évolution des actifs pondérés au 2T25 (+20 points de base), (ii) de la distribution du résultat du 2T25 basée sur un taux de distribution de 60% (-20 points de base), (iii) des opérations de titrisation et assurance-crédit (+10 points de base) et (iv) de la mise à jour de modèles et autres (-10 points de base).

Dans le contexte de l'Union de l'Epargne et des Investissements, le Groupe poursuit ses efforts d'optimisation des actifs pondérés. Au 30 juin 2025, le Groupe a réalisé environ 44 Md€ d'économie d'actifs pondérés grâce aux opérations de titrisation *SRT*¹⁰ et d'assurance-crédit. Ses efforts ont contribué à une économie cumulée d'environ 65 points de base au 30 juin 2025 sur le ratio CET1 et le Groupe confirme un bénéfice de plus de 10 points de base pour l'année 2025.

Le **ratio de levier**¹¹ s'élève à 4,4% au 30 juin 2025.

Au 30 juin 2025, le **Liquidity Coverage Ratio**¹² (fin de période) s'établit à 136%, les **actifs liquides de haute qualité (HQLA)** à 397 Md€ et la **réserve de liquidité disponible instantanément**¹³ à 494 milliards d'euros.

Perspectives 2025

La forte accélération attendue au 2S25 des revenus (>+5% / 2S24) portée par les banques commerciales bénéficiant du scénario de taux, associée aux mesures d'efficacité opérationnelle et de maîtrise des coûts devrait générer un effet de ciseaux en forte hausse au 2S25 (~+2,5 pts).

Sur cette base, le RBE (hors AXA IM) est attendu en forte hausse au 2S25 (rappel : +4,3% 1S25 / 1S24). Conjugué à la contribution positive d'AXA IM et à la maîtrise du coût du risque, cette progression du RBE au 2S25 devrait permettre de générer un résultat net en 2025 supérieur à 12,2 Md€, en hausse par rapport à 2024 (11,7 Md€).



Trajectoire à l'horizon 2026

La bonne dynamique enclenchée en 2025 permet de confirmer la trajectoire Groupe à l'horizon 2026 :

- **Revenus** : taux de croissance moyen supérieur à 5% pour la période 2024-2026
- **Effet de ciseaux** : ~+1,5 points/an en moyenne
- **Coût du risque** : inférieur à 40 pb en 2025 et 2026
- **Résultat net** : taux de croissance moyen supérieur à 7% pour la période 2024-2026
- **Bénéfice Net par Action** : taux de croissance moyen supérieur à 8% pour la période 2024-2026
- **Ratio CET1⁶** : 12,3%
- **ROTE 2025** : 11,5% ; **ROTE 2026** : 12%

Les leviers de croissance sont en place au sein de chaque pôle :

CIB, plateforme à forte valeur ajoutée et puissant moteur de croissance, poursuit ses gains de part de marché. La nouvelle organisation annoncée le 1^{er} juillet dernier est adaptée pour accélérer le déploiement du dispositif « *Originate & Distribute* » dans le cadre de la mise en place de SIU en synergie avec le reste du Groupe.

Pour **CPBS**, la nouvelle gouvernance renforcée des banques commerciales de la zone euro devrait permettre d'accélérer la mutualisation des investissements, les ventes croisées et la distribution des actifs originés par CPBS. La trajectoire d'une hausse de plus de 3% des revenus en 2025 dans la zone euro est confirmée. CPBS bénéficiera également des impacts du plan stratégique* de BCEF et l'extension de celui de Personal Finance à l'horizon 2028, avec un impact anticipé sur le ROTE Groupe de +1% d'ici 2028 dont +0,5% d'ici 2026.

IPS poursuit la bonne dynamique de croissance organique de l'Assurance, de l'Asset Management et du Wealth Management. Au-delà, la forte accélération sera portée par la mise en œuvre des croissances externes : AXA IM, Wealth Management, Assurance-Vie.

* soumis à l'information et à la consultation des instances représentatives du personnel.

Développement durable

Au cours du second trimestre 2025, le Groupe a mis à jour certains de ses objectifs extra-financiers à l'horizon 2026 :

- 42% de femmes au sein de la population SMP (*Senior Management Position*) – le précédent objectif était fixé à 40% en 2025 ;
- 6,2 millions de bénéficiaires de produits et services favorisant l'inclusion financière – auparavant 6 millions en 2025 ;
- 215 milliards d'euros en soutien de l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas-carbone – le Groupe s'était précédemment engagé à atteindre 200 milliards d'euros en 2025.



Le second trimestre 2025 a également été marqué par plusieurs opérations de soutien de nos clients dans la transformation de leur modèle d'activité, en particulier (i) l'arrangement d'obligations bleues totalisant 130 M€ pour les banques de développement CAF et CABEL, afin de financer la protection, l'adaptation et la restauration des écosystèmes côtiers en Amérique Latine, ainsi que (ii) le financement de projets éoliens offshore en Pologne Baltyk 2 et Baltyk 3, qui s'élèvent à 6 Md€, pour financer la fourniture d'énergie renouvelable à 2 millions de foyers.

CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING (CIB)

Résultats de CIB au 2^{ème} trimestre 2025

CIB réalise un très bon trimestre sur la base d'un 2T24 élevé.

Le **produit net bancaire** (4 682 M€) est en hausse de 4,0% / 2T24, tiré par une bonne performance dans l'ensemble des métiers.

Les **frais de gestion**, à 2 571 M€, sont en hausse de 3,3% / 2T24 pour accompagner la croissance. L'effet de ciseaux est positif dans l'ensemble des métiers et de 0,7 point au niveau du pôle.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 2 110 M€, en hausse de 5,0% / 2T24.

Le **coût du risque** s'établit à 111 M€, un niveau contenu (en reprise nette au 2T24).

CIB dégage un **résultat avant impôt** de 2 004 M€, en baisse de 5,4%.

CIB – Global Banking

Global Banking réalise un bon trimestre dans un contexte plus difficile que l'année passée, marqué par les annonces tarifaires, les incertitudes géopolitiques et l'impact de la dépréciation du dollar / euro.

Les revenus (1 507 M€) sont stables / 2T24 sous l'effet combiné d'un mois d'avril ralenti et d'une reprise sensible de l'activité à partir du mois de mai. Les revenus sont tirés par un niveau d'activité soutenu pour Capital Markets dans chacune des 3 régions et une progression sensible en Amériques et en APAC. Le trimestre est en particulier marqué par la poursuite des titrisations, avec une position de numéro 5 au niveau mondial et 7% de part de marché. Concernant Transaction Banking, le dynamisme commercial est soutenu permettant de compenser partiellement l'impact de la baisse des taux sur le Cash Management. L'Advisory progresse dans un marché moins dynamique. Le pipeline, à la fin du trimestre, est solide.

Les crédits sont en baisse (-3,7%¹⁴ / 2T24) et les dépôts (+2,9%¹⁴ / 2T24) sont en hausse.

Global Banking confirme son leadership en EMEA au 1^{er} semestre 2025 avec en particulier les classements suivants¹⁵ : (i) #1 sur tous les segments de dette (DCM, crédits, *Investment Grade*, dette en euros, titrisation), (ii) #2 sur les obligations à haut rendement et (iii) #3 en ECM EMEA.



CIB – Global Markets

Global Markets enregistre un trimestre record tiré par une forte performance de FICC et la consolidation d'Equity & Prime Services à un niveau très élevé

À 2 388 M€, les revenus de Global Markets sont en croissance de 5,6% / 2T24 malgré un effet de change défavorable et un retrait sur Equity & Prime Services qui bénéficiait d'une base élevée. Les frais de gestion sont contenus (+5,3%), en ligne avec la croissance de l'activité.

Les revenus de Equity & Prime Services s'établissent à 980 M€, en recul de 14,9%. Ceci est principalement lié à un effet de base élevé et à une demande des clients moins forte sur les produits structurés. L'activité enregistre néanmoins un semestre record (revenus : 2,2 Md€). Le 2^{ème} trimestre est tiré par une hausse de l'activité Cash execution en particulier aux Etats-Unis, une bonne tenue des balances de Prime Brokerage et une activité de flux très dynamique. L'activité poursuit sa conquête des gains de parts de marché.

A 1 408 M€, les revenus de FICC sont en hausse de 26,8% / 2T24, portés par toutes les activités et des volumes en hausse. Le trimestre est marqué par la poursuite des gains de parts de marché, une bonne performance dans toutes les régions, une forte hausse dans les activités de dérivés particulièrement sur les taux et un fort rebond de l'activité crédit.

La VaR (1 jour, 99%) moyenne, qui mesure le niveau des risques de marché, s'établit à 33 M€. Elle reste à un niveau bas, en légère baisse par rapport au 1T25 (-0,3 M€ / 1T25).

CIB – Securities Services

Le 2^{ème} trimestre est marqué par une contribution soutenue de tous les leviers de croissance.

À 787 M€, Securities Services enregistre un PNB en hausse (+7,6% / 2T24), porté par une croissance soutenue et équilibrée des revenus d'intérêts et des commissions. Le volume des transactions est en forte hausse.

L'effet de ciseaux est très positif (+3,3 points) et le coefficient d'exploitation à un plus bas historique pour un 2^{ème} trimestre.

Ce trimestre, de nouveaux mandats ont été signés dans chaque segment et géographie (exemple : Schroders). Les encours moyens sont en hausse (+11,6% / 2T24) et BNP Paribas a été nommé « Europe's Best Bank for Securities Services¹⁶».

Au-delà des classements et de la croissance organique, un accord d'acquisition¹⁷ des activités de conservation et de banque dépositaire d'HSBC en Allemagne a été signé.

Résultats de CIB au 1^{er} semestre 2025

Sur le semestre, le **PNB** de CIB s'établit à 9 965 M€, en hausse de 8,4% et les **frais de gestion** de CIB à 5 533 M€, en hausse de 5,8% par rapport au 1S24.

Le **résultat brut d'exploitation** de CIB s'élève à 4 431 M€, en hausse de 11,8% par rapport au 1S24 et le **coût du risque** s'établit à 176 M€.

Sur cette base, le **résultat avant impôt** de CIB qui s'établit à 4 268 M€, en hausse de 2,3% par rapport au 1S24 confirme donc un excellent premier semestre pour le pôle CIB.

8



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

COMMERCIAL, PERSONAL BANKING & SERVICES (CPBS)

Résultats de CPBS au 2^{ème} trimestre 2025

Le 2^{ème} trimestre est marqué par des tendances positives au sein des banques commerciales. Les métiers spécialisés restent impactés par la normalisation du prix des VO chez Arval, mais cet effet s'atténuera à partir du 3T25

Le produit net bancaire⁸, à 6 627 M€, est en hausse de 0,4% / 2T24.

Les revenus des banques commerciales⁸ à 4 284 M€ sont en hausse (+5,0% / 2T24), avec une accélération de la croissance des revenus d'intérêt (+7,6% / 2T24). Au sein des banques commerciales de la zone euro, le rebond des revenus d'intérêt (NII) se confirme avec une ambition maintenue de PNB supérieur à 3% en 2025 / 2024. Les banques commerciales enregistrent des bonnes performances sur les commissions en France, en Europe Méditerranée et au Luxembourg. Les commissions sont stables en Italie, hors effet de base des financements spécialisés au 2T24. Les actifs sous gestion enregistrent une croissance en Banque Privée (+3,3% / 2T24) et Hello bank! poursuit son développement à 3,8 millions de clients (+3,7% / 2T24). En termes de digitalisation, CPBS poursuit le développement des usages digitaux à un rythme soutenu (12,4 millions de connections par jour ; en progression de 9,5% / 2T24).

Les revenus des Métiers Spécialisés s'établissent à 2 342 M€ (-7,0% / 2T24). Le PNB organique (marge financière et sur services) d'Arval progresse fortement (+8,3% / 2T24), et le fort effet de base lié à la normalisation des prix des VO au 2T25 / 2T24 s'atténuera à partir du 3T25. Les marges s'améliorent au sein de Leasing Solutions. Concernant Personal Finance, les revenus progressent (+2,9% / 2T24), illustrant une hausse continue de la marge à la production. Les Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors enregistrent une hausse des revenus de +11,1% / 2T24 à périmètre et change constants. Nickel poursuit son développement (environ 4,6 millions de comptes ouverts¹⁸ au 30.06.2025) et la dynamique commerciale est très bonne chez Personal Investors.

Les frais de gestion⁸ sont stables (-0,1% / 2T24) et les coûts sont maîtrisés dans tous les métiers. L'effet de ciseaux est positif (+0,5 point). Dans les banques commerciales de la zone euro, ils baissent de 2,0% et l'effet de ciseaux est positif de +3,1 points. Les frais de gestion progressent de 3,8% / 2T24 chez Europe Méditerranée, en lien avec une inflation élevée. L'effet de ciseaux est positif (+18,9 points) chez Europe Méditerranée. Dans les métiers spécialisés, ils sont en hausse (+1,6% / 2T24) avec un effet de ciseaux positif chez Arval & Leasing Solutions (+1,4 points hors PNB VO), pour Personal Finance (+1,1 points) et pour l'activité Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors (+4,3 points ; +4,8 points à périmètre et change constant).

Le résultat brut d'exploitation⁸ s'établit à 2 792 M€ (+1,2% / 2T24) et le coût du risque et autres⁸ à 844 M€ (889 M€ au 2T24), en baisse de 5,1% / 2T24.

Ainsi, le pôle dégage un résultat avant impôt⁸ de 1 996 M€ (+4,8% / 2T24).



CPBS – Banque Commerciale en France (BCEF)

Au 2^{ème} trimestre, BCEF enregistre une bonne performance sur l'ensemble des indicateurs, en ligne avec sa trajectoire

Les encours de dépôt reculent de 2,0% / 2T24 mais sont stables par rapport au 1T25. Les dépôts à vue progressent (+2,4% / 1T25) et le mix des dépôts est en légère amélioration avec le recul marqué des dépôts à terme. Les encours de crédit reculent de 0,3% / 2T24 (+1,1% hors PGE) avec une progression des crédits aux entreprises hors PGE. Les prêts immobiliers sont stables. Au niveau de l'Epargne hors-bilan, la collecte nette en assurance-vie s'établit à 2,2 Md€ au 30.06.2025, très supérieure à celle de 2024 (+35% / 30.06.2024). L'offre de produits structurés en partenariat avec CIB enregistre un fort dynamisme ce trimestre et les actifs sous gestion de la Banque Privée s'établissent à 141 Md€ au 30.06.2025 (+0,6% / 2T24).

Le produit net bancaire¹⁹ s'élève à 1 735 M€, en hausse de 3,6% / 2T24. Les revenus d'intérêt¹⁹ progressent (+4,3% / 2T24), portés par les marges sur dépôts. Les commissions¹⁹ sont en hausse (+2,9% / 2T24), soutenue par les commissions financières perçues des clients particuliers et issues de la banque privée.

A 1 129 M€, les frais de gestion¹⁹ sont maîtrisés (+1,0% / 2T24) et l'effet de ciseaux est positif (+2,6 points).

Le résultat brut d'exploitation¹⁹ s'élève à 606 M€ (+8,8% / 2T24).

Le coût du risque¹⁹ s'établit à 120 M€ (239 M€ au 2T24), soit 21 points de base des encours de crédit à la clientèle, en recul par rapport au 2T24 qui avait été marqué par un dossier spécifique.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BCEF dégage un résultat avant impôt²⁰ en forte hausse de 437 M€ (+60,3% / 2T24), en lien avec la progression du résultat d'exploitation.

CPBS – BNL Banca Commerciale (BNL bc)

Le 2^{ème} trimestre est marqué par la hausse de la rentabilité grâce à la maîtrise des coûts et du coût du risque malgré la pression sur les revenus.

Les encours de dépôt sont en baisse (-1,5% / 2T24) en particulier au niveau des entreprises dans un marché concurrentiel. Les encours de crédit reculent également légèrement au global (-0,8% / 2T24) et sur le périmètre hors crédits douteux (-0,4% / 2T24). Le trimestre est marqué par une bonne tenue des crédits aux entreprises, largement compensée par la baisse des crédits immobiliers compte tenu de l'approche sélective et disciplinée d'octroi des crédits. Les actifs clientèle hors-bilan (assurance vie, OPCVM et comptes-titres) augmentent de 4,7% / 30.06.2024, tirés par les OPCVM, les assurances vie, les portefeuilles titres. La collecte nette en Banque Privée s'établit à 0,5 Md€ au 2T25.

Le produit net bancaire¹⁹, à 690 M€, est en baisse de 4,6% / 2T24. Les revenus d'intérêt sont en baisse, liée à la pression concurrentielle sur les marges de dépôts et les marges de crédits immobiliers. Les commissions¹⁹ sont stables hors effet de base lié aux financements spécialisés au 2T24.

À 426 M€, les frais de gestion¹⁹ sont en baisse (-12,4%, -1,5% hors effet de base de la DGS), en lien avec les mesures structurelles d'économie.



Le résultat brut d'exploitation¹⁹ s'établit à 264 M€ (+11,4% / 2T24).

À 69 M€, le coût du risque¹⁹ est en baisse et s'établit à 38 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BNL bc dégage un résultat avant impôt²⁰ de 185 M€, en forte hausse (+37,3% / 2T24), en lien avec la progression du résultat d'exploitation et la baisse du coût du risque.

CPBS – Banque Commerciale en Belgique (BCEB)

Le 2^{ème} trimestre est marqué par une bonne dynamique commerciale soutenant la tendance positive des revenus d'intérêt.

Les encours de dépôt sont en hausse de 2,4% / 2T24, liée à la dynamique commerciale auprès des particuliers et à la suite du remboursement des bons d'Etat belges. Les dépôts des entreprises sont en croissance de 3,3% / 2T24. Les encours de crédit progressent de 2,2% / 2T24, avec des tendances positives sur l'ensemble des segments, prêts immobiliers et crédits aux entreprises. Les actifs hors-bilan (assurance vie et OPCVM) progressent de 5,0% / 30.06.2024, portés par la croissance des OPCVM. Les actifs sous gestion de la Banque Privée s'établissent à 83,6 Md€ au 30.06.2025 (+3,0% / 2T24).

Le produit net bancaire¹⁹ s'établit à 984 M€, en légère hausse de 0,9% / 2T24. Les revenus d'intérêt se redressent, portés par les volumes et les taux clients sur les dépôts, malgré la pression sur les marges de crédits immobiliers. Les commissions financières sont en baisse par rapport à une base élevée au 2T24.

À 579 M€, les frais de gestion¹⁹ sont stables grâce à la baisse des effectifs et des dépenses compensant l'inflation. L'effet de ciseaux est positif à 0,7 point.

Le résultat brut d'exploitation¹⁹ s'établit à 406 M€.

Le coût du risque¹⁹ est à un niveau bas et s'établit à 7 points de base des encours de crédit à la clientèle, principalement lié à une faible dotation nette de strate 2 au 2T25 par rapport à une reprise nette au 2T24.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BCEB dégage un résultat avant impôt²⁰ de 357 M€, en baisse de 8,5% / 2T24 en raison de la hausse du coût du risque.



CPBS – Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL)

Au 2^{ème} trimestre, BCEL enregistre une forte hausse des revenus.

Le produit net bancaire¹⁹ s'établit à 167 M€ (+9,2% / 2T24). Les revenus d'intérêt¹⁹ sont en forte progression, en lien avec la bonne tenue des marges sur dépôts, notamment sur le segment des particuliers.

À 78 M€, les frais de gestion¹⁹ augmentent de 6,1% et l'effet de ciseaux est positif (+3,1 points).

Le résultat brut d'exploitation¹⁹ à 89 M€ marque une progression (+12,1% / 2T24) et le coût du risque s'établit à 15 points de base des encours de crédit à la clientèle (en reprise nette au 2T24).

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BCEL dégage un résultat avant impôt²⁰ de 82 M€ (+0,7% / 2T24), compte tenu de la hausse du coût du risque.

CPBS – Europe Méditerranée

Très bon 2^{ème} trimestre marqué par une bonne dynamique commerciale et un résultat très solide.

Les dépôts progressent (+6,2% / 2T24) notamment en Pologne et en Turquie. Les encours de crédit sont en hausse (+7,2% / 2T24) dans tous les pays, avec en particulier un retour à un niveau soutenu de la production des crédits immobiliers en Pologne.

Le produit net bancaire¹⁹, à 897 M€, est en hausse de 21,6% / 2T24 et de 25,8% / 2T24 hors effet de la norme comptable d'hyperinflation en Turquie. Cette forte croissance est liée à celle des marges en Turquie dans un contexte de normalisation progressive de l'environnement et à la bonne dynamique des commissions en Turquie et en Pologne.

Les frais de gestion¹⁹, à 512 M€, sont en hausse de 4,0% / 2T24 et de 11,3% / 2T24 hors effet de la norme comptable d'hyperinflation en Turquie. Cette hausse est liée à une inflation élevée. L'effet de ciseaux est très positif (+17,6 points).

Le résultat brut d'exploitation¹⁹ s'établit à 384 M€.

Le coût du risque¹⁹ s'établit à 72 points de base des encours de la clientèle et les autres charges nettes pour risque sur instruments financiers tiennent compte de l'impact des autres provisions en Pologne pour environ 59 M€.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), Europe Méditerranée dégage ainsi un résultat avant impôt²⁰ de 316 M€, en hausse de +85,9% / 2T24 hors effet de la norme comptable d'hyperinflation en Turquie.



CPBS – Métiers spécialisés – Personal Finance

Le 2^{ème} trimestre est marqué par une bonne dynamique commerciale, la progression des volumes et de la marge à la production. L'effet de ciseaux est positif.

Les encours progressent (+2,7% / 2T24).

L'activité mobilité se développe, notamment au travers de la signature ou l'extension de partenariats avec les constructeurs automobiles : Chery Group au Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas et Lynk & Co en France, Espagne, Italie et Belgique.

Les crédits à la consommation *BtoC* sont en hausse régulière (production de +3% / 2T24), bénéficiant de l'effet très positif du déploiement du partenariat avec Apple en France dans le *retail*.

Personal Finance gère activement son bilan avec notamment 2 opérations de titrisation SRT¹⁰ (crédits autos) pour 1,95 Md€. La baisse attendue des actifs nets pondérés liée à ces deux opérations est de 1,2 Md€.

Sur cette base, le produit net bancaire à 1 281 M€ est en hausse de 2,9% / 2T24, portée par la progression des volumes et la hausse continue de la marge à la production.

Les frais de gestion, à 644 M€, sont en hausse de 1,8%. L'effet de ciseaux est positif (+1,1 points).

Le résultat brut d'exploitation est en progression de 4,0% et s'établit à 637 M€.

Le coût du risque s'établit à 389 M€ (381 M€ au 2T24). Au 2T25, il représente 144 points de base des encours de la clientèle. Les provisions de strate 3 sont en baisse confirmant l'amélioration structurelle du profil de risque. Les autres charges pour risque sur instruments financiers enregistrent un montant de 40 M€ en lien avec les arrêts de la Cour Suprême en Espagne, relatifs à la transparence d'information sur les crédits renouvelables.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 215 M€, en baisse de 11,6%.

CPBS – Métiers spécialisés – Arval et Leasing Solutions

Le 2^{ème} trimestre est marqué, pour Arval par (i) la forte croissance du PNB organique et (ii) la normalisation du prix des véhicules d'occasion. Les revenus progressent ce trimestre chez Leasing Solutions.

Concernant Arval, le niveau d'activité est soutenu, comme l'illustrent les progressions du parc financé (+4,6%²¹ / 2T24) et des encours (+11,2% / 2T24). La flotte de particuliers enregistre une bonne dynamique (+9,1% / 2T24) grâce aux nouveaux partenariats. Arval renouvelle pour 5 ans son partenariat en Espagne de distribution avec CaixaBank (objectif de 200 000 véhicules financés d'ici 2030).

Les encours de Leasing Solutions sont stables (+0,2% / 2T24) et les marges s'améliorent. Ce trimestre est marqué par l'extension géographique du partenariat avec Microsoft (segment technologique) et la poursuite du développement de l'activité longue durée des véhicules industriels notamment avec Kiloutou, acteur majeur de la location de matériel en France et en Europe au travers de la marque blanche Caprental.

Le produit net bancaire combiné d'Arval et de Leasing Solutions, à 791 M€, est en baisse de 20,8%, impacté par un fort effet de base du PNB VO chez Arval au 2T25 / 2T24 qui s'atténuera à partir du 3T25 (rappel contribution PNB VO : 263 M€ au 1T24, 265 M€ au 2T24, 147 M€ au

13



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

3T24, 52 M€ au 4T24, 28 M€ au 1T25 et 13 M€ au 2T25). Ceci est néanmoins partiellement compensé par la forte croissance du PNB organique (marge financière et sur services) d'Arval (+8,3%) et la progression des revenus de Leasing Solutions (+1,7% / 2T24) notamment grâce à l'amélioration des marges.

Les frais de gestion à 397 M€, augmentent de 4,5%, en lien avec l'inflation et la dynamique commerciale. L'effet de ciseaux est très positif hors PNB VO (+1,4 points). Le résultat avant impôt d'Arval et Leasing Solutions s'établit à 326 M€ (-40,6% / 2T24).

Arval gère activement son bilan grâce à sa première opération d'assurance-crédit pour 500 M€.

CPBS – Métiers spécialisés – Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors

Le 2^{ème} trimestre 2025 est marqué par une très bonne dynamique d'activité.

Nickel consolide sa place de numéro 1 de réseau de distribution des comptes courants en France et au Portugal et de numéro 2 en Espagne.

Floa, un des leaders français du paiement fractionné, affiche une croissance soutenue de la production de *Floa Pay* (+15% / 2T24) et déploie l'assistance IA générative pour automatiser et simplifier le parcours client.

Enfin, Personal Investors, banque en ligne et de services bancaires en Allemagne, enregistre une très bonne dynamique commerciale, soutenue par une forte progression des transactions (+14,4% / 2T24). Les dépôts se maintiennent à un bon niveau.

Sur cette base, le produit net bancaire¹⁹, à 274 M€, est en forte progression de 11,2% / 2T24 à périmètre et change constant.

Les frais de gestion¹⁹ s'établissent à 168 M€ (+6,4% / 2T24 à périmètre et change constants), en lien avec l'activité soutenue. L'effet de ciseaux est très positif (+4,9 points à périmètre et change constants).

Pour rappel, Personal Investors a cédé une entité au 4T24 générant un effet de base par rapport au 2T24 (27 M€ de revenus et 18 M€ de coûts).

Le résultat brut d'exploitation¹⁹ s'établit à 106 M€ et le coût du risque¹⁹ à 26 M€ (22 M€ au 2T24).

Le résultat avant impôt²⁰ des Nouveaux métiers digitaux et de Personal Investors après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Allemagne au métier Wealth Management (pôle IPS), s'élève à 78 M€ (+17,9% à périmètre et change constant).

Résultats de CPBS au 1^{er} semestre 2025

Sur le semestre, le **PNB**⁸ s'établit à 13 158 M€, en hausse de 0,8% par rapport au 1S24.

Les **frais de gestion**⁸ progressent de 1,0% par rapport au 1S24, à 8 224 M€.

Le **résultat brut d'exploitation**⁸ s'établit à 4 935 M€ et augmente de 0,6% par rapport au 1S24.

Le **coût du risque**⁸ et autres s'établissent à 1 556 M€, en baisse de 2,2% par rapport au 1S24 (1 591 M€ au 1S24).

Le **résultat avant impôt**²⁰ s'établit à 3 479 M€, en hausse de 4,0% par rapport au 1S24.

14



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

INVESTMENT & PROTECTION SERVICES (IPS)

Résultats d'IPS au 2^{ème} trimestre 2025

IPS réalise un bon trimestre, avec une bonne dynamique de collecte et une forte hausse du résultat avant impôt.

Au 30 juin 2025, **les actifs sous gestion**²² s'établissent à 1 398 Md€ (+1,6% / 31.12.2024 ; +6,6% / 30.06.2024). Ils enregistrent sur le semestre les effets combinés (i) de la collecte nette dynamique (+40,5 Md€), (ii) de la performance des marchés (+17,6 Md€) et (iii) d'un effet change négatif sur les actifs sous gestion (-35,3 Md€). Ils se répartissent entre 636 milliards d'euros pour les métiers Asset Management et Real Estate²³, 471 milliards d'euros pour le métier Wealth Management et 292 milliards d'euros pour le métier Assurance.

L'**Assurance** poursuit le déploiement du modèle avec la bonne contribution des nouveaux réseaux de distribution et renforce son partenariat avec BNP Paribas Asset Management dans la gestion de ses fonds généraux.

L'**Asset Management** enregistre une bonne collecte (18,8 Md€ au 1S25), à la fois dans les fonds monétaires et en supports moyen / long terme. Les commissions progressent, soutenues par l'effet performance des marchés malgré un effet change négatif de 20,4 Md€ / 31.12.2024 sur les actifs sous gestion, compensées par des revenus financiers en retrait.

Enfin, **Wealth Management** enregistre une très bonne collecte nette cumulée de 15,9 Md€ au 1S25, notamment en Asie (avec une bonne collecte des dépôts en USD) et dans les banques commerciales. Les commissions transactionnelles progressent dans toutes les géographies.

Au global, **les revenus** s'établissent à 1 531 M€ (+4,4% / 2T24). Ils sont portés par les métiers Assurance (+8,2%) et Wealth Management (+6,1%).

À 873 M€, **les frais de gestion** sont maîtrisés (-0,7% / 2T24) tout en soutenant la croissance de l'activité. L'effet de ciseaux est positif (+5,2 points).

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 658 M€ (+12,2% / 2T24).

À 764 M€, **le résultat avant impôt** est en très forte progression de +20,9% / 2T24, en lien avec la progression du résultat d'exploitation et un résultat non récurrent sur une participation.

IPS - Assurance

Le 2^{ème} trimestre 2025 est marqué par une forte croissance de la collecte brute et du résultat avant impôt.

L'activité Épargne s'illustre par une hausse de la collecte brute de 38%. L'activité enregistre une bonne performance dans l'ensemble des géographies, avec un rebond en Italie notamment grâce au partenariat avec BCC Banca Iccrea. La collecte nette est en forte hausse par rapport au 2T24. La France enregistre une bonne progression de la part d'unités de comptes dans sa collecte.

Le chiffre d'affaires de l'activité Protection croît de 5% / 2T24, avec une bonne progression à l'international et en France, portée notamment par l'assurance dommages et affinitaire, grâce au dynamisme des partenariats. Le 2^{ème} trimestre est marqué également par un bon dynamisme commercial avec les partenaires digitaux notamment sur le dommage.

Au global, les revenus sont en hausse de 8,2% à 635 M€, soutenus par l'intégration des récentes

15



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

acquisitions (BCC Vita et Neuflyze Vie) et la hausse de la contribution d'Ageas.

Les frais de gestion, à 202 M€, sont maîtrisés conduisant à un effet de ciseaux positif.

À 539 M€, le résultat avant impôt de l'Assurance est en très forte hausse de +26,0% / 2T24, en lien avec la progression du résultat d'exploitation et un résultat non récurrent sur une participation en Chine.

IPS – Gestion institutionnelle et privée²⁴

Le 2^{ème} trimestre affiche une progression des revenus dans un contexte de marché volatile.

Wealth Management enregistre une très bonne collecte nette (6,5 Md€ au 2T25), notamment en Asie (avec une bonne collecte de dépôts en USD) et au niveau des banques commerciales.

Les actifs sous gestion de l'Asset Management sont impactés par un effet change négatif (-20,4 Md€ vs 31.12.2024). Pour autant, le trimestre est marqué par une bonne collecte (14,8 Md€ au 2T25), portée à la fois par les fonds monétaires et les supports moyen long terme, ainsi que par le lancement du fonds BNP Paribas Europe Strategic Autonomy et d'un ETF Europe Défense, en lien avec les plans d'investissements de l'Europe dans la sécurité, la résilience et l'autosuffisance.

Les revenus, à 897 M€, progressent de +1,9% / 2T24. Ils sont portés par le bon développement (i) des commissions d'activité transactionnelle et (ii) des revenus des dépôts chez Wealth Management, compensant la baisse des revenus chez Asset Management, avec un résultat financier en retrait et la baisse des revenus de Real Estate dans un marché très ralenti.

Les frais de gestion sont en baisse à 671 M€ (-0,6% / 2T24). L'effet de ciseaux est positif (+2,5 points). Le résultat avant impôt de la Gestion Institutionnelle et Privée s'élève ainsi à 225 M€, en forte hausse de 10,2% / 2T24.

Résultats d'IPS au 1^{er} semestre 2025

Sur le semestre, **les revenus** s'élèvent à 3 028 M€, en hausse de 5,5% par rapport au 1S24.

Les frais de gestion s'élèvent à 1 780 M€, en hausse de 1,0% par rapport au 1S24.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 1 248 M€, en hausse de 12,7% par rapport au 1S24.

Le résultat avant impôt s'élève à 1 521 M€, en hausse de 28,0% par rapport au 1S24.



AUTRES ACTIVITÉS

Retraitements liés à l'assurance du 2T25

Le produit net bancaire fait l'objet d'une déduction de 303 M€ (277 M€ au 2T24) et les frais de gestion de 299 M€ (283 M€ au 2T24). Sur cette base, le résultat avant impôt s'établit à -4 M€ (6 M€ au 2T24).

Résultats des Autres Activités (hors retraitements liés à l'assurance) du 2T25

Le produit net bancaire s'établit à 44 M€ au 2T25 (-18 M€ au 2T24). Il inclut la réévaluation du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (DVA) de +56 M€ (-13 M€ au 2T24).

Les frais de gestion s'établissent à 252 M€ (250 M€ au 2T24) et intègrent l'impact des coûts de restructuration et d'adaptation pour 63 M€ (50 M€ au 2T24) et des coûts de renforcement informatique pour 86 M€ (98 M€ au 2T24).

Le coût du risque s'élève à 20 M€ (62 M€ au 2T24).

Le résultat avant impôt des « Autres Activités » hors retraitements liés à l'assurance s'établit ainsi à -202 M€.



-
- ¹ Recomposition des séries trimestrielles publiée le 28 mars 2025 pour tenir compte notamment (i) de la transposition en droit de l'Union européenne de la finalisation de Bâle 3 (Bâle 4) par le règlement (EU) 2024/1623 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mai 2024 amendant le règlement (EU) 575/2013, (ii) du passage de l'allocation des fonds propres normalisés de 11% à 12% des actifs pondérés, et (iii) du reclassement de données de résultat et d'activité du périmètre non stratégique de Personal Finance dans Autres Activités.
- ² Le coût du risque n'intègre pas les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers »
- ³ Le taux d'impôt au 2T24 était bas (20,8%) du fait d'un changement de méthode de fiscalisation des charges de financement aux Etats-Unis intervenu au 2T24
- ⁴ Résultat net part du groupe
- ⁵ Actif Net Comptable Tangible par action réévalué fin de période, en €
- ⁶ Passage en ratios et RWA *phased-in* à partir du 2T25 pour s'aligner sur le calcul de l'exigence réglementaire (calcul du MDA), tenir compte de l'horizon du Groupe à 2030 et des standards utilisés par le marché. CET1 *phased-in*, calculé sur la base de 789 Md€ d'actifs pondérés au 30.06.2025 ; incluant les dispositions transitoires telles que définies aux art. 465, 468 et 495 de la CRR
- ⁷ Détachement le 26 septembre 2025
- ⁸ Intégrant 2/3 de la Banque Privée
- ⁹ Bénéfice net par action calculé sur la base du résultat net du Groupe au 30.06.2025 ajusté de la rémunération des TSSDI et du nombre moyen d'actions en circulation
- ¹⁰ SRT : Opérations de transfert significatif de risque
- ¹¹ Calculé conformément au Règlement (UE) 575/2013 - Art. 429
- ¹² Calculé conformément au Règlement (CRR) 575/2013 art. 451b
- ¹³ Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales (« counterbalancing capacity ») tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement
- ¹⁴ Encours moyens, à taux historique. Un changement de méthodologie a eu lieu au 4T24 : les actifs et passifs totaux de Global Banking présentés n'incluent désormais que les prêts et crédits. Les titres et autres actifs/passifs étaient précédemment inclus. Sans ce changement, le taux de croissance historique serait de 0,6% pour les prêts et 3,8% pour les dépôts.
- ¹⁵ Dealogic :
- IB, DCM, Corporate IG et DCM Euro en EMEA au 1S25, classement en commissions
- Titrisation, Syndicated Loans en EMEA au 1S25, classement en volumes
- ¹⁶ Source: Euromoney's Awards for Excellence 2025
- ¹⁷ Sous réserve des accords avec les autorités compétentes
- ¹⁸ Comptes ouverts depuis la création, au total dans l'ensemble des pays
- ¹⁹ Intégrant 100% de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France)
- ²⁰ Intégrant 2/3 de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France)
- ²¹ Progression de la flotte fin de période
- ²² Y compris actifs distribués
- ²³ Actifs sous gestion de Real Estate de 24 Md€ - Actifs sous gestion de IPS Investments intégrés chez Asset Management suite à la constitution de la franchise Actifs Privés
- ²⁴ Asset Management, Wealth Management, Real Estate et IPS Investments



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ - GROUPE

en M€	1S25	1S24	Var. / 1S24	2T25	2T24	Var. / 2T24
Produit Net Bancaire (PNB)	25 541	24 753	+3,2%	12 581	12 270	+2,5%
Frais de gestion	-15 489	-15 113	+2,5%	-7 232	-7 176	+0,8%
Résultat Brut d'Exploitation	10 052	9 640	+4,3%	5 349	5 094	+5,0%
Coût du risque	-1 650	-1 392	+18,5%	-884	-752	+17,6%
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ¹	-115	-96	+19,8%	-100	-91	+9,7%
Résultat d'exploitation	8 287	8 152	+1,7%	4 365	4 251	+2,7%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	420	385	+9,1%	256	164	+56,2%
Autres résultats hors exploitation	90	248	-63,7%	-64	7	n.s.
Résultat avant impôt	8 797	8 785	+0,1%	4 557	4 422	+3,1%
Impôt sur les bénéfices	-2 288	-2 052	+11,5%	-1 139	-886	+28,6%
Intérêts minoritaires	-300	-235	+27,7%	-160	-141	+13,5%
Résultat net part du Groupe (RNPG)	6 209	6 498	-4,4%	3 258	3 395	-4,0%
Coefficient d'exploitation	60,6%	61,1%	-0,5 pt	57,5%	58,5%	-1,0 pt

1. Charges relatives aux risques remettant en cause la validité ou la force exécutoire d'instruments financiers octroyés



RESULTATS PAR POLE AU DEUXIEME TRIMESTRE 2025

		Commercial, Personal Banking & Services (2/3 de la Banque	Investment & Protection Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe
<i>En millions d'euros</i>							
Produit net bancaire		6 627	1 531	4 682	12 840	-259	12 581
	var/2T24	+0,4%	+4,4%	+4,0%	+2,2%	-12,1%	+2,5%
	var/1T25	+15%	+2,3%	-11,4%	-3,5%	-26,3%	-2,9%
Frais de gestion		-3 835	-873	-2 571	-7 280	48	-7 232
	var/2T24	-0,1%	-0,7%	+3,3%	+10%	+46,7%	+0,8%
	var/1T25	-12,6%	-3,8%	-13,2%	-11,8%	n.s.	-12,4%
Résultat Brut d'exploitation		2 792	658	2 110	5 560	-211	5 349
	var/2T24	+12%	+12,2%	+5,0%	+3,8%	-19,4%	+5,0%
	var/1T25	+30,2%	+11,7%	-9,1%	+10,0%	-39,8%	+13,7%
Coût du risque et autres		-844	-7	-111	-963	-21	-984
	var/2T24	-5,1%	n.s.	n.s.	+23,3%	-65,8%	+16,7%
	var/1T25	+18,5%	n.s.	+72,3%	+24,3%	n.s.	+26,0%
Résultat d'exploitation		1 947	651	1 999	4 598	-232	4 365
	var/2T24	+4,2%	+10,6%	-5,6%	+0,5%	-28,3%	+2,7%
	var/1T25	+36,1%	+10,1%	-11,4%	+7,4%	-35,0%	+11,3%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		113	117	5	234	22	256
Autres éléments hors exploitation		-65	-4	0	-69	5	-64
Résultat avant impôt		1 996	764	2 004	4 763	-206	4 557
	var/2T24	+4,8%	+20,9%	-5,4%	+2,3%	-11,4%	+3,1%
	var/1T25	+34,5%	+0,8%	-11,5%	+5,7%	-22,5%	+7,5%

		Commercial, Personal Banking & Services (2/3 de la Banque	Investment & Protection Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe
<i>En millions d'euros</i>							
Produit net bancaire		6 627	1 531	4 682	12 840	-259	12 581
	2T24	6 599	1466	4 500	12 565	-295	12 270
	1T25	6 532	1496	5 283	13 311	-351	12 960
Frais de gestion		-3 835	-873	-2 571	-7 280	48	-7 232
	2T24	-3 840	-879	-2 489	-7 209	33	-7 176
	1T25	-4 388	-907	-2 962	-8 257	0	-8 257
Résultat Brut d'exploitation		2 792	658	2 110	5 560	-211	5 349
	2T24	2 759	587	2 011	5 356	-262	5 094
	1T25	2 143	589	2 321	5 054	-351	4 703
Coût du risque et autres		-844	-7	-111	-963	-21	-984
	2T24	-889	2	106	-781	-62	-843
	1T25	-712	2	-65	-774	-7	-781
Résultat d'exploitation		1 947	651	1 999	4 598	-232	4 365
	2T24	1870	589	2 117	4 575	-324	4 251
	1T25	1431	592	2 256	4 279	-357	3 922
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		113	117	5	234	22	256
	2T24	83	44	4	131	33	164
	1T25	130	4	5	140	24	164
Autres éléments hors exploitation		-65	-4	0	-69	5	-64
	2T24	-49	-1	-2	-52	59	7
	1T25	-78	161	3	86	68	154
Résultat avant impôts		1 996	764	2 004	4 763	-206	4 557
	2T24	1904	632	2 118	4 654	-232	4 422
	1T25	1483	757	2 265	4 505	-265	4 240
Impôt sur les bénéfices							-1 139
Intérêts minoritaires							-160
Résultat net des activités destinées à être cédées							0
Résultat net part du groupe							3 258

20



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

RESULTATS PAR POLE AU PREMIER SEMESTRE 2025

		Commercial, Personal Banking & Services (2/3 de la Banque	Investment & Protection Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe
<i>En millions d'euros</i>							
Produit net bancaire		13 158	3 028	9 965	26 151	-610	25 541
	var/1S24	+0,8%	+5,5%	+8,4%	+4,1%	+68,3%	+3,2%
Frais de gestion		-8 224	-1 780	-5 533	-15 537	48	-15 489
	var/1S24	+10%	+1,0%	+5,8%	+2,6%	n.s.	+2,5%
Résultat Brut d'exploitation		4 935	1 248	4 431	10 614	-562	10 052
	var/1S24	+0,6%	+12,7%	+11,8%	+6,4%	+65,5%	+4,3%
Coût du risque et autres		-1 556	-5	-176	-1 737	-28	-1 765
	var/1S24	-2,2%	n.s.	n.s.	+24,8%	-7,10%	+18,6%
Résultat d'exploitation		3 379	1 243	4 255	8 877	-590	8 287
	var/1S24	+19%	+12,5%	+2,1%	+3,4%	+35,5%	+17%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		243	121	10	374	46	420
Autres éléments hors exploitation		-143	157	3	17	73	90
Résultat avant impôt		3 479	1 521	4 268	9 268	-471	8 797
	var/1S24	+4,0%	+28,0%	+2,3%	+6,5%	n.s.	+0,1%
Impôt sur les bénéfices							-2 288
Intérêts minoritaires							-300
Résultat net des activités destinées à être cédées							0
Résultat net part du groupe							6 209



BILAN AU 30 JUIN 2025

En millions d'euros	30/06/2025	31/12/2024
ACTIF		
Caisse, banques centrales	197 419	182 496
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		
Portefeuille de titres	324 347	267 357
Prêts et opérations de pensions	294 433	225 699
Instruments financiers dérivés	299 376	322 631
Instruments financiers dérivés de couverture	18 842	20 851
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
Titres de dette	79 171	71 430
Instruments de capitaux propres	1 465	1 610
Actifs financiers au coût amorti		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 361	31 147
Prêts et créances sur la clientèle	890 933	900 141
Titres de dette	153 325	146 975
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(1 255)	(758)
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	297 470	286 849
Actifs d'impôts courants et différés	5 499	6 215
Comptes de régularisation et actifs divers	169 967	174 147
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 787	7 862
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	51 458	50 314
Immobilisations incorporelles	4 298	4 392
Ecart d'acquisition	5 480	5 550
TOTAL ACTIF	2 849 376	2 704 908
DETTES		
Banques centrales	2 613	3 366
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		
Portefeuille de titres	98 526	79 958
Dépôts et opérations de pensions	396 399	304 817
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	112 610	104 934
Instruments financiers dérivés	281 322	301 953
Instruments financiers dérivés de couverture	29 679	36 864
Passifs financiers au coût amorti		
Dettes envers les établissements de crédit	111 800	66 872
Dettes envers la clientèle	1 024 734	1 034 857
Dettes représentées par un titre	200 843	198 119
Dettes subordonnées	33 607	31 799
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(9 922)	(10 696)
Passifs d'impôts courants et différés	3 302	3 657
Comptes de régularisation et passifs divers	150 430	136 955
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	253 023	247 699
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	19 413	19 807
Provisions pour risques et charges	9 357	9 806
TOTAL DETTES	2 717 736	2 570 767
CAPITAUX PROPRES		
Capital et réserves	124 009	118 957
Résultat de la période, part du groupe	6 209	11 688
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	130 218	130 645
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(4 532)	(2 508)
Total part du Groupe	125 686	128 137
Intérêts minoritaires	5 954	6 004
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	131 640	134 141
TOTAL PASSIF	2 849 376	2 704 908



INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

ARTICLE 223-1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
Agrégats du compte de résultat de l'Assurance (PNB, frais de gestion, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt)	Agrégats du compte de résultat de l'Assurance (PNB, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt) excluant la volatilité générée par la comptabilisation à la juste valeur de certains actifs sur le résultat financier en IFRS 9, transférée en « Autres activités ». Les gains ou pertes réalisés en cas de cession ainsi que les éventuelles dépréciations durables sont inclus dans le compte de résultat de l'assurance. La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les séries trimestrielles	Présentation du résultat de l'assurance reflétant la performance opérationnelle et intrinsèque (technique et financière)
Agrégats du compte de résultat des « Autres activités »	Agrégats du compte de résultat des « Autres Activités incluant les retraitements liés aux activités d'assurance de la volatilité (IFRS 9) et des frais rattachables (distributeurs internes) » suite à l'application à partir du 01.01.23 de la norme IFRS 17 « contrats d'assurances » conjointement à l'application de la norme IFRS 9 pour les activités d'assurance incluant : - Le Retraitement en PNB des « Autres activités » de la volatilité sur le résultat financier générée par la comptabilisation en juste valeur en IFRS 9 de certains actifs de l'Assurance - Les frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance », nets de la marge interne, sont présentés comptablement en déduction du PNB et non plus en frais de gestion. Ces écritures comptables portent exclusivement sur le métier Assurance et les entités du Groupe (hors métier Assurance) distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes) et sont sans effet sur le résultat brut d'exploitation. L'impact des écritures lié aux contrats internes de distribution est porté par le segment « Autres activités » La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les séries trimestrielles	Externalisation au sein des « Autres activités » de l'impact des frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance » sur les contrats de distribution internes afin de ne pas perturber la continuité dans la lecture de la performance financière des différents métiers
Agrégats du compte de résultat des Pôles Opérationnels (PNB, revenus d'intérêt, frais de gestion, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt)	Somme des agrégats du compte de résultat de CPBS (avec les agrégats du compte de résultat des banques commerciales, incluant 2/3 de la banque privée en France, en Italie, en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, en Pologne et en Turquie), IPS et CIB Agrégats du compte de résultat du Groupe BNP Paribas = Agrégats du compte de résultat des Pôles Opérationnels + agrégats du compte de résultat de Autres Activités La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les séries trimestrielles Les revenus d'intérêt mentionnés dans les banques commerciales incluent la marge d'intérêts (au sens de la note 2.a des états financiers) ainsi que dans une moindre mesure d'autres revenus (au sein des notes 2.c, 2.d et 2.e des états financiers) et excluent les commissions (au sens de la note 2.b des états financiers). Les agrégats du compte de résultat des banques commerciales ou métiers spécialisés distribuant des contrats d'assurance excluent l'impact de l'application d'IFRS 17 sur la présentation comptable des frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance » en déduction du PNB et non plus en frais de gestion, impact porté par « Autres Activités »	Mesure représentative de la performance opérationnelle du Groupe BNP Paribas

23



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
Agrégats du compte de résultat d'une activité de Banque commerciale avec 100 % de la Banque Privée	Agrégat du compte de résultat d'une activité de banque commerciale, incluant la totalité du compte de résultat de la banque privée La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les séries trimestrielles	Mesure représentative de la performance de l'activité d'une banque commerciale, y compris la totalité de la performance de la banque privée (avant partage du compte de résultat avec le métier Wealth Management, la banque privée étant sous la responsabilité conjointe de la banque commerciale (2/3 du compte de résultat) et du métier Wealth Management (1/3 du compte de résultat))
Agrégats du compte de résultat hors effet PEL/CEL (PNB, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt)	Agrégat du compte de résultat hors effet PEL/CEL La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les séries trimestrielles	Mesure représentative des agrégats de la période retraités de la variation de provision comptabilisant le risque généré par les PEL et CEL sur l'ensemble de leur durée
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les coûts et les revenus	Mesure de l'efficacité opérationnelle dans le secteur bancaire
Coût du risque/encours de crédit à la clientèle début de période (en points de base)	Rapport entre coût du risque (en M€) et encours de crédit à la clientèle début de période Le coût du risque n'intègre pas les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ».	Mesure du niveau de risque par métier en pourcentage du volume des encours
Évolution des frais de gestion hors impact IFRIC 21	Évolution des frais de gestion excluant les taxes et contributions soumises à IFRIC 21	Mesure représentative de l'évolution des frais de gestion excluant les taxes et contributions soumises à IFRIC 21 comptabilisées dans leur quasi-totalité sur le 1 ^{er} trimestre pour l'ensemble de l'année, donnée afin d'éviter toute confusion par rapport aux autres trimestres
Rentabilité des fonds propres (ROE)	Les détails du calcul du ROE sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats	Mesure de la rentabilité des capitaux propres du Groupe BNP Paribas
RONE	Rapport entre le résultat net avant impôt annualisé et les fonds propres normatifs alloués moyens sur la période. - Pour les métiers hors assurance, les fonds propres normatifs sont alloués sur la base d'un multiple de 12% des actifs pondérés. - Pour les compagnies d'assurance consolidées du groupe, les fonds propres normatifs sont alloués sur la base d'un besoin de Fonds propres prudentiels dérivé d'un multiple de 160% de l'exigence de SCR (Solvency Capital Requirement)	Mesure de performance opérationnelle représentative de la rentabilité des fonds propres alloués aux métiers ou aux pôles opérationnels tenant compte de leur exposition au risque
Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE)	Les détails du calcul du ROTE sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats	Mesure de la rentabilité des capitaux propres tangibles du Groupe BNP Paribas
Taux de couverture des engagements douteux	Rapport entre les dépréciations stage 3 et les encours dépréciés (stage 3), bilan et hors-bilan, nettes des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance)	Mesure du provisionnement des créances douteuses

24


BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Note méthodologique – Analyse comparative à périmètre et change constants

Les modalités de détermination des effets périmètre sont liées à différents types d'opérations (acquisitions, cessions, etc.). L'objectif sous-tendant le calcul des effets périmètre est d'améliorer la comparabilité des données d'une période sur l'autre.

Dans le cas d'acquisitions ou de création de société, l'entité est exclue pour chaque agrégat des résultats à périmètre constant des trimestres de l'exercice courant pour la période correspondante de non détention au cours de l'exercice précédent.

Dans le cas de cessions, les résultats de l'entité sont exclus de manière symétrique pour chaque agrégat sur l'exercice précédent pour les trimestres où l'entité n'est plus détenue.

En cas de changement de méthode de consolidation, les résultats sont présentés au taux d'intégration minimum sur les deux années (exercice courant et exercice antérieur) pour les trimestres faisant l'objet d'un retraitement à périmètre constant.

Le principe retenu par le Groupe BNP Paribas pour élaborer les analyses à change constant est de recalculer les résultats du trimestre de l'année N-1 (trimestre de référence) en les convertissant au cours de change du trimestre équivalent de l'année N (trimestre analysé). L'ensemble de ces calculs est effectué par rapport à la devise de reporting de l'entité.

Rappel

Produit Net Bancaire (PNB) : dans l'ensemble du document, les termes « Produit Net Bancaire » ou « Revenus » sont utilisés indifféremment.

Frais de gestion : correspondent à la somme des Frais de personnel, Autres charges générales d'exploitation, Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles. Dans l'ensemble du document, les termes « Frais de gestion » ou « Coûts » peuvent être utilisés indifféremment.

Effet de ciseaux : évolution des revenus entre deux périodes moins évolution des frais de gestion sur la même période.

QP du résultat net des sociétés mises en équivalence : Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.

La somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté en raison des arrondis.

L'organisation de BNP Paribas s'appuie sur trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

- **Corporate & Institutional Banking** regroupe :

- Global Banking ;
- Global Markets ;
- Securities Services.

- **Commercial, Personal Banking & Services** regroupe :

- les banques commerciales de la zone euro :
 - Banque Commerciale en France (BCEf),
 - BNL banca commerciale (BNL bc), Banque Commerciale en Italie,
 - Banque Commerciale en Belgique (BCEB),
 - Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL) ;
- les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour d'Europe Méditerranée, couvrant les banques commerciales en dehors de la zone euro, notamment en Europe centrale, en Europe de l'Est, en Turquie et en Afrique ;
- les métiers spécialisés :
 - BNP Paribas Personal Finance,
 - Arval et BNP Paribas Leasing Solutions,
 - les Nouveaux Métiers Digitaux (Nickel, Floa, Lyf) et BNP Paribas Personal Investors.

- **Investment & Protection Services** regroupe :

- l'Assurance (BNP Paribas Cardif) ;
- la Gestion Institutionnelle et Privée : BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Real Estate, la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Principal Investments) et BNP Paribas Wealth Management.

BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas.



Les chiffres figurant dans ce communiqué de presse ne sont pas audités.

Pour rappel, BNP Paribas a publié le 28 mars 2025 des séries trimestrielles de l'année 2024 recomposées pour tenir compte notamment de la transposition en droit de l'Union européenne de la finalisation de Bâle 3 (Bâle 4) par le règlement (EU) 2024/1623 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mai 2024 amendant le règlement (EU) 575/2013, du passage de l'allocation des fonds propres normalisés de 11% à 12% des actifs pondérés et du reclassement de données de résultat et d'activité du périmètre non stratégique de Personal Finance dans Autres Activités. Ce communiqué de presse reprend cette recomposition.

Ce communiqué de presse contient des informations prospectives fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces informations prospectives comportent des projections et des estimations financières qui se fondent sur des hypothèses, des considérations relatives à des projets, des objectifs et des attentes en lien avec des événements, des opérations, des produits et des services futurs et sur des suppositions en termes de performances et de synergies futures. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces projections et estimations qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP Paribas, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de BNP Paribas et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de BNP Paribas, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements étant incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus. En conséquence, les résultats effectifs pourraient différer de ceux qui sont projetés ou impliqués dans les informations prospectives en raison de divers facteurs. Ces facteurs incluent notamment i) la capacité de BNP Paribas à atteindre ses objectifs, ii) les impacts des politiques monétaires des banques centrales, qu'elles impliquent une période prolongée de taux d'intérêt élevés ou des baisses significatives de taux d'intérêt, iii) les modifications des règles prudentielles (y compris interprétatives) en matière de capital et de liquidité, iv) le maintien à des niveaux élevés ou toute résurgence de l'inflation et ses impacts v) les diverses incertitudes et répercussions géopolitiques liées notamment à la guerre en Ukraine, aux conflits au Proche Orient et Moyen-Orient, vi) les diverses incertitudes et répercussions liées à l'instabilité politique notamment en France et vii) les avertissements inclus dans cette présentation.

BNP Paribas ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces informations prospectives qui sont données à la date de ce communiqué de presse. Il est rappelé dans ce cadre que le « Supervisory Review and Evaluation Process » est un processus conduit annuellement par la Banque Centrale Européenne, celle-ci pouvant modifier chaque année ses exigences relatives aux ratios réglementaires pour BNP Paribas.

Les informations contenues dans ce communiqué de presse, dans la mesure où elles sont relatives à d'autres parties que BNP Paribas, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes et aucune déclaration ni aucun engagement n'est donné à leur égard, et aucune certitude ne doit être accordée sur l'exactitude, la sincérité, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans ce communiqué de presse. Ni BNP Paribas ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour une quelconque négligence ou pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de ce communiqué de presse ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels elle pourrait faire référence.

La somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté en raison des arrondis.

L'information financière de BNP Paribas pour le deuxième trimestre 2025 et le premier semestre 2025 est constituée du présent communiqué de presse, de la présentation des résultats attachée et des séries trimestrielles.

Pour une information détaillée sur les comptes, les séries trimestrielles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://invest.bnpparibas/document/2q25-quarterly-series>. L'information réglementée intégrale, y compris le document d'enregistrement universel, est disponible sur le site Internet : <https://invest.bnpparibas.com> dans l'espace « Résultats » et est publiée par BNP Paribas en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).



Relations Investisseurs

Bénédicte Thibord - benedicte.thibord@bnpparibas.com

Equity

Raphaëlle Bouvier-Flory - raphaelle.bouvierflory@bnpparibas.com

Lisa Bugat - lisa.bugat@bnpparibas.com

Tania Mansour - tania.mansour@bnpparibas.com

Olivier Parenty - olivier.parenty@bnpparibas.com

Guillaume Tiberghien - guillaume.tiberghien@uk.bnpparibas.com

Dette & Agences de notation

Tania Mansour - tania.mansour@bnpparibas.com

Olivier Parenty - olivier.parenty@bnpparibas.com

Actionnaires individuels & ESG

Antoine Labarsouque - antoine.labarsouque@bnpparibas.com

E-mail : investor.relations@bnpparibas.com

<https://invest.bnpparibas.com>



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

RÉSULTATS

AU 30 JUIN 2025

24 JUILLET 2025



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

1

AVERTISSEMENT

Les chiffres figurant dans cette présentation ne sont pas audités.

Pour rappel, BNP Paribas a publié le 28 mars 2025 des séries trimestrielles de l'année 2024 recomposées pour tenir compte notamment de la transposition en droit de l'Union européenne de la finalisation de Bâle 3 (Bâle 4) par le règlement (EU) 2024/1623 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mai 2024 amendant le règlement (EU) 575/2013, du passage de l'allocation des fonds propres normalisés de 11% à 12% des actifs pondérés, et du reclassement de données de résultat et d'activité du périmètre non stratégique de Personal Finance dans Autres Activités. Cette présentation reprend cette recomposition.

Cette présentation contient des informations prospectives fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces informations prospectives comportent des projections et des estimations financières qui se fondent sur des hypothèses, des considérations relatives à des projets, des objectifs et des attentes en lien avec des événements, des opérations, des produits et des services futurs et sur des suppositions en termes de performances et de synergies futures. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces projections et estimations qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP Paribas, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de BNP Paribas et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de BNP Paribas, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements étant incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus.

En conséquence, les résultats effectifs pourraient différer de ceux qui sont projetés ou impliqués dans les informations prospectives en raison de divers facteurs. Ces facteurs incluent notamment i) la capacité de BNP Paribas à atteindre ses objectifs, ii) les impacts des politiques monétaires des banques centrales, qu'elles impliquent une période prolongée de taux d'intérêt élevés ou des baisses significatives de taux d'intérêt, iii) les modifications des règles prudentielles (y compris interprétatives) en matière de capital et de liquidité, iv) le maintien à des niveaux élevés ou toute résurgence de l'inflation et ses impacts v) les diverses incertitudes et répercussions géopolitiques liées notamment à la guerre en Ukraine, aux conflits au Proche Orient et Moyen-Orient, vi) les diverses incertitudes et répercussions liées à l'instabilité politique notamment en France et vii) les avertissements inclus dans cette présentation.

BNP Paribas ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces informations prospectives qui sont données à la date de cette présentation. Il est rappelé dans ce cadre que le « Supervisory Review and Evaluation Process » est un processus conduit annuellement par la Banque Centrale Européenne, celle-ci pouvant modifier chaque année ses exigences relatives aux ratios réglementaires pour BNP Paribas.

Les informations contenues dans cette présentation, dans la mesure où elles sont relatives à d'autres parties que BNP Paribas, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes et aucune déclaration ni aucun engagement n'est donné à leur égard, et aucune certitude ne doit être accordée sur l'exactitude, la sincérité, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans cette présentation. Ni BNP Paribas ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour une quelconque négligence ou pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de cette présentation ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels elle pourrait faire référence.

La somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté en raison des arrondis. Les indicateurs alternatifs de performance sont définis dans le communiqué de presse publié concomitamment avec cette présentation.



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 2

2

Synthèse


BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

3

2EME TRIMESTRE 2025

Solides performances opérationnelles

Nous distribuerons un acompte sur dividende de 2,59€ le 30 septembre 2025

		2T25 (en M€)	Var / 2T24
Croissance des revenus portée par le modèle diversifié	— Revenus	12 581	+2,5%
• Très bon trimestre pour CIB (+4,0%)			
• Stabilité de CPBS (+0,4%) et accélération des banques commerciales (+5,0%)			
• Très bon trimestre pour IPS (+4,4%)			
Efficacité opérationnelle et maîtrise des coûts	— Frais de gestion	7 232	+0,8%
• Effet de ciseaux positif (+1,7 pts)			
Résultat Brut d'Exploitation	— RBE	5 349	+5,0%
Coût du risque¹ inférieur à 40 pb	— Coût du risque ¹	38 pb	+5 pb
Résultat avant impôt	— RNAI	4 557	+3,1%
Résultat net² en ligne avec la trajectoire	— Résultat net ²	3 258	-4,0%
<i>Rappel : taux d'impôt bas au 2T24 (20,8%)</i>			
Actif Net Tangible par action	— ANC ³	92,9 €	
Structure financière très solide	— CET ¹⁴	12,5%	

 Distribution
du résultat

 Acompte sur dividende 2025 : **2,59€** - Paiement⁶ en numéraire le 30.09.25
 Rachat d'actions finalisé au 09.06.25 : **1,08 Md€**

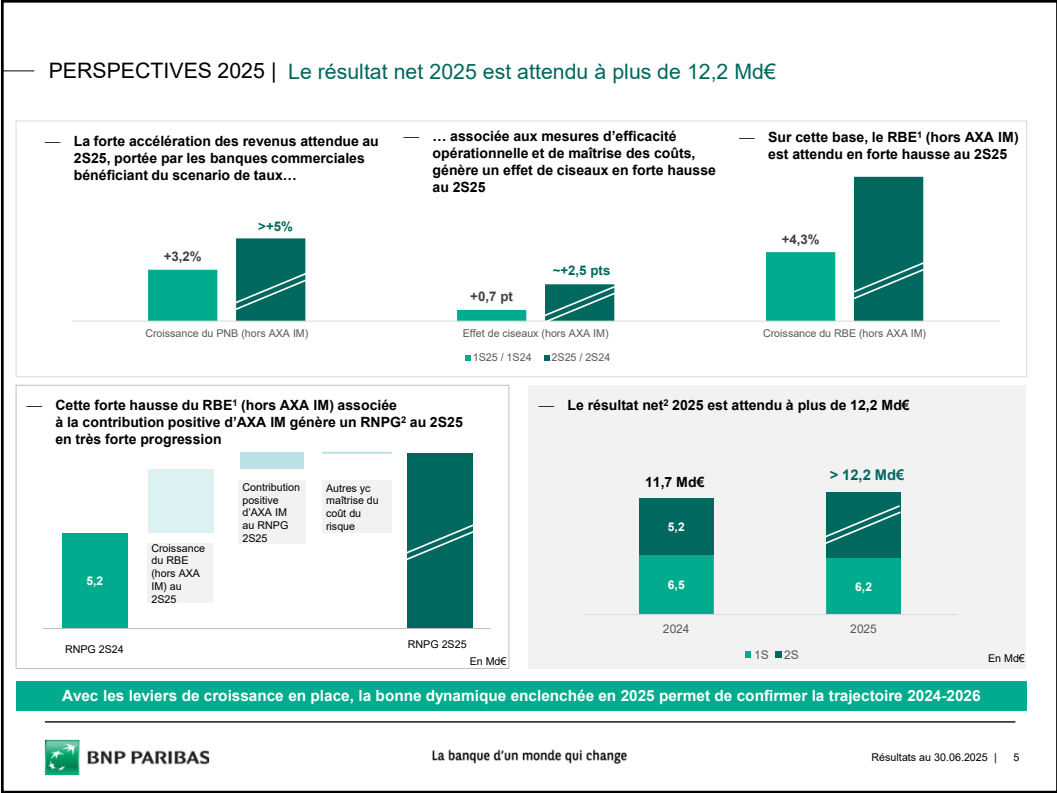
Après de solides performances opérationnelles au 2T25, une accélération forte du Résultat net est attendue au 2S25


BNP PARIBAS

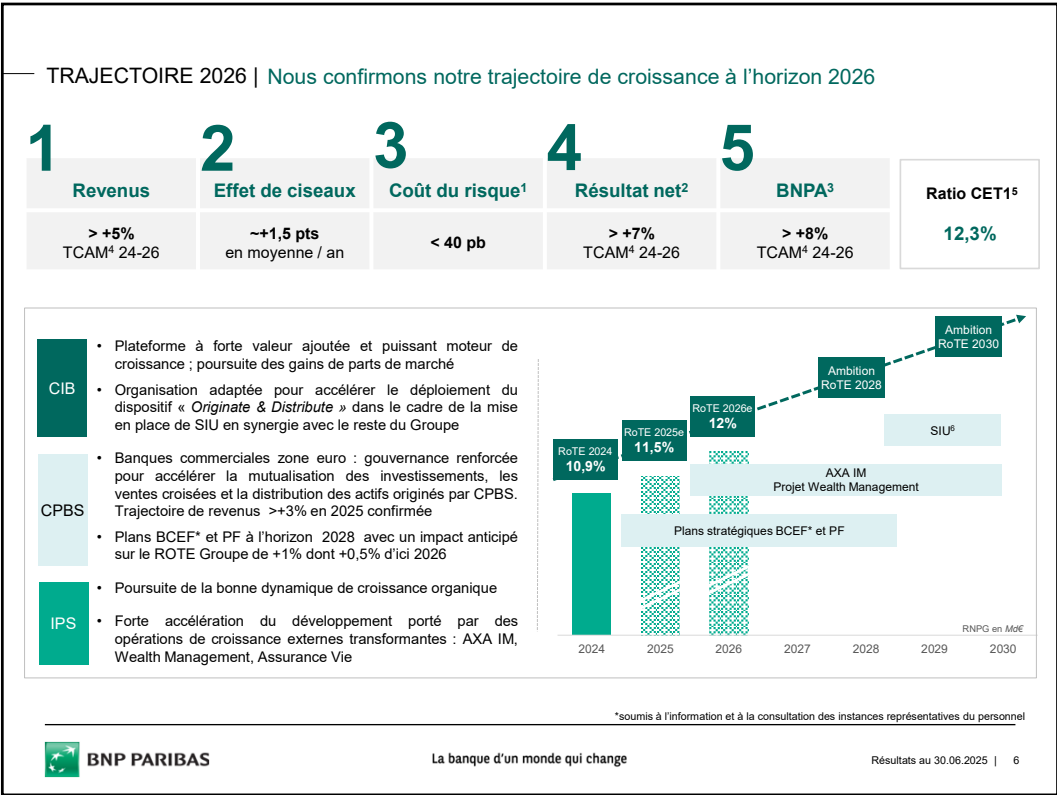
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 4

4



5



6

Résultats 2T25 Groupe



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

7

COMPTE DE RÉSULTAT

en M€	2T25	2T24	Var. / 2T24
Produit Net Bancaire (PNB)	12 581	12 270	+2,5%
Frais de gestion	-7 232	-7 176	+0,8%
Résultat Brut d'Exploitation	5 349	5 094	+5,0%
Coût du risque	-884	-752	+17,6%
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ¹	-100	-91	+9,7%
Résultat d'exploitation	4 365	4 251	+2,7%
Eléments hors exploitation	192	171	+12,3%
Résultat avant impôt	4 557	4 422	+3,1%
Impôt*	- 1 139	-886	+28,6%
Résultat net part du Groupe (RNPg)	3 258	3 395	-4,0%

* Impôt sur les bénéfices – taux moyen : 26,5% (2T25) ; 20,8% (2T24). Au 2T24, le taux moyen intégrait un changement de méthode de fiscalisation des charges de financement aux Etats-Unis, intervenu au 2T24.



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 8

8

ELEMENTS EXCEPTIONNELS

en M€	2T25	2T24
Total Produit net bancaire (a)	–	–
Coûts de restructuration et coûts d'adaptation (« Autres Activités »)	-63	-50
Coûts de renforcement IT (« Autres Activités »)	-86	-98
Total Frais de gestion (b)	-149	-148
Total des éléments exceptionnels (avant impôts) (a) + (b)	-149	-148
Total des éléments exceptionnels (après impôts)	-114	-111
Effets induits par la situation d'hyperinflation en Turquie¹		
Impact sur le résultat avant impôt	-82	-51
Impact sur le RNPG	-54	-24

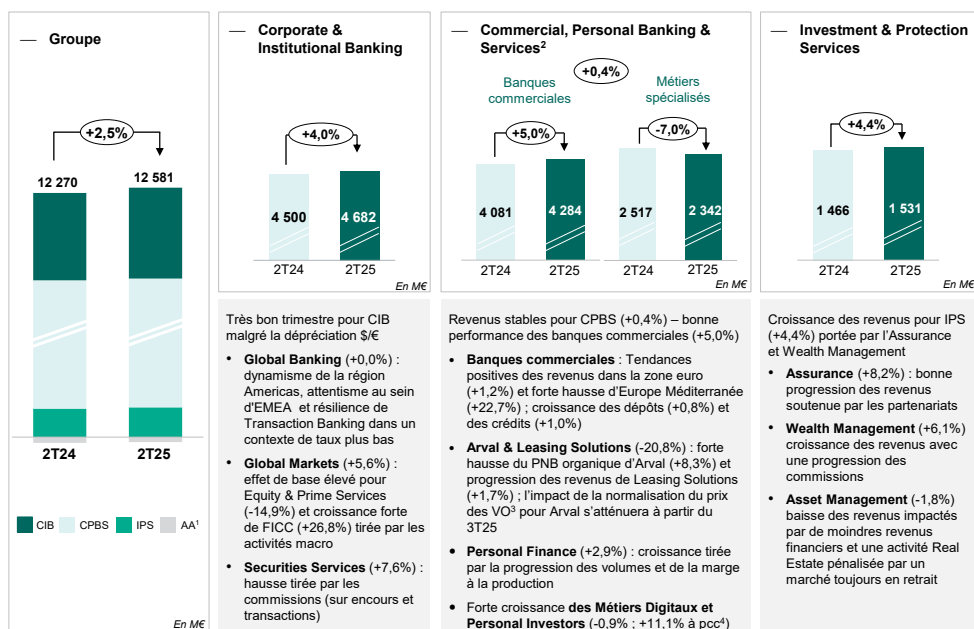


La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 9

9

REVENUS | 2T25 est porté par de solides performances commerciales au sein de chaque pôle



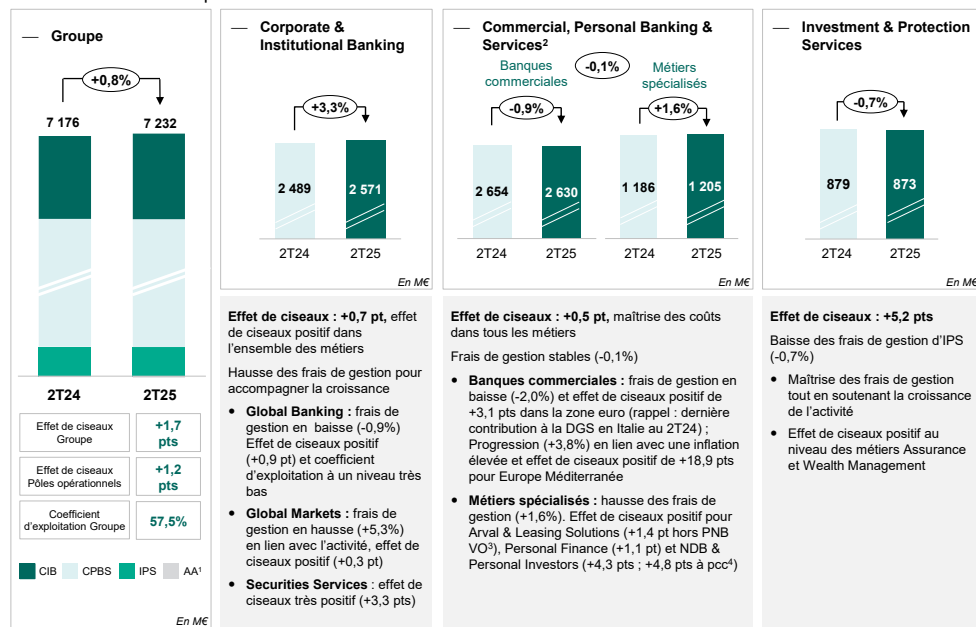
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 10

10

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Effet de ciseaux positif au niveau du Groupe et de chaque pôle opérationnel au 2T25



BNP PARIBAS

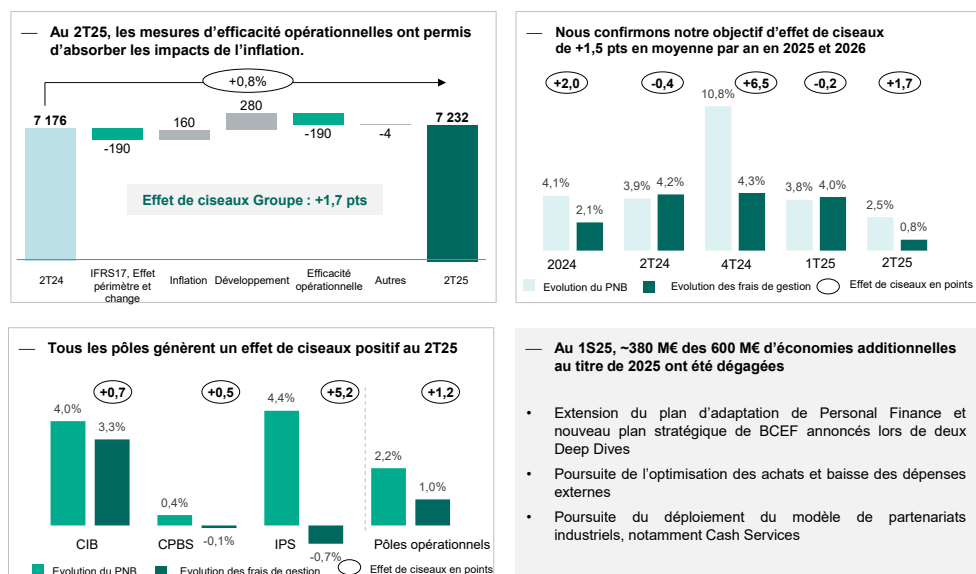
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 11

11

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Les économies de coûts réalisées sont en ligne avec la trajectoire annoncée



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 12

12

COUT DU RISQUE | Le coût du risque est maîtrisé grâce à la qualité et la diversification du portefeuille

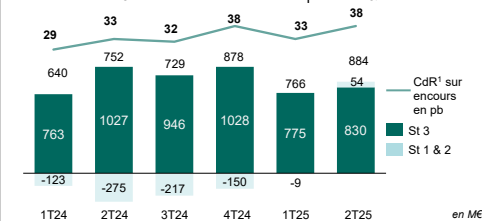
— 2T25 illustre la culture prudente et proactive du risque

Coût du risque ¹ sur encours	38 pb	Stock de provisions	18,2 Md€ dont 4,1 Md€ strates 1 & 2
Taux de créances douteuses*	1,6%	Taux de couverture strate 3*	68,8%

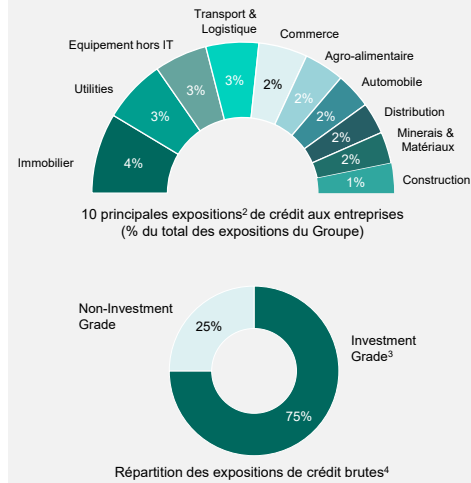
* Détails en annexe

— Evolution trimestrielle des provisions et du coût du risque

Provisions S3 bien contenues et fortes reprises S1&2 au 2T24



— La diversification sectorielle et la qualité de notre franchise clients constituent des atouts dans l'environnement actuel



La banque d'un monde qui change

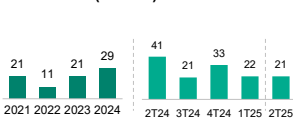
Résultats au 30.06.2025 | 13

13

COÛT DU RISQUE | Le niveau de risque reste bas pour l'ensemble des activités

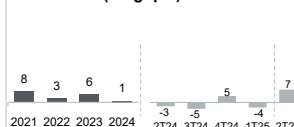
Coût du risque¹ sur encours de crédit à la clientèle début de période (en pb), incluant 100% de la Banque Privée pour les banques commerciales

— BCEF (France)



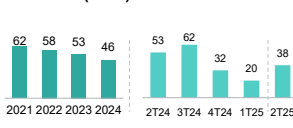
- 120 M€ (-119 M€ / 2T24)
- 2T24 marqué par un dossier spécifique

— BCEB (Belgique)



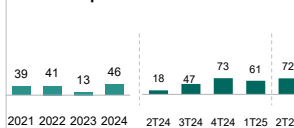
- 25 M€ (+36 M€ / 2T24)
- Faible dotation strate 2, en reprise nette au 2T24

— BNL (Italie)



- 69 M€ (-26 M€ / 2T24)
- Coût du risque en recul en lien avec la baisse des provisions de strate 3

— Europe Méditerranée



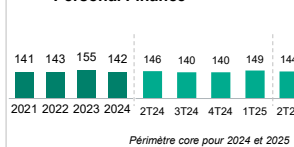
- 69 M€ (+53 M€ / 2T24)
- Normalisation par rapport à une base faible au 2T24

— Global Banking



- 108 M€ (+243 M€ / 2T24)
- Provisions de strate 3 contenues
- Rappel 2T24 : niveau élevé de reprises de provisions de strates 1&2

— Personal Finance



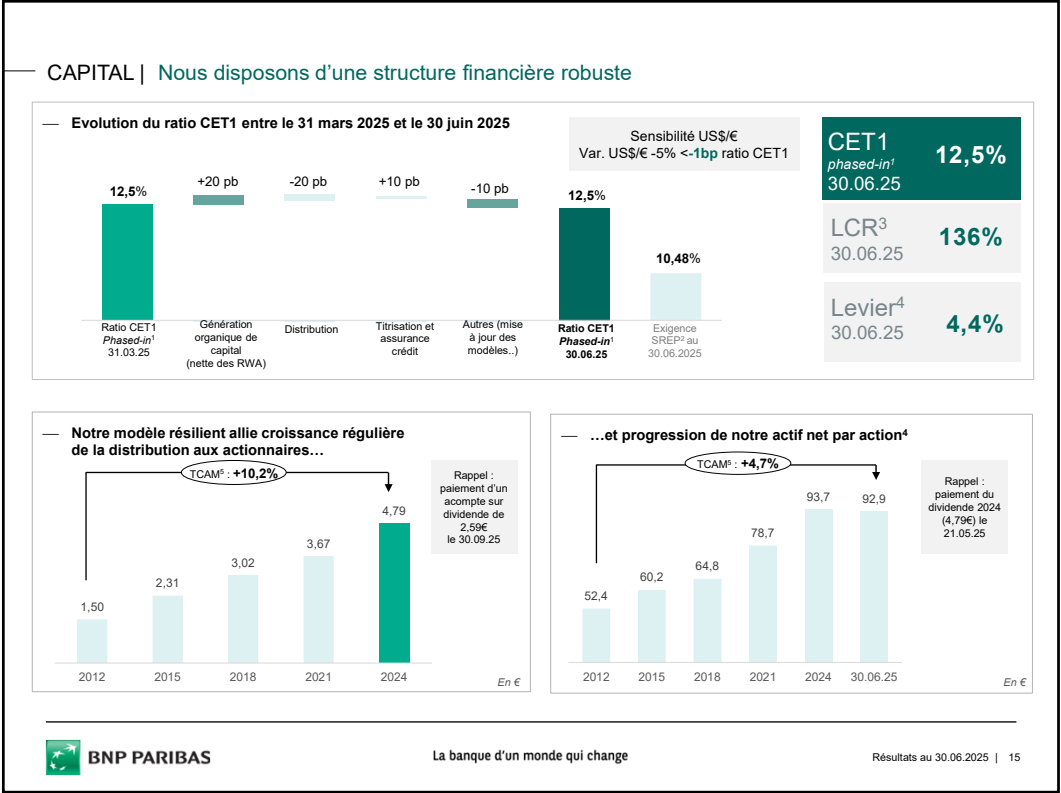
- 389 M€ (+7 M€ / 2T24)
- Baisse des provisions de strate 3 confirmant l'amélioration structurelle du profil de risque



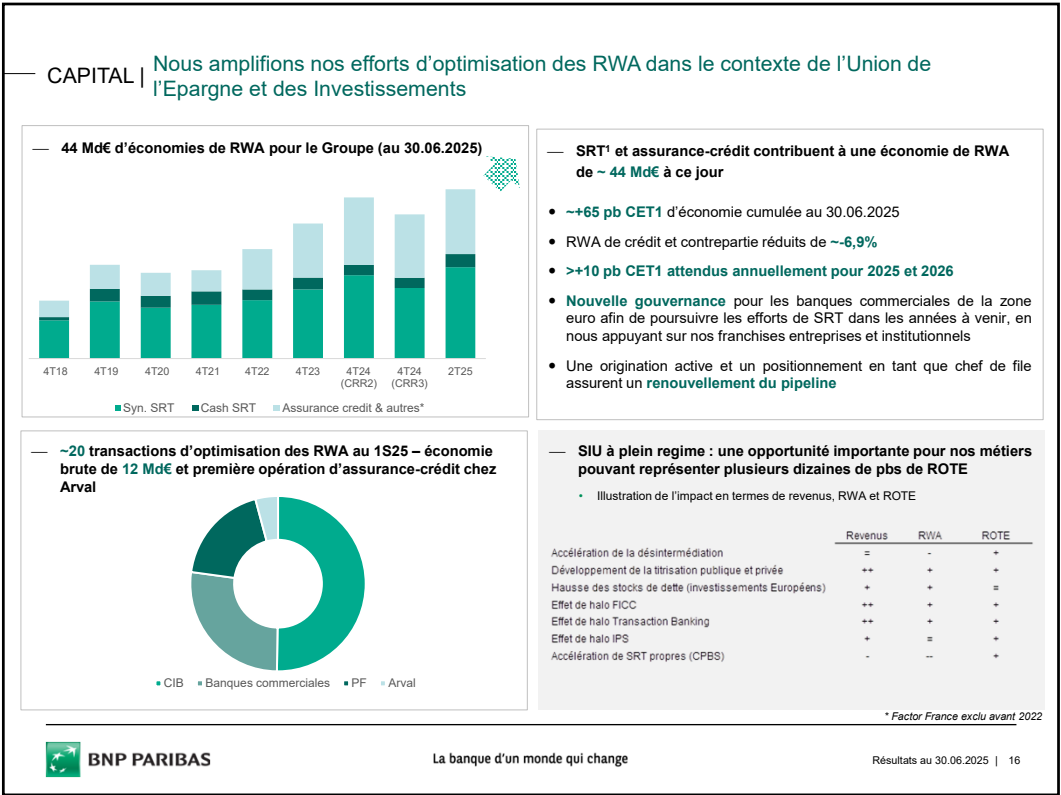
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 14

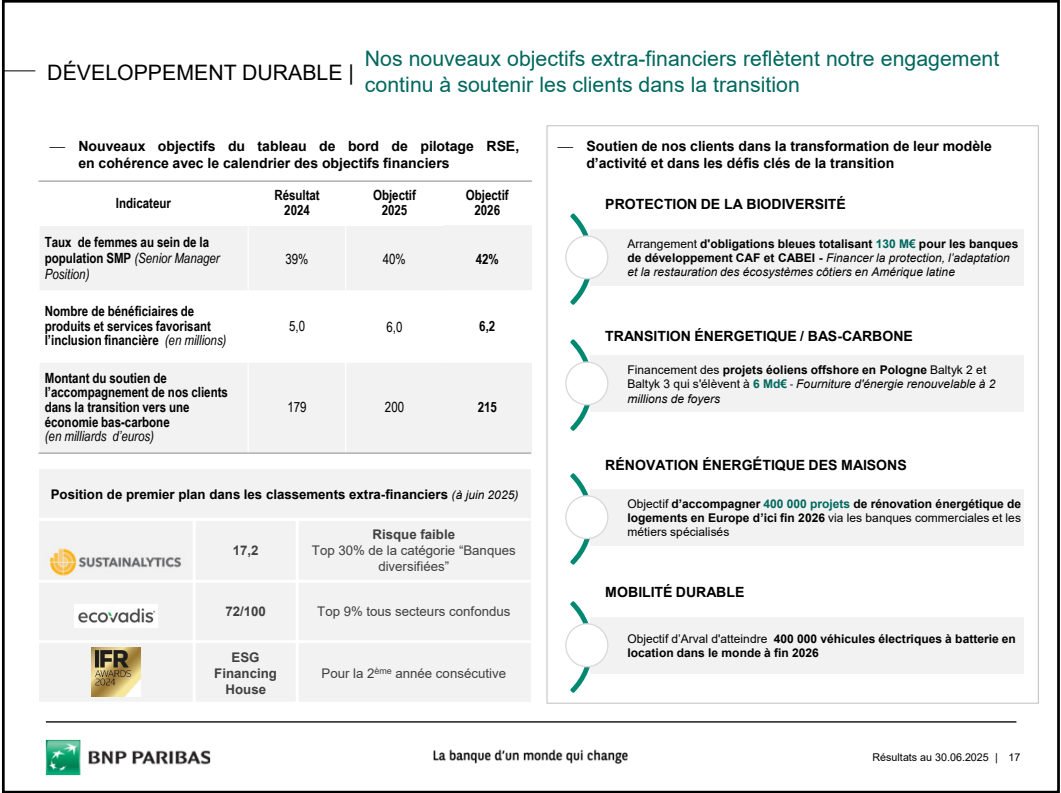
14



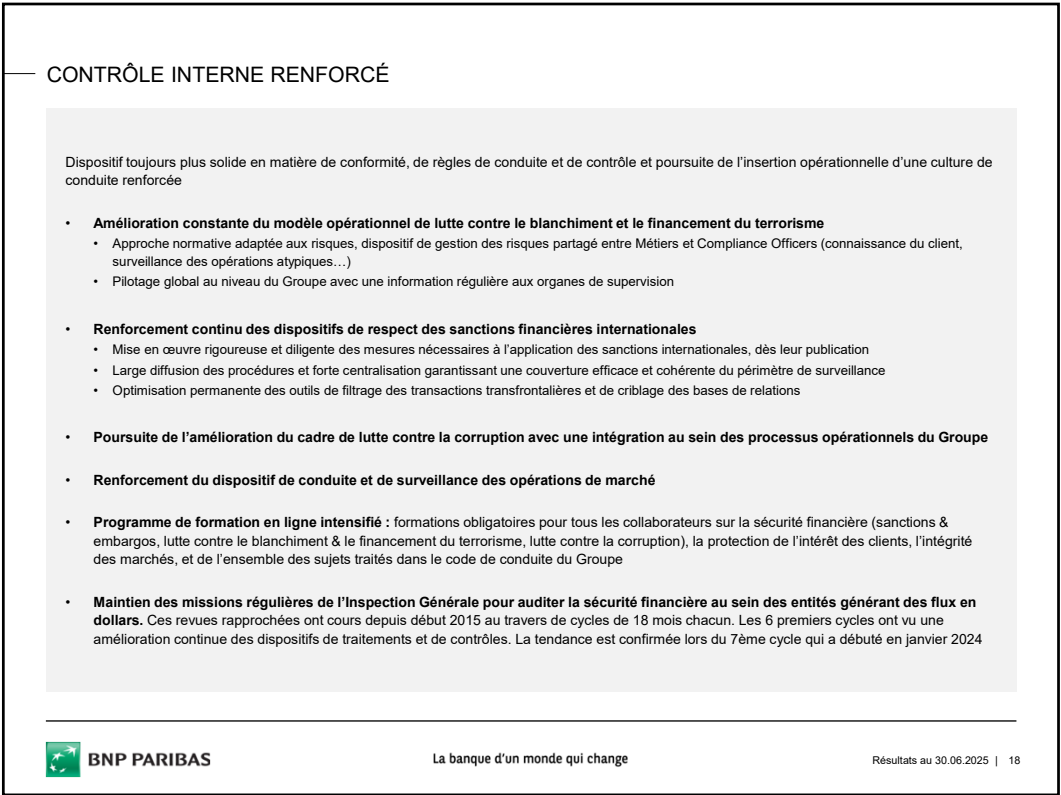
15



16



17



18

Résultats 2T25

Pôles opérationnels


BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

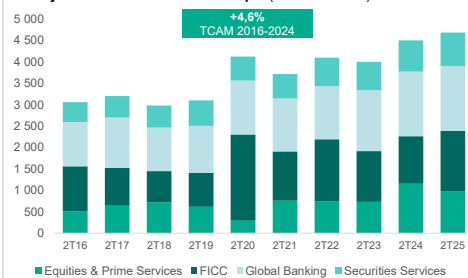
19

CIB | 2T25 est un très bon trimestre sur la base d'un 2T24 élevé

CIB (en M€)	2T25	2T24	Var.
PNB	4 682	4 500	+4,0%
Frais de gestion	-2 571	-2 489	+3,3%
Résultat Brut d'Exploitation	2 110	2 011	+5,0%
Coût du risque & autres	-111	106	n.s
Autres résultats	5	2	n.s
Résultat avant impôt	2 004	2 118	-5,4%
Coefficient d'exploitation	54,9%	55,3%	-0,4 pt
RWA fin de période	267,3	277,6	-3,7%
RONE (base annualisée)	22,6%	23,7%	-1,1 pt

- **Global Banking – PNB : 1 507 M€ (stable / 2T24)**
- **Global Markets – PNB : 2 388 M€ (+5,6% / 2T24)**
FICC : 1 408 M€ (+26,8% / 2T24)
Equity & Prime Services : 980 M€ (-14,9% / 2T24)
- **Securities Services – PNB : 787 M€ (+7,6% / 2T24)**

— Notre division CIB allie croissance et résilience à travers les cycles avec une franchise unique (revenus en M€)



Global Banking

- Niveau d'activité soutenu en **Capital Markets**, dans les trois régions. Forte progression aux Amériques et APAC, malgré un effet US\$ défavorable
- Dynamisme commercial soutenu en **Transaction Banking**, permettant de compenser partiellement l'impact sur la marge de la baisse des taux

Global Markets

- **Equity & Prime Services** : consolidation à un niveau très élevé et semestre record (2,2 Md€). Bonne tenue des balances en Prime Brokerage et hausse de l'activité cash en particulier aux US. Baisse des activités de dérivés structurés dans un contexte de volatilité réduisant l'appétit des clients, mais activité de flux très dynamique
- **FICC** : poursuite des gains de parts de marché, bonne performance dans toutes les régions dans un contexte de volatilité élevée. Forte hausse dans les activités sur les taux, et rebond fort de l'activité crédit

Securities Services

- Contribution portée par tous les leviers de croissance. Forte hausse des commissions tirée par la hausse des AuC/AuA¹ et des volumes de transactions

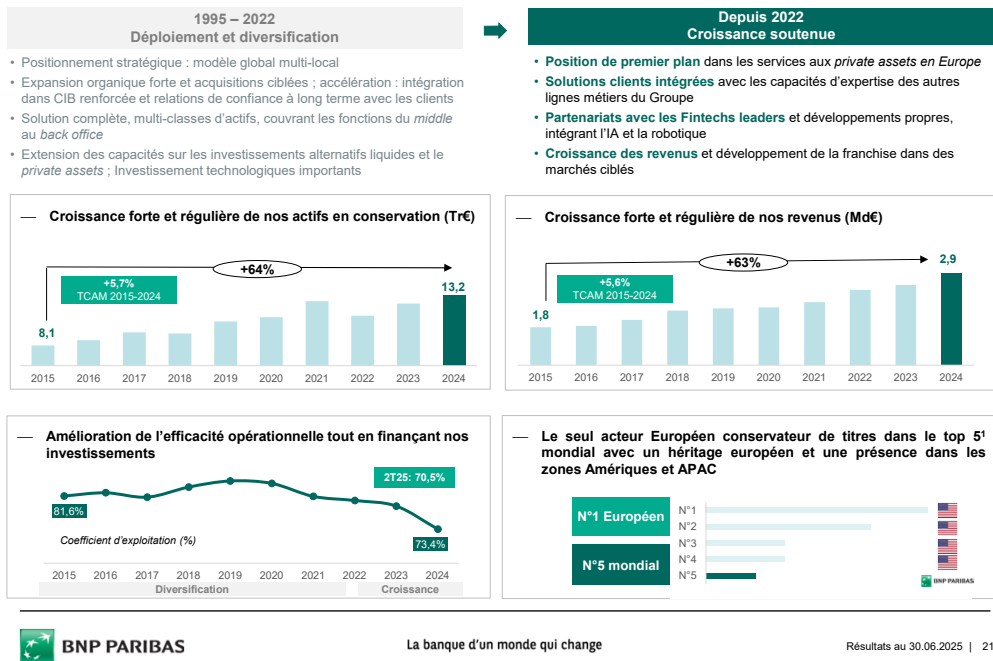

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 20

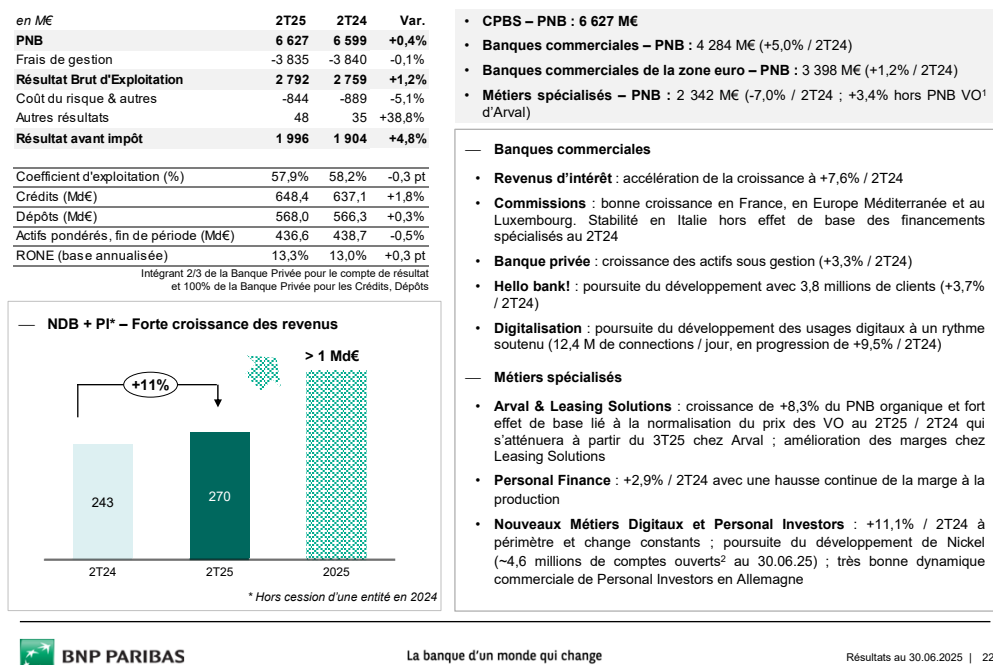
20

CIB | Securities services – 30 ans de transformation à l'avant-garde du métier titres



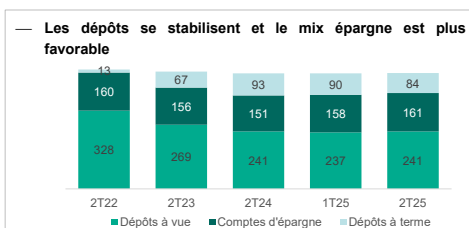
21

CPBS | Bonne performance d'ensemble au 2T25 permettant de compenser le PNB VO d'Arval et soutenant le résultat avant impôt



22

CPBS | Le rebond des revenus d'intérêt (NII) dans les banques commerciales de la zone euro se confirme - ambition maintenue de PNB >+3% en 2025

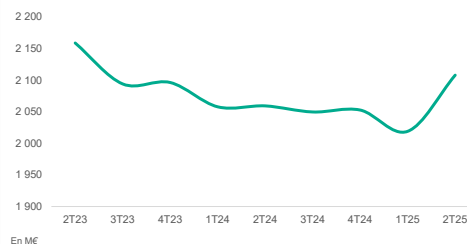


DAV en %	65%	55%	50%	49%	50%
DAT en %	3%	14%	19%	19%	17%

— Hypothèses relatives aux dépôts pour 2025

- Volume de dépôts stable
- Mix de dépôts stable
- Hausse sensible de la marge sur dépôts grâce aux dépôts non rémunérés et dans une moindre mesure les comptes d'épargne
- **Dépôts non rémunérés investis** en fonction de la durée attendue des actifs, par exemple ~ 5-10 ans chez BCEF

— Les revenus d'intérêt (NII) commencent leur rebond



— Hypothèses de taux pour 2025

- **-2%** pour le taux de dépôt de la BCE
- **-2,5%** pour les taux Eser à 10 ans
- Taux du **Livret A** déjà anticipé dans la trajectoire

— Sensibilité

- **Le volume des dépôts à vue est le moteur principal du NII**
- +/- 1 Md€ : impact en NII de +/- ~20 M€ en base annuelle



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 23

23

IPS | Bonne dynamique de collecte et forte hausse du résultat avant impôt au 2T25

en M€	2T25	2T24	Var.
PNB	1 531	1 466	+4,4%
Frais de gestion	-873	-879	-0,7%
Résultat Brut d'exploitation	658	587	+12,2%
Coût du risque & autres	-7	2	n.s
Autres résultats	113	43	n.s
Résultat avant impôt	764	632	+20,9%

Coefficient d'exploitation	57,0%	60,0%	-3,0 pt
Actifs sous gestion (Md€)	1 398	1 312	+6,6%
RWA fin de période (Md€)	52,7	42,7	+23,4%
RONE (base annualisée)	23,2%	20,2%	+3,0 pt

- **Assurance – PNB** : 635 M€ (+8,2% / 2T24)
- **Wealth Management – PNB** : 438 M€ (+6,1% / 2T24)
- **Asset Management – PNB** : 459 M€ (-1,8% / 2T24)

— Assurance

- Poursuite du déploiement des partenariats avec une bonne contribution des nouveaux réseaux de distribution
- Impact positif d'un résultat non récurrent sur une participation en « Autres Résultats »
- Renforcement du partenariat entre BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Cardif dans la gestion des fonds généraux de BNP Paribas Cardif

— Asset Management

- Bonne collecte (18,8 Md€ au 1S25) à la fois en fonds monétaires et en supports de moyen long terme
- Progression des commissions soutenue par l'effet performance des marchés malgré un effet change négatif, compensée par des revenus financiers en retrait

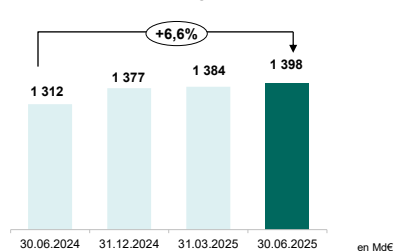
— Wealth Management

- Très bonne collecte (15,9 Md€ au 1S25) notamment en Asie ; bonne collecte de dépôts en USD et sur les banques commerciales
- Forte progression des commissions transactionnelles dans toutes les géographies

— Real Estate

- Activité pénalisée par un marché toujours fortement en retrait

— Forte croissance des actifs sous gestion¹

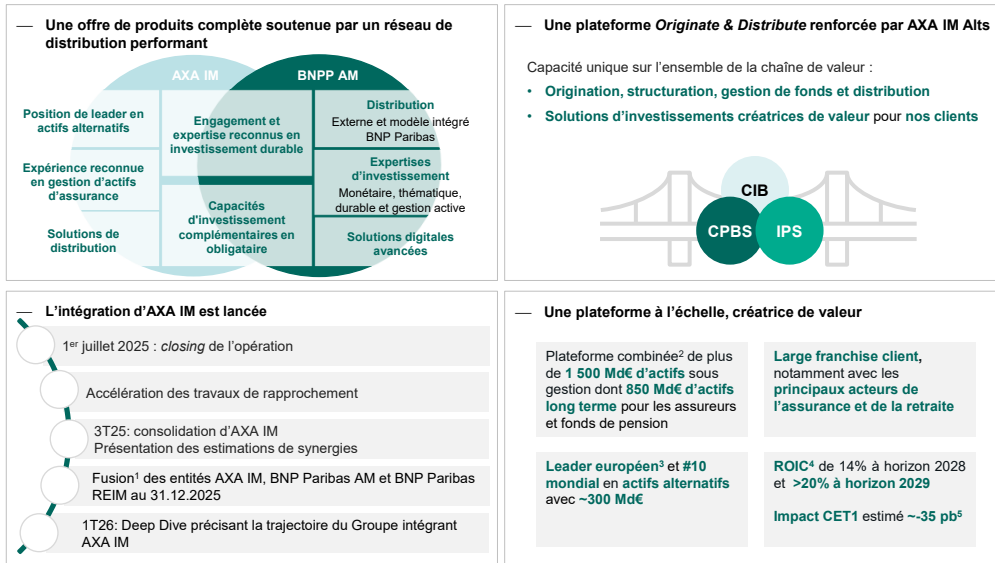


La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 24

24

IPS | Acquisition d'AXA IM : Devenir le leader européen de la gestion d'épargne longue

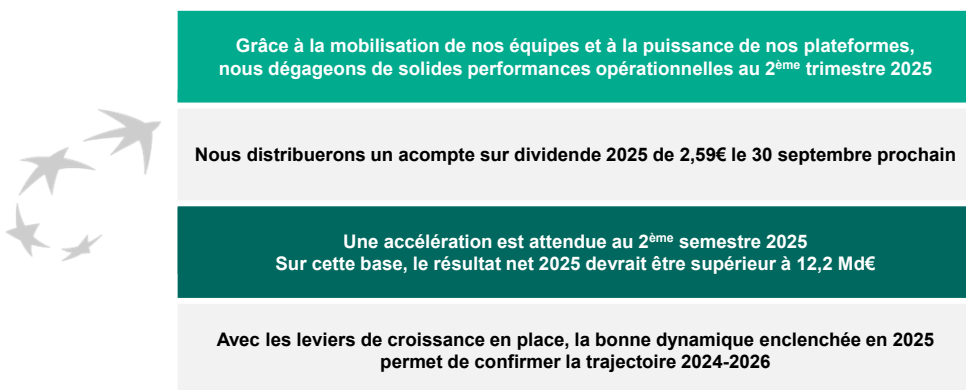


La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 25

25

CONCLUSION



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 26

26

NOTES (1/2)

• Diapositive 4

1. Le coût du risque n'intègre pas les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers »
2. Résultat net part du groupe
3. Actif Net Comptable Tangible par action réévalué fin de période, en €
4. Passage en ratios et RWA *phased-in* à partir du 2725 pour s'aligner sur le calcul de l'exigence réglementaire (calcul du MDA), tenir compte de l'horizon du Groupe à 2030 et des standards utilisés par le marché. CET1 *phased-in*, calculé sur la base de 789 Md€ d'actifs pondérés au 30.06.2025; incluant les dispositions transitoires telles que définies aux art. 465, 468 et 495 du Règlement CRR
5. Détachement le 26 septembre et paiement le 30 septembre 2025

• Diapositive 5

1. Résultat brut d'exploitation
2. Résultat net part du groupe

• Diapositive 6

1. Le coût du risque n'intègre pas les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers »
2. Résultat net part du groupe
3. Bénéfice net par action calculé sur la base du résultat net part du groupe ajusté de la rémunération des TSSDI et du nombre moyen d'actions en circulation
4. Taux de croissance annuel moyen (TCAM)
5. CET *phased-in* à partir du 2725 pour s'aligner sur le calcul de l'exigence réglementaire (calcul du MDA), tenir compte de l'horizon du Groupe à 2030 et des standards utilisés par le marché. CET1 *phased-in*, calculé sur la base de 789 Md€ d'actifs pondérés au 30.06.2025; incluant les dispositions transitoires telles que définies aux art. 465, 468 et 495 du Règlement CRR
6. SIU : *Savings and Investment Union*, Union pour l'Épargne et l'Investissement

• Diapositive 8

1. Charges relatives aux risques remettant en cause la validité ou la force exécutoire d'instruments financiers octroyés

• Diapositive 9

1. Effets de l'application de la norme IAS 29 et prise en compte de la performance de la couverture en Turquie (CPI linkers)

• Diapositive 10

1. Autres Activités
2. Intégrant 2/3 de la Banque Privée
3. VO : Véhicules d'Occasion
4. Périmètre et change constant

• Diapositive 11

1. Autres Activités
2. Intégrant 2/3 de la Banque Privée
3. VO : Véhicules d'Occasion
4. Périmètre et change constant

• Diapositive 13

1. Coût du risque hors autres charges nettes pour risque sur instruments financiers
2. Engagements bruts de crédit, bilan et hors bilan, non pondérés à fin décembre 2024 (Total Groupe : 1 828 Md€)
3. Investment Grade - Notation externe ou équivalent interne
4. Répartition des expositions de crédit brutes, données au 31.03.25

• Diapositive 14

1. Coût du risque hors autres charges nettes pour risque sur instruments financiers

• Diapositive 15

1. Passage en ratios et RWA *phased-in* à partir du 2725 pour s'aligner sur le calcul de l'exigence réglementaire (calcul du MDA), tenir compte de l'horizon du Groupe à 2030 et des standards utilisés par le marché. CET1 *phased-in*, calculé sur la base de 789 Md€ d'actifs pondérés au 30.06.2025; incluant les dispositions transitoires telles que définies aux art. 465, 468 et 495 du Règlement CRR
2. CET1 exigence SREP : Y compris un coussin contracyclique de 70 pb et un coussin pour risque systémique de 13 pb au 30.06.25
3. LCR fin de période calculé conformément au Règlement (CRR) 575/2013 art. 451b
4. Levier calculé conformément au Règlement (UE) 575/2013 - Art. 429
5. TCAM: Taux de Croissance Annuel Moyen



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 27

27

NOTES (2/2)

• Diapositive 16

1. SRT: *Significant Risk Transfer*, opérations de transfert significatif de risque

• Diapositive 20

1. Actifs en conservation (AuC) et sous administration (AuA)

• Diapositive 21

1. Sur la base des Actifs en conservation et sous administration publiés, analyse interne

• Diapositive 22

1. Véhicules d'Occasion
2. Comptes ouverts depuis la création, sur l'ensemble des pays

• Diapositive 24

1. Y compris actifs distribués

• Diapositive 25

1. Fusion des principales entités juridiques BNPP AM, AXA IM et BNP Paribas Real Estate Investment Management (BNPP REIM), sous réserve des autorisations réglementaires et des instances du personnel
2. Sur la base des actifs sous gestion au 31.12.2024
3. AuM alternatifs mondiaux y.c. actifs sous conseil et supervision publiés au 31.12.2024, analyse BCG
4. ROIC : projection du résultat net généré à partir de 2028 par le capital redéployé, divisé par l'allocation de capital CET1 correspondante, (35pb estimés au closing, les échanges avec les autorités de supervision se poursuivant)
5. L'impact de l'opération sur le ratio CET1 du Groupe est estimé à environ -35 pb sur les comptes du 3ème trimestre 2025, les échanges avec les autorités de supervision se poursuivant



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 28

28

COMPLÉMENTS | Sommaire de la présentation – Détails par pôle et Autres éléments

— Détails par pôle (2T25)

— CIB

- Global Banking
- Global Markets
- Securities Services

— CPBS

Banques commerciales

- Banques commerciales de la zone Euro
- Banque Commerciale en France – BCEF
- BNL banca commerciale
- Banque Commerciale en Belgique – BCEB
- Banque Commerciale au Luxembourg - BCEL
- Europe Méditerranée

Métiers spécialisés

- Personal Finance – PF
- Arval / Leasing Solutions
- Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors

— IPS

- Assurance
- Gestion Institutionnelle et Privée

— Autres éléments

- Autres activités
- Nombre d'actions et Bénéfice Par Action
- Actif net par Action
- Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents
- Créances douteuses sur encours et taux de couverture
- Ratio Common Equity Tier 1
- Ressources de marché à moyen / long terme
- Ratio MREL
- Ratio TLAC
- Distance MDA
- Actifs pondérés
- Liquidité
- Notation des dettes long-terme de BNP Paribas



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 29

29

CONTACTS ET PROCHAINS EVENEMENTS

— Relations Investisseurs

Bénédicte Thibord, Responsable Relations Investisseurs et Information Financière

Equity

Raphaëlle Bouvier-Flory
Lisa Bugat
Tania Mansour
Olivier Parenty
Guillaume Tiberghien

Dettes & Agences de notation

Tania Mansour
Olivier Parenty

Actionnaires individuels & ESG

Antoine Labarsouque
Investor.relations@bnpparibas.com

— Prochains événements

- 30 sept. 2025 – Date de paiement de l'acompte sur dividende 2025
- 28 oct. 2025 – Date de publication des résultats du 3T25

Le consensus collecté et agréé par l'équipe Relations Investisseurs est disponible à l'adresse suivante : Action BNP Paribas | Actionnaires & Investisseurs | Groupe BNP Paribas.

Il correspond à la moyenne arithmétique des estimations des différentes lignes du compte de résultat au niveau du Groupe, fournies par les analystes contactés par BNP Paribas pour y contribuer.



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 30

30

RÉSULTATS

AU 30 JUIN 2025

RESULTATS SEMESTRIELS
DETAILS METIERS
ANNEXES TECHNIQUES

24 JUILLET 2025



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

30

AVERTISSEMENT

Les chiffres figurant dans cette présentation ne sont pas audités.

Pour rappel, BNP Paribas a publié le 28 mars 2025 des séries trimestrielles de l'année 2024 recomposées pour tenir compte notamment de la transposition en droit de l'Union européenne de la finalisation de Bâle 3 (Bâle 4) par le règlement (EU) 2024/1623 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mai 2024 amendant le règlement (EU) 575/2013, du passage de l'allocation des fonds propres normalisés de 11% à 12% des actifs pondérés, et du reclassement de données de résultat et d'activité du périmètre non stratégique de Personal Finance dans Autres Activités. Cette présentation reprend cette recomposition.

Cette présentation contient des informations prospectives fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces informations prospectives comportent des projections et des estimations financières qui se fondent sur des hypothèses, des considérations relatives à des projets, des objectifs et des attentes en lien avec des événements, des opérations, des produits et des services futurs et sur des suppositions en termes de performances et de synergies futures. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces projections et estimations qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP Paribas, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de BNP Paribas et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de BNP Paribas, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements étant incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus.

En conséquence, les résultats effectifs pourraient différer de ceux qui sont projetés ou impliqués dans les informations prospectives en raison de divers facteurs. Ces facteurs incluent notamment i) la capacité de BNP Paribas à atteindre ses objectifs, ii) les impacts des politiques monétaires des banques centrales, qu'elles impliquent une période prolongée de taux d'intérêt élevés ou des baisses significatives de taux d'intérêt, iii) les modifications des règles prudentielles (y compris interprétatives) en matière de capital et de liquidité, iv) le maintien à des niveaux élevés ou toute résurgence de l'inflation et ses impacts v) les diverses incertitudes et répercussions géopolitiques liées notamment à la guerre en Ukraine, aux conflits au Proche Orient et Moyen-Orient, vi) les diverses incertitudes et répercussions liées à l'instabilité politique notamment en France et vii) les avertissements inclus dans cette présentation.

BNP Paribas ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces informations prospectives qui sont données à la date de cette présentation. Il est rappelé dans ce cadre que le « Supervisory Review and Evaluation Process » est un processus conduit annuellement par la Banque Centrale Européenne, celle-ci pouvant modifier chaque année ses exigences relatives aux ratios réglementaires pour BNP Paribas.

Les informations contenues dans cette présentation, dans la mesure où elles sont relatives à d'autres parties que BNP Paribas, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes et aucune déclaration ni aucun engagement n'est donné à leur égard, et aucune certitude ne doit être accordée sur l'exactitude, la sincérité, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans cette présentation. Ni BNP Paribas ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour une quelconque négligence ou pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de cette présentation ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels elle pourrait faire référence.

La somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté en raison des arrondis. Les indicateurs alternatifs de performance sont définis dans le communiqué de presse publié concomitamment avec cette présentation.



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 31

31

SOMMAIRE

— Détails Métiers

— CIB

- Global Banking
- Global Markets
- Securities Services

— CPBS

Banques commerciales

- Banques commerciales de la zone Euro
- Banque Commerciale en France – BCEF
- BNL banca commerciale
- Banque Commerciale en Belgique – BCEB
- Banque Commerciale au Luxembourg – BCEL
- Europe Méditerranée

Métiers spécialisés

- Personal Finance
- Arval & Leasing Solutions
- Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors

— IPS

- Assurance
- Gestion Institutionnelle et Privée

— Autres éléments

- Autres activités
- Nombre d'actions et Bénéfice Par Action
- Actif net par Action
- Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents
- Créances douteuses sur encours et taux de couverture
- Ratio Common Equity Tier 1
- Ressources de marché à moyen / long terme
- Ratio MREL
- Ratio TLAC
- Distance MDA
- Actifs pondérés
- Liquidité
- Notations des dettes long-terme de BNP Paribas



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 32

32

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ 1S25 & 2T25

en M€	1S25	1S24	Var. / 1S24	2T25	2T24	Var. / 2T24
Produit Net Bancaire (PNB)	25 541	24 753	+3,2%	12 581	12 270	+2,5%
Frais de gestion	-15 489	-15 113	+2,5%	-7 232	-7 176	+0,8%
Résultat Brut d'Exploitation	10 052	9 640	+4,3%	5 349	5 094	+5,0%
Coût du risque	-1 650	-1 392	+18,5%	-884	-752	+17,6%
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	-115	-96	+19,8%	-100	-91	+9,7%
Résultat d'exploitation	8 287	8 152	+1,7%	4 365	4 251	+2,7%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	420	385	+9,1%	256	164	+56,2%
Autres résultats hors exploitation	90	248	-63,7%	-64	7	n.s.
Résultat avant impôt	8 797	8 785	+0,1%	4 557	4 422	+3,1%
Impôt sur les bénéfices	-2 288	-2 052	+11,5%	-1 139	-886	+28,6%
Intérêts minoritaires	-300	-235	+27,7%	-160	-141	+13,5%
Résultat net part du Groupe (RNPG)	6 209	6 498	-4,4%	3 258	3 395	-4,0%
Coefficient d'exploitation	60,6%	61,1%	-0,5 pt	57,5%	58,5%	-1,0 pt

• Rappel :

- Données 2024 établies sur la base de la reconstitution des séries trimestrielles publiée le 28 mars 2025

• Impôts sur les bénéfices :

- Taux moyen de 26,5% au 2T25 et 27,5% au 1S25 (20,8% au 2T24 et de 24,4% au 1S24)
- Rappel : changement de méthode de fiscalisation des charges de financement aux Etats-Unis, intervenu au 2T24



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 33

33

ELEMENTS EXCEPTIONNELS 1S25		
en M€	1S25	1S24
Total Produit net bancaire (a)	-	-
Coûts de restructuration et coûts d'adaptation (« Autres Activités »)	-84	-79
Coûts de renforcement IT (« Autres Activités »)	-171	-172
Total Frais de gestion (b)	-255	-251
Reconsolidation des activités en Ukraine ¹ (« Autres Activités »)	-	+226
Plus-value de cession des activités de Personal Finance au Mexique (« Autres Activités »)	-	+118
Réévaluation de titres de participation (« Assurance »)	+168	
Total des autres éléments hors exploitation (c)	+168	+344
Total des éléments exceptionnels (avant impôts) (a) + (b) + (c)	-87	+93
Total des éléments exceptionnels (après impôts)	-26	+154
Effets induits par la situation d'hyperinflation en Turquie²		
Impact sur le résultat avant impôt	-176	-157
Impact sur le RNPG	-129	-129



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 34

SECTION 4

Détail par entités

Résultats 2T25

CIB

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

CIB | Tableau de bord 2T25

€m	Total CIB			dont Global Banking			dont Global Markets			dont Securities Services		
	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.
PNB	4 682	4 500	+4,0%	1 507	1 507	+0,0%	2 388	2 262	+5,6%	787	731	+7,6%
incl. FICC	1 408	1 111	+26,8%	n.s.	n.s.	n.s.	1 408	1 111	+26,8%	n.s.	n.s.	n.s.
incl. Equity & Prime Services	980	1 151	-14,9%	n.s.	n.s.	n.s.	980	1 151	-14,9%	n.s.	n.s.	n.s.
Frais de gestion	-2 571	-2 489	+3,3%	-709	-715	-0,9%	-1 308	-1 242	+5,3%	-555	-532	+4,3%
Résultat Brut d'Exploitation	2 110	2 011	+5,0%	799	792	+0,8%	1 080	1 020	+5,9%	232	199	+16,5%
Coût du risque & autres	-111	106	n.s.	-108	134	n.s.	-3	-29	n.s.	0	0	-43,1%
Résultat d'exploitation	1 999	2 117	-5,6%	690	926	-25,5%	1 077	991	+8,7%	232	199	+16,4%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	4	+35,7%	1	1	-38,4%	0	0	-17,3%	4	2	n.s.
Autres éléments hors exploitation	-0	-2	n.s.	0	0	n.s.	-0	-2	n.s.	0	0	n.s.
Résultat avant impôt	2 004	2 118	-5,4%	691	928	-25,5%	1 077	989	+8,9%	236	201	+17,2%
Coefficient d'exploitation (%)	54,9%	55,3%	-0,4 pt	47,0%	47,5%	-0,4 pt	54,8%	54,9%	-0,1 pt	70,5%	72,8%	-2,3 pt
Coût du risque (annualisé, en pb)				24	-30	54						
RONE (base annualisée)	22,6%	23,7%	-1,1 pt	15,6%	21,0%	-5,5 pt	26,9%	23,9%	+3,0 pt	53,2%	50,4%	+2,7 pt
Md€												
Actifs pondérés	267,3	277,6	-3,7%	134,8	149,2	-9,7%	118,9	116,4	+2,1%	13,6	12,0	+13,6%
Fonds propres alloués (depuis le début d'année)	36	35	+3,3%	18	17	+3,4%	16	16	+2,0%	2	2	+15,2%
Indicateurs d'activité												
Global banking - Crédits (Md€)	176,3	183,0	-3,7%	176,3	183,0	-3,7%						
Global banking - Dépôts (Md€)	219,2	213,0	+2,9%	219,2	213,0	+2,9%						
Securities services - Actifs en Conservation (Md€)	14 880	13 016	+14,3%							14 880	13 016	+14,3%
Securities services - Actifs sous Administration (Md€)	2 782	2 576	+8,0%							2 782	2 576	+8,0%
Securities services - Nombre de Transactions (m)	48,4	37,2	+30,3%							48,4	37,2	+30,3%



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 36

36

CIB | Tableau de bord 1S25

€m	Total CIB			dont Global Banking			dont Global Markets			dont Securities Services		
	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.
PNB	9 965	9 196	+8,4%	3 126	3 056	+2,3%	5 259	4 709	+11,7%	1 580	1 431	+10,4%
incl. FICC	3 092	2 723	+13,6%	n.s.	n.s.	n.s.	3 092	2 723	+13,6%	n.s.	n.s.	n.s.
incl. Equity & Prime Services	2 167	1 986	+9,1%	n.s.	n.s.	n.s.	2 167	1 986	+9,1%	n.s.	n.s.	n.s.
Frais de gestion	-5 533	-5 230	+5,8%	-1 472	-1 445	+1,9%	-2 969	-2 728	+8,8%	-1 092	-1 057	+3,4%
Résultat Brut d'Exploitation	4 431	3 965	+11,8%	1 654	1 610	+2,7%	2 290	1 981	+15,6%	488	374	+30,3%
Coût du risque & autres	-176	201	n.s.	-167	221	n.s.	-10	-20	n.s.	0	-0	n.s.
Résultat d'exploitation	4 255	4 166	+2,1%	1 487	1 832	-18,8%	2 280	1 961	+16,3%	488	374	+30,5%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	10	6	n.s.	2	3	-19,5%	1	1	-47,5%	7	3	n.s.
Autres éléments hors exploitation	3	-2	n.s.	-0	-0	n.s.	3	-2	n.s.	0	-0	n.s.
Résultat avant impôt	4 268	4 170	+2,3%	1 490	1 834	-18,8%	2 283	1 960	+16,5%	495	376	+31,6%
Coefficient d'exploitation (%)	55,5%	56,9%	-1,3 pt	47,1%	47,3%	-0,2 pt	56,5%	57,9%	-1,5 pt	69,1%	73,8%	-4,7 pt
Coût du risque (annualisé, en pb)				18	-25	43						
RONE (base annualisée)	24,1%	24,3%	-0,2 pt	16,9%	21,4%	-4,6 pt	28,6%	25,1%	+3,5 pt	56,2%	49,4%	+6,8 pt
Md€												
Actifs pondérés	267,3	277,6	-3,7%	134,8	149,2	-9,7%	118,9	116,4	+2,1%	13,6	12,0	+13,6%
Fonds propres alloués (depuis le début d'année)	36	35	+3,3%	18	17	+3,4%	16	16	+2,0%	2	2	+15,2%
Indicateurs d'activité												
Global banking - Crédits (Md€)	179,7	180,5	-0,5%	179,7	180,5	-0,5%						
Global banking - Dépôts (Md€)	224,6	214,9	+4,5%	224,6	214,9	+4,5%						
Securities services - Actifs en Conservation (Md€)	14 880	13 016	+14,3%							14 880	13 016	+14,3%
Securities services - Actifs sous Administration (Md€)	2 782	2 576	+8,0%							2 782	2 576	+8,0%
Securities services - Nombre de Transactions (m)	94,9	73,9	+28,4%							94,9	73,9	+28,4%



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 37

37

CIB | Global Banking – Solide performance commerciale et confirmation de notre leadership en EMEA

(en M€)	2T25	2T24	Var.
Global Banking			
PNB	1 507	1 507	+0,0%
Frais de gestion	-709	-715	-0,9%
Résultat Brut d'Exploitation	799	792	+0,8%
Coût du risque & autres	-108	134	n.s.
Résultat d'exploitation	690	926	-25,5%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	1	1	-38,4%
Autres éléments hors exploitation	0	0	n.s.
Résultat avant impôt	691	928	-25,5%
Coefficient d'exploitation	47,0%	47,5%	-0,5 pt

— Une bonne dynamique commerciale

- Capital Markets : nous gagnons une place devenant #8¹ au niveau mondial et #2¹ européen avec 6,5% de part de marché sur 1S25
- Niveau d'activité soutenu dans chacune des 3 régions avec une progression sensible en Amérique et APAC. Forte progression sur la titrisation avec une position de #5¹ au niveau mondial et 7% de part de marché
- Transaction Banking : dynamique commerciale soutenue compensant partiellement l'impact de la baisse des taux sur le Cash Management
- Advisory : en progression dans un marché moins dynamique
- Crédits : -3,7%² / 2T24, Dépôts : +2,9%² / 2T24

— Confirmation de notre leadership en EMEA au 1S25¹

- #1 sur tous les segments de dette (DCM, crédits IG, dette en Euros, titrisation), #2 sur les obligations à haut rendement et #3 en ECM EMEA

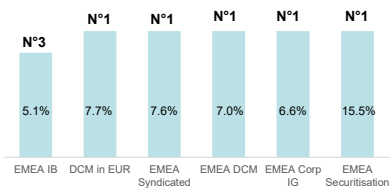
— **Un bon trimestre pour Global Banking dans un contexte plus difficile que l'année passée** : annonces tarifaires, incertitudes géopolitiques. Impact de la dépréciation du dollar / euro

— **Revenus** +1,9% à périmètre et change constants ; après un mois d'avril ralenti, reprise sensible sur la deuxième moitié du trimestre et pipeline solide

— **Frais de gestion** sous contrôle, effet de ciseaux positif sur le trimestre (+0,9 pt). Coefficient d'exploitation toujours très bas

— **Coût du risque** maîtrisé dans un environnement moins favorable que l'année passée (24 pb). Rappel : reprises de provisions de strates 1 & 2 au 2T24

— **Nous maintenons notre position de #1¹ en EMEA IB parmi les banques européennes avec une part de marché de 5,1%**



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 38

38

CIB | Global Markets – Trimestre record tiré par une forte performance de FICC

(en M€)	2T25	2T24	Var.
Global Markets			
PNB	2 388	2 262	+5,6%
FICC	1 408	1 111	+26,8%
EPS	980	1 151	-14,9%
Frais de gestion	-1 308	-1 242	+5,3%
Résultat Brut d'Exploitation	1 080	1 020	+5,9%
Coût du risque & autres	-3	-29	n.s.
Résultat d'exploitation	1 077	991	+8,7%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	-17,3%
Autres éléments hors exploitation	-0	-2	n.s.
Résultat avant impôt	1 077	989	+8,9%
Coefficient d'exploitation	54,8%	54,9%	-0,1 pt

— Croissance de Global Markets au 2T25 avec une forte progression de FICC

- **Marché d'actions (EPS)** : baisse relative par rapport à nos pairs américains liée aux activités de produits structurés qui représentent un poids important de nos revenus dans un contexte de volatilité réduisant l'appétit des clients ; activité de flux très dynamique ; très bonne tenue des balances de *Prime Brokerage* ; hausse de l'activité de cash exécution, en particulier aux Etats-Unis
- **Marché de taux, crédit, change et matières premières (FICC)** : performance forte par rapport à nos pairs américains portée par toutes les activités et des volumes en hausse. En particulier, très bonne dynamique des activités de change dans un contexte de forte volatilité, mais aussi de crédit secondaire porté par les obligations et indices. Gains de part de marché au niveau global DCM, passant d'une position #6 à #4 au 1S25¹

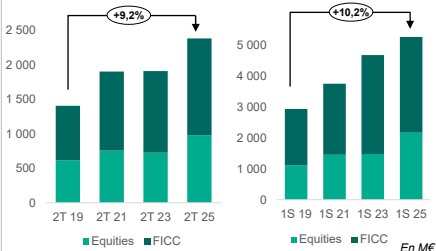
— Un deuxième trimestre record pour Global Markets

- **Revenus** : en croissance par rapport à un 2T24 malgré un effet de change défavorable et un retrait sur *Equity & Prime Services (EPS)* qui bénéficiait d'une base élevée et d'une demande des clients moins forte sur les produits structurés suite à *Liberation Day* ; **FICC** continue dans sa dynamique forte, en hausse dans toutes les régions

- **Frais de gestion** : contenus, en ligne avec les investissements et la performance

- **Effet de ciseaux** marginalement positif ce trimestre (+0,3 pts)

— Nos activités Global Markets poursuivent leur croissance forte sur le trimestre et le semestre



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 39

39

CIB | Securities Services – Contribution soutenue de tous les leviers de croissance

(en M€)	2T25	2T24	Var.
Securities Services			
PNB	787	731	+7,6%
Frais de gestion	-555	-532	+4,3%
Résultat Brut d'Exploitation	232	199	+16,5%
Coût du risque & autres	0	0	-43,1%
Résultat d'exploitation	232	199	+16,4%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	4	2	n.s.
Autres éléments hors exploitation	0	0	n.s.
Résultat avant impôt	236	201	+17,2%
Coefficient d'exploitation	70,5%	72,8%	-2,3 pt

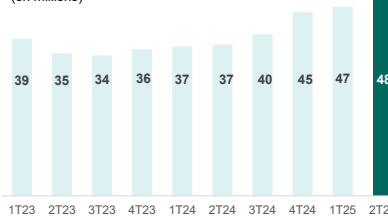
Bon trimestre avec un effet de ciseaux très positif (+3,3 pts)

- **Revenus** : croissance soutenue et bon équilibre entre la progression des revenus d'intérêt et celle des commissions, notamment grâce à l'effet volume ; **volume de transactions en forte hausse**, en particulier en raison d'une volatilité élevée
- **Frais de gestion** : hausse en ligne avec le développement de l'activité
- **Coefficient d'exploitation** à un plus bas historique pour un 2^{ème} trimestre

- **BNP Paribas nommé Europe's Best Bank for Securities Services¹**
- **Croissance externe** : accord d'acquisition² des activités de conservation et de banque dépositaire de HSBC en Allemagne
- **Très bon niveau d'activité tirant la croissance organique**
- **Nouveaux mandats** dans tous les segments et géographies (ex: Schroders)
- **Hausse des AuC/AuA³** moyens de 11,6% soutenue par la performance des marchés et de nouveaux mandats
- **Innovation technologique**
- Participation en tant qu'agent de transfert pour le lancement de parts de fonds monétaires tokenisés au Luxembourg par BNP Paribas AM
- Mandaté par UniSuper pour la solution BNP Paribas Data PRISM360, aidant le fonds de pension Australien dans sa prise de décision, en tirant partie de la technologie de NeoXam

Nombre de transactions en hausse de 30,3% / 2T24

(en millions)



BNP PARIBAS

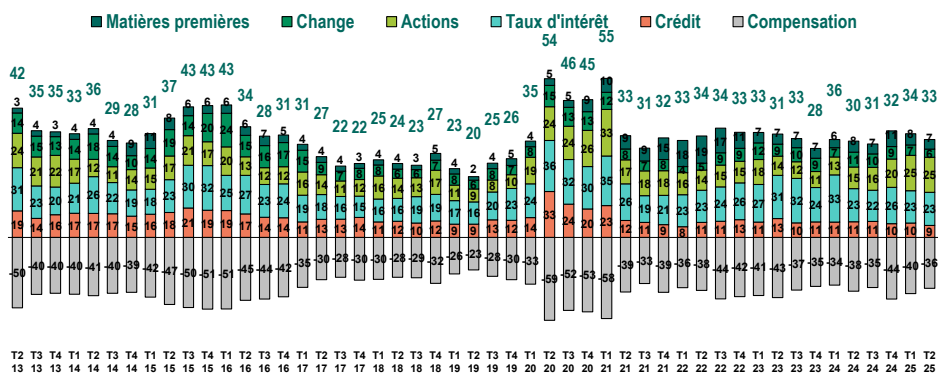
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 40

40

CIB | Risques de marché – 2T25

VaR – Value at Risk (1 jour, 99%) moyenne (en M€)



La VaR moyenne¹ à un niveau bas, en légère baisse par rapport au 1T25

- La VaR moyenne du Groupe au 2T25 s'élève à 33 M€
- Dans un contexte de forte volatilité des marchés, 2 événements de backtesting théorique ont été enregistrés en avril
- 2 événements enregistrés sur les 24 derniers mois sans impact sur les exigences de fonds propres



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 41

41

Détail par entités

Résultats 2T25

CPBS



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

42

CPBS | Tableau de bord 2T25 – Banques commerciales

Ém	Banques comm. zone euro*			dont BCEF*			dont BNL			dont BCEB			dont BCEL			EM		
	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.
Produit Net Bancaire (PNB) (intégrant 100% des Banques Privées)*	3 577	3 528	+1,4%	1 735	1 675	+3,6%	690	724	-4,6%	984	976	+0,9%	167	153	+9,2%	897	737	+21,6%
Incl. Revenus d'intérêt	2 107	2 059	+2,3%	856	821	+4,3%	404	428	-5,7%	705	681	+3,5%	143	130	+10,2%	742	595	+24,7%
Incl. Commissions	1 470	1 468	+0,1%	880	855	+2,9%	286	295	-3,0%	280	295	-5,2%	25	24	+4,1%	155	143	+8,4%
Frais de gestion	-2 211	-2 255	-1,9%	-1 129	-1 118	+1,0%	-426	-486	-12,4%	-579	-577	+0,2%	-78	-73	+6,1%	-512	-493	+4,0%
Résultat Brut d'Exploitation	1 366	1 273	+7,3%	606	557	+8,8%	264	237	+11,4%	406	398	+1,9%	89	80	+12,1%	384	245	+57,0%
Coût du risque	-219	-319	-31,5%	-120	-239	-49,7%	-69	-95	-27,8%	-25	11	n.s.	-5	4	n.s.	-69	-16	n.s.
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	0	0	n.s.	0	0	n.s.	0	0	n.s.	0	0	n.s.	0	0	n.s.	-59	-91	-35,9%
Résultat d'exploitation	1 147	954	+20,3%	486	318	n.s.	196	142	+37,6%	381	409	-6,9%	85	84	+0,7%	256	137	+87,0%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	5	n.s.	-0	-0	n.s.	-1	0	n.s.	1	5	n.s.	-0	-0	n.s.	108	71	n.s.
Autres éléments hors exploitation	1	1	-28,5%	-0	-1	n.s.	0	0	n.s.	0	2	n.s.	1	-0	n.s.	-42	-42	+0,2%
Résultat avant impôt	1 148	960	+19,6%	486	317	n.s.	195	142	+36,8%	382	416	-8,3%	85	84	+1,5%	322	166	+94,2%
Coefficient d'exploitation (%)	61,8%	63,9%	-2,1 pt	65,1%	66,7%	-1,7 pt	61,7%	67,2%	-5,5 pt	58,8%	59,2%	-0,4 pt	46,5%	47,9%	-1,4 pt	57,1%	66,8%	-9,7 pt
Coût du risque (annualisé, en pb)	19	28	-9	21	41	-21	38	53	-15	7	-3	10	15	-13	28	72	18	53
Intégrant 2/3 de la Banque Privée, y compris PELICEL pour BCEF																		
PNB	3 398	3 358	+1,2%	1 639	1 588	+3,2%	665	700	-5,0%	932	922	+1,1%	162	149	+9,1%	887	723	+22,7%
Résultat avant impôt	1 060	881	+20,4%	436	275	n.s.	185	134	+37,3%	357	390	-8,5%	82	82	+0,7%	316	154	n.s.
Actifs pondérés	227,5	227,0	+0,2%	102,0	105,0	-2,9%	48,7	46,2	+5,4%	68,4	68,5	-0,2%	8,5	7,4	+15,3%	63,3	62,7	+0,8%
Fonds propres alloués (depuis le début d'année)	29	29	+1,0%	13	13	+0,1%	6	6	-3,3%	9	9	+3,6%	1	1	+17,4%	8	7	+9,3%
RONE (base annualisée)	12,8%	10,8%	+1,9 pt	12,8%	7,8%	+5,0 pt	11,5%	10,0%	+1,4 pt	12,0%	13,8%	-1,8 pt	27,1%	31,7%	-4,5 pt	16,8%	8,0%	+7,8 pt
Crédits, Dépôts et Epargne hors bilan (Incluant 100% des Banques Privées)																		
Encours moyens (Moé)																		
Crédits	436,1	434,2	+0,4%	207,5	208,1	-0,3%	70,5	71,1	-0,8%	145,4	142,2	+2,2%	12,7	12,8	-0,8%	37,1	34,6	+7,2%
Particuliers	230,9	230,9	+0,0%	109,9	109,8	+0,1%	35,6	36,4	-2,4%	77,2	76,6	+0,8%	8,3	8,1	+1,8%			
dont Immobilier	198,3	199,1	-0,4%	98,2	97,9	+0,2%	24,6	26,5	-7,1%	68,2	67,5	+1,0%	7,3	7,2	+1,3%			
Entreprises et collectivités publiques	205,2	203,3	+0,9%	97,6	98,3	-0,7%	34,9	34,6	+0,9%	68,2	65,7	+3,8%	4,5	4,7	-4,8%			
Dépôts	485,5	485,2	+0,1%	227,9	232,7	-2,0%	67,4	68,5	-1,5%	158,5	154,7	+2,4%	31,7	29,3	+8,2%	50,5	47,6	+6,2%
dont Dépôts à vue	240,8	240,9	-0,0%	118,8	118,1	+0,4%	53,8	54,6	-1,6%	57,4	56,3	+1,9%	11,0	11,8	-6,7%			
dont Comptes d'épargne	161,0	150,8	+6,8%	70,5	67,7	+4,0%	0,1	0,2	-13,3%	76,3	73,3	+4,1%	14,1	9,6	+46,6%			
dont Dépôts à terme	83,8	93,5	-10,4%	38,8	46,8	-17,0%	13,5	13,7	-1,3%	24,8	25,1	-1,3%	6,7	7,9	-15,8%			
Epargne hors-bilan (Moé)																		
Assurance-vie	163,9	158,1	+3,7%	115,9	110,8	+4,6%	22,6	22,0	+2,8%	24,4	24,3	+0,4%	1,0	1,0	+0,8%			
OPCVM	113,5	103,7	+9,5%	48,3	43,1	+12,0%	17,6	16,3	+7,9%	45,4	42,2	+7,7%	2,2	2,1	+5,0%			

* hors effets PELICEL pour BCEF



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 43

43

CPBS | Tableau de bord 1S25 – Banques commerciales

m€	Banques comm. zone euro*			dont BCEF*			dont BNL			dont BCEB			dont BCEL			EM		
	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.
Produit Net Bancaire (PNB) (Intégrant 100% des Banques Privées)*	7 050	6 966	+1,2%	3 397	3 295	+3,1%	1 421	1 454	-2,3%	1 907	1 908	-0,0%	325	309	+5,1%	1 805	1 501	+20,3%
Ind. Revenus d'intérêt	4 127	4 117	+0,2%	1 683	1 646	+2,2%	834	875	-4,7%	1 335	1 335	+0,0%	275	261	+5,3%	1 486	1 217	+22,1%
Ind. Commissions	2 923	2 848	+2,6%	1 714	1 649	+4,0%	587	579	+1,4%	572	573	-0,1%	50	48	+4,2%	319	284	+12,5%
Frais de gestion	-4 854	-4 903	-1,0%	-2 313	-2 289	+1,1%	-864	-927	-6,7%	-1 514	-1 533	-1,2%	-163	-154	+5,6%	-1 106	-998	+11,0%
Résultat Brut d'Exploitation	2 196	2 063	+6,4%	1 084	1 006	+7,7%	557	528	+5,5%	393	375	+4,9%	162	154	+4,7%	699	505	+38,6%
Coût du risque	-367	-538	-31,6%	-245	-355	-30,9%	-105	-167	-36,9%	-12	-18	-32,5%	-4	4	n.s.	-128	-56	n.s.
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	0	0	n.s.	0	0	n.s.	0	0	n.s.	0	0	n.s.	0	0	n.s.	-74	-96	-23,1%
Résultat d'exploitation	1 829	1 527	+19,8%	839	651	+28,9%	451	361	+25,2%	382	357	+6,8%	158	158	-0,3%	497	352	+41,0%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	19	6	n.s.	-0	-0	n.s.	-0	-0	n.s.	20	7	n.s.	0	-0	n.s.	218	156	+39,6%
Autres éléments hors exploitation	-0	2	n.s.	0	-1	n.s.	1	0	n.s.	-1	3	n.s.	1	-0	n.s.	-88	-132	-32,9%
Résultat avant impôt	1 848	1 535	+20,4%	838	650	+28,1%	452	360	+25,3%	400	367	+8,8%	158	158	+0,2%	627	377	+66,2%
Coefficient d'exploitation (%)	68,9%	70,4%	-1,5 pt	68,1%	69,5%	-1,4 pt	60,8%	63,7%	-2,9 pt	79,4%	80,3%	-1,0 pt	50,2%	50,0%	+0,2 pt	61,3%	66,4%	-5,1 pt
Coût du risque (annualisé, en pb)	16	23	-7	21	31	-9	29	46	-17	2	2	-1	6	-6	12	66	32	35
Intégrant 2/3 de la Banque Privée, y compris PEL/CEL pour BCEF																		
PNB	6 689	6 630	+0,9%	3 205	3 119	+2,7%	1 368	1 408	-2,8%	1 801	1 802	-0,0%	315	300	+4,8%	1 785	1 474	+21,1%
Résultat avant impôt	1 683	1 394	+20,7%	738	564	+30,9%	430	345	+24,5%	362	332	+9,2%	153	154	-0,5%	615	356	n.s.
Actifs pondérés	227,5	227,0	+0,2%	102,0	105,0	-2,9%	48,7	46,2	+5,4%	68,4	66,5	-0,2%	8,5	7,4	+15,3%	63,3	62,7	+0,8%
Fonds propres alloués (depuis le début d'année)	29	29	+1,0%	13	13	+0,1%	6	6	-3,3%	9	9	+3,6%	1	1	+17,4%	8	7	+9,3%
RONE (base annualisée)	12,9%	11,3%	+1,6 pt	11,7%	9,1%	+2,6 pt	13,9%	11,6%	+2,3 pt	12,1%	11,9%	+0,2 pt	27,5%	32,6%	-5,1 pt	16,1%	10,4%	+5,7 pt
Crédits, Dépôts et Epargne hors bilan (Intégrant 100% des Banques Privées)																		
Encours moyens (M€)																		
Crédits	435,4	434,2	+0,3%	207,4	208,5	-0,5%	70,4	71,4	-1,4%	144,8	141,5	+2,3%	12,8	12,8	-0,5%	36,9	34,0	+8,4%
Particuliers	231,1	231,1	-0,0%	109,9	109,9	-0,0%	35,8	36,6	-2,2%	77,2	76,5	+0,9%	8,3	8,1	+1,9%			
dont Immobilier	198,4	199,3	-0,5%	98,2	98,1	+0,1%	24,7	26,6	-7,0%	68,2	67,5	+1,1%	7,3	7,2	+1,2%			
Entreprises et collectivités publiques	204,3	203,1	+0,6%	97,6	98,6	-1,0%	34,6	34,8	-0,4%	67,6	65,0	+4,0%	4,5	4,7	-4,7%			
Dépôts	484,9	482,3	+0,5%	228,0	231,4	-1,5%	67,7	68,4	-1,0%	157,6	153,7	+2,5%	31,5	28,8	+9,3%	51,0	46,8	+8,8%
dont Dépôts à vue	238,7	241,9	-1,3%	117,2	118,8	-1,3%	54,0	55,1	-1,9%	56,5	56,2	+0,5%	11,0	11,9	-7,3%			
dont Comptes d'épargne	159,4	149,8	+6,4%	70,1	67,5	+3,8%	0,1	0,2	-13,1%	75,6	73,3	+3,2%	13,5	8,8	n.s.			
dont Dépôts à terme	86,8	90,7	-4,3%	40,8	45,2	-9,7%	13,5	13,1	+2,8%	25,5	24,2	+5,3%	7,0	8,2	-13,9%			
Epargne hors-bilan (Md€)																		
Assurance-vie	153,9	158,1	+3,7%	115,9	110,8	+4,6%	22,6	22,0	+2,8%	24,4	24,3	+0,4%	1,0	1,0	+0,0%			
OPCVM	113,5	103,7	+9,5%	48,3	43,1	+12,0%	17,6	16,3	+7,9%	45,4	42,2	+7,7%	2,2	2,1	+5,0%			

* hors effets PEL/CEL pour BCEF



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 44

44

CPBS | Banques commerciales de la zone euro – progression des revenus d'intérêt

(en M€)	2T25	2T24	Var.
Banques Commerciales dans la zone euro - hors effets PEL/CEL¹			
PNB	3 577	3 528	+1,4%
Ind. Revenus d'intérêt	2 107	2 059	+2,3%
Ind. Commissions	1 470	1 468	+0,1%
Frais de gestion	-2 211	-2 255	-1,9%
Résultat Brut d'Exploitation	1 366	1 273	+7,3%
Coût du risque & autres	-219	-319	-31,5%
Résultat d'exploitation	1 147	954	+20,3%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	5	n.s.
Autres éléments hors exploitation	1	1	-28,6%
Résultat avant impôt	1 148	960	+19,6%
Résultat attribuable à la GIP	-87	-81	+7,4%
Résultat avant impôt des Banques Commerciales dans la zone euro	1 061	879	+20,7%
Coefficient d'exploitation	61,8%	63,9%	-2,1 pt

¹ Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles— PNB^{1,2} : confirmation de la guidance de revenus 2025 >+3% par rapport à 2024

- Revenus d'intérêt^{1,2} : tendances mixtes. Très positives en France et au Luxembourg, en légère amélioration en Belgique, soutenues par la marge sur dépôts et la performance des métiers / filiales spécialisées. En retrait en Italie dans un environnement concurrentiel marqué

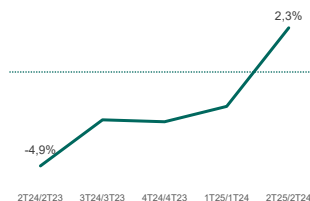
- Commissions¹ : progression en France et au Luxembourg compensée par un effet de base significatif en Belgique lié à un changement d'offre sur les produits de placement. Stabilité en Italie hors effet de base lié aux financements spécialisés

— Frais de gestion¹ : impact positif des mesures d'efficacité opérationnelles, effet de base de la DGS en Italie— Coût du risque¹ : niveau bas (19 pb) – effet de base en 2024 lié à un dossier spécifique chez BCEF— **Dépôts : +0,1% / 2T24**, stabilisation avec des tendances positives (+0,3% / 1T25)

- Progression des dépôts à vue (+1,7% / 1T25)
- Amélioration du mix avec une forte baisse des dépôts à terme (-6,7% / 1T25)

— **Crédits : +0,4% / 2T24**, stabilité avec une bonne dynamique commerciale en Belgique et en Italie auprès des entreprises ; stabilité au global des prêts immobiliers - baisse des crédits aux entreprises en France et au Luxembourg dans un climat d'attentisme— **Epargne hors-bilan** : 277 Md€ en progression de +6,0% / 30.06.24— **Banque Privée** : actifs sous gestion de 277 Md€ au 30.06.25 (+2,5% / 2T24)

— Redressement des revenus d'intérêt



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 45

45

CPBS

Banque Commerciale en France – Bonne performance sur l'ensemble des indicateurs confirmant la trajectoire sur l'année

(en M€)

	2T25	2T24	Var.
BCEF - hors effets PEL/CEL¹			
Produit Net Bancaire (PNB)	1 735	1 675	+3,6%
incl. Revenus d'intérêt	856	821	+4,3%
incl. Commissions	880	855	+2,9%
Frais de gestion	-1 129	-1 118	+1,0%
Résultat Brut d'Exploitation	606	557	+8,8%
Coût du risque & autres	-120	-239	-49,7%
Résultat d'exploitation	486	318	+52,7%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	-0	-0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	-0	-1	-99,7%
Résultat avant impôt	486	317	+53,2%
Résultat attribuable à la GIP	-49	-45	+10,0%
Résultat avant impôt de BCEF	437	272	+60,3%
Coefficient d'exploitation	65,1%	66,7%	-1,6 pt

¹ Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

PNB¹ :

- Revenus d'intérêt¹** : en forte croissance ; confirmation de la tendance positive annoncée au Deep Dive – bonne performance des filiales spécialisées
- Commissions¹** : en hausse, soutenue par les commissions financières sur les clients particuliers et banque privée, notamment sur mandats de gestion et opérations de bourse
- Frais de gestion¹** : maîtrisés avec une croissance inférieure à l'inflation, effet de ciseaux positif (+2,6 pt)
- Coût du risque¹** : faible niveau (21 pb), en recul par rapport au 2T24 marqué par un dossier spécifique
- Résultat avant impôt²** : forte hausse en lien avec la progression du résultat d'exploitation

Trajectoire 2024-2028 présentée au Deep Dive (26.06.25)

	2024 ¹	2028
Revenus	6,6 Md€	>+5% TCAM 24-28
Effet de ciseaux	+1 pt	+3-4 pts En Moyenne 24-28
Coût du risque	29 pbs	<25 pbs 24-28
RWA²	102,8 Md€	~+2% TCAM 24-28
RONE⁴	9,8%	>+17%

Incluant 100% de la banque privée hors PEL / CEL

- Dépôts** : -2,0% / 2T24, stables / 1T25 avec une progression des dépôts à vue (+2,4% / 1T25) ; un mix en légère amélioration avec le recul marqué des dépôts à terme
- Crédits** : -0,3% / 2T24, +1,1% hors PGE ; croissance des crédits aux entreprises hors PGE, stabilité des prêts immobiliers
- Epargne hors-bilan** : collecte nette en assurance vie de 2,2 Md€ au 30.06.25 très supérieure à 2024 (+35% / 30.06.24). Très fort dynamisme des produits structurés en partenariat avec CIB
- Banque Privée** : actifs sous gestion de 141 Md€ au 30.06.25 (+0,6% / 2T24)
- Hello bank!** : poursuite de la croissance du nombre de clients (+8,5% / 2T24)
- Gestion active du bilan** : économies de ~1,5 Md€ de RWA grâce aux deux opérations de titrisation mises en place au 2T25

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 46

46

CPBS

BNL banca commerciale – Hausse de la rentabilité grâce à la maîtrise des coûts et du coût du risque malgré la pression sur les revenus

(en M€)

	2T25	2T24	Var.
BNL bc¹			
Produit Net Bancaire (PNB)	690	724	-4,6%
incl. Revenus d'intérêt	404	428	-5,7%
incl. Commissions	286	295	-3,0%
Frais de gestion	-426	-486	-12,4%
Résultat Brut d'Exploitation	264	237	+11,4%
Coût du risque & autres	-69	-95	-27,8%
Résultat d'exploitation	196	142	+37,6%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	-1	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	0	0	n.s.
Résultat avant impôt	195	142	+36,8%
Résultat attribuable à la GIP	-10	-8	+28,1%
Résultat avant impôt de BNL bc	185	134	+37,3%
Coefficient d'exploitation	61,7%	67,2%	-5,5 pt

¹ Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

PNB¹ :

- Revenus d'intérêt¹** : baisse liée à la pression concurrentielle sur les marges des dépôts et les marges des crédits immobiliers
- Commissions¹** : stabilité hors effet de base lié aux financements spécialisés au 2T24
- Frais de gestion¹** : en baisse de -1,5% en lien avec les mesures structurelles d'économie, hors effet de base de la DGS*
- Coût du risque¹** : 38 pb, provisions spécifiques en baisse / 2T24 liées à la diminution des crédits en défaut et à une réduction structurelle des prêts non performants
- Résultat avant impôt²** : forte hausse en lien avec la progression du résultat d'exploitation et la baisse du coût du risque

* Impact de la dernière contribution à la DGS au 2T24

Évolution des actifs clientèle hors-bilan²

En Md€

- Dépôts** : -1,5% / 2T24, baisse des volumes des entreprises dans un marché concurrentiel, en lien avec une gestion rigoureuse de la liquidité
- Crédits** : -0,8% / 2T24, -0,4% sur le périmètre hors crédits douteux, bonne tenue des crédits aux entreprises, plus que compensée par la baisse des crédits immobiliers en cohérence avec une approche sélective et disciplinée
- Actifs clientèle hors-bilan³** : +4,7% / 30.06.2024 tirés par les OPCVM, les assurances vie, les portefeuilles titres; performance soutenue par la qualité du conseil et la diversification des offres d'investissement (+1,3% / 31.03.2025)
- Banque privée** : collecte nette de 0,5 Md€ au 2T25

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 47

47

CPBS | Banque Commerciale en Belgique – Bonne dynamique commerciale soutenant la tendance positive sur les revenus d'intérêt

(en M€)	2T25	2T24	Var.
BCEB¹			
PNB	984	976	+0,9%
incl. Revenus d'intérêt	705	681	+3,5%
incl. Commissions	280	295	-5,2%
Frais de gestion	-579	-577	+0,2%
Résultat Brut d'Exploitation	406	398	+1,9%
Coût du risque & autres	-25	11	n.s.
Résultat d'exploitation	381	409	-6,9%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	1	5	-76,9%
Autres éléments hors exploitation	0	2	n.s.
Résultat avant impôt	382	416	-8,3%
Résultat attribuable à la GIP	-25	-26	-5,3%
Résultat avant impôt de BCEB	357	390	-8,5%

Coefficient d'exploitation 58,8% 59,2% -0,4 pt

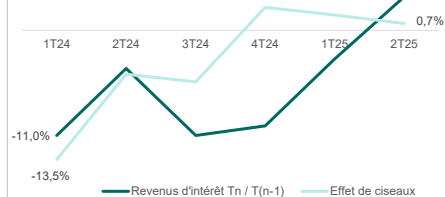
¹ Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **Dépôts : +2,4% / 2T24**, bonne dynamique commerciale auprès des particuliers à la suite du remboursement des bons d'Etat belge. Croissance des dépôts des entreprises (+3,3% / 2T24). Effet mix favorable avec la baisse des dépôts à terme sur les trois derniers trimestres
- **Crédits : +2,2% / 2T24**, progression sur l'ensemble des segments, prêts immobiliers et crédits aux entreprises
- **Epargne hors-bilan : +5,0% / 30.06.2024** soutenue par les OPCVM
- **Banque privée** : actifs sous gestion de 83,6 Md€ au 30.06.25 (+3,0% / 2T24)
- **Bpost Bank** : succès de l'intégration avec une amélioration continue du NPS de nos clients

— **PNB¹ :**

- **Revenus d'intérêt¹** : redressement porté par les volumes et les taux clients sur les dépôts, malgré la pression sur les marges de crédits immobiliers – bonne performance des métiers spécialisés
- **Commissions¹** : baisse des commissions financières par rapport à une base élevée au 2T24. Transition vers un modèle privilégiant les commissions récurrentes sur encours
- **Frais de gestion¹** : baisse des effectifs et maîtrise des dépenses compensant l'inflation (effet de ciseaux de +0,7 pt)
- **Coût du risque¹** : bas à 7 pb. Faible dotation nette strate 2 au 2T25 par rapport à une reprise nette au 2T24
- **Résultat avant impôt²** : baisse en lien avec la hausse du coût du risque

— **Evolution positive des effets de ciseaux et redressement des revenus d'intérêt**



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 48

48

CPBS | Banque Commerciale au Luxembourg – Forte hausse des revenus

(en M€)	2T25	2T24	Var.
BCEL¹			
PNB	167	153	+9,2%
incl. Revenus d'intérêt	143	130	+10,2%
incl. Commissions	25	24	+4,1%
Frais de gestion	-78	-73	+6,1%
Résultat Brut d'Exploitation	89	80	+12,1%
Coût du risque & autres	-5	4	n.s.
Résultat d'exploitation	85	84	+0,7%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	-0	-0	-55,4%
Autres éléments hors exploitation	1	-0	n.s.
Résultat avant impôt	85	84	+1,5%
Résultat attribuable à la GIP	-3	-2	+32,2%
Résultat avant impôt de BCEL	82	82	+0,7%

Coefficient d'exploitation 46,5% 47,9% -1,4 pt

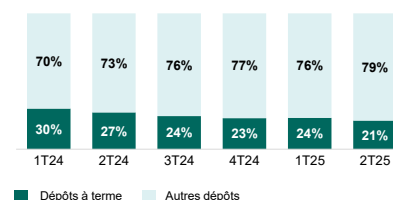
¹ Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **Dépôts : +8,2% / 2T24**, forte progression des volumes pour l'ensemble des clientèles et principalement les entreprises
- **Crédits : -0,6% / 2T24**, baisse des volumes de crédits aux entreprises, en raison d'une demande limitée dans un marché concurrentiel, partiellement compensée par un rebond des prêts immobiliers
- **Épargne hors bilan : +3,6% / 30.06.24**
- Reconnaissance de BGL BNP Paribas comme meilleure banque au Luxembourg par Euromoney en 2025

— **PNB¹ :**

- **Revenus d'intérêt¹** : en forte progression en lien avec la bonne tenue des marges sur dépôts, notamment sur le segment des particuliers
- **Commissions¹** : en forte croissance, bonne performance du segment entreprises et de la banque privée
- **Frais de gestion¹** : hausse en lien avec l'inflation et des projets spécifiques ; effet de ciseaux positif (+3,1 pt)
- **Coût du risque¹** : en hausse à 15 pb (en reprise nette au 2T24)
- **Résultat avant impôt²** : stabilité avec la hausse du coût du risque

— **Amélioration du mix des dépôts**



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 49

49

CPBS | Europe Méditerranée – Très bon 2ème trimestre : bonne dynamique commerciale et résultat très solide

(en M€)	2T25	2T24	Var.
Europe-Méditerranée¹			
PNB	897	737	+21,6%
incl. Revenus d'intérêt	742	595	+24,7%
incl. Commissions	155	143	+8,4%
Frais de gestion	-512	-493	+4,0%
Résultat Brut d'Exploitation	384	245	+57,0%
Coût du risque	-69	-16	n.s.
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	-59	-91	-35,9%
Résultat d'exploitation	256	137	+87,0%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	108	71	+52,0%
Autres éléments hors exploitation	-42	-42	+0,2%
Résultat avant impôt	322	166	+94,2%
Résultat attribuable à la GIP	-6	-12	-51,4%
Résultat avant impôt de Europe-Méditerranée	316	154	n.s.
Coefficient d'exploitation	57,1%	66,8%	-9,7 pt

¹ Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **Dépôts** : progression des volumes (+6,2% / 2T24) notamment en Pologne et en Turquie
- **Crédits** : progression des volumes (+7,2% / 2T24) dans tous les pays ; retour à un niveau soutenu de la production de crédits immobiliers en Pologne
- **TRY/EUR³** : -25,1% / 2T24, -12,4% / 1T25 ; **PLN/EUR⁴** : +0,9% / 2T24, -1,4% / 1T25
- **Situation d'hyperinflation en Turquie** : recul de l'inflation (6% au 2T25 / 10% au 1T25 et 8% au 2T24) et dépréciation de la livre turque / euro au 2T25
- **Ukrsibbank** : pleinement opérationnelle dans un contexte incertain
- Reconnaissance de BNP Paribas Banque Polska comme meilleure banque privée d'Europe centrale et orientale par Global Private Banker et de TEB comme meilleure Banque SME en Turquie par Euromoney en 2025

— **PNB¹** : progression des marges en Turquie dans un contexte de normalisation progressive de l'environnement ; bonne dynamique de commissions en Turquie et en Pologne

- +25,8%¹ / 2T24 hors norme comptable d'hyperinflation en Turquie

— **Frais de gestion¹** : hausse en lien avec une inflation élevée, **effet de ciseaux très positif (+17,6 pt)**

- +11,3%¹ / 2T24 hors norme comptable d'hyperinflation en Turquie

— **Coût du risque¹** : **72 pb** – normalisation par rapport à une base faible au 2T24

— **Autres charges pour risque sur instruments financiers¹** : impact des autres provisions en Pologne (-59 M€)

— **Résultat avant impôt²** (+85,9% / 2T24 hors norme comptable d'hyperinflation en Turquie)

Normalisation du coût du risque

(pb)	1T24	2T24	3T24	4T24	1T25	2T25
EM	45	18	47	73	61	72
Turquie	96	80	-31	165	200	163
Pologne	30	-8	53	4	-14	-14
Autres	34	17	132	128	58	170

Principaux effets niveau Groupe au 2T25 de la norme IAS 29

M€	2T25	2T24
Capitaux propres	-69	90
Résultat d'exploitation	-11	-12
RNAI	-82	-51
Résultat net part du Groupe	-54	-24



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 50

50

CPBS | Tableau de bord 2T25 – Métiers spécialisés

	Total Métiers Spécialisés			dont Personal Finance			dont Arval & Leasing Solutions			dont Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors*		
€m	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.
PNB	2 342	2 517	-7,0%	1 281	1 246	+2,9%	791	999	-20,8%	270	273	-0,9%
Frais de gestion	-1 205	-1 186	+1,6%	-644	-633	+1,8%	-397	-379	+4,5%	-165	-174	-5,2%
Résultat Brut d'Exploitation	1 137	1 331	-14,6%	637	613	+4,0%	395	620	-36,3%	105	98	+6,7%
Coût du risque & autres	-500	-462	+8,3%	-429	-381	+12,5%	-45	-58	-22,8%	-26	-22	+16,2%
Résultat d'exploitation	637	870	-26,7%	208	232	-10,1%	350	562	-37,7%	79	76	+4,0%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	7	-32,0%	7	9	-24,6%	-0	0	n.s.	-2	-2	-10,8%
Autres éléments hors exploitation	-23	-7	n.s.	0	3	n.s.	-23	-12	n.s.	0	2	n.s.
Résultat avant impôt	619	869	-28,8%	215	244	-11,6%	326	549	-40,6%	78	77	+1,4%
Coefficient d'exploitation (%)	51,5%	47,1%	+4,3 pt	50,2%	50,8%	-0,5 pt	50,1%	38,0%	+12,2 pt	61,1%	63,9%	-2,8 pt
Coût du risque (annualisé, en pb)				144	146	-1						
Mi€												
Actifs pondérés	145,9	149,0	-2,1%	81,4	84,0	-3,1%	59,5	58,9	+1,0%	5,0	6,1	-17,8%
Fonds propres alloués (depuis le début d'année)	19	19	+1,8%	11	11	+1,6%	7	7	+5,1%	1	1	-18,1%
RONE (base annualisée)	12,9%	18,1%	-5,2 pt	7,8%	8,6%	-0,8 pt	17,7%	30,9%	-13,2 pt	34,1%	29,1%	+5,0 pt
Indicateurs d'activité												
Crédits (M€)	175,2	168,3	+4,1%	106,5	103,7	+2,7%	67,1	62,7	+7,0%	1,6	1,8	-11,8%
dont encours de crédits - Arval	43,0	38,6	+11,2%				43,0	38,6	+11,2%			
dont encours de crédits - Leasing Solutions	24,1	24,1	+0,2%				24,1	24,1	+0,2%			
Dépôts (M€)	32,0	33,5	-4,7%							32,0	33,5	-4,7%
Arval - Parc Financé (k)	1 828	1 748	+4,6%				1 828	1 748	+4,6%			
Nickel accounts (m)	4,6	4,0	+15,4%							4,6	4,0	+15,4%
Nickel - points de vente	12 265	11 167	+9,8%							12 265	11 167	+9,8%
Actifs sous gestion (Personal Investors, m€)	155,3	185,9	-16,4%							155,3	185,9	-16,4%
Ordres Particuliers Europe Personal Investors (m)	9,8	8,6	+14,4%							9,8	8,6	+14,4%

* Intégrant 2/3 de la banque privée



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 51

51

CPBS | Tableau de bord 1S25 – Métiers spécialisés

Gm	Total Métiers Spécialisés			dont Personal Finance			dont Arval & Leasing Solutions			dont Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors*		
	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.
PNB	4 694	4 947	-5,3%	2 528	2 468	+2,4%	1 631	1 951	-16,4%	528	528	-0,4%
Frais de gestion	-2 467	-2 446	+0,9%	-1 325	-1 316	+0,7%	-810	-772	+5,0%	-332	-357	-7,2%
Résultat Brut d'Exploitation	2 217	2 501	-11,4%	1 203	1 152	+4,5%	821	1 179	-30,4%	194	170	+13,7%
Coût du risque & autres	-987	-902	+9,4%	-832	-752	+10,6%	-102	-105	-2,1%	-53	-46	+16,4%
Résultat d'exploitation	1 230	1 599	-23,1%	371	399	-7,0%	718	1 075	-33,2%	141	125	+12,7%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	18	n.s.	10	22	n.s.	-1	0	n.s.	-4	-4	-5,9%
Autres éléments hors exploitation	-54	-23	n.s.	0	1	n.s.	-55	-26	n.s.	0	2	n.s.
Résultat avant impôt	1 181	1 594	-25,9%	381	422	-9,8%	663	1 048	-36,7%	137	123	+11,5%
Coefficient d'exploitation (%)	52,7%	49,4%	+3,2 pt	52,4%	53,3%	-0,9 pt	49,7%	39,6%	+10,1 pt	63,1%	67,7%	-4,6 pt
Coût du risque (annualisé, en pb)				147	144	2						
MdE												
Actifs pondérés	145,9	149,0	-2,1%	81,4	84,0	-3,1%	59,5	58,9	+1,0%	5,0	6,1	-17,8%
Fonds propres alloués (depuis le début d'année)	19	19	+1,8%	11	11	+1,6%	7	7	+5,1%	1	1	-18,1%
RONE (base annualisée)	12,6%	17,4%	-4,7 pt	7,3%	8,4%	-1,0 pt	18,1%	30,0%	-11,9 pt	32,6%	24,1%	+8,4 pt
Indicateurs d'activité												
Crédits (MdE)	174,8	166,8	+4,8%	106,4	103,2	+3,1%	66,8	61,8	+8,1%	1,6	1,8	-11,5%
dont encours de crédits - Arval	42,7	37,9	+12,6%				42,7	37,9	+12,6%			
dont encours de crédits - Leasing Solutions	24,1	23,9	+0,9%				24,1	23,9	+0,9%			
Dépôts (MdE)	32,2	33,6	-4,2%							32,2	33,6	-4,2%
Arval - Parc Financé (k)	1 818	1 735	+4,8%				1 818	1 735	+4,8%			
Nickel accounts (m)	4,6	4,0	+15,4%							4,6	4,0	+15,4%
Nickel - points de vente	12 265	11 167	+9,8%							12 265	11 167	+9,8%
Actifs sous gestion (Personal Investors, mdE)	155,3	185,9	-16,4%							155,3	185,9	-16,4%
Ordres Particuliers Europe Personal Investors (m)	19,9	17,8	+11,8%							19,9	17,8	+11,8%

* Intégrant 2/3 de la banque privée



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 52

52

CPBS | Personal Finance – Progression des volumes et de la marge à la production, effet de ciseaux positif

(en M€)	2T25	2T24	Var.
Personal Finance			
PNB	1 281	1 246	+2,9%
Frais de gestion	-644	-633	+1,8%
Résultat Brut d'Exploitation	637	613	+4,0%
Coût du risque	-389	-381	+1,9%
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	-40	0	n.s.
Résultat d'exploitation	208	232	-10,1%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	9	-24,6%
Autres éléments hors exploitation	0	3	n.s.
Résultat avant impôt	215	244	-11,6%
Coefficient d'exploitation	50,2%	50,8%	-0,6 pt

- **PNB** : effet combiné de la progression des volumes et de la hausse continue de la marge à la production
- **Frais de gestion** : effet de ciseaux positif (+1,1 pt)
- **Coût du risque** : 144 pb, sans remise en cause de l'amélioration structurelle du profil de risque
- **Autres charges pour risque sur instruments financiers** : -40 M€ en lien avec les arrêts de la Cour Suprême en Espagne, relatifs à la transparence d'information sur les crédits renouvelables

- Confirmation de la dynamique commerciale (encours + 2,7% / 2T24) avec une amélioration de la marge à la production par rapport au 2T24
- Développement de la mobilité, avec la signature ou l'extension de partenariats avec les constructeurs autos : Chery Group au Royaume-Uni, Belgique, Pays Bas et Lynk & Co en France, Espagne, Italie et Belgique
- Hausse régulière du crédit à la consommation BtoC (production +3% / 2T24) et effet très positif du déploiement du partenariat avec Apple en France dans le *retail*
- Gestion active du bilan : 2 opérations de titrisation SRT (crédits autos) pour 1,95 Md€ avec une baisse des RWA de 1,2 Md€

Trajectoire 2024-2028 présentée au Deep Dive (10.06.25)

	2024	2028
Encours de crédit ¹	104 Md€	~+4% TCAM 24-28
Revenus	4,9 Md€	~+5,5% TCAM 24-28
Effet de ciseaux	+6 pts	~+4 pts 24-28
Coût du risque	1,4%	~1,3%
RWA ²	86 Md€	~+1% TCAM 24-28
RONE ³	8,5%	>+17%



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 53

53

CPBS | Arval & Leasing Solutions – Forte croissance du PNB organique et normalisation du prix des VO chez Arval ; progression des revenus de Leasing Solutions

(en M€)	2T25	2T24	Var.
Arval & Leasing Solutions			
PNB	791	999	-20,8%
Frais de gestion	-397	-379	+4,5%
Résultat Brut d'Exploitation	395	620	-36,3%
Coût du risque & autres	-45	-58	-22,8%
Résultat d'exploitation	350	562	-37,7%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	-0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	-23	-12	n.s.
Résultat avant impôt	326	549	-40,6%
Coefficient d'exploitation	50,1%	38,0%	+12,1 pt

— Arval

- Progression continue du parc financé (+4,6%¹ / 2T24) et des encours (+11,2% / 2T24)
- Bonne dynamique de la flotte des particuliers (+9,1% / 2T24) grâce aux nouveaux partenariats
- Renouvellement pour 5 ans en Espagne du partenariat de distribution avec CaixaBank (objectif de 200 000 nouveaux véhicules financés d'ici 2030)

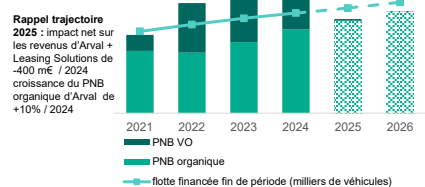
— Leasing Solutions

- Stabilité des encours (+0,2% / 2T24) et amélioration des marges
- Extension géographique du partenariat avec Microsoft (segment technologie)
- Poursuite du développement de l'activité de location longue durée des véhicules industriels notamment avec Kiloutou, acteur majeur de la location de matériel en France et en Europe au travers de la marque blanche Caprental

— PNB :

- Arval** : croissance du PNB organique (marge financière et sur services) (+8,3%) ; fort effet de base du PNB VO au 2T25 / 2T24 qui s'atténuera à partir du 3T25 (Rappel contribution : 263 M€ au 1T24, 265 M€ au 2T24, 147 M€ au 3T24, 52 M€ au 4T24, 28 M€ au 1T25, 13 M€ au 2T25)
- Leasing Solutions** : progression des revenus (+1,7%) notamment grâce à l'amélioration des marges
- Frais de gestion** : en lien avec l'inflation et la dynamique commerciale ; effet ciseaux très positif hors effet PNB VO (+1,4 pts)
- Gestion active du bilan** avec la 1^{ère} opération d'assurance-crédit par Arval pour 500 M€

— Evolution entre 2021 et 2026 du PNB VO, PNB organique et flotte financée



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 54

54

CPBS | Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors – Très bonne dynamique d'activité

(en M€)	2T25	2T24	Var.
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors¹			
PNB	274	276	-0,7%
Frais de gestion	-168	-176	-5,1%
Résultat Brut d'Exploitation	106	99	+7,0%
Coût du risque & autres	-26	-22	+16,2%
Résultat d'exploitation	81	77	+4,4%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	-2	-2	-10,8%
Autres éléments hors exploitation	0	2	n.s.
Résultat avant impôt	79	77	+1,8%
Résultat attribuable à la GIP	-1	-1	+41,2%
Résultat avant impôt des Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors	78	77	+1,4%
Coefficient d'exploitation	61,2%	64,0%	-2,8 pt

¹ Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

— Nickel, une offre de paiement accessible à tous

- 2^{ème} réseau de distribution de comptes courants en Espagne. Consolidation de la place de numéro 1 en France et au Portugal

— Floa, un des leaders français du paiement fractionné

- Croissance soutenue de la production de Floa Pay (solution de paiement en plusieurs fois) +15% / 2T24 et déploiement de l'assistance IA générative afin d'automatiser et simplifier le parcours client

— BNP Paribas Personal Investors, banque en ligne et services bancaires en Allemagne

- Très bonne dynamique commerciale soutenue par une forte progression des transactions (+14,4% / 2T24)
- Maintien des dépôts à un bon niveau

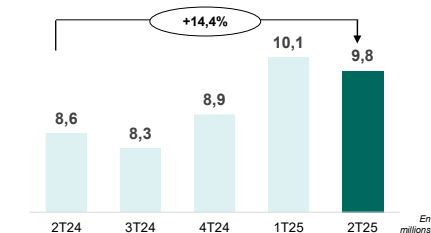
— Effet périmètre : cession d'une entité au 4T24 (effet de base : revenus 2T24 de 27 m€ et coûts 2T24 de 18 m€)

— PNB : forte progression des revenus (+11,2% à périmètre et change constants) en lien avec la hausse du nombre de clients et renforcé par un niveau d'activité très important en avril

— Frais de gestion : en hausse (+6,4% à périmètre et change constants) en lien avec l'activité soutenue avec un effet ciseaux très positif (+4,9 pts à périmètre et change constants)

— Résultat avant impôt : €78m (+17,9% à périmètre et change constants)

— Personal Investors : hausse des transactions



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 55

55

Détail par entités

Résultats 2T25

IPS



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

56

IPS | Tableau de bord 2T25

€m	IPS			dont Assurance			dont Wealth Management			dont Asset Management *		
	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.	2T25	2T24	Var.
PNB	1 531	1 466	+4,4%	635	586	+8,2%	438	413	+6,1%	459	467	-1,8%
Frais de gestion	-873	-879	-0,7%	-202	-204	-1,2%	-297	-295	+0,5%	-374	-380	-1,5%
Résultat Brut d'Exploitation	658	587	+12,2%	433	382	+13,3%	141	117	+20,3%	84	87	-3,2%
Coût du risque & autres	-7	2	n.s.	0	0	n.s.	-2	4	n.s.	-5	-2	n.s.
Résultat d'exploitation	651	589	+10,6%	433	382	+13,3%	139	121	+14,4%	79	85	-6,9%
Autres résultats	113	43	n.s.	106	45	n.s.	0	0	n.s.	7	-3	n.s.
Résultat avant impôt	764	632	+20,9%	539	428	+26,0%	139	121	+14,3%	86	83	+4,1%
Coefficient d'exploitation (%)	57,0%	60,0%	-3,0 pt	31,8%	34,8%	-3,0 pt	67,8%	71,6%	-3,8 pt	81,6%	81,3%	+0,3 pt
RONE (base annualisée)	23,2%	20,2%	+3,0 pt	24,1%	21,7%	+2,4 pt	28,0%	24,4%	+3,7 pt	15,5%	12,6%	+2,9 pt
Md€												
Actifs pondérés	53	43	+23,4%	19	10	n.s.	15	15	+0,4%	18	17	+7,1%
Indicateurs d'activité (en Md€)												
Actifs sous gestion	1 398,5	1 311,6	+6,6%	291,6	265,0	+10,0%	471,0	446,1	+5,6%	636,0	600,6	+5,9%
Collecte nette	24,3	24,4	-0,3%	3,0	0,6	n.s.	6,5	12,9	-49,6%	14,8	10,9	+35,5%
Chiffre d'affaires (primes)	10,5	8,0	+30,0%	10,5	8,0	+30,0%						
dont Chiffre d'affaires Epargne	8,5	6,2	+37,8%	8,5	6,2	+37,8%						
dont Chiffre d'affaires Protection	2,0	1,9	+4,6%	2,0	1,9	+4,6%						

* Incluant Real Estate & IPS Investments



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 57

57

IPS | Tableau de bord 1S25

€m	IPS			dont Assurance			dont Wealth Management			dont Asset Management *		
	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.	1S25	1S24	Var.
PNB	3 028	2 870	+5,5%	1 203	1 132	+6,3%	896	827	+8,4%	929	911	+2,0%
Frais de gestion	-1 780	-1 762	+1,0%	-406	-409	-0,8%	-618	-600	+3,0%	-756	-753	+0,4%
Résultat Brut d'Exploitation	1 248	1 107	+12,7%	797	722	+10,3%	278	227	+22,5%	173	158	+9,6%
Coût du risque & autres	-5	-2	n.s.	0	0	n.s.	0	0	n.s.	-5	-2	n.s.
Résultat d'exploitation	1 243	1 105	+12,5%	797	722	+10,3%	279	227	+22,7%	168	156	+7,7%
Autres résultats	278	83	n.s.	275	89	n.s.	0	-0	n.s.	3	-6	n.s.
Résultat avant impôt	1 521	1 188	+28,0%	1 072	812	+32,1%	279	227	+22,8%	171	150	+13,8%
Coefficient d'exploitation (%)	58,8%	61,4%	-2,6 pt	33,8%	36,2%	-2,4 pt	69,0%	72,5%	-3,6 pt	81,4%	82,7%	-1,3 pt
RONE (base annualisée)	24,3%	19,8%	+4,5 pt	24,8%	21,0%	+3,8 pt	31,0%	25,2%	+5,8 pt	16,3%	12,0%	+4,3 pt
Md€												
Actifs pondérés	53	43	+23,4%	19	10	n.s.	15	15	+0,4%	18	17	+7,1%
Indicateurs d'activité (en Md€)												
Actifs sous gestion	1 398,5	1 311,6	+6,6%	291,6	265,0	+10,0%	471,0	446,1	+5,6%	636,0	600,6	+5,9%
Collecte nette	40,5	42,1	-3,8%	5,7	2,9	n.s.	15,9	20,9	-23,7%	18,9	18,3	+3,2%
Chiffre d'affaires (primes)	22,1	18,5	+19,6%	22,1	18,5	+19,6%						
dont Chiffre d'affaires Epargne	17,8	14,4	+23,4%	17,8	14,4	+23,4%						
dont Chiffre d'affaires Protection	4,3	4,0	+6,2%	4,3	4,0	+6,2%						

* Incluant Real Estate & IPS Investments



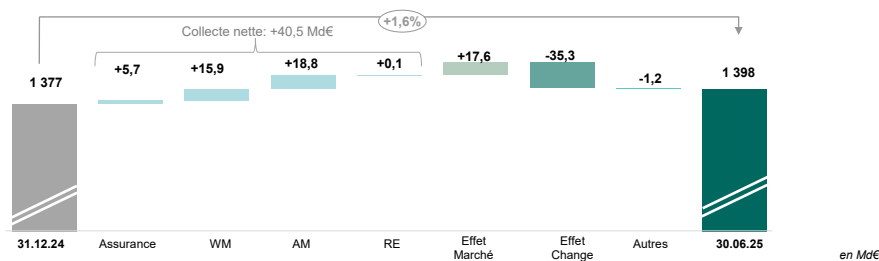
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 58

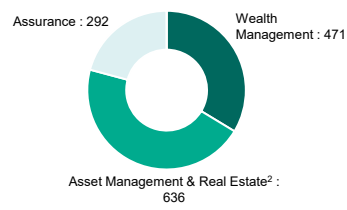
58

IPS | Les actifs sous gestion¹ globaux atteignent 1 398 Md€, portés par une collecte nette dynamique

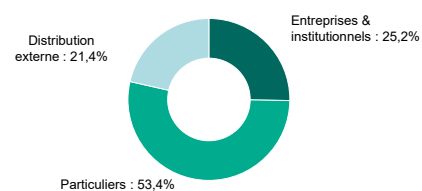
— **Actifs sous gestion** : 1 398 Md€ au 30.06.25 (+1,6% / 31.12.24 ; +6,6% / 30.06.24), niveau record d'AuM, impact de la dépréciation notamment du dollar / euro



— **Actifs sous gestion¹ au 30.06.25 par ligne de métier**



— **Actifs sous gestion¹ au 30.06.25 par origine de clientèle**



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 59

59

IPS | Assurance – Forte croissance de la collecte brute et du résultat avant impôt

(en M€)	2T25	2T24	Var.
Assurance			
PNB	635	586	+8,2%
Frais de gestion	-202	-204	-1,2%
Résultat Brut d'Exploitation	433	382	+13,3%
Coût du risque & autres	0	0	n.s.
Résultat d'exploitation	433	382	+13,3%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	110	46	n.s.
Autres éléments hors exploitation	-4	-1	n.s.
Résultat avant impôt	539	428	+26,0%
Coefficient d'exploitation	31,8%	34,8%	-3,0 pt

- **Hausse du PNB** soutenue par l'intégration des récentes acquisitions (BCC Vita et Neuflyze Vie) et la hausse de la contribution d'Ageas
- **Maîtrise des frais de gestion** conduisant à un **effet de ciseaux positif**
- Hausse du résultat d'exploitation
- **Forte hausse du résultat avant impôt** en lien avec la progression du résultat d'exploitation et un résultat non récurrent sur une participation en Chine

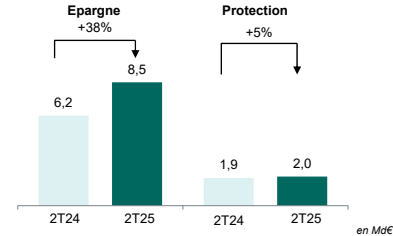
— Activité Epargne : hausse de la collecte brute de +38%

- Bonne performance de l'activité dans l'ensemble des géographies, avec un rebond en Italie soutenu notamment par le partenariat avec BCC Banca Iccrea
- Collecte nette en forte hausse par rapport au 2T24
- Bonne progression de la part d'unités de compte dans la collecte, notamment en France

— Activité Protection : croissance du chiffre d'affaires de +5%

- Progression à l'International et en France, portée notamment par les assurances dommages et affinitaire, grâce au dynamisme des partenariats
- Bon dynamisme commercial avec les partenaires digitaux notamment sur l'assurance dommages

— Chiffre d'affaires Epargne et Protection en forte hausse



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 60

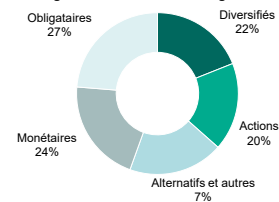
60

IPS | Gestion Institutionnelle & Privée¹ – Progression des revenus dans un contexte de marché volatile

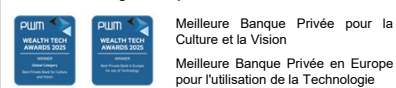
(en M€)	2T25	2T24	Var.
Gestion Institutionnelle et Privée			
PNB	897	880	+1,9%
Frais de gestion	-671	-675	-0,6%
Résultat Brut d'Exploitation	225	204	+10,3%
Coût du risque & autres	-7	2	n.s.
Résultat d'exploitation	218	207	+5,6%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	-3	n.s.
Autres éléments hors exploitation	-0	-0	n.s.
Résultat avant impôt	225	204	+10,2%
Coefficient d'exploitation	74,9%	76,8%	-1,9 pt

- **Progression du PNB** portée par un bon développement des commissions d'activité transactionnelle et de revenus des dépôts chez Wealth Management
- **Baisse des revenus** chez Asset Management, avec un résultat financier en retrait, et chez Real Estate dans un marché très ralenti
- **Baisse des frais de gestion** avec un effet de ciseaux positif de +2,5 pts

— Asset Management : 612 Md€ d'actifs gérés² au 30.06.25



— Wealth Management : positions de leader reconnues



— Wealth Management

- Bonne collecte nette cumulée (15,9 Md€ au 1S25) notamment en Asie (avec une bonne collecte de dépôts en USD) et sur les banques commerciales
- Très bon niveau d'activité transactionnelle dans les banques commerciales et à l'International

— Asset Management

- Très bonne collecte (18,8 Md€ au 1S25), à la fois en fonds monétaires et en supports de moyen long terme
- Impact change négatif (-20,4 Md€ vs. 31.12.2024) sur les actifs sous gestion
- Lancement du fonds BNP Paribas Europe Strategic Autonomy et d'un ETF Europe Défense, en lien avec les plans d'investissements de l'Europe dans la sécurité, la résilience et l'autosuffisance

— Real Estate : activités impactées par un marché toujours attentiste



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 61

61

Autres éléments

Résultats 2T25



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

62

AUTRES ACTIVITÉS | Retraitements de la volatilité et des frais rattachables liés aux activités d'assurance

(en M€)	2T25	2T24	Var.
Autres activités : retraitements liés aux activités d'assurance de la volatilité (IFRS 9) et des frais rattachables (distributeurs internes)			
PNB	-303	-277	+9,5%
Retraitement de la volatilité (métier Assurance)	-4	6	n.s.
Retraitement Frais rattachables (Distributeurs internes)	-299	-283	+5,9%
Frais de gestion	299	283	+5,9%
Retraitement Frais rattachables (Distributeurs internes)	299	283	+5,9%
Résultat Brut d'Exploitation	-4	6	n.s.
Coût du risque			
Autres charges nettes pour risques sur instruments financiers			
Résultat d'exploitation	-4	6	n.s.
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Autres éléments hors exploitation			
Résultat avant impôt	-4	6	n.s.

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- Depuis 01.01.23, le périmètre « Autres activités » intègre 2 retraitements liés à l'application de la norme IFRS 17 conjointement à la mise en œuvre d'IFRS 9 pour les activités d'assurance. Pour une meilleure lisibilité ces retraitements seront externalisés chaque trimestre.
- Les frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance » sont présentés comptablement en déduction du PNB et non plus en frais de gestion. L'impact de ces écritures pour les distributeurs internes est porté par « Autres activités ». Ces écritures sont sans effet sur le résultat brut d'exploitation.
- L'impact de la volatilité générée par la comptabilisation à la juste valeur des actifs sur le résultat financier (IFRS 9) est présenté en « Autres activités » et n'affecte donc pas les revenus du métier Assurance ; hausse de la volatilité en lien avec les marchés financiers ce trimestre.



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 63

63

AUTRES ACTIVITÉS | Hors retraitements liés aux activités d'assurance – 2T25

(en M€)	2T25	2T24	Var.
Autres activités excl. les retraitements liés aux activités d'assurance de la volatilité (IFRS 9) et des frais rattachables (distributeurs internes)			
PNB	44	-18	n.s.
Frais de gestion	-252	-250	+0,6%
incl. coûts de restructuration, de renforcement IT et d'adaptation	-149	-148	+0,4%
Résultat Brut d'Exploitation	-207	-268	-22,6%
Coût du risque	-20	-62	-67,7%
Autres charges nettes pour risques sur instruments financiers	-1	0	n.s.
Résultat d'exploitation	-228	-330	-30,7%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	22	33	-35,2%
Autres éléments hors exploitation	5	59	-91,2%
Résultat avant impôt	-202	-238	-15,2%

— Rappel : à la suite de la recomposition des séries trimestrielles publiée en mars 2025, le périmètre non core* de Personal Finance est désormais inclus dans Autres activités

— **PNB**
• Réévaluation du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (DVA) : 56 M€ (-13 M€ au 2T24)

— **Frais de gestion**
• Coûts de restructuration et coûts d'adaptation : -63 M€ (-50 M€ au 2T24)
• Coûts de renforcement IT : -86 M€ (-98 M€ au 2T24)

— **Résultat avant impôt 2T25 : -202 M€**

* Périmètre non stratégique équivalent aux activités mise en run-off



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 64

64

NOMBRE D'ACTIONS ET BENEFICE PAR ACTION

Nombre d'actions

en millions	30-juin-25	30-juin-24
Nombre d'actions (fin de période)	1 131	1 131
Nombre d'actions hors actions autodétenues (fin de période)	1 116	1 130
Nombre moyen d'actions sur la période, hors actions autodétenues	1 126	1 138

Rappel : 14 025 914 actions ont été rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions 2025

Bénéfice par action

en millions	30-juin-25	30-juin-24
Résultat net part du Groupe	6 209	6 498
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	-381	-389
Effet change sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée remboursés	6	-58
Résultat net part du Groupe, après rémunération et effet change sur TSSDI	5 834	6 051
Nombre moyen d'actions sur la période, hors actions autodétenues	1 126	1 138
Bénéfice par action (BPA) en euros	5,18	5,32

L'acompte sur le dividende 2025 représente 50% du BPA au 30 juin 2025 et s'élève à 2,59€ par action. Il sera détaché le 26 septembre et payé le 30 septembre 2025.



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 65

65

ACTIF NET PAR ACTION

en millions d'euros	30-juin-25	30-juin-24	
Capitaux propres comptables part du Groupe	125 686	122 182	(1)
dont variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (gains et pertes latents ou différés)	-4 532	-3 427	
dont Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	11 960	12 116	(2)
dont rémunération nette d'impôts à verser sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	219	225	(3)
Actif Net Comptable (a)	113 507	109 841	(1)-(2)-(3)
Déduction des écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	-9 778	-9 908	
Actif Net Comptable Tangible (a)	103 729	99 933	
Nombre d'actions hors actions autodétenues (fin de période) en millions	1 116	1 130	
Actif Net Comptable par Action (euros)	101,7	97,2	
dont actif net comptable par action non réévalué (euros)	105,8	100,2	
Actif Net Comptable Tangible par Action (euros)	92,9	88,5	

(a) Hors TSSDI et rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 66

66

RENTABILITE DES FONDS PROPRES ET CAPITAUX PERMANENTS (1/2)

Capitaux permanents part du Groupe non réévalués utilisés pour le calcul du ROE et du ROTE (sur la base des résultats publiés)

en millions d'euros	30-juin-25	30-juin-24	
Actif Net Comptable	113 507	109 841	(1)
dont variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (gains et pertes latents ou différés)	-4 532	-3 427	(2)
Prise en compte de l'annualisation du résultat (a)	6 681	6 841	(3)
Projet de distribution du résultat 2024	0	-7 507	(4)
Projet de distribution du résultat 2025	-7 298	-	(5)
Retraitement des coupons courus non échus fin de période	-351	-380	(6)
Capitaux propres permanents part du Groupe, non réévalués, utilisés pour le calcul du ROE (b)	117 071	112 222	(1)-(2)+(3)+ (4)+(5)+(6)
Déduction des écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	-9 778	-9 908	
Capitaux propres permanents tangibles part du Groupe, non réévalués, utilisés pour le calcul du ROTE (b)	107 293	102 314	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROE (c)	114 421	109 499	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROTE (d)	104 561	99 717	

- (a) RNPG du 1S25, hors éléments exceptionnels à l'exclusion des coûts de renforcement IT, d'adaptation et de restructuration, et hors taxes bancaires après impôts (voir détail à la diapositive sur IFRIC 21)
- (b) Hors TSSDI et rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI et incluant les projets de distribution du résultat
- (c) Moyenne des capitaux propres permanents : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le RNPG publié annualisé du 1S25 avec éléments exceptionnels et taxes non annualisés (Capitaux propres permanents = capitaux propres comptables part du groupe - variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres - Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée - rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI - hypothèse de distribution de dividende)
- (d) Moyenne des capitaux propres permanents tangibles : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le RNPG publié annualisé du 1S25 avec éléments exceptionnels et taxes non annualisés (Capitaux propres permanents tangibles = capitaux permanents - immobilisations incorporelles - écarts d'acquisition)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 67

67

RENTABILITE DES FONDS PROPRES ET CAPITAUX PERMANENTS (2/2)

Calcul de la rentabilité des fonds propres			
en millions d'euros	30-juin-25	30-juin-24	
Résultat net part du Groupe (RNPG)	6 209	6 498	(1)
Eléments exceptionnels après impôts (a)	-26	154	(2)
dont éléments exceptionnels (non annualisés)	146	296	(3)
dont coûts de renforcement IT, adaptation et de restructuration (annualisés)	-172	-142	(4)
Taxes systémiques après impôts	-618	-639	(5)
RNPG non retraité des éléments exceptionnels et taxes systémiques bancaires non annualisées (b)	13 234	13 623	(6)
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) et effet change	-726	-827	
Impact des coûts de renforcement IT, adaptation et de restructuration (annualisés)	-344	-284	
RNPG pour le calcul du ROE / ROTE (c)	12 164	12 512	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROE (d)	114 421	109 499	
Rentabilité des fonds propres	10,6%	11,4%	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROTE (e)	104 561	99 717	
Rentabilité des fonds propres tangibles	11,6%	12,5%	

(a) Voir diapositive 34
(b) Basé sur le RNPG publié retraité annualisé du 1S25, (6) = $2 * [(1)-(2)-(5)]+(3)+(5)$
(c) Basée sur le RNPG publié retraité annualisé du 1S25
(d) Moyenne des capitaux propres permanents : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le RNPG publié annualisé du 1S25 avec éléments exceptionnels et taxes non annualisés (Capitaux propres permanents = capitaux propres comptables part du groupe - variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres - Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée - rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI - hypothèse de distribution de dividende)
(e) Moyenne des capitaux propres permanents tangibles : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le RNPG publié annualisé du 1S25 avec éléments exceptionnels et taxes non annualisés (Capitaux propres permanents tangibles = capitaux permanents - immobilisations incorporelles - écarts d'acquisition)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 68

68

CRÉANCES DOUTEUSES SUR ENCOURS ET TAUX DE COUVERTURE

Créances douteuses / encours bruts		
	30 juin 2025	30 juin 2024
Créances douteuses (a) / encours bruts (b)	1,6%	1,6%

(a) Encours dépréciés (strate 3), bilan et hors bilan, non nettes des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres;
(b) Encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors bilan, y compris titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance)

Taux de couverture		
	30 juin 2025	30 juin 2024
Provisions (a)	13,6	13,9
Engagements douteux (b)	19,7	20,0
Taux de couverture (Strate 3)	68,8%	69,8%

(a) Dépréciations strate 3;
(b) Encours dépréciés (strate 3), bilan et hors bilan, nettes des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 69

69

RATIO COMMON EQUITY TIER 1

Ratio Common Equity Tier 1¹

(passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels)

(En Milliards d'euros)	30-juin-2025 Bâle 4	31-mars-2025 Bâle 4	31-dec-2024 Bâle 3
Capitaux propres	131,6	136,3	134,1
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	-12,0	-11,9	-12,1
Projet de Distribution du résultat 2024 (dividende)	0,0	-5,4	-5,4
Projet de distribution du résultat 2025 (dividende)	-3,5	-1,7	0,0
Projet de rachat d'actions	0,0	-1,1	-1,1
Ajustements réglementaires sur intérêts minoritaires	-3,5	-3,7	-3,6
Ajustements réglementaires sur capitaux propres ²	-2,1	-1,9	-1,8
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	-7,5	-7,6	-7,6
IDA nets sur déficits reportables	-0,1	-0,2	-0,2
Autres ajustements réglementaires	-3,2	-2,9	-2,7
Déduction des engagements de paiements irrévocables	-1,5	-1,5	-1,5
Fonds propres Common Equity Tier One	98,3	98,3	98,1
Actifs pondérés	789	783	762
Ratio Common Equity Tier 1	12,5%	12,5%	12,9%

1. CRD5, 2. Y compris Prudent Valuation Adjustment et application de l'article 468 de la CRR

Ratios de Fonds propres^(a)

	30-juin-2025 Bâle 4	31-mars-2025 Bâle 4	31-dec-2024 Bâle 3
Ratio de solvabilité global	16,7%	16,9%	17,1%
Ratio Tier 1	14,5%	14,5%	14,9%
Ratio Common Equity Tier 1	12,5%	12,5%	12,9%

(a) CRD5, sur la base des risques pondérés de 789 Mds€ au 30.06.2025, 783 Mds€ au 31.03.2025 et 762 Mds€ au 31.12.2024



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 70

70

RESSOURCES DE MARCHÉ À MOYEN / LONG TERME

Programme d'émissions réglementaires 2025 22,5 Md€¹

~80% du programme réglementaire 2025 réalisés au 7 juillet 2025

Programme 2025 d'émissions réglementaires d'instruments de capital

6,5 Md€²

Instruments de capital :

- **AT1 : 1,3 Md€ déjà émis⁴, dont les émissions suivantes :**
 - 1,50 Md\$, Perp NC10, coupon de 7,45%, US Treasuries+313,4pb
- **Tier 2 : 4,0 Md€ déjà émis⁴, dont les émissions suivantes :**
 - 1,00 Md€, 10,5NC5,5, mid-swap€+155pb
 - 1,50 Md€, 12NC7, mid-swap€+165pb
 - 1,00 Md€, 10,5NC5,5, mid-swap€+180pb
 - 400 M€, 10,8NC5,8, UK Gilt+180pb

Programme 2025 d'émissions moyen-long terme réglementaires senior

16,0 Md€³

Dettes Senior :

- **Senior Non Préférée 10,2 Md€ déjà émis⁴, dont les émissions suivantes :**
 - 1,25 Md\$, 6NC5, US Treasuries+135pb
 - 1,60 Md\$, 4NC3, US Treasuries+120pb
 - 400 M\$, 4NC3, SOFR+143pb
 - 1,50 Md€, 11NC10, mid-swap€+150pb
 - 750 M€, 4NC3, €3m+75pb
 - 1,75 Md€, 6NC5, mid-swap€+120pb
 - 260 MCHF, 6 ans in fine, obligation verte, CHF mid-swap+115pb
 - 2,25 Md\$, 8NC7, US Treasuries+127pb
- **Senior Préférée 2,3 Md€ déjà émis⁴, dont les émissions suivantes :**
 - 1,25 Md€, 5NC4, mid-swap€+80pb

1 Sous réserve des conditions de marché et des évolutions réglementaires, montants indicatifs; 2. Dont une majorité de dette Tier 2; 3. Dont une majorité de dette Senior Non Préférée; 4. Contrevauteurs en € sur la base du cours de change historique pour les émissions cross-currency swappées et du cours de change à la date de réalisation de l'opération pour les autres



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 71

71

RATIO MREL | Exigences de ratios MREL et de MREL subordonné au 30 juin 2025

Exigence de MREL au 30.06.25 :

- 22,19% des actifs pondérés (27,03% des actifs pondérés en incluant l'exigence de coussin combiné¹)
- 5,91% des expositions de levier

Exigence de MREL subordonnée au 30.06.25 :

- 14,78% des actifs pondérés (19,62% des actifs pondérés en incluant l'exigence de coussin combiné¹)
- 5,75% des expositions de levier

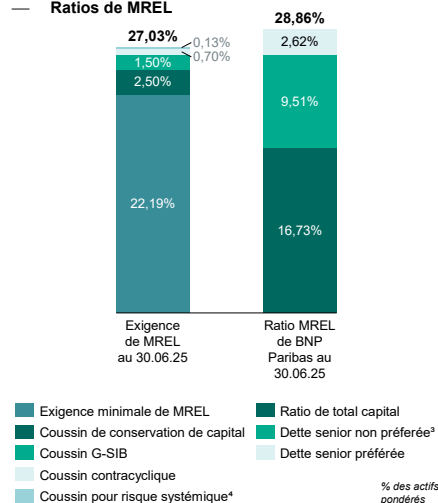
Ratio MREL de BNP Paribas au 30.06.25

- 28,9% des actifs pondérés² :
 - 16,7% de Total capital
 - 9,5% de dette senior non préférée³
 - 2,6% de dette senior préférée
- 8,7% des expositions de levier

Ratio MREL subordonné de BNP Paribas au 30.06.25

- 26,2% des actifs pondérés²
- 7,9% des expositions de levier

Ratios de MREL



1. Exigence de coussin combinée de 4,84% au 30 juin 2025 ; 2. Calculé sur la base de 789 Md€ d'actifs pondérés au 30.06.25, incluant les dispositions transitoires telles que définies à l'art 495 de la CRR (2024/1623) ; 3. Capital restant dû et autres ajustements réglementaires, dont fraction amortie des instruments de Tier 2 ; 4. Mise en place d'un coussin pour risque systémique en Italie depuis le 31 décembre 2024 correspondant à 0,5% des actifs pondérés de crédit et de contrepartie en Italie et 1% à partir du 30 juin 2025 (mesure de réciprocité prise par le HCSF en date du 17 octobre 2024)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 72

72

RATIO TLAC | ~340 pb au-dessus de l'exigence sur la base des actifs pondérés sans utiliser la dette Senior Préférée au 30 juin 2025

Exigence TLAC au 30.06.25 : 22,84% des actifs pondérés

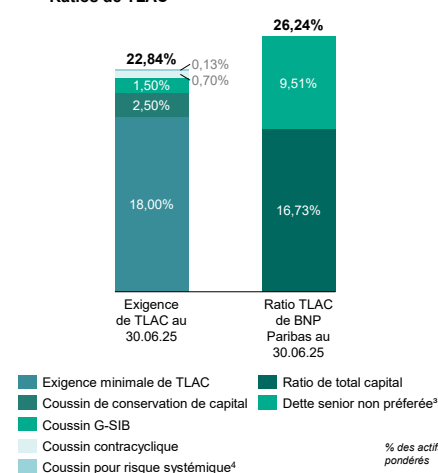
- Incluant le coussin de conservation de capital, le coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB buffer), le coussin de fonds propres contracyclique (70 pb) et le coussin pour risque systémique⁴ (13 pb)

Exigence TLAC au 30.06.25 : 6,75% des expositions de levier

Ratio TLAC de BNP Paribas au 30.06.25¹

- 26,2% des actifs pondérés² :
 - Total capital de 16,7% au 30.06.25
 - 9,5% de dette senior non préférée³
 - Sans utiliser la dette senior préférée éligible
- 7,9% de l'exposition de levier

Ratios de TLAC



1. Conformément aux paragraphes 3 et 4 de l'article 72ter du Règlement (UE) n° 2019/876, certaines dettes senior préférées (dont le montant atteint 20 668 millions d'euros au 30 juin 2025) peuvent être éligibles dans la limite de 3,5% des actifs pondérés. BNP Paribas n'utilise pas cette option au 30 juin 2025 ; 2. Calculé sur la base de 789 Md€ d'actifs pondérés au 30.06.25, incluant les dispositions transitoires telles que définies à l'art 495 de la CRR (2024/1623) ; 3. Capital restant dû et autres ajustements réglementaires, dont fraction amortie des instruments de Tier 2 ; 4. Mise en place d'un coussin pour risque systémique en Italie depuis le 31 décembre 2024 correspondant à 0,5% des actifs pondérés de crédit et de contrepartie en Italie et 1% à partir du 30 juin 2025 (mesure de réciprocité prise par le HCSF en date du 17 octobre 2024)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 73

73

MDA | Distance aux seuils de restrictions des distributions au 30 juin 2025

Exigences de Fonds Propres au 30.06.25¹:

- CET1 : 10,48%
- Tier 1 : 12,28%
- Total Capital : 14,68%

Exigence de levier au 30.06.25 : 3,85%

Exigence MREL au 30.06.25 : 27,03%

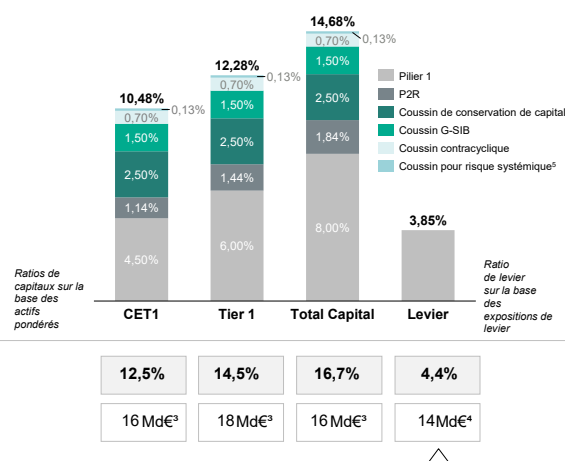
- Contrainte M-MDA non mordante

Distance au 30 juin 2025 aux seuils de restrictions applicables aux distributions², égale au plus petit des quatre montants : **14 Md€**

Ratios phased-in de BNP Paribas au 30.06.25

Distance au 30 juin 2025 aux seuils de restrictions applicables aux distributions²

Exigences de Fonds Propres et de levier au 30.06.25¹



1. Y compris un coussin contracyclique de 70 pb au 30.06.25 ; 2. Telle que définie dans l'article 141 de la CRD ;

3. Calculée sur la base de 789 Md€ d'actifs pondérés au 30.06.25, incluant les dispositions transitoires telles que définies à l'art 495 de la CRR (2024/1623) ;

4. Calculée sur la base de 2 605 Md€ d'expositions de levier au 30.06.25 ; 5. Mise en place d'un coussin pour risque systémique en Italie depuis le 31 décembre 2024 correspondant à 0,5% des actifs pondérés de crédit et de contrepartie en Italie et 1% à partir du 30 juin 2025 (mesure de réciprocité prise par le HCSF en date du 17 octobre 2024)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 74

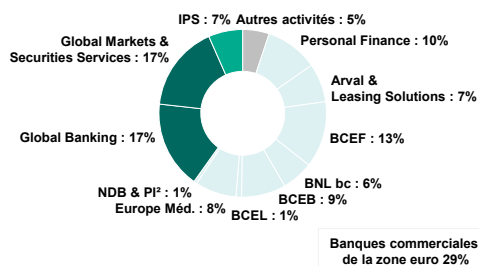
74

ACTIFS PONDÉRÉS¹

789 Md€ au 30.06.25 (783 Md€ au 31.03.25)

En Md€	30.06.25	31.03.25
Risque de Crédit	579	578
Risque Opérationnel	107	104
Risque de Contrepartie	53	53
Risque de Marché / Change	30	29
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	21	20
Actifs pondérés phasés	789	783

Répartition des actifs pondérés¹ par métier sur la base de 789 Md€ au 30.06.25



Banques commerciales de la zone euro 29%

1. Incluant les dispositions transitoires telles que définies aux art. 465, 468 et 495 du Règlement CRR ; 2. New Digital Businesses et Personal Investors



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 75

75

LIQUIDITÉ | Base de dépôts diversifiée et gestion disciplinée, prudente et proactive

— Base de dépôts bénéficiant de la diversification du Groupe, d'une approche client de long-terme et de positions de leader sur les flux

- #1 européen en cash management - #1 en Services titres en EMEA – 1ère Banque Privée de la zone Euro
- **Dépôts diversifiés par géographies**, entités et devises : BCEF (24%), BCEB (17%), autres banques commerciales (19%), Global Banking (23%), Securities Services (11%) et IPS (6%)
- **Dépôts diversifiés par segment** : 45% de dépôts de détail dont ~2/3 assurés, 43% d'entreprises dont 19% opérationnels et 12% de clients financiers¹ dont 78% opérationnels

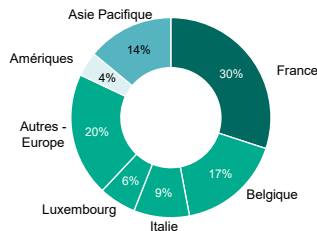
— Gestion disciplinée, prudente et proactive

- **Mesures et suivis effectués à différents niveaux** (consolidé, sous consolidé et par entité) : par devise, horizons de 1j à +20 ans, métriques internes et réglementaires, conditions normales et stressées
- **Indicateurs intégrés dans la gestion opérationnelle des métiers** (processus budgétaire, suivi des clients, origination, tarification...)

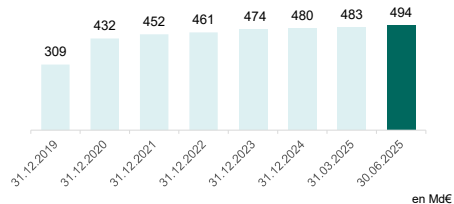
— Niveau d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) élevé (397 Md€ au 30.06.25)

- dont 45% de dépôts en banques centrales et
- 55% de titres de dettes majoritairement de « niveau 1 »

— Répartition des dépôts par zone géographique au 30.06.25



— Evolution de la réserve de liquidité immédiatement disponible²



1. Hors dépôts non opérationnels à moins d'un mois; 2. Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales (« counterbalancing capacity ») tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 76

76

NOTATIONS DES DETTES LONG TERME DE BNP PARIBAS PAR CATEGORIE

Au 17 juin 2025

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings	DBRS
Senior Preferred	A+	A1	AA-	AA (Low)
Senior Non-Preferred	A-	Baa1	A+	A (High)
Tier 2	BBB+	Baa2	A-	A
Additional Tier 1	BBB-	Ba1	BBB	NA
Outlook	Stable	Stable	Stable	Stable

Un changement de notation peut intervenir à tout moment



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 77

77

NOTES

— Diapositive 34

1. Participation de 60% dans Ukrsibbank, les 40% restants sont détenus par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
2. Effets de l'application de la norme IAS 29 et prise en compte de la performance de la couverture en Turquie (CPI linkers)

— Diapositive 38

1. Source Dealogic : IB, DCM, Corporate IG et DCM Euro en EMEA au 1S25, classement en commissions ; Titrisation, Syndicated Loans en EMEA au 1S25, classement en volumes
2. Encours moyens, à taux historique. Un changement de méthodologie a eu lieu au 4T24 : les actifs et passifs totaux de GB présentés n'incluent désormais que les prêts et crédits. Les titres et autres actifs/passifs étaient précédemment inclus. Sans ce changement, le taux de croissance historique serait de 0,6% pour les prêts et 3,8% pour les dépôts.

— Diapositive 39

1. Source Dealogic pour les données de marché et classements

— Diapositive 40

1. Source: Euromoney's Awards for Excellence 2025
2. Sous réserve des accords avec les autorités compétentes
3. Actifs en conservation (AuC) et sous administration (AuA)

— Diapositive 41

1. VaR calculée pour le suivi des limites de marché

— Diapositive 45

1. Intégrant 100% de la Banque Privée
2. Hors effet PEL CEL (impacts PNB : -0,5 M€ au 2T25 ; 2,1 M€ au 2T24)

— Diapositive 46

1. Intégrant 100% de la Banque Privée hors effet PEL/CEL
2. Intégrant 2/3 de la Banque Privée
3. Actifs pondérés fin de période
4. RONE: Résultat avant impôt / Fonds propres alloués

— Diapositive 47

1. Intégrant 100% de la Banque Privée
2. Intégrant 2/3 de la Banque Privée
3. Assurance-vie, OPCVM et Comptes titres

— Diapositive 48

1. Intégrant 100% de la Banque Privée
2. Intégrant 2/3 de la Banque Privée

— Diapositive 49

1. Intégrant 100% de la Banque Privée
2. Intégrant 2/3 de la Banque Privée

— Diapositive 50

1. Intégrant 100% de la Banque Privée
2. Intégrant 2/3 de la Banque Privée
3. Cours fin de période avec l'application en Turquie d'IAS 29
4. Cours moyens

— Diapositive 53

1. Encours moyens
2. Actifs pondérés fin de période
3. RONE: Résultat avant impôt / Fonds propres alloués

— Diapositive 54

1. Progression de la flotte en fin de période



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 78

78

NOTES

— Diapositive 59

1. Y compris actifs distribués
2. Actifs sous gestion de Real Estate 23,5 Md€ - Actifs sous gestion de IPS Investments intégrés chez Asset Management suite à la constitution de la franchise Actifs Privés

— Diapositive 61

1. Asset Management, Wealth Management, Real Estate et IPS Investments
2. Y compris actifs distribués



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2025 | 79

79

2. Etats financiers au 30 juin 2025 (non audités)

**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS CONDENSÉS**

1^{er} semestre 2025

Comptes non audités

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CONDENSÉS	4
COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2025	4
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 30 JUIN 2025	6
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2025	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	10
1. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables	10
1.b Principes de consolidation	11
1.c Conversion des opérations en devises	16
1.d Informations financières dans les économies hyperinflationnistes	16
1.e Marge d'intérêts, produits et charges de commissions et des autres activités	17
1.f Actifs et passifs financiers	18
1.g Activités d'assurance	31
1.h Immobilisations	38
1.i Contrats de location	39
1.j Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	40
1.k Avantages bénéficiant au personnel	40
1.l Paiements à base d'actions	42
1.m Provisions de passif	42
1.n Impôt courant et différé	43
1.o Tableau des flux de trésorerie	43
1.p Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	44
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2025	45
2.a Marge d'intérêts	45
2.b Commissions	46
2.c Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	46
2.d Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	47
2.e Produits et charges des autres activités	47
2.f Charges générales d'exploitation	47
2.g Coût du risque	48
2.h Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	55
2.i Gains nets sur autres actifs immobilisés	56
2.j Impôt sur les bénéfices	56
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	57
4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2025	59
4.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat	60
4.b Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	62
4.c Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	63
4.d Actifs financiers au coût amorti	73
4.e Encours dépréciés (strate 3)	74
4.f Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	75
4.g Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	75
4.h Impôts courants et différés	77
4.i Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	77
4.j Ecarts d'acquisition	77
4.k Provisions pour risques et charges	78

4.l	Compensation des actifs et passifs financiers	79
5.	NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE	81
5.a	Produits nets des activités d'assurance	81
5.b	Réconciliation des charges par nature et des charges par destination	83
5.c	Placements, autres actifs, et passifs financiers liés aux activités d'assurance	83
5.d	Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	86
6.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	90
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	90
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	90
6.c	Engagements sur titres	91
7.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	92
7.a	Evolution du capital et résultat par action	92
7.b	Intérêts minoritaires	95
7.c	Procédures judiciaires et d'arbitrage	98
7.d	Regroupement d'entreprises et perte de contrôle ou d'influence notable	100
7.e	Evénement postérieur à la clôture	101
7.f	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	101
7.g	Périmètre de consolidation	103

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CONDENSÉS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Les comptes semestriels consolidés condensés du Groupe ont été examinés par le Conseil d'administration de BNP Paribas le 23 juillet 2025. Les états financiers consolidés condensés sont présentés au titre des deux semestres 2025 et 2024. Conformément à l'annexe I du Règlement délégué (UE) n° 2019/980, amendé par le Règlement délégué (UE) n° 2020/1273, il est précisé que le premier semestre 2023 est consultable dans l'amendement du 2 août 2024, enregistrée sous le numéro D.24-0117-A02, du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2024 sous le numéro D.24-0117.

COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2025

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Intérêts et produits assimilés	2.a	36 573	42 401
Intérêts et charges assimilées	2.a	(26 694)	(32 829)
Commissions (produits)	2.b	8 195	8 091
Commissions (charges)	2.b	(2 846)	(2 680)
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	2.c	6 797	6 027
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	2.d	151	202
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		16	49
Produits nets des activités d'assurance	5.a	1 214	1 210
<i>dont Produits des activités d'assurance</i>		5 167	4 779
<i>Charges afférentes aux contrats d'assurance</i>		(4 067)	(3 683)
<i>Produits nets des placements liés aux activités d'assurance</i>		2 686	6 721
<i>Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance</i>		(2 572)	(6 607)
Produits des autres activités	2.e	11 230	11 022
Charges des autres activités	2.e	(9 095)	(8 740)
PRODUIT NET BANCAIRE		25 541	24 753
Charges générales d'exploitation	2.f	(14 344)	(13 946)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(1 145)	(1 167)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		10 052	9 640
Coût du risque	2.g	(1 650)	(1 392)
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	2.h	(115)	(96)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 287	8 152
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		420	385
Gains nets sur autres actifs immobilisés	2.i	42	22
Ecart d'acquisition	4.j	48	226
RESULTAT AVANT IMPOT		8 797	8 785
Impôt sur les bénéfices	2.j	(2 288)	(2 052)
RESULTAT NET		6 509	6 733
<i>dont intérêts minoritaires</i>		300	235
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		6 209	6 498
Résultat par action	7.a	5,18	5,32
Résultat dilué par action	7.a	5,18	5,32

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Résultat net	6 509	6 733
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(2 053)	(114)
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(2 435)	150
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(2 146)	481
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	455	(171)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(23)	(48)
- Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(1 110)	(2 825)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	122	123
- Variations de valeur des contrats d'assurance	892	2 470
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	402	(407)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(3)	1
- Impôt sur les bénéfices	(149)	200
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	(875)	326
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	382	(264)
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	279	18
- Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	127	(562)
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	53	90
- Impôt sur les bénéfices	(63)	123
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	(14)	67
Total	4 456	6 619
- Part du Groupe	4 173	6 291
- Part des minoritaires	283	328

BILAN AU 30 JUIN 2025

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2025	31 décembre 2024
ACTIF			
Caisse, banques centrales		197 419	182 496
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	324 347	267 357
Prêts et opérations de pension	4.a	294 433	225 699
Instruments financiers dérivés	4.a	299 376	322 631
Instruments financiers dérivés de couverture		18 842	20 851
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
Titres de dette	4.b	79 171	71 430
Instruments de capitaux propres	4.b	1 465	1 610
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.d	50 361	31 147
Prêts et créances sur la clientèle	4.d	890 933	900 141
Titres de dette	4.d	153 325	146 975
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(1 255)	(758)
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	5.c	297 470	286 849
Actifs d'impôts courants et différés	4.h	5 499	6 215
Comptes de régularisation et actifs divers	4.i	169 967	174 147
Participations dans les entreprises mises en équivalence		6 787	7 862
Immobilisations corporelles et immeubles de placement		51 458	50 314
Immobilisations incorporelles		4 298	4 392
Ecarts d'acquisition	4.j	5 480	5 550
TOTAL ACTIF		2 849 376	2 704 908
DETTES			
Banques centrales		2 613	3 366
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	98 526	79 958
Dépôts et opérations de pension	4.a	396 399	304 817
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	4.a	112 610	104 934
Instruments financiers dérivés	4.a	281 322	301 953
Instruments financiers dérivés de couverture		29 679	36 864
Passifs financiers au coût amorti			
Dettes envers les établissements de crédit	4.f	111 800	66 872
Dettes envers la clientèle	4.f	1 024 734	1 034 857
Dettes représentées par un titre	4.g	200 843	198 119
Dettes subordonnées	4.g	33 607	31 799
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(9 922)	(10 696)
Passifs d'impôts courants et différés	4.h	3 302	3 657
Comptes de régularisation et passifs divers	4.i	150 430	136 955
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	5.d	253 023	247 699
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	5.c	19 413	19 807
Provisions pour risques et charges	4.k	9 357	9 806
TOTAL DETTES		2 717 736	2 570 767
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		124 009	118 957
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		6 209	11 688
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		130 218	130 645
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(4 532)	(2 508)
Total part du Groupe		125 686	128 137
Intérêts minoritaires	7.b	5 954	6 004
TOTAL CAPITAUX PROPRES		131 640	134 141
TOTAL PASSIF		2 849 376	2 704 908

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2025

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Résultat avant impôt		8 797	8 785
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		12 078	10 987
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 941	3 511
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		(1)	(10)
Dotations nettes aux provisions		1 321	126
Variation des actifs/passifs relatifs aux contrats d'assurance		4 085	1 786
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(420)	(385)
(Produits) nets des activités d'investissement		(248)	(97)
(Produits) nets des activités de financement		(743)	(440)
Autres mouvements		4 143	6 496
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		1 631	(112 930)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		48 514	(5 353)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(40 646)	(97 928)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers (1)		(4 129)	(8 146)
Impôts versés		(2 108)	(1 503)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENeree PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		22 506	(93 158)
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		55	2 082
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 127)	(1 047)
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 072)	1 035
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(7 319)	(8 349)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		8 225	821
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		906	(7 528)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(5 815)	(2 596)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE		16 525	(102 247)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		178 212	282 579
Comptes actifs de caisse, banques centrales		182 511	288 279
Comptes passifs de banques centrales		(3 366)	(3 374)
Prêts à vue aux établissements de crédit		9 482	8 352
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.f	(10 608)	(10 770)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		193	92
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		194 737	180 332
Comptes actifs de caisse, banques centrales		197 433	184 481
Comptes passifs de banques centrales		(2 613)	(3 637)
Prêts à vue aux établissements de crédit		12 052	11 922
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.f	(12 033)	(12 218)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(102)	(216)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		16 525	(102 247)

(1) A compter du 31 décembre 2024, les actifs en location simple cédés sont présentés sur la ligne « Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers ». Au 30 juin 2024, ils étaient présentés au sein de la ligne « Autres mouvements » pour 3 144 millions d'euros.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat				
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Activités destinées à être cédées	Total
En millions d'euros									
Situation au 31 décembre 2023	21 202	13 472	92 110	126 784	855	146	431	-	1 432
Affectation du résultat de l'exercice 2023			(5 198)	(5 198)					
Réductions ou remboursements de capital	(1 051)	(1 326)	(62)	(2 439)					
Mouvements sur titres propres	2	(30)	235	207					
Rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI)			(370)	(370)					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 7.b)				-					
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 7.b)			8	8					
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			(2)	(2)					
Autres variations			(57)	(57)					
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			178	178	(170)	(8)			(178)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				-	102	(414)	42		(270)
Résultat net du premier semestre 2024			6 498	6 498					
Situation au 30 juin 2024	20 153	12 116	93 340	125 609	787	(276)	473	-	984
Affectation du résultat de l'exercice 2023				-					
Augmentations de capital et émissions				-					
Mouvements sur titres propres	(20)	13	188	181					
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(5)	(5)					
Rémunération des TSSDI			(373)	(373)					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 7.b)				-					
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 7.b)			(4)	(4)					
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			(2)	(2)					
Autres variations			18	18					
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			31	31	(40)	9			(31)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				-	(23)	(21)	123		79
Résultat net du second semestre 2024			5 190	5 190					
Situation au 31 décembre 2024	20 133	12 129	98 383	130 645	724	(288)	596	-	1 032
Affectation du résultat de l'exercice 2024			(5 413)	(5 413)					
Réductions ou remboursements de capital	(23)	(186)	6	(203)					
Mouvements sur titres propres	(917)	17	298	(602)					
Opérations résultant de plans de paiement en actions			1	1					
Rémunération des TSSDI			(412)	(412)					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 7.b)				-					
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 7.b)			3	3					
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			3	3					
Autres variations			(1)	(1)					
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			(12)	(12)	6	6			12
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				-	243	92	46		381
Résultat net du premier semestre 2025			6 209	6 209					
Situation au 30 juin 2025	19 193	11 960	99 065	130 218	973	(190)	642	-	1 425

DU 1er JANVIER 2024 AU 30 JUIN 2025

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat						Total part du Groupe	Intérêts minoritaires (note 7.b)	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements et contrats des activités d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Activités destinées à être cédées	Total			
(3 429)	(358)	(972)	285	-	(4 474)	123 742	5 125	128 867
					-	(5 198)	(334)	(5 532)
					-	(2 439)		(2 439)
					-	207		207
					-	(370)	(4)	(374)
					-	-	263	263
					-	8	193	201
					-	(2)	12	10
					-	(57)	2	(55)
					-	-		-
536	(140)	(35)	(298)		63	(207)	93	(114)
					-	6 498	235	6 733
(2 893)	(498)	(1 007)	(13)	-	(4 411)	122 182	5 585	127 767
					-	-	(30)	(30)
					-	-	5	5
					-	181		181
					-	(5)		(5)
					-	(373)	(4)	(377)
					-	-	(5)	(5)
					-	(4)	(1)	(5)
					-	(2)	81	79
					-	18		18
					-	-		-
682	(354)	400	143		871	950	109	1 059
					-	5 190	264	5 454
(2 211)	(852)	(607)	130	-	(3 540)	128 137	6 004	134 141
					-	(5 413)	(251)	(5 664)
					-	(203)		(203)
					-	(602)		(602)
					-	1		1
					-	(412)	(4)	(416)
					-	-	1	1
					-	3	(3)	-
					-	3	(76)	(73)
					-	(1)		(1)
					-	-		-
(2 649)	315	(393)	310		(2 417)	(2 036)	(17)	(2 053)
					-	6 209	300	6 509
(4 860)	(537)	(1 000)	440	-	(5 957)	125 686	5 954	131 640

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

1. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés. Certaines informations relatives à la nature et à l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » sont présentées dans l'amendement A02 du Document d'enregistrement universel. Ces informations concernent les expositions au risque de crédit et dépréciations correspondantes détaillées en fonction de leur statut, performant ou non performant, par zone géographique et par secteur. Ces informations font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas au 30 juin 2025.

- Faisant suite aux préconisations du Pilier II de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) portant sur la réforme de la fiscalité internationale, l'Union européenne a adopté en décembre 2022 la Directive 2022/2523 instaurant une imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat, applicable au 1^{er} janvier 2024. En décembre 2023, la loi de finances 2024 a transposé cette directive en droit français.

Afin de clarifier les impacts éventuels de cette directive, l'IASB a émis le 23 mai 2023 une série d'amendements à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », qui ont été adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023. Conformément aux dispositions prévues par ces amendements, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à cette imposition complémentaire.

L'impact de la réforme Pilier II est peu significatif pour le Groupe. Le détail par pays du résultat avant impôt et de l'impôt sur les bénéfices est présenté dans le chapitre 8 du Document d'enregistrement universel 2024 (partie 8.6, section II. *Eléments du compte de résultat et effectifs par pays*).

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025 n'a pas eu d'effet sur les états financiers du Groupe au 30 juin 2025.

1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIÉES ET NON ENCORE APPLICABLES

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2025 est optionnelle.

L'évaluation de l'impact des nouvelles normes et amendements non encore applicables par le Groupe est présentée ci-dessous :

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Amendements des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » relatives à la classification et à la mesure des instruments financiers.

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7. Ces amendements, approuvés par la Commission européenne le 27 mai 2025, seront applicables pour les exercices annuels à compter du 1^{er} janvier 2026. Ces amendements :

- précisent la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par le biais d'un système de paiement électronique;
- clarifient et ajoutent des indications permettant d'évaluer si un actif financier satisfait au critère des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI);
- requièrent la communication d'informations dans les notes annexes pour certains instruments dont les termes contractuels pourraient modifier les flux de trésorerie en cas de réalisation ou de non-réalisation d'un événement conditionnel (par exemple pour les instruments financiers avec des caractéristiques liées à la réalisation d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance); et
- mettent à jour les obligations d'informations relatives aux instruments de capitaux propres désignés à la valeur de marché par capitaux propres.

L'analyse d'impact est en cours, mais le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Publication de la norme IFRS 18 « Présentation et information à fournir dans les états financiers » en remplacement d'IAS 1 « Présentation des états financiers ».

IFRS 18 sera d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2027, avec effet rétroactif.

La norme IFRS 18 reprend un grand nombre des exigences de la norme IAS 1 sans modification et les complète par de nouvelles exigences relatives :

- à la présentation de catégories spécifiques (exploitation, investissement et financement) et de sous-totaux dans l'état des résultats;
- aux informations à communiquer dans les notes annexes des états financiers sur les mesures de performance définies par la direction (MPM);
- à l'agrégation et à la désagrégation de l'information dans l'état des résultats.

La Banque évalue actuellement les implications détaillées de l'application d'IFRS 18 aux états financiers consolidés du Groupe.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle est réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Lors de transactions aboutissant à une perte d'influence notable, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est comptabilisée conformément aux principes IFRS 9 applicables aux instruments financiers détenus.

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

• Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres sont conservés au niveau du Groupe.

Par exception, des amendements aux normes IAS 32 et IFRS 9 autorisent à conserver au bilan des actifs intragroupes s'ils sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs. Ces actifs sont alors évalués en valeur de marché par résultat. Il s'agit :

- des actions propres par amendement à IAS 32 ;
- des passifs financiers émis par l'entité par amendement à IFRS 9.

Ces dispositions sont appliquées par les entités d'assurance du Groupe qui émettent des contrats participatifs directs dont les éléments sous-jacents incluent des titres émis par le Groupe soit directement, soit au travers d'entités d'investissement consolidées.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix, sont convertis au cours de clôture. Ce cours s'applique aussi bien pour la conversion des éléments d'actif et de passif qu'aux produits et charges.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survalueur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Les spécificités relatives aux contrats d'assurance acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont précisées en note 1.g.2, au paragraphe *Comptabilisation et décomptabilisation*.

• **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsque apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

² Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

1.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- **Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- **Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

1.d INFORMATIONS FINANCIERES DANS LES ECONOMIES HYPERINFLATIONNISTES

Le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées dans les pays dont l'économie est en hyperinflation.

La norme IAS 29 présente un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer si une économie est hyperinflationniste, parmi lesquels un taux cumulé d'inflation sur trois ans approchant ou dépassant 100 %.

La norme IAS 29 impose de retraiter à l'aide d'un indice des prix les montants du bilan et du compte de résultat qui ne sont pas exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la clôture.

A cette fin :

- l'ensemble des actifs et passifs non monétaires des filiales des pays en hyperinflation, y compris les capitaux propres, sont réévalués en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Consumer Price Index – CPI) entre leur date d'entrée dans le bilan et la date de clôture. Chacune des lignes du compte de résultat est réévaluée en fonction de l'évolution du CPI entre la date de réalisation des transactions et la date de clôture ;
- les actifs et passifs liés par des accords prévoyant des changements de prix, tels que les prêts et les obligations indexés, sont ajustés à la date de clôture conformément à ces accords.

En période d'inflation, une entité qui détient davantage d'actifs monétaires que de passifs monétaires perd du pouvoir d'achat, et une entité dont les passifs monétaires dépassent les actifs monétaires gagne du pouvoir d'achat, dans la mesure où ces actifs et passifs ne sont pas liés à un niveau de prix. La perte ou le profit sur la position monétaire nette, qui traduit cette perte ou ce gain de pouvoir d'achat, réalisée par le groupe au cours de l'exercice, est déterminée par la différence résultant du retraitement des actifs non monétaires, des capitaux propres et du compte de résultat ainsi que de l'ajustement des actifs et passifs indexés. Elle est constatée au sein de la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les comptes de ces filiales ainsi retraités sont ensuite convertis en euros au taux de clôture.

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Conformément aux dispositions de la décision de l'IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, le Groupe a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres liées aux parités monétaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées en Turquie.

1.e MARGE D'INTERETS, PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS ET DES AUTRES ACTIVITES

1.e.1 MARGE D'INTERETS

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'égalité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

1.e.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS ET DES AUTRES ACTIVITES

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc.

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions ;

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distribution reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

Produits et charges des autres activités

Les marges des opérations de promotion immobilière, les loyers perçus sur les contrats de location simple ainsi que les revenus et charges de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements des biens détenus par le Groupe pour son activité de location simple sont comptabilisées sur la ligne « Charges des autres activités ».

S'agissant des produits et charges composant les marges des opérations de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat :

- progressivement, lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe, etc.), ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France ;
- à l'achèvement dans les autres cas.

Des provisions et des dépréciations sont le cas échéant comptabilisées lorsque la marge ci-dessus est négative (provisions pour contrats déficitaires et dépréciation des stocks).

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance. Les charges correspondantes sont comptabilisées lorsque le service est rendu. En parallèle, des provisions sont constituées afin de couvrir principalement les risques liés aux prestations de services « risk retention » et véhicules relais-assistance.

1.f ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.f.1 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Sont notamment inclus dans cette catégorie les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'activité de gestion actif-passif et de trésorerie détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectant le critère des flux de trésorerie.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du Groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux réglementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3 % du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause. Les clauses d'ajustement de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG), présentes dans

des financements octroyés en vue d'encourager le développement durable des entreprises et communiqués dans le chapitre 7 du Document d'enregistrement universel, ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie dès lors que cet ajustement est considéré comme de minimis. Les instruments structurés indexés sur des indices ESG de marché ne remplissent pas le critère des flux de trésorerie.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant est effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (cf. note 1.f.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.f.2 ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion ;
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.f.3 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché par résultat sont présentés respectivement dans les notes 6.a et 6.b. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

Le Groupe peut émettre des garanties de performance qui lui confèrent le droit de réclamer, à la partie dont la non-performance aurait conduit à l'exercice de la garantie, tout montant versé au bénéficiaire de cette garantie. Ce type d'engagement expose le Groupe au risque de crédit et donne lieu à la constatation de pertes de crédit attendues.

1.f.4 CONTRATS D'ÉPARGNE ET PRETS REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimums attendus; les encours minimums attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de placement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.f.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois « strates » correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates 1 et 2 », ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'ABE du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés ou douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section *Restructuration des actifs financiers*).

Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut issues des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois. A compter de 2024, cette spécificité ne s'applique plus sur l'essentiel des expositions dans la zone euro.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 2.g *Coût du risque*.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actualisée des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est fondée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post-déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène. A compter de 2024, cette spécificité ne s'applique plus sur l'essentiel des expositions dans la zone euro.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus). Le cas échéant, l'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte d'un scénario de flux de trésorerie provenant de la cession des prêts ou d'ensembles de prêts en défaut. Le produit de la vente est considéré net des coûts de cession.

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche Internal Ratings-Based Approach (IRBA). Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sont pris en compte, y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle est utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La détermination des PD s'appuie sur le système de notation interne du Groupe qui est décrit dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel (partie 5.4 *Risque de crédit – Dispositif de gestion du risque de crédit*). Cette section décrit la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques de crédit et de notation, notamment par la mise en place d'un nouvel outil d'évaluation : l'ESG Assessment.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles et les scénarios macroéconomiques (« Point in Time » ou « PIT »).

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (Exposure At Default – « EAD »).

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt si elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci ou est accordée de façon concomitante à l'octroi du prêt, et si le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Dans ce cas, elle est prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, sinon elle donne lieu à la comptabilisation d'un actif de remboursement séparé.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle. Pour les clients entreprise, cette LGD est déterminée en prenant en compte les scénarios macroéconomiques.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique. A compter du 31 décembre 2024, l'information prospective tient spécifiquement compte de risques liés au changement climatique et à la transition notamment au travers de l'utilisation de scénarios à long terme.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.g *Coût du risque*.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le

remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché. Dans le cas où il n'existe pas de pénalité de remboursement significative, elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

Périodes probatoires

Le Groupe applique des périodes d'observation pour évaluer le retour possible à une strate de meilleure qualité. Ainsi, pour le passage de la strate 3 à la strate 2, une période probatoire de 3 mois est observée, étendue à 12 mois en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le passage de la strate 2 à la strate 1, une période probatoire de 2 ans est observée pour les créances ayant fait l'objet d'une restructuration en raison de difficultés financières.

1.f.6 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatives aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dépréciations des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.f.7 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue. Enfin, les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat si cela permet à l'entité d'éliminer ou de réduire significativement une asymétrie dans l'évaluation et la comptabilisation qui existerait en cas de comptabilisation dans des actifs et passifs financiers concernés dans des catégories différentes.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

1.f.8 PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération. Elles seront dans ce cas qualifiées d'instruments hybrides.

A cet égard, le Groupe a choisi d'enregistrer les obligations convertibles contingentes émises, sans maturité, lorsque convertibles en un nombre variable d'actions propres lors de la survenance d'un événement déclencheur prédéterminé (par exemple le passage du ratio de solvabilité sous un seuil), comme un instrument hybride, dans la mesure où les coupons sur ces obligations sont payés de manière discrétionnaire.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves

consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres, notamment les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, sont présentés au bilan en « Capital et réserves ».

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la Banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.f.9 COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;

- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.f.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ

d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le niveau de hiérarchie de la valeur de marché au sein duquel l'actif ou le passif est classé dans son intégralité correspond au niveau le plus bas des paramètres qui sont significatifs pour la valeur de marché.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, et plus marginalement pour certains instruments financiers présentés dans le Niveau 2, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day One Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.f.11 DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe transfère l'actif - soit sur la base d'un transfert des droits contractuels à ses flux de trésorerie, soit en conservant les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif tout en assumant l'obligation de payer les flux de trésorerie de l'actif dans le cadre d'un dispositif de rétrocession éligible – de même que la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.f.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pension livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.g ACTIVITES D'ASSURANCE

1.g.1 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les modalités d'application d'IFRS 9 sont identiques à celles des autres entités du Groupe (cf. note 1.f).

Les placements des activités d'assurance incluent les immeubles de placement qui sont évalués en valeur de marché en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs.

1.g.2 CONTRATS D'ASSURANCE

Le Groupe applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis (si l'entité émet également des contrats d'assurance).

Les principaux contrats d'assurance émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, contrats couvrant les autres risques non vie (automobile, multirisque habitation, etc.). Ces contrats sont évalués selon le modèle général (Building Block Approach BBA) ou la méthode d'affectation des primes (Premium Allocation Approach PAA) pour les contrats éligibles à cette méthode;
- à des contrats de type vie ou épargne : contrats mono et multi-supports (investis en actifs de fonds généraux et en unités de compte) avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation aux bénéfices discrétionnaire et contrats en unités de compte avec une garantie plancher en cas de décès. Ces contrats sont évalués selon le modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach VFA).

Un contrat (ou traité) de réassurance est un contrat d'assurance par lequel un assureur (le cédant) transfère une partie de ses risques auprès d'un réassureur (le cessionnaire). Le Groupe intervient comme réassureur en acceptant

des risques liés aux personnes ou aux biens d'assureurs externes et comme cédant en transférant de tels risques à des réassureurs externes. Les contrats peuvent être proportionnels ou non proportionnels selon la nature des risques et l'appétence pour le risque accepté ou conservé. Ils sont évalués soit selon le modèle général, soit selon la méthode d'affectation des primes puisque la norme interdit l'utilisation de la méthode des honoraires variables.

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et sans risque d'assurance adossés à des actifs sous-jacents en unités de compte sont évalués selon la norme IFRS 9 en valeur de marché par résultat.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces différents contrats selon le modèle d'évaluation retenu sont précisées ci-après.

Ces contrats sont détaillés dans la note 5.d *Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance*.

- Séparation préalable des composants relevant d'autres normes et non étroitement liés

Lorsque les contrats d'assurance ou d'investissement à participation discrétionnaire comportent des composants qui relèveraient du champ d'application d'une autre norme s'il s'agissait de contrats distincts, une analyse doit être menée afin de déterminer si ces composants doivent être comptabilisés séparément. Ainsi :

- un dérivé incorporé est séparé du contrat d'assurance hôte et comptabilisé selon IFRS 9 lorsque ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- une composante d'investissement correspond au montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré dans tous les cas de figure que l'événement assuré se produise ou non. Elle est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 9 lorsqu'elle est distincte de celui-ci et lorsque des contrats équivalents pourraient être vendus séparément dans le même marché ou espace juridique. Elle n'est pas séparée si elle est étroitement liée au contrat hôte. Les variations d'une composante d'investissement non séparée (et notamment les paiements y afférents) ne sont pas constatées en compte de résultat ;
- une promesse de transfert à l'assuré de biens ou de services distincts autres que les services du contrat d'assurance est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 15.

- Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'émetteur, prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie, le titulaire, en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, porte préjudice au titulaire.

Un risque d'assurance est important si, et seulement si, un événement assuré peut amener l'assureur à payer des sommes supplémentaires importantes dans n'importe quel scénario, à l'exclusion des scénarios qui sont dénués de substance commerciale. Un contrat transfère un risque d'assurance important uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée.

Les risques d'assurance couverts par les entités du Groupe sont :

- soit, des risques liés à la personne physique : la mortalité (garanties en cas de décès), la longévité (garanties en cas de vie, par exemple les rentes viagères), la morbidité (garanties en cas d'invalidité), l'incapacité, la santé (couverture médicale), le chômage ;
- soit, des risques de dommage aux biens ou à la responsabilité civile.

Les contrats vie ou épargne émis par les entités du Groupe sont qualifiés de contrats d'assurance si ils incluent un risque en cas de survie (cas de contrats de retraite à sortie en rente obligatoire) ou un risque en cas de décès (cas des contrats en unités de compte comportant une garantie plancher en cas de décès et des contrats d'épargne avec garantie d'un montant additionnel en cas de décès). En l'absence de tels risques, ces contrats sont des contrats d'investissement avec ou sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

- Contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats d'investissement n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important. Ils sont dans le champ d'IFRS 17 s'ils sont émis par des entités émettant également des contrats d'assurance.

La participation discrétionnaire est définie comme le droit contractuel de recevoir, en supplément d'un montant qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles qui sont susceptibles de représenter une part importante du total des prestations prévues au contrat. Prestations, dont l'échéancier ou le montant sont contractuellement laissés à la discrétion de l'émetteur et qui sont contractuellement fondées sur les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats ou sur les rendements d'investissement réalisés et/ou latents d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur, ou le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Pour les filiales contrôlées par le Groupe, les contrats d'épargne investis sur un fonds en euros et les contrats multi-supports investis sur des actifs en unités de compte et sur un fonds en euros sont considérés comme des contrats

d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire, évalués selon la méthode des honoraires variables.

Comptabilisation et évaluation

- Regroupement des contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle), sauf lorsque l'exemption optionnelle prévue par le règlement européen trouve à s'appliquer, ce qui est le cas pour les contrats d'Assurance Vie épargne, comme décrit ci-dessous.

Pour les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie, le Groupe retient pour la constitution des portefeuilles de contrats homogènes les critères discriminants suivants : entité juridique, nature des risques et partenaire distributeur. Les contrats de réassurance acceptée suivent les mêmes principes.

Pour les contrats vie et épargne, le Groupe retient pour les portefeuilles de contrats homogènes d'assurance les critères suivants: entité juridique, produit et actifs sous-jacents. Les contrats d'épargne et de retraite ont été classés dans des portefeuilles distincts (y compris sur la période précédant la transition) du fait de l'existence d'un risque de longévité dans les contrats de retraite.

Pour les traités de réassurance détenus, le Groupe retient les critères suivants : entité juridique, produit couvert et contrepartie. Un portefeuille peut parfois correspondre à un unique traité.

- Comptabilisation et décomptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à compter du début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus ou, si la réassurance a été souscrite en anticipation de la couverture d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, lors de la première comptabilisation de ce groupe déficitaire.

Lors de la comptabilisation initiale de portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert distinct, les groupes de contrats acquis sont traités comme si les contrats avaient été émis à la date de la transaction. La contrepartie reçue ou payée en échange des contrats est traitée comme l'approximation des primes reçues pour les besoins du calcul de la marge sur services contractuels lors de la comptabilisation initiale à partir de ce montant. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises dans le champ d'application d'IFRS 3, la contrepartie reçue ou payée est la valeur de marché des contrats à cette date. Pour les regroupements d'entreprises intervenus depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 17, cette valeur de marché a été déterminée par la projection de l'évaluation des passifs selon l'approche prudentielle Solvabilité 2 qui constitue une référence de marché. Cette évaluation peut être corrigée par la prise en compte d'hypothèses différentes de celles de Solvabilité 2 en fonction de leur matérialité sur l'évaluation du passif. Pour les contrats déficitaires, l'excédent des flux de trésorerie d'exécution par rapport à la contrepartie payée ou reçue est enregistré dans l'écart d'acquisition (ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) s'il s'agit d'un regroupement d'entreprises et sinon, en résultat. Pour les autres contrats, la différence est enregistrée en marge sur services contractuels. En outre, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition doit être reconnu, pour sa valeur de marché, au titre des coûts d'acquisition liés au renouvellement des contrats d'assurance existants ou des coûts d'acquisition déjà payés par l'entreprise acquise au titre de contrats futurs.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte, par paiement ou échéance, ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution, de la marge sur services contractuels et des unités de couverture du groupe dans lequel il était inclus.

- **Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)**

- *Caractéristiques*

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques. Ceci conduit par exemple à exclure les tacites reconductions si le tarif peut être modifié ou à les inclure dans le cas contraire.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude sur les flux de trésorerie au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat. La perte à l'origine (ou « élément de perte ») est suivie extra-comptablement afin de permettre la reconnaissance ultérieure du produit des activités d'assurance.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent et amortis sur la durée de couverture des contrats.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) et la marge sur services contractuels restante à cette date, et du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque et n'intègre pas de marge sur services contractuels. Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation, sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture.

La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance. Dans le cas de contrats qui deviennent onéreux, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats onéreux qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Le relâchement des flux d'exécution des contrats (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) attendus au titre de la période, à l'exception du montant affecté à l'élément de perte, est enregistré en produits des activités d'assurance. La variation des estimations au titre des services passés (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) est enregistrée en « Charges des activités d'assurance ».

Le Groupe inclut la variation de l'ajustement du risque non financier au titre des services courants et passés en totalité dans le « Résultat des activités d'assurance ».

Le Groupe enregistre en capitaux propres l'effet de la variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie. La charge de désactualisation est enregistrée en « Produits ou charges financiers d'assurance » sur la base du taux à l'origine (taux à la souscription pour le passif au titre de la couverture restante et taux à la date de survenance pour le passif au titre des sinistres survenus). La différence entre la valeur des passifs actualisés à un taux figé à l'origine et la valeur de ces mêmes passifs estimée en utilisant les taux d'actualisation courants est ainsi reconnue en capitaux propres. L'effet sur les passifs des variations des variables financières, notamment l'indexation des prestations prévues au contrat, est également comptabilisé en capitaux propres.

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs. En protection, la prime de liquidité est actuellement évaluée à zéro en raison de la durée de règlement courte des sinistres sur les principaux risques couverts et de la non transférabilité aux assurés de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode des quantiles.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels est dérivée de la prime de risque acquise à la période.

- Contrats concernés

Les contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens (contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, et ceux couvrant les autres risques non vie) sont évalués selon le modèle général lorsque la frontière des contrats, les variations attendues des flux de trésorerie et l'effet de la valeur temps sur la durée de la couverture ne les rendent pas éligibles à l'approche simplifiée, ou par choix opérationnel (un modèle d'évaluation unique pour les contrats courts et longs).

• **Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)**

- Caractéristiques

Les contrats participatifs directs sont des contrats d'assurance ou d'investissement pour lesquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'assureur s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la valeur de marché des éléments sous-jacents ;
- l'assureur s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit, dans une proportion substantielle, attribuable à la variation de la valeur de marché des éléments sous-jacents.

Le contrôle du respect de ces conditions est effectué à la date de souscription et n'est pas revu ultérieurement.

Pour ces contrats, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché d'éléments sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels est également ajustée de l'effet des variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services futurs : estimation des flux de trésorerie, ajustement pour risque, variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents (par exemple, l'effet des garanties financières).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services passés sont enregistrées en résultat. C'est le cas des commissions de gestion et des frais rattachables.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent et amortis sur la durée de couverture des contrats, comme dans le modèle général.

En raison du mécanisme de répartition entre les assurés et l'assureur de la variation de valeur des éléments sous-jacents, le résultat de ces contrats est en principe essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier au titre de ces contrats devrait être nul. Le Groupe a choisi l'option consistant à reclasser en capitaux propres la variation du passif liée aux actifs sous-jacents qui ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat.

Les contrats vie répondant à la définition de contrats participatifs directs indiquée ci-dessus sont évalués selon la méthode des honoraires variables. Lorsque ces contrats incluent une valeur de rachat, celle-ci répond à la définition d'une composante d'investissement non distincte et les variations de cette composante d'investissement (notamment les paiements y afférents) ne sont donc pas constatées en compte de résultat.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option introduite par le règlement européen de ne pas diviser par cohorte annuelle les portefeuilles de contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle. Du fait de ce choix, l'appréciation du caractère onéreux s'effectue sur la base du portefeuille et non pas sur la base des cohortes annuelles.

La frontière des contrats inclut les versements futurs dès lors que la tarification applicable n'est pas modifiable (par exemple, les chargements d'acquisition ou de gestion), ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire ou optionnelle (dans ce cas, l'option est probabilisée).

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque, extrapolé sur la durée excédant la période pour laquelle des données observables sont disponibles et corrigé d'une prime de liquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé en combinant selon la méthode du coût du capital, sans prise en compte du risque de rachat massif, en incluant les versements libres, et en considérant uniquement les frais rattachables, et la méthode des quantiles pour la composante des versements libres.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne revenant aux assurés (déterminée en valeur actualisée), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements financiers ou immobiliers sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

- Contrats concernés

Les contrats d'assurance et les contrats d'investissement à participation discrétionnaire adossés à des ensembles d'actifs désignés communément comme « fonds généraux » ou cantons » qui correspondent à des actifs isolés analytiquement, contractuellement ou règlementairement, ainsi que les contrats en unités de compte comportant une garantie plancher et les contrats multi-supports incluant un support de type « fond général » sont évalués selon le modèle des honoraires variables.

L'option prévue par le règlement européen d'exemption des cohortes annuelles est appliquée aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire pour lesquels la participation aux bénéfices des assurés est mutualisée entre les différentes générations de souscripteurs : il s'agit des contrats mono-supports euros ou multi-supports incluant un fonds en euros, en France, en Italie et au Luxembourg.

Dans le cas du passif au titre des sinistres survenus, il est évalué selon le modèle des honoraires variables s'il est sensible à la variation de valeur des éléments sous-jacents et selon le modèle général dans le cas contraire.

- **Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)**

- Caractéristiques

Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent être évalués et comptabilisés selon une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante.

Les contrats dont la frontière est longue, pour lesquels des variations importantes des flux de trésorerie sont attendues sur la durée de la couverture ou pour lesquels l'effet de la valeur temps sur la durée de la couverture est matériel, ne sont pas éligibles à l'approche simplifiée.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante correspond au report des primes encaissées selon un profil représentant la couverture restante à la date d'arrêt. Pour les contrats onéreux, les primes reportées sont complétées d'une estimation de la perte attendue sur la durée de la couverture. Le passif pour les sinistres survenus est évalué selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Le Groupe a choisi l'option de reporter les frais d'acquisition sur la durée de la couverture et par conséquent de les présenter en déduction des primes reportées, sauf lorsque la couverture des contrats coïncide avec l'année civile ou que les frais reportables ne sont pas matériels.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable. Le Groupe a retenu cette option pour les passifs au titre des sinistres survenus.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

- Contrats concernés

Les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie sont évalués selon l'approche simplifiée si les conditions sont remplies (sauf s'il est fait le choix du modèle général pour des raisons opérationnelles).

- **Traitement de la réassurance**

- Contrats de réassurance émis (réassurance acceptée)

La réassurance acceptée est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié, en fonction de la durée de couverture des contrats de réassurance.

Le Groupe accepte surtout des risques correspondant à ceux qu'il garantit en tant qu'assureur direct, dans le cadre de traités proportionnels ou non proportionnels.

- Contrats de réassurance détenus (réassurance cédée)

La réassurance cédée est également traitée selon le modèle général ou en modèle simplifié mais l'équivalent de la marge sur services contractuels représente le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance et peut être positif ou négatif. Dans le cas où un traité de réassurance vient compenser les pertes d'un groupe de contrats onéreux sous-jacent, le gain de réassurance est constaté immédiatement en résultat. Cette composante de recouvrement de perte sert à comptabiliser les montants qui sont présentés ultérieurement en résultat net.

Par ailleurs, les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non-performance du réassureur.

Le Groupe cède en réassurance les risques dont il souhaite se prémunir (par exemple, traités non proportionnels couvrant le risque de pointe, le risque d'accumulation ou excédant la rétention souhaitée) ou dans le cadre de partage des risques dans les traités proportionnels pour des raisons techniques ou commerciales.

Les traités de réassurance cédés sont évalués par le Groupe selon l'approche simplifiée ou le modèle général.

Présentation au bilan et au compte de résultat

Le Groupe a choisi de présenter les placements des activités d'assurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis sont présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente. Pour les contrats Protection évalués en modèle général et pour les passifs pour des sinistres survenus sur des contrats en modèle simplifié, le choix des portefeuilles concernés a été fait en tenant compte à la fois des effets en résultat de la désactualisation des passifs et des modalités de comptabilisation des actifs les adossant. Dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, ce choix a été fait pour neutraliser les non-concordances comptables pouvant exister dans le compte de résultat entre l'effet des variations de valeur de marché des passifs d'assurance ou d'investissement et celui des actifs sous-jacents lorsque ces derniers ne sont pas comptabilisés en valeur de marché par résultat.

Des contrats d'assurance peuvent être distribués et gérés par des entités non assurance du Groupe qui sont rémunérées à ce titre par des commissions payées par les entités d'assurance. Le modèle d'évaluation des contrats d'assurance nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels. Dans le cas de commissions entre des sociétés du Groupe, le Groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges afférentes aux contrats d'assurance la part des frais généraux (hors marges internes) des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance. Les marges des distributeurs internes sont déterminées à partir de données de gestion normalisées de chacun des réseaux concernés.

Effet des estimations comptables établies dans les états financiers intermédiaires

Le Groupe a fait le choix prévu par IFRS 17 de comptabiliser dans ses états financiers annuels les effets des changements d'estimations comptables relatives aux contrats d'assurance émis ou détenus, sans tenir compte des estimations précédemment effectuées dans ses états financiers intermédiaires.

1.h IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. note 1.i.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs (par amendement à IAS 40), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » (cf. note 1.g.1).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation. Par exception, les immeubles occupés par l'entité propriétaire qui constituent des éléments sous-jacents de contrats participatifs directs sont évalués en valeur de marché (par amendement à IAS 16).

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.i CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.i.1 SOCIETE DU GROUPE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant des intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Lors de sa mise en location, le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations pour son coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle et est ensuite amorti linéairement sur sa durée d'utilité. Les dotations aux amortissements du bien ainsi que les loyers sont comptabilisés en résultat sur la durée du contrat de location, respectivement sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les véhicules mis en location par le Groupe et classés en contrat de location simple sont des actifs dont la durée moyenne de location s'établit entre un et cinq ans.

Le coût d'acquisition de ces actifs comprend leur prix d'acquisition, ainsi que tous les coûts directement attribuables nécessaires à la mise à disposition du véhicule auprès des clients locataires. La valeur résiduelle est une estimation selon un modèle statistique de la valeur de revente de l'actif et fait l'objet de réestimations mensuelles en tenant compte notamment des données historiques de vente des véhicules sur le marché de l'occasion et du contexte propre à chaque zone géographique. En cas d'évolution du montant de la valeur résiduelle de l'actif par rapport à sa valeur d'estimation, un ajustement prospectif du plan d'amortissement est effectué véhicule par véhicule.

1.i.2 SOCIETE DU GROUPE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées

retenues peuvent être de trois, six ou neuf ans, suivant la durée économique raisonnablement prévisible des contrats. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;

- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

1.j ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il classe tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.k AVANTAGES BENEFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel ces rémunérations se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.I PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition exécutoire d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence exécutoire, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.m PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, litiges, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.n IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, le Groupe adopte la démarche suivante :

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée ;
- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres. Ceci concerne en particulier l'effet d'impôt relatif aux coupons versés sur les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à l'imposition complémentaire résultant de l'imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat.

1.o TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que des soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.p UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, y compris celles relatives aux risques climatiques, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels une information est donnée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de l'estimation des valeurs résiduelles d'immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple et servant de base à la détermination de leur amortissement ainsi que leur dépréciation éventuelle notamment en lien avec l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs des véhicules d'occasion ;
- des actifs d'impôt différé ;
- de l'évaluation des passifs et actifs d'assurance et des contrats d'investissement à participation discrétionnaire, par groupes de contrats, sur la base des flux de trésorerie futurs d'exécution actualisés et probabilisés, reposant sur des hypothèses qui peuvent être dérivées de données de marché ou spécifiques à l'entité, et de la reconnaissance du résultat de ces contrats sur la base des services rendus sur la période de couverture ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours sont difficiles à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2025

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti et des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Dans le cas d'intérêts négatifs associés à des prêts et créances ou à des dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, ceux-ci sont comptabilisés respectivement en charges d'intérêts ou en produits d'intérêts.

En millions d'euros	1er semestre 2025			1er semestre 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	31 911	(22 495)	9 416	35 462	(27 070)	8 392
Comptes et prêts / emprunts	27 056	(16 889)	10 167	30 472	(20 076)	10 396
Opérations de pension	327	(587)	(260)	418	(673)	(255)
Opérations de location-financement	1 626	(54)	1 572	1 485	(52)	1 433
Titres de dette	2 902		2 902	3 087		3 087
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(4 965)	(4 965)		(6 269)	(6 269)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	1 585	-	1 585	1 384	-	1 384
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	60	(958)	(898)	126	(587)	(461)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 627	(711)	916	1 918	(1 027)	891
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 390	(2 491)	(1 101)	3 511	(4 107)	(596)
Passif de location	-	(39)	(39)	-	(38)	(38)
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	36 573	(26 694)	9 879	42 401	(32 829)	9 572

Au premier semestre 2024, une charge de 36 millions d'euros a été comptabilisée au titre de l'ajustement des couvertures économiques à la suite des changements de modalités sur le TLTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*).

La marge d'intérêts intègre des charges de financement relatives au métier Global Markets, dont les revenus sont essentiellement comptabilisés au sein des « Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat » (cf. note 2.c), ainsi qu'au métier Arval dont les produits de location simple sont présentés en note 2.e. L'évolution de la marge d'intérêts s'apprécie donc conjointement avec celles observées sur ces postes.

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 178 millions d'euros pour le premier semestre 2025, contre 154 millions d'euros pour le premier semestre 2024.

2.b COMMISSIONS

En millions d'euros	1er semestre 2025			1er semestre 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 677	(747)	1 930	2 643	(703)	1 940
Opérations sur titres et dérivés	1 409	(1 120)	289	1 364	(967)	397
Engagements de financement et de garantie	616	(71)	545	633	(52)	581
Prestations de service et gestion d'actifs	2 872	(170)	2 702	2 688	(169)	2 519
Autres	621	(738)	(117)	763	(789)	(26)
Produits et charges de commissions	8 195	(2 846)	5 349	8 091	(2 680)	5 411
- dont détention ou placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions	1 685	(162)	1 523	1 603	(166)	1 437
- dont instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat	1 669	(190)	1 479	1 687	(158)	1 529

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (cf. note 2.a).

En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Instruments financiers du portefeuille de transaction	5 343	5 902
Instruments financiers de taux et de crédit	626	(580)
Instruments financiers de capital	5 302	5 929
Instruments financiers de change	823	2 807
Opérations de pension	(2 952)	(2 899)
Autres instruments financiers	1 544	645
Instruments évalués en valeur de marché sur option	886	(279)
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	514	275
Incidence de la comptabilité de couverture	54	129
Instruments dérivés de couverture de valeur	2 950	3 301
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(2 896)	(3 172)
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	6 797	6 027

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2025 et 2024, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat au premier semestre 2025 sont non significatives, que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

2.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Plus ou moins-values sur instruments de dette	92	138
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	59	64
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	151	202

Les produits d'intérêts relatifs aux titres de dette sont compris dans la note 2.a *Marge d'intérêts* et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein de la note 2.g *Coût du risque*.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2025			1er semestre 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	32	(13)	19	26	(11)	15
Produits nets des immobilisations en location simple	10 280	(8 450)	1 830	9 648	(7 693)	1 955
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	172	(143)	29	156	(144)	12
Autres produits nets	746	(489)	257	1 192	(892)	300
Total net des produits et charges des autres activités	11 230	(9 095)	2 135	11 022	(8 740)	2 282

2.f CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Frais de personnel des activités bancaires	(9 305)	(8 937)
Autres charges générales d'exploitation des activités bancaires	(5 212)	(5 173)
<i>dont services extérieurs et autres charges générales d'exploitation</i>	<i>(4 214)</i>	<i>(4 231)</i>
<i>dont taxes et contributions</i>	<i>(998)</i>	<i>(942)</i>
Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (note 5.b)	(415)	(386)
Reclassement des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance	588	550
Charges générales d'exploitation	(14 344)	(13 946)

Les taxes et contributions, y compris celles relatives aux activités d'assurance, s'élèvent à 1 079 millions d'euros au premier semestre 2025 (contre 1 011 millions d'euros au premier semestre 2024).

Les frais directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Produits nets des activités d'assurance ». Ces frais sont constitués principalement des commissions de distribution payées pour l'acquisition des contrats ainsi que des autres coûts nécessaires à la gestion des contrats. Ils sont inclus dans les charges d'exécution des contrats au sein du « Résultat des activités d'assurance » (cf. note 5.a).

Ces frais rattachables à des contrats d'assurance incluent les frais de gestion engagés par les réseaux bancaires du Groupe pour distribuer des contrats d'assurance. L'évaluation de ces coûts est effectuée sur la base des commissions payées par les entités d'assurance aux distributeurs internes déduction faite de leur marge. Ces coûts sont exclus des « Charges générales d'exploitation » pour être intégrés dans les flux d'exécution des contrats par le biais du « Reclassement des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance ».

Les frais de gestion non directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Charges générales d'exploitation ».

La réconciliation par nature et par destination des charges générales d'exploitation des activités d'assurance est présentée dans la note 5.b.

2.g COUT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.f.5 et utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes s'appuient sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement, et l'actif classé en strate 2, si la probabilité de défaut à maturité de l'instrument a été multipliée au moins par 3 depuis l'origination. Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de 400 points de base. Ces critères sont en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (à l'exception du métier spécialisé du crédit à la consommation en dehors de la zone euro) :

- la facilité est présumée être en strate 1 lorsque sa probabilité de défaut « Point in Time » (PD PiT) à 1 an, intégrant l'information prospective, est inférieure à 0,3 % en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs » ;
- quand la PD PiT à 1 an est supérieure à 20 % en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement intervenu au cours des 12 derniers mois, éventuellement régularisé, est considérée comme une indication d'augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2. A compter de 2024, cette spécificité ne s'applique plus sur l'essentiel des expositions dans la zone euro.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours ou de restructuration en raison de difficultés financières (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée). Depuis le 31 décembre 2023, les clients entreprises sains sous surveillance sont systématiquement déclassés en strate 2.

En 2022, les notes internes des contreparties russes (y compris la note souveraine) ont fait l'objet d'une dégradation systématique pour prendre en considération la situation géopolitique du pays entraînant ainsi le transfert de leurs encours en strate 2. Compte tenu du niveau d'exposition limité du Groupe sur ce pays, cette dégradation n'a toutefois pas eu d'effet significatif sur le coût du risque.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 4 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire et de réestimations ;
- un scénario favorable, prenant en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues ;
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance réalisés par le Groupe ;
- un scénario sévère qui correspond à un choc d'amplitude plus importante que celle du scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi au travers de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le dispositif du Groupe est décliné par secteur afin de prendre en compte l'hétérogénéité des dynamiques sectorielles dans l'évaluation de la probabilité de défaut pour les entreprises.

La prise en compte de l'information prospective est également intégrée à la détermination de la détérioration significative du risque de crédit. En effet, les probabilités de défaut servant de base à cette évaluation intègrent l'information prospective multi-scénario de la même manière que pour le calcul des pertes attendues.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est déterminé ainsi :

- le poids du scénario central est fixé à 50 % ;
- le poids des trois scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, les scénarios adverse et sévère ont un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie ;
- le poids du scénario favorable est au minimum de 10 % et au maximum de 40 % ;
- le poids total des scénarios défavorables fluctue symétriquement au scénario favorable dans un intervalle également compris entre 10 % et 40 % ; la composante sévère représente 20 % de ce poids et au minimum une pondération de 5 %.

Lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Scénarios macroéconomiques

Les quatre scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour les principaux marchés du Groupe (France, Italie, Belgique, Etats-Unis et zone euro), au travers des principales variables macroéconomiques (le Produit Intérieur Brut - PIB - et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier, etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable. Le choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée, aux différentes économies considérées. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables

(taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;

- un scénario sévère, qui est une version aggravée du scénario adverse ;
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique plus favorable. Le choc favorable sur le PIB est déduit du choc adverse sur le PIB de telle sorte que les probabilités des deux chocs sont égales en moyenne sur le cycle. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est complété par une approche permettant de prendre en compte des aspects d'anticipation non capturés par les modèles dans l'approche générique. Cela est en particulier le cas lorsque des événements sans précédent dans la chronique historique prise en compte pour construire les modèles se réalisent ou sont anticipés, ou lorsque la nature ou l'amplitude de variation d'un paramètre macroéconomique vient remettre en cause les corrélations passées. Ainsi, la situation d'inflation élevée et le niveau des taux d'intérêt constatés antérieurement n'étaient pas observés dans l'historique de référence. Dans ce contexte, le Groupe a développé une approche permettant de prendre en compte les perspectives économiques à venir dans l'appréciation de la solidité financière des contreparties. Cette approche consiste à projeter les conséquences de la hausse des taux sur les ratios financiers des clients en tenant compte notamment de leur niveau d'endettement. Les notes de crédit et les probabilités de défaut associées sont réestimées sur la base de ces ratios financiers simulés. Cette démarche est également utilisée pour anticiper les conséquences de la baisse des prix de l'immobilier commercial. A partir de 2024, cette approche a été déclinée afin de compléter l'évaluation prospective des conséquences potentielles du changement climatique (risques de transition et physiques) sur le risque de crédit des contreparties entreprises et des prêts immobiliers. Depuis fin 2024, les risques physiques sont pris en compte au travers d'un ajustement post-modèle.

Scénario central

Au début de l'année 2025, l'activité a connu des dynamiques différentes selon les régions du monde. Aux Etats-Unis, le Produit Intérieur Brut (PIB) s'est contracté de façon marginale au premier trimestre. A l'inverse, la croissance s'est renforcée en zone euro. En moyenne, la croissance mondiale a légèrement perdu en vigueur par rapport à la fin de l'année 2024, traduisant notamment les effets des tensions commerciales et de l'incertitude associée.

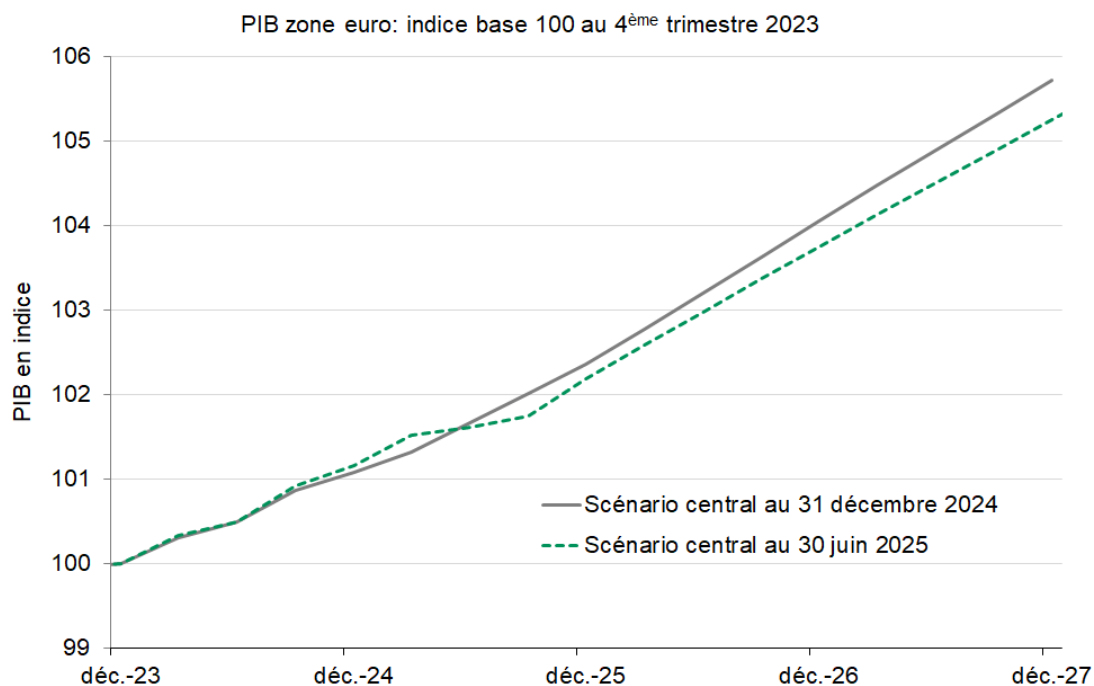
A l'avenir, une croissance modérée est attendue dans les économies avancées, notamment en lien avec les incertitudes relatives au contexte géopolitique actuel. En zone euro, la reprise progressive de l'activité devrait se poursuivre avec une croissance du PIB à 1,5% en 2027 (versus une croissance de 0,8% en 2024), soutenue par des conditions monétaires et budgétaires plus favorables. Aux Etats-Unis, un net ralentissement est anticipé en 2025 et 2026 (1% de croissance annuelle pour ces deux années), notamment lié à l'effet inflationniste des hausses de droits de douane, avant un rebond attendu en 2027.

L'inflation convergerait vers 2% en zone euro dès 2025 et resterait à ce niveau lors des années suivantes. Elle se maintiendrait à un niveau plus élevé aux Etats-Unis en 2025 et 2026 (au-dessus de 3%), avant de ralentir progressivement par la suite. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne (BCE) poursuivrait la baisse de ses taux directeurs en 2025, tandis que la Réserve fédérale américaine adopterait une approche plus prudente, avec des baisses différées à 2026.

Les taux longs des obligations souveraines se stabiliseraient progressivement, à 2,5% pour le 10 ans allemand et à 4,25% pour le 10 ans américain.

L'incertitude entourant ce scénario reste significative, notamment en lien avec les tensions commerciales et les dynamiques de l'inflation américaine.

Le graphique ci-après présente une comparaison des projections du PIB de la zone euro retenues dans le scénario central pour le calcul des ECL au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.



- Variables macroéconomiques, scénario central au 30 juin 2025**

(moyennes annuelles)	2024	2025	2026	2027
Taux de croissance du PIB				
Zone euro	0,8 %	1,0 %	1,4 %	1,5 %
France	1,1%	0,6 %	1,2 %	1,3 %
Italie	0,5 %	0,5 %	1,2 %	1,3 %
Belgique	1,0 %	0,8 %	1,3 %	1,5 %
États-Unis	2,8 %	1,0 %	1,0 %	1,8 %
Taux de chômage				
Zone euro	6,4 %	6,5 %	6,5 %	6,1 %
France	7,4 %	7,6 %	7,6 %	7,3 %
Italie	6,6 %	6,0 %	5,9 %	5,9 %
Belgique	5,7 %	6,1 %	6,2 %	5,9 %
États-Unis	4,0 %	4,3 %	4,8 %	4,8 %
Taux d'inflation				
Zone euro	2,4 %	1,9 %	1,7 %	2,0 %
France	2,3 %	0,9 %	1,6 %	1,9 %
Italie	1,1 %	1,8 %	1,7 %	2,0 %
Belgique	4,3 %	2,8 %	1,8 %	2,0 %
États-Unis	3,0 %	3,3 %	3,3 %	2,4 %
Taux des obligations souveraines à 10 ans				
Allemagne	2,34 %	2,55 %	2,50 %	2,50 %
France	2,97 %	3,29 %	3,25 %	3,25 %
Italie	3,71 %	3,72 %	3,70 %	3,70 %
Belgique	2,93 %	3,14 %	3,10 %	3,10 %
États-Unis	4,21 %	4,42 %	4,25 %	4,25 %

Scénarios adverse et sévère

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de certains risques baissiers, entraînant des trajectoires économiques beaucoup moins favorables que dans le scénario central.

Les risques principaux suivants sont identifiés :

- **Commerce et mondialisation.** Les tensions liées au commerce se sont accrues depuis le début de l'année 2025, avec la hausse des droits de douane américains. Un degré d'incertitude élevé entoure l'issue des négociations entre les Etats-Unis et leurs partenaires commerciaux, ainsi que la mise en œuvre de possibles mesures de riposte de la part des autres pays. De manière générale, l'intensification des tensions commerciales est susceptible de peser sur l'activité mondiale, via une hausse des prix dans certains pays, un fléchissement des exportations dans d'autres pays et un climat d'incertitude élevé.
- **Risques géopolitiques.** Les tensions géopolitiques peuvent peser sur l'économie mondiale via divers canaux, tels que les chocs sur les prix des matières premières, les marchés financiers, la confiance des entreprises, les chaînes d'approvisionnement et le commerce international. Ces évolutions sont susceptibles de conduire simultanément à une inflation plus élevée et à un ralentissement de l'activité, compliquant d'autant plus la tâche des banques centrales.
- **Finances publiques.** De nombreux gouvernements sont confrontés à une combinaison de niveaux d'endettement élevés, de coûts d'emprunt accrus et de croissance modérée. Il s'agit d'un environnement difficile pour les finances publiques à l'heure où les gouvernements sont confrontés à des défis structurels majeurs (action climatique, capacités de défense, dépenses liées au vieillissement). Ces évolutions pourraient engendrer dans certains pays des tensions de marché (élargissement des spreads des obligations souveraines) et affecter l'activité par plusieurs canaux (hausse des taux d'intérêt, hausse des impôts, réduction des dépenses publiques).
- **Événements et politiques climatiques.** Les développements liés au changement climatique peuvent générer des chocs défavorables par divers canaux. Premièrement, les mesures de politique climatique annoncées peuvent susciter des protestations, des incertitudes, et peser sur la confiance ; ces évolutions peuvent générer des turbulences sur les marchés financiers et freiner certaines dépenses. Deuxièmement, les événements météorologiques extrêmes peuvent perturber l'activité (destructions, perturbations de la chaîne d'approvisionnement), peser sur les prix de l'immobilier et faire grimper les primes d'assurances et celles des marchés financiers.

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de ces risques à partir du troisième trimestre 2025. Bien que les risques identifiés soient présents dans ces deux scénarios, leurs répercussions sont supposées être nettement plus prononcées dans le scénario sévère, en raison de chocs directs plus prononcés, notamment concernant la hausse des prix des matières premières, et du développement d'une spirale négative entre les principaux facteurs (activité, dette publique, taux obligataires, marchés boursiers).

Parmi les pays considérés, les niveaux du PIB dans le scénario adverse se situent entre 7,8 % et 11 % plus bas que dans le scénario central à la fin de la période de choc. En particulier, cet écart atteint 8,2 % dans la zone euro et 8,5 % aux États-Unis. Dans le scénario sévère, les niveaux du PIB sont inférieurs de 11,5 % à 16,1 % à ceux du scénario central à la fin de la période de choc. Cet écart atteint 12 % en zone euro et 12,5 % aux États-Unis.

Pondération des scénarios et sensibilité du coût du risque

Au 30 juin 2025, la pondération du scénario favorable retenue par le Groupe est de 30 %, de 15 % pour le scénario adverse et de 5 % pour le scénario sévère. Au 31 décembre 2024, la pondération du scénario favorable était de 28 %, de 17 % pour le scénario adverse et de 5 % pour le scénario sévère.

La sensibilité du montant des pertes attendues (ECL) sur l'ensemble des actifs financiers au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres et aux engagements de crédit est appréciée en comparant l'estimation des pertes attendues issue de la pondération des scénarios ci-dessus à celle issue de chacun des deux scénarios principaux :

- une hausse des ECL de 21 %, soit 880 millions d'euros selon le scénario adverse (21 % au 31 décembre 2024) ;
- une baisse des ECL de 14 %, soit 560 millions d'euros selon le scénario favorable (14 % au 31 décembre 2024).

Ajustements post-modèles

Les ajustements post-modèles sont réalisés lorsque des limitations du dispositif sont identifiées dans un contexte particulier, par exemple, dans le cas de données statistiques insuffisantes ne permettant pas de refléter la situation spécifique dans les modèles. Des ajustements post-modèles peuvent être également considérés pour prendre en compte le cas échéant les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues.

Notamment, des ajustements complémentaires ont été constitués en 2022 afin de tenir compte des effets de l'inflation et de la hausse des taux lorsque cet effet n'est pas directement estimé par les modèles. Par exemple, au sein du métier spécialisé du crédit à la consommation, des ajustements ont été considérés pour les catégories de clientèle les plus sensibles à la baisse progressive de leur reste-à-vivre. Compte tenu de l'évolution du contexte macroéconomique en 2023 et en 2024, ces ajustements ont fait l'objet d'une réévaluation et ont été progressivement repris ou utilisés.

L'ensemble des ajustements représente 3 % du montant total des pertes de crédit attendues au 30 juin 2025, contre 3,7 % au 31 décembre 2024.

• Coût du risque de la période

En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Dotations nettes aux dépréciations	(1 606)	(1 297)
Récupérations sur créances amorties	126	130
Pertes sur créances irrécouvrables	(170)	(225)
Total du coût du risque de la période	(1 650)	(1 392)

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Banques centrales	(1)	(1)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(5)	(55)
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	(2)	(1)
Actifs au coût amorti	(1 539)	(1 410)
<i>dont prêts et créances</i>	<i>(1 491)</i>	<i>(1 387)</i>
<i>dont titres de dette</i>	<i>(48)</i>	<i>(23)</i>
Autres actifs	3	(3)
Engagements de financement, de garantie et divers	(106)	78
Total du coût du risque de la période	(1 650)	(1 392)
<i>Coût du risque sur encours sains</i>	<i>(45)</i>	<i>398</i>
<i>dont strate 1</i>	<i>(19)</i>	<i>14</i>
<i>dont strate 2</i>	<i>(26)</i>	<i>384</i>
<i>Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3</i>	<i>(1 605)</i>	<i>(1 790)</i>

- **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variations au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	30 juin 2025
Dépréciations des actifs					
Banques centrales	15	1		(1)	15
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	90	5	(11)	(3)	81
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	123	2		(2)	123
Actifs financiers au coût amorti	17 181	1 505	(1 564)	(319)	16 803
<i>dont prêts et créances</i>	16 993	1 458	(1 564)	(303)	16 584
<i>dont titres de dette</i>	188	47		(16)	219
Autres actifs	50	(5)	-		45
Total des dépréciations d'actifs financiers	17 459	1 508	(1 575)	(325)	17 067
<i>dont strate 1</i>	1 813	30	(2)	(14)	1 827
<i>dont strate 2</i>	1 951	20	-	(50)	1 921
<i>dont strate 3</i>	13 695	1 458	(1 573)	(261)	13 319
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	706	80	-	(31)	755
Autres dépréciations	349	18	(26)	(4)	337
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 055	98	(26)	(35)	1 092
<i>dont strate 1</i>	182	3		-	185
<i>dont strate 2</i>	206	7		(19)	194
<i>dont strate 3</i>	667	88	(26)	(16)	713
Total des dépréciations et provisions constituées	18 514	1 606	(1 601)	(360)	18 159

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	30 juin 2024
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	20	1		(1)	20
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	108	49	-	10	167
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	121	1		-	122
Actifs financiers au coût amorti	17 715	1 324	(1 684)	207	17 562
<i>dont prêts et créances</i>	17 611	1 302	(1 684)	208	17 437
<i>dont titres de dette</i>	104	22		(1)	125
Autres actifs	30	4	(1)	16	49
Total des dépréciations d'actifs financiers	17 994	1 379	(1 685)	232	17 920
<i>dont strate 1</i>	1 966	23	(1)	(13)	1 975
<i>dont strate 2</i>	2 429	(317)	(22)	(1)	2 089
<i>dont strate 3</i>	13 599	1 673	(1 662)	246	13 856
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	883	(82)	(44)	10	767
Autres dépréciations	387		(20)	(2)	365
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 270	(82)	(64)	8	1 132
<i>dont strate 1</i>	269	(40)		2	231
<i>dont strate 2</i>	301	(67)		3	237
<i>dont strate 3</i>	700	25	(64)	3	664
Total des dépréciations et provisions constituées	19 264	1 297	(1 749)	240	19 052

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2024	1 785	1 939	13 457	17 181
Dotations nettes aux dépréciations	24	22	1 459	1 505
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	289	107		396
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(136)	(151)	(370)	(657)
Transfert vers strate 2	(132)	964	(105)	727
Transfert vers strate 3	(19)	(446)	1 113	648
Transfert vers strate 1	112	(445)	(23)	(356)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(90)	(7)	844	747
Utilisation de dépréciations	(2)	(1)	(1 561)	(1 564)
Variation des parités monétaires	(13)	(35)	(275)	(323)
Variation de périmètre et divers	1	(14)	17	4
Au 30 juin 2025	1 795	1 911	13 097	16 803

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2023	1 938	2 416	13 361	17 715
Dotations nettes aux dépréciations	20	(317)	1 621	1 324
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	357	117		474
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(191)	(349)	(371)	(911)
Transfert vers strate 2	(89)	1 033	(164)	780
Transfert vers strate 3	(14)	(512)	1 114	588
Transfert vers strate 1	93	(403)	(27)	(337)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(136)	(203)	1 069	730
Utilisation de dépréciations	(1)	(21)	(1 662)	(1 684)
Variation des parités monétaires	4	4	71	79
Variation de périmètre et divers	(17)	(5)	150	128
Au 30 juin 2024	1 944	2 077	13 541	17 562

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

2.h AUTRES CHARGES NETTES POUR RISQUE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Les pertes de flux de trésorerie attendues et réalisées sur instruments financiers octroyés non liées au défaut de la contrepartie, mais à des risques juridiques remettant en cause la validité ou la force exécutoire de ces contrats, sont présentées en « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ».

L'effet sur les flux de trésorerie attendus du fait de ces risques est considéré comme une modification des flux de trésorerie du contrat, suivant IFRS 9 B5.4.6, et est enregistré en diminution de la valeur brute de l'actif. Les pertes attendues relatives à des instruments financiers décomptabilisés, comme c'est le cas lorsque les prêts ont été remboursés, sont comptabilisées selon IAS 37 en « Provisions pour risques et charges » (cf. note 4.k).

Au titre du premier semestre 2025, les charges comptabilisées portent :

- d'une part, sur les prêts hypothécaires libellés en francs suisses ou indexés sur cette devise, octroyés en Pologne, pour un montant de 75 millions d'euros, contre 49 millions d'euros au premier semestre 2024 ;
- d'autre part, sur les crédits renouvelables accordés en Espagne, en raison des décisions rendues par la Cour Suprême relatives aux exigences de transparence en matière d'information, pour un montant de 40 millions d'euros.

2.i GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Gains ou pertes sur participations consolidées (cf. note 7.d)	194	170
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	9	(6)
Résultat sur position monétaire nette	(161)	(142)
Gains nets sur autres actifs immobilisés	42	22

En application d'IAS 29 en lien avec la situation d'hyperinflation de l'économie en Turquie, la ligne « Résultat sur position monétaire nette » correspond à l'effet de la réévaluation de l'actif monétaire net de l'évolution de l'indice des prix en Turquie sur la valorisation des actifs et passifs non monétaires (-259 millions d'euros) ainsi que sur les revenus du portefeuille d'obligations d'Etat turc indexées sur l'inflation détenu par Turk Ekonomi Bankasi AS (+98 millions d'euros, reclassés depuis la marge d'intérêts) au premier semestre 2025 (contre respectivement -293 millions d'euros et +152 millions d'euros au premier semestre 2024).

2.j IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Charge nette des impôts courants	(1 822)	(1 109)
Charge nette des impôts différés	(466)	(943)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(2 288)	(2 052)

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé en trois pôles opérationnels :

- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce pôle regroupe les activités de Global Banking, Global Markets et Securities Services ;
- **Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)** : ce pôle réunit les banques commerciales de la zone euro, avec la Banque Commerciale en France (BCEf), la Banque Commerciale en Italie (BNL bc), la Banque Commerciale en Belgique (BCEB) et la Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL), et les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour d'Europe Méditerranée, pour couvrir l'Europe Centrale, l'Europe de l'Est et la Turquie. Enfin, le pôle regroupe aussi les métiers spécialisés (Arval, BNP Paribas Leasing Solutions, BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Personal Investors et les Nouveaux Métiers Digitaux tels que Nickel, Floa, Lyf) ;
- **Investment & Protection Services (IPS)** : ce pôle regroupe l'Assurance (BNP Paribas Cardif), la Gestion Institutionnelle et Privée (BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management et BNP Paribas Real Estate) et la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Principal Investments).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation, d'adaptation et de renforcement IT liés aux programmes transverses du Groupe.

En outre, les Autres Activités portent l'impact, lié à l'application de la norme IFRS 17, du reclassement en déduction du produit net bancaire des frais de gestion dits « rattachables aux contrats d'assurance » des métiers du Groupe, hors métier Assurance, distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes), afin de ne pas perturber la lecture de leur performance financière. C'est également le cas de l'impact de la volatilité sur le résultat financier généré par la comptabilisation en valeur de marché par résultat des actifs adossant les fonds propres ou les contrats non participatifs des entités d'assurance. En cas de cession en lien avec ce portefeuille, les gains ou pertes réalisés sont alloués en résultat au métier Assurance.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métier en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métier à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue au minimum sur la base de 12 % des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Afin de fournir une référence homogène avec la présentation des comptes et des résultats, appliquée à partir du 1^{er} janvier 2025, l'exercice 2024 de cette note a été retraité des effets suivants :

- le passage de l'allocation des fonds propres normalisés de 11% à 12% des actifs pondérés : dans le cadre de l'entrée en vigueur de la finalisation de Bâle 3 au 1^{er} janvier 2025, et en alignement avec son objectif de CET1 de 12%, le Groupe a décidé de faire évoluer les fonds propres normalisés alloués à ses métiers, hors Assurance, en les portant à 12% des actifs pondérés, contre 11% précédemment, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- l'impact de cette transposition (finalisation de Bâle 3)⁴ sur le niveau d'actifs pondérés ;

⁴ Transposition en droit de l'Union européenne de la finalisation de Bâle 3 par le règlement (EU) 2024/1623 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mai 2024 amendant le règlement (EU) 575/2013, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 19 juin 2024.

- la consolidation par intégration globale dans le périmètre prudentiel des entités sous contrôle exclusif du métier Arval comme si elle était intervenue au 1er janvier 2024 (au lieu du 1er juillet 2024) ;
- le recentrage géographique (cession et la mise *en run-off* des activités dans 10 pays) opéré par Personal Finance : il conduit à reclasser les données de résultat et d'activité du périmètre non stratégique ou *non core* (équivalent aux activités mises *en run-off*) dans Autres Activités ; le compte de résultat du métier Personal Finance correspond donc au périmètre stratégique ou périmètre *core* restant.
- un changement de méthodologie d'allocation de revenus entre Wealth Management et Autres Activités.

• Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	1er semestre 2025						1er semestre 2024					
	Produit net bancaire	Frais de gestion	Coût du risque ⁽¹⁾	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Frais de gestion	Coût du risque ⁽¹⁾	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Corporate & Institutional Banking	9 965	(5 533)	(176)	4 255	13	4 268	9 196	(5 230)	201	4 166	4	4 170
Global Banking	3 126	(1 472)	(167)	1 487	2	1 490	3 056	(1 445)	221	1 832	3	1 834
Global Markets	5 259	(2 969)	(10)	2 280	3	2 283	4 709	(2 728)	(20)	1 961	(1)	1 960
Securities Services	1 580	(1 092)		488	7	495	1 431	(1 057)		374	3	376
Commercial, Personal Banking & Services	13 158	(8 224)	(1 556)	3 379	100	3 479	13 050	(8 143)	(1 591)	3 316	28	3 344
Banques Commerciales dans la zone euro	6 689	(4 659)	(367)	1 664	19	1 683	6 630	(4 708)	(537)	1 386	9	1 394
Banque Commerciale en France ⁽²⁾	3 205	(2 222)	(245)	738		738	3 119	(2 199)	(356)	565	(1)	564
BNL banca commerciale ⁽²⁾	1 368	(834)	(105)	429		430	1 408	(896)	(167)	345		345
Banque Commerciale en Belgique ⁽²⁾	1 801	(1 445)	(13)	344	18	362	1 802	(1 463)	(17)	322	10	332
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽²⁾	315	(158)	(4)	152	1	153	300	(150)	4	154		154
Banques Commerciales dans le reste du monde	1 785	(1 097)	(202)	485	130	615	1 474	(990)	(152)	332	25	356
Europe Méditerranée ⁽²⁾	1 785	(1 097)	(202)	485	130	615	1 474	(990)	(152)	332	25	356
Métiers spécialisés	4 684	(2 467)	(987)	1 230	(49)	1 181	4 947	(2 446)	(902)	1 599	(5)	1 594
Personal Finance (core)	2 528	(1 325)	(832)	371	10	381	2 468	(1 316)	(752)	399	23	422
Arval & Leasing Solutions	1 631	(810)	(102)	718	(55)	663	1 951	(772)	(105)	1 075	(26)	1 048
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽²⁾	526	(332)	(53)	141	(4)	137	528	(357)	(46)	125	(2)	123
Investment & Protection Services	3 028	(1 780)	(5)	1 243	278	1 521	2 870	(1 762)	(2)	1 105	83	1 188
Assurance	1 203	(406)		797	275	1 072	1 132	(409)		722	89	812
Wealth Management	896	(618)		279		279	827	(600)		227		227
Asset Management ⁽³⁾	929	(756)	(5)	168	3	171	911	(753)	(2)	156	(6)	150
Autres Activités - hors retraitements relatifs à l'activité d'assurance	2	(540)	(28)	(566)	119	(447)	188	(527)	(96)	(434)	517	83
Autres Activités - retraitements relatifs à l'activité d'assurance	(612)	588		(24)		(24)	(551)	550		(1)		(1)
dont volatilité	(24)			(24)		(24)	(1)			(1)		(1)
dont frais rattachables des distributeurs internes	(588)	588					(550)	550				
Total	25 541	(15 489)	(1 765)	8 287	510	8 797	24 753	(15 113)	(1 488)	8 152	633	8 785

⁽¹⁾ incluant les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ».

⁽²⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

⁽³⁾ incluant Real Estate et Principal Investments.

- Commissions nettes par pôle d'activité

En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Corporate & Institutional Banking	1 270	1 202
Global Banking	991	934
Global Markets	(465)	(448)
Securities Services	744	716
Commercial, Personal Banking & Services	3 663	3 599
Banques Commerciales dans la zone euro	2 675	2 620
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	1 576	1 523
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	546	542
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	508	511
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	45	43
Banques Commerciales dans le reste du monde	315	281
Europe Méditerranée ⁽¹⁾	315	281
Métiers spécialisés	672	698
Personal Finance (core)	366	383
Arval & Leasing Solutions	28	33
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	278	282
Investment & Protection Services	1 050	953
Assurance	(134)	(180)
Wealth Management	472	418
Asset Management ⁽²⁾	712	714
Autres Activités - hors retraitements relatifs aux activités d'assurance	(46)	207
Autres Activités - retraitements relatifs aux activités d'assurance	(588)	(550)
Total Groupe	5 349	5 411

⁽¹⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

⁽²⁾ incluant Real Estate et Principal Investments.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2025

4.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	30 juin 2025				31 décembre 2024			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
En millions d'euros, au								
Portefeuille de titres	313 271	14	11 062	324 347	256 779	15	10 563	267 357
Prêts et opérations de pension	292 593		1 840	294 433	221 622		4 077	225 699
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	605 864	14	12 902	618 780	478 401	15	14 640	493 056
Portefeuille de titres	98 526			98 526	79 958			79 958
Dépôts et opérations de pension	393 806	2 593		396 399	302 488	2 329		304 817
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (note 4.g)		112 610		112 610		104 934		104 934
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	492 332	115 203		607 535	382 446	107 263		489 709

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.c.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés en valeur de marché sur option ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées en valeur de marché sur option ou de modèle par résultat s'établit à 118 347 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 110 823 millions d'euros au 31 décembre 2024.

- **Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat**

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
 - leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments », et/ou
 - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal ;
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros, au	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	117 188	87 824	121 491	95 045
Instruments dérivés de change	136 844	131 435	158 085	152 269
Instruments dérivés de crédit	11 169	11 417	10 767	11 085
Instruments dérivés sur actions	31 047	47 518	28 065	40 185
Autres instruments dérivés	3 128	3 128	4 223	3 369
Instruments financiers dérivés	299 376	281 322	322 631	301 953

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	30 juin 2025				31 décembre 2024			
	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	872 362	16 843 265	7 938 803	25 654 430	983 378	15 690 701	7 277 395	23 951 474
Instruments dérivés de change	71 500	239 211	11 201 615	11 512 326	74 516	194 540	10 769 644	11 038 700
Instruments dérivés de crédit		500 411	546 663	1 047 074		436 041	463 565	899 606
Instruments dérivés sur actions	1 457 044		824 720	2 281 764	1 356 158		798 676	2 154 834
Autres instruments dérivés	207 228		76 282	283 510	184 941		93 181	278 122
Instruments financiers dérivés	2 608 134	17 582 887	20 588 083	40 779 104	2 598 993	16 321 282	19 402 461	38 322 736

Dans le cadre de son activité de *Client Clearing*, le Groupe garantit le risque de défaut de ses clients aux chambres de compensation. Le notionnel des engagements concernés s'élève à 1 188 milliards d'euros au 30 juin 2025 (contre 1 271 milliards d'euros au 31 décembre 2024).

4.b ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros, au	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	79 171	(852)	71 430	(1 285)
États	43 586	(311)	36 128	(545)
Autres administrations publiques	22 113	(296)	20 721	(432)
Etablissements de crédit	11 626	(239)	11 148	(306)
Autres	1 846	(6)	3 433	(2)
Titres de capitaux propres	1 465	401	1 610	489
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	80 636	(451)	73 040	(796)

Les titres de dette classés en actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres incluent 105 millions d'euros de titres classés en strate 3 au 30 juin 2025 (contre 106 millions d'euros au 31 décembre 2024) pour lesquels les dépréciations au titre du risque de crédit portées en compte de résultat ont été imputées sur les variations de valeur négatives enregistrées en capitaux propres à hauteur de 102 millions d'euros au 30 juin 2025 (inchangées par rapport au 31 décembre 2024).

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours du premier semestre 2025, le Groupe a cédé plusieurs investissements. En conséquence, une moins-value nette d'impôt de - 8 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre une plus-value nette d'impôt de + 164 millions d'euros au cours du premier semestre 2024).

4.C MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur lié aux coûts futurs de couverture (Future Hedging Costs adjustments – FHC) : cet ajustement s'applique aux positions qui nécessitent une couverture dynamique tout au long de leur durée de vie donnant lieu à des coûts de bid/offer supplémentaires encourus sur les instruments de couverture. La méthodologie de calcul de l'ajustement vise à évaluer ces coûts, notamment en fonction de la fréquence optimale anticipée des adaptations de la couverture.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération i) la possible absence ou indisponibilité d'information

sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers, ii) l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché, et iii) l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour financement (*Funding Valuation Adjustment – FVA*) : lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (*Own Credit Adjustment – OCA*) et pour les dérivés (*Debit Valuation Adjustment – DVA*) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dette appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 256 millions d'euros au 30 juin 2025, à comparer à une augmentation de valeur de 388 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une variation de -132 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHÉ

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.f.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

En millions d'euros, au	30 juin 2025											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	266 377	45 039	1 855	313 271	671	1 520	8 885	11 076	72 736	6 329	1 571	80 636
États	114 972	20 051	298	135 321				-	40 141	2 899	546	43 586
Autres titres de dette	22 942	24 060	1 387	48 389	54	411	368	833	31 750	3 430	405	35 585
Actions et autres titres de capitaux propres	128 463	928	170	129 561	617	1 109	8 517	10 243	845	-	620	1 465
Prêts et opérations de pension	-	291 885	708	292 593	-	1 237	603	1 840	-	-	-	-
Prêts		9 206	701	9 907		1 237	603	1 840				
Opérations de pension		282 679	7	282 686				-				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	266 377	336 924	2 563	605 864	671	2 757	9 488	12 916	72 736	6 329	1 571	80 636
Portefeuille de titres	96 511	1 758	257	98 526	-	-	-	-				
États	59 771	131	12	59 914				-				
Autres titres de dette	9 452	1 544	239	11 235				-				
Actions et autres titres de capitaux propres	27 288	83	6	27 377				-				
Dépôts et opérations de pension	-	392 385	1 421	393 806	-	2 428	165	2 593				
Emprunts		5 374		5 374		2 428	165	2 593				
Opérations de pension		387 011	1 421	388 432				-				
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	793	71 296	40 521	112 610				
Dettes représentées par un titre				-	18	71 278	40 521	111 817				
Dettes subordonnées				-	775	18		793				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	96 511	394 143	1 678	492 332	793	73 724	40 686	115 203				

En millions d'euros, au	31 décembre 2024											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	215 211	40 417	1 151	256 779	640	1 397	8 541	10 578	62 844	9 427	769	73 040
États	76 246	18 301	171	94 718				-	32 137	3 919	72	36 128
Autres titres de dette	18 922	21 937	781	41 640	24	411	378	813	29 740	5 295	267	35 302
Actions et autres titres de capitaux propres	120 043	179	199	120 421	616	986	8 163	9 765	967	213	430	1 610
Prêts et opérations de pension	-	221 607	15	221 622	-	2 874	1 203	4 077	-	-	-	-
Prêts		9 324		9 324		2 874	1 203	4 077				
Opérations de pension		212 283	15	212 298								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	215 211	262 024	1 166	478 401	640	4 271	9 744	14 655	62 844	9 427	769	73 040
Portefeuille de titres	77 891	1 971	96	79 958	-	-	-	-				
États	54 020	373		54 393								
Autres titres de dette	8 648	1 576	96	10 320								
Actions et autres titres de capitaux propres	15 223	22		15 245								
Dépôts et opérations de pension	-	301 036	1 452	302 488	-	2 126	203	2 329				
Emprunts		6 113		6 113		2 126	203	2 329				
Opérations de pension		294 923	1 452	296 375								
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	-	66 580	38 354	104 934				
Dettes représentées par un titre				-		65 764	38 354	104 118				
Dettes subordonnées				-		816	-	816				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	77 891	303 007	1 548	382 446	-	68 706	38 557	107 263				

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêt.

En millions d'euros, au	30 juin 2025							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	568	115 412	1 208	117 188	651	85 569	1 604	87 824
Instruments dérivés de change	25	136 543	276	136 844	30	131 247	158	131 435
Instruments dérivés de crédit		10 754	415	11 169		11 049	368	11 417
Instruments dérivés sur actions	36	28 200	2 811	31 047	22	40 321	7 175	47 518
Autres instruments dérivés	717	2 303	108	3 128	855	2 153	120	3 128
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	1 346	293 212	4 818	299 376	1 558	270 339	9 425	281 322
Instruments financiers dérivés de couverture	-	18 842	-	18 842	-	29 679	-	29 679

En millions d'euros, au	31 décembre 2024							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	479	119 383	1 629	121 491	505	92 636	1 904	95 045
Instruments dérivés de change	57	157 499	529	158 085	53	151 964	252	152 269
Instruments dérivés de crédit		10 161	606	10 767		10 362	723	11 085
Instruments dérivés sur actions	9	24 977	3 079	28 065	4	34 165	6 016	40 185
Autres instruments dérivés	693	3 400	130	4 223	851	2 466	52	3 369
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	1 238	315 420	5 973	322 631	1 413	291 593	8 947	301 953
Instruments financiers dérivés de couverture	-	20 851	-	20 851	-	36 864	-	36 864

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours du premier semestre 2025, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés en continu sur des marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'entreprises, d'obligations d'État, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources peuvent être également utilisées, telles que le marché primaire.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le même niveau que celui de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- les instruments dérivés structurés, dont l'incertitude de modèle est non significative, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- la valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de Niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pension principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le même niveau que celui de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constitué de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique. De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3 ;
- **les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC) lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. La valorisation de certains PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt, qui sont classés en Niveau 3. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché ;
- **les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes ;
- **les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe ;
- **les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage ;
- la valorisation des **CDO de tranches « sur mesure » (bespoke CDO)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDO multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de bespoke CDO implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDO est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés ;
- **les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables ;
- **les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières ou bien un taux de change. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de Niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de Niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le Niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de Niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Opérations de pension	7	1 421	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pension à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABS	0 pb à 152 pb	41 pb (a)
Instruments dérivés de taux	1 208	1 604	Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	3 % à 57 %	41 % (a)
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides inflation / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	18 % à 52 %	42%
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	1,1 % à 11,5 %	(b)
					Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3 % à 2,3 %	
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,5 % à 0,8 %	(b)
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0 % à 25 %	0,3 % (a)
Instruments dérivés de crédit	415	368	CDO et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	23 % à 92 %	(b)
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 % à 25 %	(b)
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50 % à 83 %	54 % (a)
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	156 pb à 325 pb	204 pb
Instruments dérivés sur actions	2 811	7 175	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	4 pb à 2 286 pb (1)	78 pb (c)
					Volatilité non observable des actions	1 % à 256 % (2)	26 % (d)
					Corrélation non observable des actions	3 % à 99 %	60 % (c)

(1) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs des secteurs de la construction, de la distribution, de la consommation, et des services qui représentent une part négligeable du bilan (CDS avec des sous-jacents non liquides).

(2) Les sous-jacents avec une volatilité implicite supérieure à 50% représentent une part négligeable de l'exposition totale.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille.

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données.

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actualisée ou notionnel).

(d) Calcul de moyenne simple.

TABEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours du premier semestre 2025 :

	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
En millions d'euros							
Situation au 31 décembre 2024	7 139	9 744	769	17 652	(10 495)	(38 557)	(49 052)
Achats	1 440	565	437	2 442			-
Emissions				-		(12 287)	(12 287)
Ventes	(632)	(917)	(160)	(1 709)	37		37
Règlements ⁽¹⁾	972	(95)	(15)	862	(1 160)	10 210	9 050
Transferts vers le Niveau 3	1 081	59	651	1 791	(310)	(836)	(1 146)
Transferts hors du Niveau 3	(951)	(12)	(88)	(1 051)	845	628	1 473
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	225	254	10	489	(127)	(40)	(167)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	(1 781)			(1 781)	98	43	141
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(112)	(110)	(33)	(255)	9	153	162
Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres				-			-
Situation au 30 juin 2025	7 381	9 488	1 571	18 440	(11 103)	(40 686)	(51 789)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments en valeur de marché reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Titres de dette	+/-24	+/-10	+/-10	+/-4
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-87	+/-6	+/-84	+/-4
Prêts et pensions	+/-27		+/-26	
Instruments financiers dérivés	+/-515		+/-584	
Instruments dérivés de taux et de change	+/-178		+/-194	
Instruments dérivés de crédit	+/-77		+/-79	
Instruments dérivés sur actions	+/-256		+/-308	
Autres instruments dérivés	+/-4		+/-3	
Sensibilité des instruments financiers de Niveau 3	+/-653	+/-16	+/-704	+/-8

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge différée (« Day One Profit ») concerne principalement le périmètre des instruments financiers de Niveau 3, et plus marginalement certains instruments financiers de Niveau 2 dont les ajustements de valorisation liés à l'incertitude sur les paramètres ou les modèles sont non négligeables au regard de la marge initiale.

La marge différée est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'observabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2024	Marge différée sur les transactions de la période	Marge comptabilisée en résultat de la période	Marge différée au 30 juin 2025
Instruments dérivés de taux et de change	167	54	(44)	177
Instruments dérivés de crédit	229	89	(50)	268
Instruments dérivés sur actions	373	218	(208)	383
Autres instruments	12	13	(12)	13
Instruments financiers	781	374	(314)	841

4.d ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

- Détail des prêts et créances par type de produit

	30 juin 2025			31 décembre 2024		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
En millions d'euros, au						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 439	(78)	50 361	31 232	(85)	31 147
Comptes à vue	10 320	(10)	10 310	8 384	(4)	8 380
Prêts ⁽¹⁾	21 973	(68)	21 905	14 447	(81)	14 366
Opérations de pension	18 146		18 146	8 401		8 401
Prêts et créances envers la clientèle	907 439	(16 506)	890 933	917 049	(16 908)	900 141
Comptes ordinaires débiteurs	60 303	(2 572)	57 731	59 558	(2 720)	56 838
Prêts consentis à la clientèle ⁽²⁾	792 877	(12 727)	780 150	804 734	(12 941)	791 793
Opérations de location-financement	52 465	(1 207)	51 258	52 268	(1 247)	51 021
Opérations de pension	1 794		1 794	489		489
Total prêts et créances au coût amorti	957 878	(16 584)	941 294	948 281	(16 993)	931 288

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

⁽²⁾ Dont 284 millions d'euros de décote au titre des prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne au 30 juin 2025, contre 352 millions d'euros au 31 décembre 2024, ainsi que 39 millions d'euros de décote au titre des prêts en devises émis par BNP Paribas Personal Finance au 30 juin 2025, contre 47 millions d'euros au 31 décembre 2024.

- Détail des titres de dette par catégorie d'émetteur

	30 juin 2025			31 décembre 2024		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
En millions d'euros, au						
États	73 310	(36)	73 274	69 172	(31)	69 141
Autres administrations publiques	24 719	(2)	24 717	25 709	(2)	25 707
Etablissements de crédit	14 860	(2)	14 858	14 743	(2)	14 741
Autres	40 655	(179)	40 476	37 539	(153)	37 386
Total titres de dette au coût amorti	153 544	(219)	153 325	147 163	(188)	146 975

- Détail des actifs financiers au coût amorti par strate

	30 juin 2025			31 décembre 2024		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
En millions d'euros, au						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 439	(78)	50 361	31 232	(85)	31 147
Strate 1	49 961	(7)	49 954	30 998	(8)	30 990
Strate 2	412	(9)	403	157	(6)	151
Strate 3	66	(62)	4	77	(71)	6
Prêts et créances envers la clientèle	907 439	(16 506)	890 933	917 049	(16 908)	900 141
Strate 1	816 079	(1 770)	814 309	821 576	(1 762)	819 814
Strate 2	65 420	(1 866)	63 554	69 649	(1 904)	67 745
Strate 3	25 940	(12 870)	13 070	25 824	(13 242)	12 582
Titres de dette	153 544	(219)	153 325	147 163	(188)	146 975
Strate 1	151 820	(19)	151 801	144 987	(15)	144 972
Strate 2	1 465	(35)	1 430	1 911	(28)	1 883
Strate 3	259	(165)	94	265	(145)	120
Total actifs financiers au coût amorti	1 111 422	(16 803)	1 094 619	1 095 444	(17 181)	1 078 263

4.e ENCOURS DEPRECIES (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des encours couverts.

En millions d'euros, au	30 juin 2025			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)	66	(62)	4	3
Prêts et créances envers la clientèle (note 4.d)	25 940	(12 870)	13 070	8 363
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	259	(165)	94	-
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	26 266	(13 097)	13 169	8 366
Engagements de financement donnés	1 293	(118)	1 175	429
Engagements de garantie donnés	1 120	(258)	862	262
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	2 413	(376)	2 037	691

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)	77	(71)	6	-
Prêts et créances envers la clientèle (note 4.d)	25 824	(13 242)	12 582	8 044
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	265	(145)	120	-
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	26 166	(13 458)	12 708	8 044
Engagements de financement donnés	1 384	(95)	1 289	554
Engagements de garantie donnés	1 054	(223)	831	195
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	2 438	(318)	2 120	749

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours bruts de la strate 3 (EU CR2) :

Valeur brute En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Encours dépréciés (Strate 3) en début de période	26 166	25 570
Passage en strate 3	4 207	4 601
Retour en strate 1 ou strate 2	(916)	(1 067)
Passage en pertes	(1 715)	(1 870)
Autres variations	(1 476)	(1 496)
Encours dépréciés (Strate 3) en fin de période	26 266	25 738

4.f DETTES AU COUT AMORTI ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

En millions d'euros, au	30 juin 2025	31 décembre 2024
Dettes envers les établissements de crédit	111 800	66 872
Comptes à vue	12 033	10 608
Emprunts interbancaires ⁽¹⁾	44 081	33 753
Opérations de pension	55 686	22 511
Dettes envers la clientèle	1 024 734	1 034 857
Comptes ordinaires créditeurs	568 315	562 520
Comptes d'épargne	166 964	162 064
Comptes à terme et assimilés	287 123	307 335
Opérations de pension	2 332	2 938

⁽¹⁾ Les emprunts interbancaires incluent les emprunts à terme auprès des banques centrales. Au 30 juin 2025 aucun emprunt TLTRO III ne figure au bilan, inchangé par rapport au 31 décembre 2024 (cf. note 2.a Marge d'intérêts).

4.g DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

- **Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat (note 4.a)**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Réinitialisation du taux d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	30 juin 2025	31 décembre 2024
En millions d'euros, au								
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES							112 610	104 934
Dettes représentées par un titre							111 817	104 118
Dettes subordonnées							793	816
- Dettes subordonnées remboursables			⁽²⁾				18	18
- Dettes subordonnées perpétuelles							775	798
BNP Paribas Fortis déc-07 ⁽³⁾	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	775	798

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons :

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽²⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

⁽³⁾ Emission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES). Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires. Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dette n'est plus admise dans les fonds propres prudentiels.

• **Dettes comptabilisées au coût amorti**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Réinitialisation du taux d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	30 juin 2025	31 décembre 2024
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							200 843	198 119
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance à l'émission est inférieure à un an							79 722	82 327
Titres de créances négociables et bons de caisse							79 722	82 327
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance à l'émission est supérieure ou égale à un an							121 121	115 792
Titres de créances négociables et bons de caisse							34 671	31 109
Emissions obligataires							86 450	84 683
Dettes subordonnées							33 607	31 799
- Dettes subordonnées remboursables ⁽²⁾							27 090	26 073
- Titres subordonnés perpétuels							6 245	5 460
Obligations convertibles contingentes reconnues en fonds propres de catégorie Tier 1							4 671	3 851
BNP Paribas SA août-23 ⁽⁴⁾	USD	1 500	août-28	8,500%	CMT + 4,354%	D	1 274	1 449
BNP Paribas SA fév-24 ⁽⁴⁾	USD	1 500	août-31	8,000%	CMT +3,727%	D	1 274	1 449
BNP Paribas SA sept-24 ⁽⁴⁾	USD	1 000	sept.-34	7,375%	CMT +3,535%	D	849	953
BNP Paribas SA juin-25 ⁽⁴⁾	USD	1 500	juin-35	7,450%	CMT +3,134%	D	1 274	-
Autres titres subordonnés perpétuels							1 574	1 609
BNP SA oct-85 ⁽³⁾	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B	254	254
BNP Paribas Cardif nov-14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	C	999	1 000
BMCI fév-23	MAD	750	févr.-28	3,900%	2,5%-2,6%	E	71	71
TEB sept-24	USD	300	sept.-29	9,375%	CMT +5,758%	F	250	284
- Titres participatifs perpétuels							225	225
BNP Paribas SA juil-84 ⁽³⁾⁽⁵⁾	EUR	337	-	⁽⁶⁾	-		219	219
Autres							6	6
- Frais et commissions, dettes rattachées							47	41

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons :

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiement. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.
- D Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé sur notification du régulateur sur la base de son évaluation de la situation financière et de solvabilité de l'émetteur. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.
- E Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé après accord préalable de Bank Al-Maghrib pour une période indéterminée et sur une base non cumulative et ce, en vue de faire face à ses obligations. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.
- F Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé à tout moment quelle que soit la raison pour une période indéterminée. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.

⁽²⁾ Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

⁽³⁾ Ces titres ne sont plus reconnus en fonds propres prudentiels depuis le 31 décembre 2023.

⁽⁴⁾ Les instruments émis par BNP Paribas SA en 2023, 2024 et 2025 sont des titres convertibles contingents enregistrés comptablement en dettes mais sont reconnus en fonds propres additionnels de catégorie 1 (cf 1.f.8). La rémunération de ces instruments est comptabilisée directement en déduction des capitaux propres.

⁽⁵⁾ Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 469 554.

⁽⁶⁾ En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

4.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	30 juin 2025	31 décembre 2024
Impôts courants	2 694	2 836
Impôts différés	2 805	3 379
Actifs d'impôts courants et différés	5 499	6 215
Impôts courants	1 921	2 346
Impôts différés	1 381	1 311
Passifs d'impôts courants et différés	3 302	3 657

4.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	30 juin 2025	31 décembre 2024
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	117 800	125 090
Comptes d'encaissement	233	460
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	6 004	5 686
Autres débiteurs et actifs divers	45 930	42 911
Total des comptes de régularisation et actifs divers	169 967	174 147
Dépôts de garantie reçus	88 492	86 113
Comptes d'encaissement	4 362	2 959
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 850	8 498
Passifs de location	2 749	2 848
Autres créditeurs et passifs divers	46 977	36 537
Total des comptes de régularisation et passifs divers	150 430	136 955

4.j ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros, au	1er semestre 2025
Valeur nette comptable en début de période	5 550
Acquisitions	7
Cessions	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-
Effets des variations de parités monétaires	(77)
Valeur nette comptable en fin de période	5 480
Valeur brute comptable	8 559
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(3 079)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciation comptabilisée		Acquisitions	
	30 juin 2025	31 décembre 2024	1er semestre 2025	1er semestre 2024	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Corporate & Institutional Banking	1 224	1 275	-	-	-	-
Global Banking	275	280				
Global Markets	502	534				
Securities Services	447	461				
Commercial, Personal Banking & Services	2 940	2 954	-	-	-	30
Arval	632	641				
Leasing Solutions	147	147				
Personal Finance	1 356	1 360				30
Personal Investors	488	488				
Nouveaux Métiers Digitaux	253	253				
Banque Commerciale en Belgique	34	34				
Autres	30	31				
Investment & Protection Services	1 313	1 318	-	-	7	90
Asset Management	192	202				
Assurance	404	397			7	90
Real Estate	404	407				
Wealth Management	313	312				
Autres Activités	3	3	-	-	-	-
Total des écarts d'acquisition	5 480	5 550	-	-	7	120
Ecart d'acquisition négatif			48	226		
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			48	226		

4.k PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

• Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	30 juin 2025
Provisions sur engagements sociaux	6 543	600	(836)	(17)	(177)	6 113
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	35	1	-		-	36
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.g)	1 055	98	(26)		(35)	1 092
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	905	150	(83)		1	973
Autres provisions pour risques et charges	1 268	52	(196)		19	1 143
Total des provisions pour risques et charges	9 806	901	(1 141)	(17)	(192)	9 357

⁽¹⁾ Dont 404 millions d'euros de provisions au titre des prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne au 30 juin 2025, contre 366 millions d'euros au 31 décembre 2024, ainsi que 37 millions d'euros de provisions au titre des prêts en devises émis par BNP Paribas Personal Finance au 30 juin 2025, contre 38 millions d'euros au 31 décembre 2024.

4.1 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pension livrées et de dérivés traités avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 30 juin 2025	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	324 347		324 347			324 347
Prêts et opérations de pension	520 492	(226 059)	294 433	(35 862)	(236 402)	22 169
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	950 240	(632 022)	318 218	(220 663)	(54 675)	42 880
Actifs financiers au coût amorti	1 096 297	(1 678)	1 094 619	(2 530)	(16 675)	1 075 414
<i>Dont opérations de pension</i>	21 618	(1 678)	19 940	(2 530)	(16 675)	735
Comptes de régularisation et actifs divers	169 967		169 967		(37 828)	132 139
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	117 800		117 800		(37 828)	79 972
Autres actifs non soumis à compensation	647 792		647 792			647 792
TOTAL ACTIF	3 709 135	(859 759)	2 849 376	(259 055)	(345 580)	2 244 741

En millions d'euros, au 30 juin 2025	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	98 526		98 526			98 526
Dépôts et opérations de pension	622 458	(226 059)	396 399	(33 403)	(347 343)	15 653
Dettes représentées par un titre	112 610		112 610			112 610
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	943 023	(632 022)	311 001	(220 663)	(40 129)	50 209
Passifs financiers au coût amorti	1 138 212	(1 678)	1 136 534	(4 989)	(51 880)	1 079 665
<i>Dont opérations de pension</i>	59 696	(1 678)	58 018	(4 989)	(51 880)	1 149
Comptes de régularisation et passifs divers	150 430		150 430		(47 805)	102 625
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	88 492		88 492		(47 805)	40 687
Autres dettes non soumises à compensation	512 236		512 236			512 236
TOTAL DETTES	3 577 495	(859 759)	2 717 736	(259 055)	(487 157)	1 971 524

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	267 357		267 357			267 357
Prêts et opérations de pension	429 312	(203 613)	225 699	(28 506)	(178 752)	18 441
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	986 171	(642 689)	343 482	(245 188)	(52 223)	46 071
Actifs financiers au coût amorti	1 078 804	(541)	1 078 263	(1 194)	(7 485)	1 069 584
<i>Dont opérations de pension</i>	9 431	(541)	8 890	(1 194)	(7 485)	211
Comptes de régularisation et actifs divers	174 147		174 147		(43 944)	130 203
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	125 090		125 090		(43 944)	81 146
Autres actifs non soumis à compensation	615 960		615 960			615 960
TOTAL ACTIF	3 551 751	(846 843)	2 704 908	(274 888)	(282 404)	2 147 616

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	79 958		79 958			79 958
Dépôts et opérations de pension	508 430	(203 613)	304 817	(27 351)	(262 872)	14 594
Dettes représentées par un titre	104 934		104 934			104 934
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	981 506	(642 689)	338 817	(245 188)	(46 548)	47 081
Passifs financiers au coût amorti	1 102 270	(541)	1 101 729	(2 349)	(22 573)	1 076 807
<i>Dont opérations de pension</i>	25 990	(541)	25 449	(2 349)	(22 573)	527
Comptes de régularisation et passifs divers	136 955		136 955		(44 223)	92 732
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	86 113		86 113		(44 223)	41 890
Autres dettes non soumises à compensation	503 557		503 557			503 557
TOTAL DETTES	3 417 610	(846 843)	2 570 767	(274 888)	(376 216)	1 919 663

5. NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

5.a PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les différents produits et charges des contrats d'assurance sont regroupés dans les « Produits nets des activités d'assurance » :

- les « Produits des activités d'assurance » sont constitués des revenus des activités d'assurance liés aux groupes de contrats d'assurance émis. Ils reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats pour un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle l'assureur s'attend à avoir droit en échange de ceux-ci ;
- les « Charges afférentes aux contrats d'assurance » correspondent aux charges rattachables aux contrats d'assurance engagées sur la période, aux variations liées aux services passés et courants, à l'amortissement des frais d'acquisition et à l'élément de perte pour les contrats onéreux ;
- les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ;
- les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance » incluent la variation de la valeur comptable des contrats d'assurance résultant de l'effet de désactualisation et du risque financier y compris les changements d'hypothèses financières.

En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Produits des activités d'assurance	5 167	4 779
Charges afférentes aux contrats d'assurance ⁽¹⁾	(4 067)	(3 683)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	2 686	6 721
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(2 572)	(6 607)
Produits nets des activités d'assurance	1 214	1 210

⁽¹⁾ Ces charges incluent les charges rattachables aux contrats pour un montant de -2 273 millions d'euros au premier semestre 2025, contre un montant de -2 066 millions d'euros au premier semestre 2024 (cf. note 5.b).

• Résultat des activités d'assurance

Le « Résultat des activités d'assurance » regroupe :

- les « Produits des activités d'assurance », qui correspondent pour les contrats évalués selon la méthode générale et la méthode des honoraires variables au relâchement des flux d'exécution des contrats pour la période (à l'exclusion de la composante d'investissement et du montant affecté à l'élément de perte), la variation de l'ajustement au titre des risques non financiers, l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus pour la période, le montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition et, pour le modèle général spécifiquement, les écarts d'expérience sur primes.

Dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, l'amortissement de la marge sur services contractuels est déterminé après ajustement de l'écart entre le rendement financier réel attendu et la projection en risque neutre. Les principales hypothèses financières sous-jacentes à la détermination du rendement financier réel attendu sont celles retenues par le Groupe à l'horizon du plan stratégique. Au-delà de cet horizon, les hypothèses de taux et de rendements retenues sont déterminées en cohérence avec celles sous-jacentes à la projection en risque neutre.

Le produit de récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition correspond à la part des primes affectée au recouvrement de ces flux et une charge équivalente est comptabilisée sur la ligne « Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ».

Pour les contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes, les produits correspondent au montant des flux de trésorerie d'exécution attendus durant la période.

- les « Charges afférentes aux contrats d'assurance », qui comprennent les charges de sinistres courants et passés de la période (à l'exclusion des remboursements des composantes d'investissement) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui ont été engagées telles que l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les variations liées aux services passés, et aux services futurs pour les contrats onéreux. Ce poste inclut également la part des charges générales d'exploitation et des dotations et amortissements rattachables aux contrats d'assurance.
- les « Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus » correspondent aux charges des services de réassurance déduction faite des sommes recouvrées auprès des réassureurs.

En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Contrats non évalués selon la méthode d'affectation des primes	3 029	2 732
Variations du passif au titre de la couverture restante	1 348	1 127
Variation de l'ajustement pour risques	77	65
Marge sur services contractuels	1 021	955
Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	583	585
Contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes	2 138	2 047
Produits des activités d'assurance	5 167	4 779
Sinistres et charges survenus	(2 327)	(2 012)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 416)	(1 439)
Variations liées aux services passés	4	36
Elément de perte comptabilisé en résultat net	(25)	(43)
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	(303)	(225)
Charges afférentes aux contrats d'assurance	(4 067)	(3 683)
RESULTAT DES ACTIVITES D'ASSURANCE	1 100	1 096

- **Résultat financier**

Le « Résultat financier » regroupe les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ainsi que les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ».

Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » sont constitués des produits nets des instruments financiers et des immeubles de placement.

Les « Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe » reflètent les variations de valeur des placements sous-jacents, pour la part qui n'a pas été portée directement en capitaux propres, et à l'exclusion de la partie de ces variations ajustant la marge sur services contractuels.

Les « Autres charges financières d'assurance » évaluées selon le modèle général et selon le modèle d'affectation des primes correspondent à la variation des passifs techniques résultant des risques financiers (effet des variations des taux d'actualisation, des taux de change, de la valeur temps et des variables financières prévues aux contrats) pour la part qui n'a pas été portée en capitaux propres.

En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Produits nets d'intérêts	1 666	1 286
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	(34)	(94)
<i>Plus ou moins-values sur instruments de dette</i>	(124)	(146)
<i>Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres</i>	90	52
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	798	5 142
Coût du risque	5	4
Résultat net sur immeubles de placement	240	423
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	-	2
Autres charges liées aux placements	11	(42)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	2 686	6 721
Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe	(2 616)	(6 539)
Autres charges financières d'assurance	44	(68)
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(2 572)	(6 607)
RESULTAT FINANCIER	114	114

5.b RECONCILIATION DES CHARGES PAR NATURE ET DES CHARGES PAR DESTINATION

En millions d'euros	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Commissions et autres frais	(1 658)	(1 439)
Frais supportés par les distributeurs internes (cf. note 2.f)	(588)	(550)
Frais de personnel	(444)	(420)
Taxes et contributions	(81)	(69)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(71)	(62)
Total des charges par nature	(2 842)	(2 540)
Frais d'acquisition de la période	1 571	1 528
Frais d'acquisition amortis sur la période	(1 417)	(1 440)
Total des charges par nature ajusté de l'effet de l'étalement des frais d'acquisition	(2 688)	(2 452)
-Charges rattachables aux contrats d'assurance (cf. note 5.a)	(2 273)	(2 066)
-Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (cf. note 2.f)	(415)	(386)

Les frais d'acquisition de la période sont déduits du total des charges et amortis sur la durée de couverture des contrats.

5.c PLACEMENTS, AUTRES ACTIFS, ET PASSIFS FINANCIERS LIES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

- **Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance**

En millions d'euros, au	30 juin 2025			31 décembre 2024		
	Hors placements en unités de compte	Placements en unités de compte	Total	Hors placements en unités de compte	Placements en unités de compte	Total
Instruments financiers dérivés	1 166		1 166	1 731		1 731
Instruments dérivés de couverture	129		129	74		74
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	64 631	115 218	179 849	61 465	111 954	173 419
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	106 697		106 697	102 222		102 222
Actifs financiers au coût amorti	1 884		1 884	1 379		1 379
Immeubles de placement	3 858	3 020	6 878	3 868	3 178	7 046
Placements consolidés par mise en équivalence	88		88	82		82
Actifs relatifs aux contrats d'assurance (cf note 5.d)	779		779	896		896
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	179 232	118 238	297 470	171 717	115 132	286 849

- **Passifs financiers liés aux activités d'assurance**

Les « Passifs financiers liés aux activités d'assurance » comprennent les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire adossés à des sous-jacents en unités de compte. Ces contrats sont évalués selon la norme IFRS 9 en valeur de marché par résultat.

En millions d'euros, au	30 juin 2025	31 décembre 2024
Instruments financiers dérivés	695	982
Instruments dérivés de couverture	132	238
Dépôts en valeur de marché par résultat	940	960
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	8 715	7 317
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte	7 461	8 388
Autres dettes	1 470	1 922
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	19 413	19 807

- **Mesure de la valeur de marché des instruments financiers**

Les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, les méthodologies de valorisation ainsi que les principes relatifs aux transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont ceux présentés en note 4.c pour l'ensemble des instruments financiers du Groupe.

En millions d'euros, au	30 juin 2025				31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	107 004	55 151	17 694	179 849	110 018	47 346	16 055	173 419
Titres de capitaux propres	100 709	38 878	17 360	156 947	102 824	31 996	15 772	150 592
Titres de dette	6 295	15 833	276	22 404	7 194	14 827	218	22 239
Prêts		440	58	498		523	65	588
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	95 843	10 852	2	106 697	89 003	13 214	5	102 222
Titres de capitaux propres	2 545			2 545	1 729			1 729
Titres de dette	93 298	10 852	2	104 152	87 274	13 214	5	100 493
Instruments financiers dérivés	-	1 276	19	1 295	-	1 772	33	1 805
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	202 847	67 279	17 715	287 841	199 021	62 332	16 093	277 446
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	5 425	10 683	1 008	17 116	4 666	10 866	1 133	16 665
Dépôts en valeur de marché par résultat		940		940		960		960
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	5 425	2 990	300	8 715	4 666	2 352	299	7 317
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte		6 753	708	7 461		7 554	834	8 388
Instruments financiers dérivés	-	814	13	827	-	1 198	22	1 220
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	5 425	11 497	1 021	17 943	4 666	12 064	1 155	17 885

Niveau 1 : ce niveau regroupe les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.), les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 : ce niveau regroupe les actions, certaines obligations d'États ou d'entreprises, les autres parts de fonds et OPCVM, et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : ce niveau regroupe principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

- **Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3**

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

	Actifs financiers			Passifs financiers	
	Actifs financiers en valeur de marché par résultat	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Total	Passifs financiers en valeur de marché par résultat	Total
En millions d'euros					
Situation au 31 décembre 2024	16 088	5	16 093	(1 155)	(1 155)
Achats	1 554	1	1 555	(2)	(2)
Ventes	(1 315)	(9)	(1 324)		
Règlements	(31)	(1)	(32)	8	8
Transferts vers le Niveau 3	1 067	8	1 075		
Transferts hors du Niveau 3	(226)		(226)		
Gains comptabilisés en compte de résultat	117		117	126	126
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires et variation de périmètre	459		459	2	2
Variations d'actifs comptabilisées en capitaux propres		(2)	(2)		
Situation au 30 juin 2025	17 713	2	17 715	(1 021)	(1 021)

- **Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres**

	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
En millions d'euros, au				
Titres de dette	104 152	(6 219)	100 493	(5 341)
Titres de capitaux propres	2 545	476	1 729	107
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	106 697	(5 743)	102 222	(5 234)

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours du premier semestre 2025, le Groupe a cédé plusieurs de ces investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de + 4 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre + 6 millions d'euros au premier semestre 2024).

- **Valorisation des immeubles**

La valeur de marché des immeubles de placement s'élève à 6,9 milliards d'euros au 30 juin 2025, contre 7,0 milliards d'euros au 31 décembre 2024. La valeur des immeubles de placement classés en niveau 3 s'élève à 0,6 milliard d'euros au 30 juin 2025, contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2024. Ce classement par niveau dépend de la méthode de valorisation retenue qui s'appuie sur la nature des biens et leur zone géographique de localisation.

L'ensemble du portefeuille immobilier non coté est expertisé par un tiers ou plusieurs tiers indépendants. Les experts ont des règles professionnelles pour réaliser ces valorisations.

Pour les immeubles détenus en direct, les experts utilisent 3 méthodes principales de valorisation :

- la méthode par comparaison des transactions analogues ;
- la méthode par le taux de rendement (taux appliqué à une base locative) ;
- la méthode par l'actualisation des cash flows.

La valeur finale retenue par l'expert peut être un compromis entre ces 3 méthodes.

• **Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti**

En millions d'euros, au	30 juin 2025					31 décembre 2024				
	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Prêts et créances	-	1 868	13	1 881	1 884	-	1 326	47	1 373	1 379

5.d ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Les principaux contrats émis par le Groupe correspondent (cf. note 1.g.2) :

- à des contrats d'assurance couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens évalués selon le modèle général (Building Block Approach - BBA) ou la méthode d'affectation des primes (Premium Allocation Approach - PAA) pour les contrats éligibles à cette méthode ;
- à des contrats vie ou épargne évalués selon le modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach - VFA) ;
- à des contrats de réassurance émis évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes.

Les contrats de réassurance détenus sont également évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes.

Les contrats d'assurance et de réassurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent. Ils sont présentés distinctement selon leur modèle d'évaluation : méthode d'affectation des primes ou autres modèles (modèle général et modèle des honoraires variables). Les contrats de réassurance détenus sont isolés.

En millions d'euros, au	30 juin 2025			31 décembre 2024		
	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets
Contrats d'assurance non évalués selon la méthode d'affectation des primes	24	250 321	250 297	34	244 978	244 944
Contrats d'assurance évalués selon la méthode d'affectation des primes	118	2 693	2 575	153	2 709	2 556
Contrats de réassurance détenus	637	9	(628)	709	12	(697)
Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	779	253 023	252 244	896	247 699	246 803

Les tableaux suivants présentent les variations des valeurs comptables des contrats d'assurance hors contrats de réassurance détenus.

- **Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance - couverture restante et sinistres survenus**

Contrats d'assurance émis, hors contrats de réassurance En millions d'euros	Couverture restante		Sinistres survenus ⁽³⁾	Total des passifs nets
	hors élément de perte	élément de perte		
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2023	213 024	170	4 743	217 937
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(3 490)	20	2 149	(1 321)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(4 779)			(4 779)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	1 289	20	2 149	3 458
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	4 072	2	81	4 155
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	582	22	2 230	2 834
Composante d'investissement	(9 916)		9 916	-
Primes perçues au titre des contrats d'assurance émis	16 770			16 770
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 379)			(1 379)
Sinistres et autres charges payés			(12 276)	(12 276)
Total des flux de trésorerie	15 391	-	(12 276)	3 115
Variation de périmètre et divers	3 595	(1)	174	3 768
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 30 JUIN 2024	222 676	191	4 787	227 654
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(3 626)	(3)	2 288	(1 341)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(4 932)			(4 932)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	1 306	(3)	2 288	3 591
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	6 880	1	83	6 964
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	3 254	(2)	2 371	5 623
Composante d'investissement	(9 725)	-	9 725	-
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	16 025			16 025
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 402)			(1 402)
Sinistres et autres charges payés			(11 890)	(11 890)
Total des flux de trésorerie	14 623	-	(11 890)	2 733
Variation de périmètre et divers	11 466	7	17	11 490
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2024 ⁽¹⁾	242 294	196	5 010	247 500
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(3 887)	4	2 480	(1 403)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(5 167)			(5 167)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	1 280	4	2 480	3 764
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	1 665	1	18	1 684
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	(2 222)	5	2 498	281
Composante d'investissement	(10 349)	-	10 349	-
Primes perçues au titre des contrats d'assurance émis	19 625			19 625
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 435)			(1 435)
Sinistres et autres charges payés			(12 761)	(12 761)
Total des flux de trésorerie	18 190	-	(12 761)	5 429
Variation de périmètre et divers	(326)	4	(16)	(338)
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 30 JUN 2025 ⁽¹⁾	247 587	205	5 080	252 872

⁽¹⁾ Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 1 053 millions d'euros au 30 juin 2025, contre un actif net de 961 millions d'euros au 31 décembre 2024.

⁽²⁾ Y compris les charges et produits financiers qui ont été enregistrés directement en capitaux propres.

⁽³⁾ Y compris les sinistres survenus au titre des contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes (PAA) pour un passif net de 1 931 millions d'euros au 30 juin 2025, dont 1 786 millions d'euros au titre de la valeur actualisée des flux de trésorerie et de 145 millions d'euros au titre de l'ajustement pour risques non financiers.

- **Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance émis non évalués selon la méthode d'affectation des primes – analyse par composante d'évaluation**

Contrats d'assurance émis non évalués selon la méthode d'affectation des primes, hors contrats de réassurance En millions d'euros	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2023	197 789	1 603	16 275	215 667
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(2 398)	189	1 203	(1 006)
<i>dont variations liées aux services futurs - nouveaux contrats</i>	(886)	73	829	16
<i>dont variations liées aux services futurs - changement d'estimation</i>	(1 491)	189	1 329	27
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période ⁽²⁾</i>	42	(55)	(955)	(968)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	(63)	(18)		(81)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	4 041	12	27	4 080
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	1 643	201	1 230	3 074
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	14 485			14 485
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(483)			(483)
Sinistres et autres charges payés	(11 394)			(11 394)
Total des flux de trésorerie	2 608	-	-	2 608
Variation de périmètre et divers	3 781	16	138	3 935
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 30 JUIN 2024	205 821	1 820	17 643	225 284
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(521)	(35)	(482)	(1 038)
<i>dont variations liées aux services futurs - nouveaux contrats</i>	(643)	50	606	13
<i>dont variations liées aux services futurs - changement d'estimation</i>	154	(19)	(135)	-
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période</i>	(50)	(63)	(953)	(1 066)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	18	(3)		15
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	6 826	6	33	6 865
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	6 305	(29)	(449)	5 827
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	14 067			14 067
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(495)			(495)
Sinistres et autres charges payés	(10 969)			(10 969)
Total des flux de trésorerie	2 603	-	-	2 603
Variation de périmètre et divers	10 832	82	316	11 230
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2024 ⁽¹⁾	225 561	1 873	17 510	244 944
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(1 020)	(57)	39	(1 038)
<i>dont variations liées aux services futurs - nouveaux contrats</i>	(1 017)	83	946	12
<i>dont variations liées aux services futurs - changement d'estimation</i>	(38)	(63)	114	13
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période ⁽²⁾</i>	93	(64)	(1 021)	(992)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	(58)	(13)		(71)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	1 639	(4)	28	1 663
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	619	(61)	67	625
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	17 262			17 262
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(577)			(577)
Sinistres et autres charges payés	(11 813)			(11 813)
Total des flux de trésorerie	4 872	-	-	4 872
Variation de périmètre et divers	(116)	(9)	(19)	(144)
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 30 JUIN 2025 ⁽¹⁾	230 936	1 803	17 558	250 297

⁽¹⁾ Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 784 millions d'euros au 30 juin 2025, contre un actif net de 765 millions d'euros au 31 décembre 2024.

⁽²⁾ Y compris un écart d'expérience qui s'élève à -91 millions d'euros au premier semestre 2025 et -44 millions d'euros au premier semestre 2024.

⁽³⁾ Y compris les charges et produits financiers qui ont été enregistrés directement en capitaux propres.

- **Taux d'actualisation et ajustement au titre des risques non financiers**

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation moyens utilisés pour l'évaluation des contrats d'épargne et de prévoyance pour les principaux horizons de la courbe euro.

	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Epargne	Prévoyance	Epargne	Prévoyance
1 an	2,78%	1,90%	3,17%	2,24%
5 ans	3,05%	2,17%	3,07%	2,14%
10 ans	3,40%	2,52%	3,20%	2,27%
15 ans	3,60%	2,72%	3,26%	2,33%
20 ans	3,63%	2,75%	3,19%	2,26%
40 ans	3,51%		3,09%	

Taux d'actualisation

Pour la construction de la courbe des taux, une approche partant du taux sans risque a été retenue, avec les paramètres suivants :

- une courbe des taux sans risque, par devise, fondée sur une approche similaire à celle proposée par l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) dans le cadre prudentiel, avec deux composantes :
 - o la composante marché observable et liquide : les taux sont déterminés par référence à des instruments financiers de marché qui respectent des critères de liquidité, de cohérence avec les passifs et ajustés pour limiter l'impact d'un risque de crédit ;
 - o la composante de transition vers un taux long terme : elle permet d'extrapoler la courbe des taux pour les maturités au-delà de la partie liquide observable sur le marché ;
- une prime de liquidité spécifique à certains types de contrats, déterminée sur la base des actifs en portefeuille.

Pour les contrats épargne évalués selon la méthode des honoraires variables, dont les flux de trésorerie d'exécution tiennent compte du rendement d'actifs financiers sous-jacents, la courbe des taux sans risque est complétée d'une prime de liquidité calculée à partir des données du portefeuille d'actifs en représentation des contrats épargne et retraite. Par hypothèse, les actifs financiers obligataires (souverains et privés) et diversifiés bénéficient d'une prime de liquidité (ou illiquidité). La prime de liquidité moyenne, tous portefeuilles confondus en épargne (en France, en Italie et au Luxembourg), est de 0,86 % au 30 juin 2025 contre 0,91 % au 31 décembre 2024.

Pour les contrats de prévoyance évalués selon le modèle général et les passifs au titre des sinistres survenus en approche simplifiée, le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs. En protection, la prime de liquidité est actuellement évaluée à zéro du fait de la durée de règlement courte des sinistres sur les principaux risques couverts.

Ajustement au titre des risques non financiers

Pour les contrats épargne, l'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode du coût du capital, sans prise en compte du risque de rachat massif, en incluant les versements libres, et en considérant uniquement les frais rattachables. Il est évalué à l'intérieur d'un intervalle de confiance compris entre 60 % et 70%. Celui-ci s'établit à 66 % au 30 juin 2025 contre 65 % au 31 décembre 2024.

Pour les contrats de prévoyance, le niveau de confiance utilisé pour la détermination de l'ajustement au titre des risques non financiers des principaux pays est de 70 % (selon la méthode des quantiles).

6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

En millions d'euros, au	30 juin 2025	31 décembre 2024
Engagements de financement donnés		
- aux établissements de crédit	12 491	5 345
- à la clientèle	359 076	385 321
Ouverture de crédits	326 267	345 840
Autres engagements de financement donnés	32 809	39 481
Total des engagements de financement donnés	371 567	390 666
<i>dont strate 1</i>	353 983	375 012
<i>dont strate 2</i>	16 050	14 175
<i>dont strate 3</i>	1 293	1 384
<i>dont activités d'assurance</i>	241	95
Engagements de financement reçus		
- des établissements de crédit	85 768	77 655
- de la clientèle	3 136	2 731
Total des engagements de financement reçus	88 904	80 386

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	30 juin 2025	31 décembre 2024
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	85 302	82 872
- d'ordre de la clientèle	124 075	125 447
Garanties financières	69 411	70 266
Autres garanties	54 664	55 181
Total des engagements de garantie donnés	209 377	208 319
<i>dont strate 1</i>	200 273	197 003
<i>dont strate 2</i>	7 338	9 562
<i>dont strate 3</i>	1 120	1 054
<i>dont activités d'assurance</i>	646	700

La contribution annuelle du Groupe au Fonds de Résolution Unique de l'Union européenne peut se faire, pour partie, sous forme d'un engagement de paiement irrévocable (EPI) garanti par un dépôt en espèces de même montant.

Dans le cas d'une mise en jeu du fonds dans le cadre d'une mesure de résolution, le Conseil de résolution unique (CRU) peut faire appel de tout ou partie des EPI reçus.

L'EPI est qualifié comptablement de passif contingent. Il donne lieu à provisionnement si la probabilité d'appel par le fonds devient supérieure à 50 %. Sur la base du monitoring du risque réalisé par le Groupe, celle-ci est estimée inférieure à ce seuil. Aucune provision n'a été comptabilisée par le Groupe au 30 juin 2025.

Le Groupe reste en attente de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne relatif à l'affaire BNP Paribas Public Sector concernant les EPI, et suivra les développements juridiques y afférents ainsi que leurs impacts potentiels.

Les EPI s'élèvent à 1 263 millions d'euros au 30 juin 2025 (inchangé par rapport au 31 décembre 2024).

Les espèces versées en garantie pour un montant équivalent font l'objet d'une rémunération et sont comptabilisées comme un actif financier au coût amorti au sein de la ligne « Autres débiteurs et actifs divers » (cf. note 4.i *Comptes de régularisation, actifs et passifs divers*).

6.c ENGAGEMENTS SUR TITRES

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants :

En millions d'euros, au	30 juin 2025	31 décembre 2024
Titres à livrer	46 687	20 929
Titres à recevoir	53 541	20 915

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 30 juin 2025 à 2 261 621 342 euros, divisé en 1 130 810 671 actions de 2 euros de nominal chacune (inchangé par rapport au 31 décembre 2024).

- Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2023	721 971	38	224 558	13	946 529	51
Acquisitions effectuées	16 666 738	1 055			16 666 738	1 055
Réduction de capital	(16 666 738)	(1 055)			(16 666 738)	(1 055)
Mouvements nets			(32 432)	(2)	(32 432)	(2)
Actions détenues au 30 juin 2024	721 971	38	192 126	11	914 097	49
Mouvements nets			342 101	20	342 101	20
Actions détenues au 31 décembre 2024	721 971	38	534 227	31	1 256 198	69
Acquisitions effectuées	14 025 914	1 084			14 025 914	1 084
Mouvements nets			(2 315 027)	(168)	(2 315 027)	(168)
Actions détenues au 30 juin 2025	14 747 885	1 122	(1 780 800)	(137)	12 967 085	985

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au cours du premier semestre 2025, BNP Paribas SA a racheté sur le marché 14 025 914 de ses propres actions conformément à la décision du Conseil d'Administration du 3 février 2025 de procéder au rachat de 1 084 millions d'euros de son capital. L'annulation de ces actions entraînera le paiement de la taxe sur les réductions de capital consécutives aux opérations de rachat de titres pour un montant de 19 millions d'euros.

La valeur comptable des actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe est portée en diminution des capitaux propres, à hauteur de 985 millions d'euros au 30 juin 2025.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans.

Le 25 mars 2024, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de mars 2019, pour un montant de 1 500 millions de dollars, soit à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,625 %.

Le 10 janvier 2025, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 2019, pour un montant de 300 millions de dollars australiens, soit à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 4,5 %.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125%	10 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%
Août 2018	USD	750	semestrielle	7,000%	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980%
Février 2020	USD	1 750	semestrielle	4,500%	10 ans	US CMT 5 ans + 2,944%
Février 2021	USD	1 250	semestrielle	4,625%	10 ans	US CMT 5 ans + 3,340%
Janvier 2022	USD	1 250	semestrielle	4,625%	5 ans	US CMT 5 ans + 3,196%
Août 2022	USD	2 000	semestrielle	7,750%	7 ans	US 5 CMT ans + 4,899%
Septembre 2022	EUR	1 000	semestrielle	6,875%	7,25 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,645%
Novembre 2022	USD	1 000	semestrielle	9,250%	5 ans	US CMT 5 ans + 4,969%
Janvier 2023	EUR	1 250	semestrielle	7,375%	7 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,631%
Février 2023	SGD	600	semestrielle	5,900%	5 ans	SGD SORA 5 ans + 2,674%
Total au 30 juin 2025 en contrevaletur euro historique		11 960 ⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015, cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est portée en diminution des capitaux propres.

Au 30 juin 2025, le Groupe BNP Paribas détenait 13 millions d'euros de ses propres Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

• **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte le cas échéant des options de souscription d'actions dans la monnaie, ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire. L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance sont expirés.

	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	5 834	6 051
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 126 044 287	1 137 648 633
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 126 044 287	1 137 648 633
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	5,18	5,32
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	5,18	5,32

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émises par BNP Paribas SA, et des obligations convertibles contingentes, portée en diminution des capitaux propres, ainsi que du gain ou de la perte de change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Le dividende par action versé en 2025 au titre du résultat de l'exercice 2024 s'élève à 4,79 euros (contre 4,60 euros au titre de l'exercice 2023).

Le montant de la distribution en numéraire s'élève ainsi à 5 413 millions d'euros, contre 5 198 millions d'euros distribués en 2024.

Le retour à l'actionnaire est porté à 60 % du résultat de l'exercice 2024 par un programme de rachat d'actions de 1 084 millions d'euros réalisé au cours du premier semestre 2025.

Le Conseil d'administration du 23 juillet 2025 a décidé le versement d'un acompte sur dividendes en septembre 2025, correspondant à 50 % du bénéfice net par action du 30 juin 2025, soit 2,59 euros par action.

Le montant de la distribution en numéraire s'élèverait à 2 929 millions d'euros, sur la base du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas SA au 30 juin 2025.

7.b INTERETS MINORITAIRES

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2023	4 974	16	135	5 125
Affectation du résultat de l'exercice 2023	(334)			(334)
Rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	(4)			(4)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	263			263
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	193			193
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	12			12
Autres variations	2			2
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		6	87	93
Résultat net du premier semestre 2024	235			235
Situation au 30 juin 2024	5 341	22	222	5 585
Affectation du résultat de l'exercice 2023	(30)			(30)
Augmentations de capital et émissions	5			5
Rémunération des TSSDI	(4)			(4)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(5)			(5)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	(1)			(1)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	81			81
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		1	108	109
Résultat net du second semestre 2024	264			264
Situation au 31 décembre 2024	5 651	23	330	6 004
Affectation du résultat de l'exercice 2024	(251)			(251)
Rémunération des TSSDI	(4)			(4)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	1			1
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	(3)			(3)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(76)			(76)
Transfert en réserves d'éléments non recyclables	2	(2)		-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		1	(18)	(17)
Résultat net du premier semestre 2025	300			300
Situation au 30 juin 2025	5 620	22	312	5 954

- **Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	30 juin 2025	1er semestre 2025						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit net bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	101 212	1 021	332	369	34%	115	125	148
Autres intérêts minoritaires						185	158	107
TOTAL						300	283	255

	31 décembre 2024	1er semestre 2024						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit net bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	100 365	988	315	315	34%	108	108	171
Autres intérêts minoritaires						127	220	167
TOTAL						235	328	338

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours du premier semestre 2025 ni du premier semestre 2024.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros	1er semestre 2025		1er semestre 2024	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
BNP Paribas Bank Polska				
Cession partielle de 6 %, portant le taux de détention du Groupe à 81,26 %			7	196
Autres	3	(3)	1	(3)
Total	3	(3)	8	193

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 368 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 369 millions d'euros au 31 décembre 2024.

7.c PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Les risques y afférents ont été évalués par la Banque et font l'objet, le cas échéant, de provisions présentées dans les notes 4.k « Provisions pour risques et charges » et 4.d « Actifs financiers au coût amorti », une provision étant constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les principaux passifs éventuels représentatifs de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 30 juin 2025 sont quant à eux décrits ci-dessous. La Banque considère actuellement qu'aucune de ces procédures n'est de nature à avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature imprévisible.

La Banque et certaines de ses filiales sont défenderesses dans plusieurs recours devant le tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York) intentés par le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS »). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS en vertu du Code des faillites des États-Unis (U.S. Bankruptcy Code) et de la loi de l'État de New York à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de sommes prétendument transférées aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations.

À la suite de certaines décisions du tribunal des faillites américain et de la « District Court » américaine entre 2016 et 2018, la majorité des actions du liquidateur de BLMIS ont été soit rejetées, soit considérablement limitées. Toutefois, ces décisions ont été soit infirmées, soit effectivement annulées par des décisions ultérieures de la Cour d'Appel des États-Unis pour le Deuxième Circuit rendues le 25 février 2019 et le 30 août 2021. Par conséquent, le liquidateur de BLMIS a réintroduit certains de ces recours et a fait valoir à fin mai 2023 des créances d'un montant global d'environ 1,2 milliard de dollars américains. Depuis mars 2025, à la suite du rejet de certains recours et demandes du liquidateur de BLMIS, le montant global des créances s'élève à environ 1,1 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Une procédure judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans cette procédure pénale, le ministère public a demandé un non-lieu. Elle est aujourd'hui définitivement clôturée, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles ayant constaté la prescription des charges dans une ordonnance du 4 septembre 2020, devenue définitive. Certains actionnaires minoritaires ont poursuivi la procédure judiciaire contre BNP Paribas et la Société Fédérale de Participations et d'Investissement devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles. Par un jugement du 3 avril 2025, ce dernier a rejeté l'ensemble des demandes de ces actionnaires au motif qu'elles sont irrecevables, prescrites ou non-fondées.

Le 26 février 2020 le Tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187 500 euros et à verser un montant au titre des frais de défense ainsi que des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Par arrêt du 28 novembre 2023, la Cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation des chefs de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. Sur le plan des dommages-intérêts alloués aux parties civiles, la méthodologie de calcul a été ajustée par la Cour, mais la majorité des dommages-intérêts avait déjà été versée par exécution provisoire du jugement de première instance. Par ailleurs, un accord a été trouvé avec l'association Consommation Logement Cadre de Vie pour proposer une solution amiable aux clients qui le souhaitent.

La Banque et l'une de ses filiales américaines sont défenderesses dans une action civile de groupe et des actions individuelles connexes en dommages-intérêts devant la Cour de district des États-Unis pour le district sud de New York (la « District Court ») intentée par d'anciens citoyens soudanais, aujourd'hui citoyens et résidents américains, affirmant avoir été lésés par le gouvernement soudanais entre 1997 et 2011. Les plaignants fondent leurs demandes

sur les faits historiques mentionnés dans les accords du 30 juin 2014 passés entre la Banque et les autorités américaines concernant le traitement de transactions financières pour des entités dans certains pays soumis aux sanctions économiques américaines. Début 2024, le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis et le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en France ont annoncé la fin de la période probatoire de BNP Paribas et le retrait de l'ordonnance dite 'Cease and Desist Order' de 2014, marquant le plein accomplissement par le Groupe de ses obligations au titre du plan de remédiation fixé par cette ordonnance. Les plaignants allèguent que les transactions traitées par la Banque, principalement par l'intermédiaire de sa filiale basée en Suisse (qui est aujourd'hui une succursale de la Banque), avec des entités soudanaises visées par les sanctions américaines rendent la Banque et sa filiale américaine responsables pour les dommages commis envers les plaignants par le gouvernement Soudanais. Le 9 mai 2024, la District Court a accepté la demande des plaignants d'exercer une action de groupe pour l'ensemble des réfugiés ou demandeurs d'asile admis par les États-Unis et ayant vécu au Soudan ou au Sud Soudan entre novembre 1997 et décembre 2011. La District Court a par la suite fixé au 8 septembre 2025 la date du procès concernant les demandes de trois des plaignants nommément désignés dans le cadre de cette action. BNP Paribas dispose d'arguments de défense très solides et entend se défendre vigoureusement contre ces demandes.

BNP Paribas Bank Polska détient des portefeuilles de prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse. Les contrats de prêts en franc suisse, dont la majorité a été conclue entre 2006 et 2008, ont été contractés conformément aux pratiques du secteur en vigueur au moment de leur conclusion. Comme de nombreuses autres institutions financières en Pologne, BNP Paribas Bank Polska est défenderesse dans des actions civiles intentées par des clients ayant contracté ces prêts hypothécaires. BNP Paribas Bank Polska n'est partie à aucune action de groupe fondée sur ces contrats de prêt.

Au 31 décembre 2024, BNP Paribas Bank Polska était défenderesse dans 6 596 procédures judiciaires individuelles, pour lesquelles les demandeurs requièrent soit une déclaration de nullité du contrat de prêt hypothécaire, soit une déclaration de caducité permanente du contrat et le remboursement des montants déjà payés. Le nombre significatif de réclamations contre les banques en lien avec ces prêts hypothécaires est considéré comme ayant été influencé par les variations de taux de change depuis 2009 et les évolutions des décisions judiciaires au niveau de l'UE et de la Pologne depuis 2019. En particulier, les tribunaux polonais ont à ce jour, dans la grande majorité des procédures, jugé que ces contrats de prêt hypothécaire étaient invalides ou caducs.

Depuis décembre 2021, BNP Paribas Bank Polska mène des négociations individuelles avec les clients avec lesquels elle est en litige ou avec lesquels il existe un risque raisonnable d'entrer en litige.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Courant 2023, à l'instar d'autres établissements financiers, BNP Paribas a été perquisitionné par le parquet national financier et a été informé de l'ouverture d'une enquête préliminaire portant sur des opérations sur titres français.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage (y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque.

7.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTROLE OU D'INFLUENCE NOTABLE

Opération du premier semestre 2025

- **Pinnacle Pet Holding**

Au 31 mars 2025, le pacte d'actionnaires a été modifié pour refléter le changement de nature de l'investissement dans le groupe Pinnacle Pet Holding (PPH), de partenariat industriel où l'expertise assurance de Cardif était clé à un pur investissement financier.

A la suite de la modification du pacte et BNP Paribas Cardif n'étant plus représenté dans les Conseils d'administration de PPH et ses filiales, le Groupe BNP Paribas a perdu l'influence notable sur l'ensemble PPH.

La perte d'influence notable se traduit par la constatation d'un résultat de 158 millions d'euros.

Opérations du premier semestre 2024

- **UkrSibbank**

L'allègement d'un certain nombre de restrictions imposées par la banque centrale ukrainienne permet de rétablir les conditions d'exercice du contrôle au sens d'IFRS 10 qui ont pour effet de modifier la méthode de consolidation de mise en équivalence à intégration globale.

Ce changement de méthode de consolidation se traduit par l'augmentation du bilan du Groupe de 3 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti.

L'écart d'acquisition négatif lié à cette opération est de 226 millions d'euros.

- **Cetelem SA de CV**

Le 27 mars 2024, BNP Paribas Personal Finance a cédé 80% de sa participation dans sa filiale mexicaine, Cetelem SA de CV.

Le Groupe BNP Paribas perd le contrôle exclusif de cette entité mais conserve une influence notable.

Cette cession partielle s'accompagne d'un accord de cession future de la participation résiduelle dont les caractéristiques privent le Groupe du rendement des actions détenues, et conduit à la comptabilisation d'une créance de 125 millions d'euros.

La perte de contrôle se traduit par la constatation d'un résultat de cession de 119 millions d'euros et par une diminution du bilan du Groupe de 3 milliards d'euros, principalement sur les actifs financiers au coût amorti.

- **BCC Vita SpA**

Le 15 mai 2024, BNP Paribas Cardif SA a acquis 51% du capital de BCC Vita, concomitamment à un accord d'achat de 19% de participation complémentaire.

Le Groupe BNP Paribas prend le contrôle exclusif de cette entité à hauteur de 70% et la consolide par intégration globale.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 4 milliards d'euros, notamment les Placements des activités d'assurance.

L'écart d'acquisition lié à cette opération est de 107 millions d'euros, dont 7 millions d'euros comptabilisés sur le premier semestre 2025.

Opération du second semestre 2024

- **Neuflize Vie**

Le 31 octobre 2024, BNP Paribas Cardif SA a acquis 100 % du capital de Neuflize Vie.

Le Groupe BNP Paribas prend le contrôle exclusif de cette entité et la consolide par intégration globale.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 12 milliards d'euros, notamment les Placements des activités d'assurance.

L'écart d'acquisition négatif lié à cette opération est de 63 millions d'euros, incluant un ajustement de mise à la juste valeur des actifs et passifs de 48 millions d'euros comptabilisé au premier semestre 2025.

7.e EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Le 1er juillet 2025, BNP Paribas Cardif a acquis 100 % du capital d'AXA Investment Managers (AXA IM) et signé un partenariat de long terme avec le Groupe AXA pour la gestion d'une large part de ses actifs. Le prix des transactions, d'un montant total de 5,1 milliards d'euros, a été payé en numéraire.

Cette opération va permettre au Groupe BNP Paribas de créer une plateforme de gestion d'actifs européenne de premier plan avec plus de 1500 milliards d'euros d'actifs sous gestion confiés par ses clients. Elle permettra de devenir le leader européen de la gestion d'épargne longue pour les assureurs et les fonds de pension avec environ 850 milliards d'euros d'actifs sous gestion, avec l'ambition de devenir le leader européen de la collecte de fonds pour les investissements en actifs privés et de se positionner parmi les principaux fournisseurs d'ETF en Europe.

Le Groupe AXA IM sera donc consolidé par intégration globale à partir du troisième trimestre 2025, et l'effet estimé sur le bilan du Groupe en date d'acquisition est une augmentation d'environ 5 milliards d'euros.

Un projet de fusion des entités juridiques d'AXA IM, de BNP Paribas AM et de BNP Paribas REIM est actuellement en cours d'élaboration pour donner naissance à la nouvelle plateforme détenue par BNP Paribas Cardif.

7.f VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2025. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût amorti suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût amorti, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 30 juin 2025	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		136 515	739 787	876 302	890 036
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	108 110	39 361	4 342	151 813	153 325
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 136 235		1 136 235	1 136 534
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	83 699	118 923		202 622	200 843
Dettes subordonnées (note 4.g)	27 505	6 822		34 327	33 607

⁽¹⁾ Hors location-financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		114 149	753 614	867 763	880 267
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	103 780	39 122	1 423	144 325	146 975
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 101 596		1 101 596	1 101 729
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	80 401	119 429		199 830	198 119
Dettes subordonnées (note 4.g)	23 087	8 743		31 830	31 799

⁽¹⁾ Hors location-financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie des valeurs de marché ou de modèle est également présentée dans les principes comptables (note 1.f.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne règlementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

7.g PERIMETRE DE CONSOLIDATION

BNP Paribas, société anonyme, immatriculée en France, est la société tête du Groupe, qui détient des positions clés dans ses trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Au cours de l'exercice, la société mère n'a pas changé de dénomination sociale. BNP Paribas a son établissement principal en France et son siège social sis au 16 boulevard des Italiens 75009 Paris, France.

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNP Paribas SA	France	(1)				(1)			
	BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Grèce)	Grèce	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Pays-bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP SA (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Viêt Nam)	Viêt Nam	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING										
EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)										
France										
	BNPP Financial Markets	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Eurotitrisation	France	ME	22,0%	22,0%		ME	22,0%	22,0%	
	Exane Asset Management	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Exane Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	FCT Juice [†]	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Parilease	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Services Logiciels d'Intégration Boursière	France	ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%		ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%	
	Services Logiciels d'Intégration Boursière (succ. Portugal)	Portugal	ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%		ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%	
	SNC Taitbout Participation 3	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Uptevia SA	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
Autres pays d'Europe										
	Allfunds Group PLC	Royaume-Uni	ME	12,5%	12,4%		ME	12,5%	12,4%	V4
	Aries Capital DAC	Irlande	IG	100,0%	0,0%		IG	100,0%	0,0%	
	AssetMetrix	Allemagne	ME	23,1%	23,1%		ME	23,1%	23,1%	V4
	BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Bank JSC	Russie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Emissions Und Handels GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Ireland Unlimited Co	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Issuance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Net Ltd	Royaume-Uni								S3
	BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Suisse SA	Suisse				S4	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Technology LLC	Russie								S1
	BNPP Trust Corp UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Vartry Reinsurance DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Diamante Re SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Exane Solutions Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Expo Atlantico EAll Investimentos Imobiliarios SA ^s	Portugal	IG	-	-		IG	-	-	
	Expo Indico EIII Investimentos Imobiliarios SA ^s	Portugal	IG	-	-		IG	-	-	
	FScholen	Belgique	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Greenstars BNPP	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Kantox European Union SL	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Kantox Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Kantox Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Madison Arbor Ltd [†]	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Matchpoint Finance PLC [†]	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Ribera Del Loira Arbitrage	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Securasset SA	Luxembourg	IG	100,0%	0,0%		IG	100,0%	0,0%	
	Single Platform Investment Repackaging Entity SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Volantis SARL ^s	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E1
Moyen-Orient										
	BNPP Investment Co KSA	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
AMÉRIQUES										
	Banco BNPP Brasil SA	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Capital Services Inc	Etats-Unis				S3	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Colombie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP EQD Brazil Fund Fundo de Investimento Multimercado ^s	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP FS LLC	Etats-Unis								S1
	BNPP IT Solutions Canada Inc	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Mexico Holding	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Mexico SA Institucion de Banca Multiple	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado ^s	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP RCC Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP US Investments Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP US Wholesale Holdings Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP USA Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP VPG Brookline Cre LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG EDMC Holdings LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Express LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG I LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG II LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG III LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG IV LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Master LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	Corporation BNPP Canada	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Decart Re Ltd	Bermudes	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	FSI Holdings Inc	Etats-Unis				S1	IG	100,0%	100,0%	
	Starbird Funding Corp [†]	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
ASIE PACIFIQUE										
	Andalan Multi Guna PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Bank BNPP Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Arbitrage Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP China Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Finance Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities China Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E2
	BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Korea Co Ltd	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Sekuritas Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
COMMERCIAL, PERSONAL BANKING & SERVICES										
BANQUES COMMERCIALES DANS LA ZONE EURO										
Banque commerciale en France										
	2SF - Société des Services Fiduciaires	France	ME ⁽³⁾	33,3%	33,3%		ME ⁽³⁾	33,3%	33,3%	
	Banque de Wallis et Futuna	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%		IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%	
	BNPP Antilles Guyane	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Développement	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Développement Oblig	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Nouvelle Calédonie	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Réunion	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Services Monétiques	France	IG	100,0%	100,0%	E1				
	Compagnie pour le Financement des Loisirs	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Copartis	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Estreem (Ex Partecis)	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	GIE Ocean	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Jivago Holding	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Paylib Services	France				S3	ME	14,3%	14,3%	
	Portzamparc	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
BNL banca commerciale										
	Banca Agevolarti SPA	Italie				S4	IG	100,0%	100,0%	
	Banca Nazionale Del Lavoro SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP BNL Equity Investment SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	EMF IT 2008 1 SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Era Uno SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Eutimm SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Financit SPA	Italie	IG	60,0%	60,0%		IG	60,0%	60,0%	
	Immera SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	International Factors Italia SPA	Italie	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	V1
	Permico SPA	Italie	ME	21,9%	21,9%		ME	21,9%	21,9%	
	Servizio Italia SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Tierre Securitisation SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela OBG SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Worldline Merchant Services Italia SPA	Italie	ME	20,0%	20,0%		ME	20,0%	20,0%	
Banque commerciale en Belgique										
	Axepta BNPP Benelux	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Bancontact Paytoniq Company	Belgique	ME	22,5%	22,5%		ME	22,5%	22,5%	
	BASS Master Issuer NV ¹	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Batopin	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	
	Belgian Mobile ID	Belgique	ME	12,2%	12,2%		ME	12,2%	12,2%	
	BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor AS	Danemark	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V4
	BNPP Factoring Support	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis	Belgique	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne								S1
	BNPP Fortis (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis Film Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Belgium	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Expansion	Belgique								S3
	BNPP FPE Management	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPPF Credit Brokers	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Bpost Banque	Belgique								S4
	Credissimo	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Credissimo Hainaut SA	Belgique	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
	Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	IG	81,7%	81,6%		IG	81,7%	81,6%	
	Epimede ⁵	Belgique	ME	-	-		ME	-	-	
	Esmee Master Issuer ¹	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Immobilière Sauveniere SA	Belgique				S4	IG	100,0%	99,9%	
	Investissements de Private Equity (a)	BE/FR/LU	VM	-	-		VM	-	-	
	Isabel SA NV	Belgique	ME	25,3%	25,3%		ME	25,3%	25,3%	
	Microstart	Belgique	IG	43,9%	77,5%		IG	43,9%	77,5%	V4
	Sagip	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sowo Invest SA NV	Belgique	IG	87,5%	87,5%		IG	87,5%	87,5%	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Banque commerciale au Luxembourg										
	BGL BNPP	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
	BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne				S1	IG	66,0%	65,9%	
	BNPP Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
	BNPP SB Re	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,4%	97,4%		IG	97,4%	97,4%	V4
	Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Luxhub SA	Luxembourg	ME	28,0%	18,5%		ME	28,0%	18,5%	
	Visalux	Luxembourg	ME	25,2%	16,6%		ME	25,2%	16,6%	
BANQUES COMMERCIALES DANS LE RESTE DU MONDE										
Europe Méditerranée										
	Bank of Nanjing	Chine	ME	16,1%	16,1%	V3	ME	16,2%	16,2%	V1/V3
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%		IG	67,0%	67,0%	
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Banque Offshore	Maroc	IG	100,0%	67,0%		IG	100,0%	67,0%	
	Bantas Nakit AS	Turquie	ME ⁽³⁾	33,3%	16,7%		ME ⁽³⁾	33,3%	16,7%	
	BDSI	Maroc				S4	IG	100,0%	96,4%	
	BGZ Poland ABS1 DAC [†]	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	BMCI Leasing	Maroc	IG	86,9%	58,2%		IG	86,9%	58,2%	
	BNPP Bank Polska SA	Pologne	IG	81,2%	81,2%	V3	IG	81,3%	81,3%	V2
	BNPP EI Djazair	Algérie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Faktoring Spolka ZOO	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Group Service Center SA	Pologne	IG	100,0%	81,2%	V3	IG	100,0%	81,3%	V3
	BNPP IRB Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Dreams Sustainable AB	Suède								S2
	Joint Stock Company Ukrsibbank	Ukraine	IG	60,0%	60,0%		IG	60,0%	60,0%	D1
	TEB ARF Teknoloji Anonim Sirketi	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	TEB Finansman AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	TEB SH A	Kosovo	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
METIERS SPECIALISES										
Personal Finance										
	Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Auto ABS UK Loans PLC [†]	Royaume-Uni								S3
	AutoFlorence 1 SRL [†]	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 2 SRL [†]	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 3 SRL [†]	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia 2019 [†]	France								S1
	Autonomia DE 2023 [†]	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2019 [†]	Espagne				S3	IG	-	-	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Autonomia Spain 2021 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2022 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2023 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2025 ¹	Espagne	IG	-	-	E2				
	Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BGN Mercantil E Servicios Ltda	Brésil								S4
	BNPP Personal Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BON BNPP Consumer Finance Co Ltd	Chine	ME	31,7%	31,7%		ME	31,7%	31,7%	V3
	Cafineo	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	50,8%		IG ⁽¹⁾	51,0%	50,8%	
	Carrefour Banque	France	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
	Central Europe Technologies SRL	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem America Ltda	Brésil								S4
	Cetelem Business Consulting Shanghai Co Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Gestion AIE	Espagne	IG	100,0%	96,5%	V4	IG	100,0%	96,0%	
	Cetelem SA de CV	Mexique	ME	20,0%	0,0%		ME	20,0%	0,0%	S2
	Cetelem Servicios Informaticos AIE	Espagne	IG	100,0%	81,5%	V4	IG	100,0%	81,0%	
	Cetelem Servicios Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cofica Bail	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Cofiplan	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Crédit Moderne Océan Indien	France	IG ⁽¹⁾	97,8%	97,8%		IG ⁽¹⁾	97,8%	97,8%	
	Domofinance	France	IG ⁽¹⁾	55,0%	55,0%		IG ⁽¹⁾	55,0%	55,0%	
	E Carat 12 PLC ¹	Royaume-Uni								S3
	Ecarat De SA ¹	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Ekspres Bank AS	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Eos Aremas Belgium SA NV	Belgique	ME	50,0%	49,9%		ME	50,0%	49,9%	
	Evollis	France	ME	49,2%	49,2%		ME	49,2%	49,2%	
	Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Florence Real Estate Developments SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Florence SPV SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado (b) ¹	Espagne	ME ⁽³⁾	-	-		ME ⁽³⁾	-	-	
	Fonds Communs de Titrisation Genius (d) ¹	Chine				S2	ME ⁽³⁾	-	-	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Fonds Communs de Titrisation Wisdom (e) ¹	Chine	S2				ME ⁽³⁾	-	-	
	GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
	Genius Auto Finance Co Ltd	Chine	ME	25,0%	25,0%	S2	ME ⁽³⁾	25,0%	25,0%	
	International Development Resources AS Services SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Loisirs Finance	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%		IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%	
	Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie					S2			
	Neuilly Contentieux	France	IG	95,9%	95,6%		IG	95,9%	95,6%	
	Noria 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Noria 2023 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Noria De 2024 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Noria Spain 2020 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Opel Finance SA	Suisse					S3			
	PBD Germany Auto Lease Master SA ¹	Luxembourg	S3				IG	-	-	
	Personal Finance Location	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	PF Services GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Phedina Hypotheken 2010 BV ¹	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	RCS Botswana Pty Ltd	Botswana	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	RCS Cards Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	RCS Investment Holdings Namibia Pty Ltd	Namibie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3%	40,0%		ME	37,3%	40,0%	
	Stellantis Bank SA	France	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Stellantis Bank SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Stellantis Bank SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Stellantis Financial Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	Union de Creditos Inmobiliarios SA	Espagne	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	United Partnership	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Vauxhall Finance Ltd	Royaume-Uni					S3			
	XFERA Consumer Finance EFC SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%	V1	IG	51,0%	51,0%	
	Zhejiang Wisdom Puhua Financial Leasing Co Ltd	Chine	ME	25,0%	25,0%	S2	ME ⁽³⁾	25,0%	25,0%	
Arval										
	Artel	France					S4			
	Arval AB	Suède	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval AS	Danemark	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval AS Norway	Norvège	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Austria GmbH	Autriche	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Belgium NV SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval BV	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Fleet Services	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Fleet Services (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval LLC	Russie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Arval Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Magyarország KFT	Hongrie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Maroc SA	Maroc	IG	100,0%	89,0%		IG	100,0%	89,0%	
	Arval OY	Finlande	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Relsa Colombia SAS	Colombie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Relsa SPA	Chili	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Schweiz AG	Suisse	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease SA	Espagne	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Slovakia SRO	Slovaquie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Trading	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Cent ASL	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Cofiparc	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Comercializadora de Vehiculos SA	Chili	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	FCT Pulse France 2022 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Greenval Insurance DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Locadif	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Louveo	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Public Location Longue Durée	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Pulse UK 2024 PLC ³	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Rentaequipos Leasing Peru SA	Pérou	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Rentaequipos Leasing SA	Chili	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG	100,0%	75,0%		IG	100,0%	75,0%	
	Terberg Leasing Justease Belgium BV	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Leasing Solutions										
	Aprolis Finance	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	Artegy	France	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNL Leasing SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%	
	BNPP 3 Step IT	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Belgique)	Belgique	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Espagne)	Espagne	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Italie)	Italie	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100,0%	82,5%		IG	100,0%	82,5%	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Lease Group	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%	
	BNPP Lease Group Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Services	Pologne	IG	100,0%	81,2%	V3	IG	100,0%	81,3%	V3
	BNPP Leasing Solution AS	Norvège	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions AB	Suède	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions AS	Danemark	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions GmbH	Autriche	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions IFN SA	Roumanie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Rental Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Claas Financial Services	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	CNH Industrial Capital Europe	France	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	ES Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	FL Zeebrugge ⁸	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Fortis Lease	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas								S3
	Hefiq Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas	IG	50,1%	41,5%		IG	50,1%	41,5%	
	JCB Finance	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	JCB Finance (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	E2				
	JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%		IG	50,1%	41,6%	
	JFL BNPP Agriculture And Technology Financial Leasing Co Ltd	Chine	ME	45,0%	37,3%		ME	45,0%	37,3%	E2
	Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	MGF	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	MGF (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	MGF (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Natio Energie 2	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Natiocredibail	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Pixel 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Same Deutz Fahr Finance	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	SNC Natiocredimurs	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
Nouveaux Métiers Digitaux										
	Financière des Paiements Electroniques	France	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Belgique)	Belgique	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Espagne)	Espagne	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Portugal)	Portugal	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Floa	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Lyf SA	France	ME ⁽³⁾	46,3%	46,3%	V1	ME ⁽³⁾	44,8%	44,8%	V1
	Lyf SAS	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
Personal Investors										
	Espresso Financial Services Private Ltd	Inde								S2
	Geojit Technologies Private Ltd	Inde	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Human Value Developers Private Ltd	Inde								S2
	Sharekhan BNPP Financial Services Ltd	Inde								S2
	Sharekhan Ltd	Inde								S2
INVESTMENT & PROTECTION SERVICES										
Assurance										
	AEW Immocommercial ⁶	France	VM	-	-		VM	-	-	
	AG Insurance	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	
	Agathe Retail France	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
	AM Select ⁶	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Astridplaza	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	Batipart Participations SAS	Luxembourg	VM	29,7%	29,7%		VM	29,7%	29,7%	
	BCC Vita SPA	Italie	IG ⁽²⁾	70,0%	70,0%		IG ⁽²⁾	70,0%	70,0%	E3
	Becquere ⁶	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Croissance ISR ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Euro ISR ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Monde ISR ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Patrimoine ISR ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Actions PME ETI ⁵	France								S3
	BNPP Aqua ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Best Selection Actions Euro ISR ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Cardif	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Compania de Seguros y Reaseguros SA	Pérou	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	BNPP Cardif Emeklilik AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Hayat Sigorta AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsaking AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsaking AB (succ. Danemark)	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsaking AB (succ. Norvège)	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Services SRO	Rép. Tchèque	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	BNPP Cardif Servicios y Asistencia Ltda	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	BNPP Cardif Sigorta AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif TCB Life Insurance Co Ltd	Taiwan	ME	49,0%	49,0%		ME	49,0%	49,0%	
	BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Convictions ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP CP Cardif Private Debt ^s	France								S3
	BNPP Développement Humain ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Diversiflex ^s	France								S1
	BNPP Diversipierre ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	BNPP Euro Climate Aligned ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP France Crédit ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Global Senior Corporate Loans ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Indice Amerique du Nord ^s	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Indice France ESG ^s	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Infrastructure Investments Fund ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Multistratégies Protection 80 ^s	France								S3
	BNPP Obliselect Euro Dec 2028 ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Select ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Sélection Dynamique Monde ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Selection Patrimoine Responsable ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Smallcap Euroland ISR ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Social Business France ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BOB Cardif Life Insurance Co Ltd	Chine	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	C Santé ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	D1
	CamGestion Convertibles Europe ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	Capital France Hotel	France	IG ⁽²⁾	98,5%	98,5%		IG ⁽²⁾	98,5%	98,5%	
	Cardif Alternatives Part I ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif Assurance Vie	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Taïwan)	Taïwan	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taïwan)	Taiwan	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Biztosito Magyarorszag ZRT	Hongrie								S3
	Cardif BNPP AM Emerging Bond ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Cardif BNPP AM Euro Paris Climate Aligned ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	D1
	Cardif BNPP AM Global Environmental Equity ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Cardif BNPP AM Sustainable Euro Equity ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	D1
	Cardif BNPP AM Sustainable Europe Equity ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	D1
	Cardif BNPP IP Signatures ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Cardif BNPP IP Smid Cap Euro ⁵	France								S3
	Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif CPR Global Return ⁵	France				S2	IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Edrim Signatures ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif El Djazair	Algérie	ME *	85,0%	85,0%		ME *	85,0%	85,0%	V2
	Cardif Forsakring AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif IARD	France	IG ⁽²⁾	66,0%	66,0%		IG ⁽²⁾	66,0%	66,0%	
	Cardif Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG ⁽²⁾	85,0%	85,0%		IG ⁽²⁾	85,0%	85,0%	
	Cardif Life Insurance Japan	Japon	IG ⁽²⁾	75,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	75,0%	75,0%	
	Cardif Ltda	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%	
	Cardif Nordic AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Pologne								S3
	Cardif Retraite	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Services AEIE	Portugal								S1
	Cardif Servicios de Colombia SAS	Colombie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	E1
	Cardif Servicios SAC	Pérou								S3
	Cardif Support Unipessoal Lda	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardimmo	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Carma Grand Horizon SARL	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Centre Commercial Francilia	France	VM	21,7%	21,7%		VM	21,7%	21,7%	
	CFH Alexanderplatz Hotel Sarl	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%	
	CFH Algonquin Management Partners France Italia	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Bercy	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Bercy Hotel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Bercy Intermédiaire	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Berlin GP GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Berlin Holdco SARL	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Boulogne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Cap d'Ail	France				S2	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Hostel Berlin Sarl	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%	
	CFH Hotel Project Sarl	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%	
	CFH Milan Holdco SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Montmartre	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Montparnasse	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	Clariance & Partenaires (Ex- Korian et Partenaires Immobilier 2)	France	VM	24,5%	24,5%		VM	24,5%	24,5%	
	Corosa	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Darnell DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Défense CB3 SAS	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	Diversipierre DVP 1	France	IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%	V4
	Diversipierre Germany GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%	D1/V4
	DVP European Channel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%	D1/V4
	DVP Green Clover	France	IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%	D1/V4
	DVP Haussmann	France	IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%	D1/V4
	DVP Heron	France	IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%	D1/V4
	EP L ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	EP1 Grands Moulins ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	D1
	Fleur SAS	France								S1
	Foncière Partenaires ^s	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Fondev	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Fondo BNPP Aqua Protetto ^s	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	FP Cardif Convex Fund USD ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Fundamenta ⁵	Italie	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	GIE BNPP Cardif	France	IG ⁽²⁾	99,8%	99,8%	V4	IG ⁽²⁾	99,7%	99,7%	
	GPinvest 10	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	Harewood Helena 2 Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Harmony Prime ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Hemisphere Holding	France	ME	20,0%	20,0%		ME	20,0%	20,0%	
	Hibernia France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	Horizon Development GmbH	Allemagne	VM	66,7%	64,9%		VM	66,7%	64,9%	V4
	Icare	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Icare Assurance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	ID Cologne A1 GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	89,2%	86,8%		IG ⁽²⁾	89,2%	86,8%	D1/V4
	ID Cologne A2 GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	89,2%	86,8%		IG ⁽²⁾	89,2%	86,8%	D1/V4
	Karapass Courtage	France								S3
	Korian et Partenaires Immobilier 1	France	VM	24,5%	24,5%		VM	24,5%	24,5%	
	Luizaseg Seguros SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Natio Assurance	France								S4
	Natio Fonds Ampère 1 ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Neuflize Vie	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	E3
	New Alpha Cardif Incubator Fund ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	OC Health Real Estate GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Opéra Rendement ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Paris Management Consultant Co Ltd	Taiwan								S3
	Permal Cardif Co Investment Fund ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Pinnacle Pet Holdings Ltd	Royaume-Uni				S2	ME	24,7%	24,7%	
	Poistovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie								S3
	Preim Healthcare SAS ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	
	PWH	France	VM	47,5%	47,5%		VM	47,5%	47,5%	
	Reumal Investissements	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Rubin SARL	Luxembourg	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	Rueil Ariane	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Sanso Carbon Initiative Trends (Ex- Cedrus Carbon Initiative Trends) ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	SAS HVP	France								S4
	Schroder European Operating Hotels Fund 1 ⁵	Luxembourg	VM	-	-		VM	-	-	
	SCI 68/70 rue de Lagny Montreuil	France	IG ⁽²⁾	99,9%	99,9%		IG ⁽²⁾	99,9%	99,9%	
	SCI Alpha Park	France								S2
	SCI Batipart Chadesrent	France	VM	20,0%	20,0%		VM	20,0%	20,0%	
	SCI Biv Malakoff	France	VM	23,3%	23,3%		VM	23,3%	23,3%	
	SCI BNPP Pierre I	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI BNPP Pierre II	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Bobigny Jean Rostand	France								S4
	SCI Bouleragny	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Cardif Logement	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	SCI Citylight Boulogne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Clichy Nuovo	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Défense Etoile	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Défense Vendôme	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Etoile du Nord	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Fontenay Plaisance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Imefa Velizy	France	VM	21,8%	21,8%		VM	21,8%	21,8%	
	SCI Le Mans Gare	France								S4
	SCI Nanterre Guillaeraies	France								S4
	SCI Nantes Carnot	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Odyssée	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Pantin Les Moulins	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Batignolles	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Cours de Vincennes	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Grande Armée	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Turenne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Portes de Claye	France	ME	45,0%	45,0%		ME	45,0%	45,0%	
	SCI Rue Moussorgski	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Rueil Caudron	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Landy	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Mitterrand	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint-Denis Jade	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI SCOO	France	VM	46,4%	46,4%		VM	46,4%	46,4%	
	SCI Vendôme Athènes	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Villeurbanne Stalingrad	France								S4
	Secar	France	VM	55,1%	55,1%		VM	55,1%	55,1%	
	Seniorenzentren Deutschland Holding SARL	Luxembourg	VM	20,0%	17,7%		VM	20,0%	17,7%	
	Seniorenzentren Reinbeck Oberursel München Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Butzbach Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Heilbronn Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Kassel Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Wolftrathshausen Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Services Epargne Entreprise	France	ME	50,0%	50,0%	V1	ME	36,8%	36,8%	V1
	SNC Batipart Mermoz	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	SNC Batipart Poncelet	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	Société Française d'Assurances sur la Vie	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%	
	Theam Quant Europe Climate Carbon Offset Plan ⁵	France								S3
	Tikehau Cardif Loan Europe ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Valeur Pierre Epargne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Valtires FCP ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	D1
	Velizy Holding	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
Wealth Management										
	BNPP Wealth Management Monaco	Monaco								S4

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Asset Management										
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100,0%	73,7%		IG	100,0%	73,7%	
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	73,7%		IG	100,0%	73,7%	
	Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0%	49,1%		ME	50,0%	49,1%	
	Baroda BNPP AMC Private Ltd	Inde	ME ⁽³⁾	49,9%	49,1%		ME ⁽³⁾	49,9%	49,1%	V4
	BNPP ABC Wealth Management Co Ltd	Chine	ME ⁽³⁾	51,0%	50,1%		ME ⁽³⁾	51,0%	50,1%	
	BNPP Agility Fund Equity SLP ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Agility Fund Private Debt SLP ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP AM Hedged Strategies ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	BNPP AM International Hedged Strategies ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Asset Management Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Be Holding	Belgique	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0%	99,6%		IG	100,0%	99,6%	V4
	BNPP Asset Management Europe	France	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Europe (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Europe (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Europe (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	E2
	BNPP Asset Management Holding	France	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V1
	BNPP Asset Management Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	98,0%		IG	99,7%	98,0%	V4
	BNPP Asset Management PT	Indonésie	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management USA Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Asset Management USA Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP B Institutional II ⁵	Belgique	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Dealing Services	France	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Easy ⁶	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Flexi I ⁶	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Funds ⁵	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Drypnir AS	Norvège	IG	100,0%	0,0%		IG	100,0%	0,0%	
	Dynamic Credit Group BV	Pays-Bas	IG	75,0%	73,7%		IG	75,0%	73,7%	V4
	Gambit Financial Solutions	Belgique	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	V4
	Haitong Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME	33,0%	32,4%		ME	33,0%	32,4%	
	Harewood Helena 1 Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME	49,0%	48,2%		ME	49,0%	48,2%	V4
	Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni	ME	13,8%	13,5%		ME	13,8%	13,5%	
	SME Alternative Financing DAC ⁵	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Theam Quant ⁶	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
Real Estate										
	Auguste Thouard Expertise	France								S4

			30 juin 2025				31 décembre 2024			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Immobilier Promotion	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory France (Ex- BNPP Real Estate Transaction France)	France	IG ⁽²⁾	97,6%	97,6%	V1	IG ⁽²⁾	97,4%	97,4%	V1
	BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Belgium SA	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Conseil Habitation & Hospitality	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult France	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Financial Partner	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique								S4
	BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Portugal)	Portugal	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Portugal Unipersonal LDA	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development & Services GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Singapore Pte Ltd	Singapour	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Spain SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Valuation France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cariboo Development SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%		ME	65,0%	65,0%	
	Exeo Aura & Echo Offices Lda	Portugal	ME	31,9%	31,9%		ME	31,9%	31,9%	
	GIE BNPP Real Estate	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Horti Milano SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Nanterre Arboretum	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Partner's & Services	France								S4
	REPD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Sociétés de Construction Vente (c)	France	IG / ME ⁽²⁾	-	-		IG / ME ⁽²⁾	-	-	
	Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Wapiti Development SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%		ME	65,0%	65,0%	
AUTRES ACTIVITÉS										
Sociétés Immobilières d'Exploitation et Autres										
	Antin Participation 5	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Home Loan SFH	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation Belgium	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners For Innovation Global Connect	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	BNPP Partners for Innovation Italia SRL	Italie								S3
	BNPP Procurement Tech	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Public Sector SA	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	FCT Capucines 2025 [†]	France	IG	-	-	E2				
	FCT Lafayette 2021 [†]	France				S1	IG	-	-	
	FCT Laffitte 2021 [†]	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Opera 2023 [†]	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Pyramides 2022 [†]	France	IG	-	-		IG	-	-	
	GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	GIE Groupement d'Etudes et de Prestations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

(a) Au 30 juin 2025, 12 entités d'Investissements de Private Equity versus 13 entités d'Investissements de Private Equity au 31 décembre 2024

(b) Au 30 juin 2025, les Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado composés de 11 fonds (FCC UCI 12, 14 à 17, RMBS Prado VII à XI et RMBS Belem No 2) versus 13 fonds (FCC UCI 11, 12, 14 à 17, RMBS Prado VII à XI, Green Belem I et RMBS Belem No 2) au 31 décembre 2024

(c) Au 30 juin 2025, 82 Sociétés de Construction Vente (57 IG et 25 ME) versus 102 Sociétés de Construction Vente (71 IG et 31 ME) au 31 décembre 2024

(d) Au 30 juin 2025, les Fonds Communs de Titrisation Genius ne sont plus affichés dans le périmètre en raison de la rupture de chaîne de contrôle du groupe sur leur entité holding, désormais consolidée en mise en équivalence sur le périmètre prudentiel.

(e) Au 30 juin 2025, les Fonds Communs de Titrisation Wisdom ne sont plus affichés dans le périmètre en raison de la rupture de chaîne de contrôle du groupe sur leur entité holding, désormais consolidée en mise en équivalence sur le périmètre prudentiel.

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1	Franchissement des seuils de consolidation
E2	Création d'entité
E3	Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

IG	Intégration Globale
ME	Mise en Equivalence

Sorties (S) de périmètre

S1	Cessation d'activité (dissolution, liquidation, etc.)
S2	Cession, perte de contrôle ou d'influence notable
S3	Franchissement des seuils de consolidation
S4	Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

ME *	Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
VM	Participation dans une entité contrôlée conjointement ou sous influence notable évaluée en valeur de marché par résultat.
s	Entités structurées
t	Fonds commun de titrisation

Variations (V) de taux

V1	Acquisition complémentaire
V2	Cession partielle
V3	Dilution
V4	Relution

Divers

D1	Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
----	--

Périmètre prudentiel de consolidation

(1)	Entités françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2)	Entités mises en équivalence dans le périmètre prudentiel.
(3)	Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.
(4)	Fonds de placements collectifs exclus du périmètre prudentiel.

BNP Paribas

Société anonyme

16 Boulevard des Italiens

75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier au 30 juin 2025

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de €2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First - TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

BNP Paribas

Société anonyme

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier au 30 juin 2025

Aux actionnaires de la société BNP Paribas

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société BNP Paribas, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris-La Défense, le 1er août 2025

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Ernst & Young et Autres

Damien Leurent

Jean-Vincent Coustel

Olivier Drion

3. Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3 (non audités)

Le tableau EU CMS1 figurant en page 78 de la section « Exigences de fonds propres et actifs pondérés » du premier amendement au Document d'enregistrement universel 2024 est remplacé par le présent tableau et tient compte d'une nouvelle présentation :

► COMPARAISON ENTRE LES ACTIFS PONDERES CALCULES EN APPLICATION DES APPROCHES UTILISANT DES MODELES INTERNES ET LES ACTIFS PONDERES CALCULES EN APPLICATION DE CELLES UTILISANT DES METHODES STANDARDISEES, PAR TYPE DE RISQUES (EU CMS1)

		a	b	c	d	EU d
		Montants d'exposition pondérés (RWEA) au 31 mars 2025				
		RWEA pour les approches modélisées que les établissements sont autorisés à utiliser par l'autorité de supervision	RWEA pour les portefeuilles pour lesquels des approches standard sont utilisées	RWEA effectifs totaux	RWEA calculés selon l'approche standard complète ⁽¹⁾	RWEA servant de base pour l'output floor
<i>En millions d'euros</i>						
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	292 613	285 165	577 779	775 565	730 155
2	Risque de contrepartie	34 973	11 401	46 374	180 742	123 828
3	Ajustement de l'évaluation de crédit		6 378	6 378	6 378	6 378
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	10 216	9 724	19 940	35 149	24 190
5	Risque de marché	20 428	8 364	28 792	70 683	70 683
6	Risque opérationnel		104 156	104 156	104 156	104 156
7	Autres montants d'exposition pondérés		22	22	22	22
8	Total	358 230	425 210	783 440	1 172 695	1 059 412

⁽¹⁾ Correspond au montant d'exposition pondéré qui serait utilisé à la fin de la période transitoire pour l'application du plancher en capital afin de comparer le total des actifs pondérés déterminés en application des méthodes standardisées (sans application des dispositions transitoires prévues à l'article 465 du Règlement CRR) et le total des actifs pondérés calculés en application des approches utilisant des modèles internes, conformément à l'article 92 points (5) et (6) du Règlement CRR.



PILIER 3 – CHAPITRE 5

DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

UNIVERSEL

30 juin 2025

CHIFFRES CLES

Le Règlement (UE) n°2024/1623 (« CRR 3 »)⁽¹⁾ prévoit, depuis le 1^{er} janvier 2025, de nouvelles dispositions relatives aux exigences de fonds propres.

Les principaux effets de ce règlement sont l'introduction de nouvelles exigences prudentielles pour les banques européennes, avec l'utilisation étendue de modèles de pondération des risques en approche standardisée, par opposition aux modèles internes dont le champ d'utilisation a été limité et qui sont sujets à l'application de valeurs minimales plancher (« *input floor* »). Cela s'accompagne également de la mise en place d'un plancher en capital (« *output floor* ») fixant une limite inférieure aux exigences de fonds propres déterminées selon les modèles internes des banques.

Cette limite est fixée, à terme (en 2030), à 72,5% des exigences de fonds propres qui s'appliqueraient sur la base d'un risque calculé selon des approches standardisées, et représente ainsi une nouvelle exigence minimale pour les banques européennes. Cette limite est mise en place progressivement tout au long d'une période de transition, avec un plancher fixé à 50% en 2025.

De manière générale, ces évolutions réglementaires se traduisent par une hausse du montant des actifs pondérés notamment au titre du risque opérationnel, sujet à l'application d'une méthode standard unique.

Il est précisé que les références réglementaires au Règlement (UE) n°575/2013 (« CRR ») incluent les amendements introduits postérieurement à son entrée en vigueur, et notamment ceux du Règlement (UE) n°2019/876 (« CRR 2 ») et nouvellement du Règlement (UE) n°2024/1623 (« CRR 3 »). Il sera ainsi plus généralement fait mention dans le document qui suit au « Règlement CRR ».

Les données publiées ci-après au titre du Pilier 3 sont présentées après application des mesures transitoires (« *phased-in* »), sauf mentions contraires indiquées spécifiquement. Pour faciliter la lecture, une mention « *[Phased-in]* » est également indiquée dans l'intitulé de la section correspondante.

Outre la détermination de l'*output floor*, les mesures transitoires relatives aux différents *input floor* correspondent principalement :

- Aux dispositions de l'article 495 du Règlement CRR, à savoir :
 - o La prise en compte de taux de perte en cas de défaut (LGD) planchers applicables aux expositions de financement spécialisé traitées selon l'approche fondée sur les notations internes ;
 - o L'application d'une pondération de risque de 80% au titre des expositions de financement spécialisé d'objets ;
 - o L'ajout d'un coefficient pour la détermination de la valeur exposée au risque d'un engagement annulable sans condition ;
- Aux dispositions de l'article 465 du Règlement CRR, à savoir :
 - o L'application d'une pondération de risque de 65% aux expositions sur des entreprises pour lesquelles il n'existe pas d'évaluation de crédit établie par un organisme externe d'évaluation de crédit (OEEC) désigné et pour autant que l'estimation de la probabilité de défaut (PD) de ces débiteurs n'excède pas 0,5% ;
 - o L'application d'une pondération de risque de 10% sur la partie de l'exposition garantie par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel, jusqu'à 55% de la valeur du bien, et de 45% sur toute partie résiduelle de l'exposition, jusqu'à 80% de la valeur du bien ;
 - o L'application d'un facteur « p » réduit aux positions de titrisation pondérées selon l'approche SEC-IRBA ou selon l'approche par évaluation interne ;
 - o Le remplacement par 1 du facteur « alpha » dans le calcul de la valeur exposée au risque de marché selon l'approche SA-CCR⁽²⁾.

A la suite de la publication de la mise à jour du *Report on the monitoring of additional Tier 1 (AT1), Tier 2 and TLAC/MREL eligible liabilities instruments of EU institutions* par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) en juin 2024, le Groupe a modifié la valeur retenue des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et de catégorie 2 (Tier 2) pour y intégrer la variation de valeur couverte et les intérêts courus non-échus à partir du 2^{ème} trimestre 2025. L'effet de cette évolution sur les numérateurs du ratio de fonds propres totaux et des ratios TLAC et MREL au 30 juin 2025 est principalement de -0,7 milliard d'euros.

D'autre part, en raison de la fin au 28 juin 2025 de la clause du grand-père (« *grandfathering* ») introduite par l'article 494 ter paragraphe 2 du Règlement CRR, un montant de 0,9 milliard d'euros d'instruments de Tier 2 n'est plus éligible aux fonds propres prudentiels, correspondant à des titres de droit anglais sans clause de renflouement interne (« *bail-in* »). Le Conseil de résolution unique (CRU) ayant repris ces mêmes principes concernant la clause du grand-père, des montants d'amortissement de 1,4 milliard d'euros d'instruments de Tier 2 et de 2,3 milliards d'euros de dettes senior préférées ne sont également plus inclus dans les dettes éligibles aux ratios TLAC et MREL.

⁽¹⁾ Règlement (UE) n°2024/1623 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mai 2024 - transposant en droit de l'Union européenne la finalisation de Bâle 3 (Bâle 4) - amendant le Règlement (UE) n°575/2013, publié au Journal Officiel de l'Union européenne le 19 juin 2024.

⁽²⁾ Standardised Approach for Counterparty Credit Risk

Le Groupe a annoncé le 19 mai 2025 le lancement du programme de rachat d'actions prévu pour 2025 pour un montant maximum de 1 084 millions d'euros et pour lequel l'autorisation a été obtenue de la Banque centrale européenne. Au 9 juin 2025, le programme a été exécuté en totalité. Les actions rachetées sont destinées à être annulées au cours du second semestre de l'année.

Actualisation du tableau n° 1 du Document d'enregistrement universel 2024 p. 336.
Conformément au Règlement (UE) n°2024/3172, la publication du tableau KM1 évolue selon les normes techniques de l'EBA (EBA/ITS/2024/06). Celui-ci intègre désormais les nouvelles exigences du Règlement CRR, à savoir l'inclusion des ratios de capital calculés avec ou sans prise en compte de l'impact de l'*output floor*.

► **TABLEAU N°1: INDICATEURS CLÉS (EU KM1) [Phased-in]**

		a	b	c	d	e
En millions d'euros		30 juin 2025	31 mars 2025	31 décembre 2024	30 septembre 2024	30 juin 2024
Fonds propres disponibles						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	98 281	98 255	98 128	96 255	95 506
2	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) ⁽¹⁾	114 745	113 743	113 768	111 853	110 303
3	Fonds propres totaux ⁽¹⁾	131 936	132 624	130 581	126 867	124 075
Actifs pondérés						
4	Montant total des actifs pondérés (« <i>floored</i> »)	788 850	783 440	762 247	759 445	732 758
4a	Montant total des actifs pondérés sans application de l' <i>output floor</i> (« <i>un-floored</i> »)	788 850	783 440			
Ratios de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés) (%)						
5	Ratio de fonds propres CET1 (« <i>floored</i> »)	12,46%	12,54%	12,87%	12,67%	13,03%
5b	Ratio de fonds propres CET1 par rapport au total d'exposition au risque sans application de l' <i>output floor</i> (« <i>un-floored</i> »)	12,46%	12,54%			
6	Ratio de fonds propres Tier 1 (« <i>floored</i> »)	14,55%	14,52%	14,93%	14,73%	15,05%
6b	Ratio de fonds propres Tier 1 par rapport au total d'exposition au risque sans application de l' <i>output floor</i> (« <i>un-floored</i> »)	14,55%	14,52%			
7	Ratio de fonds propres totaux (« <i>floored</i> »)	16,73%	16,93%	17,13%	16,71%	16,93%
7b	Ratio de fonds propres totaux par rapport au total d'exposition au risque sans application de l' <i>output floor</i> (« <i>un-floored</i> »)	16,73%	16,93%			
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au SREP (Pillar 2 Requirement en pourcentage des actifs pondérés) (%)						
EU 7d	Exigences de <i>Pillar 2 Requirement</i> totales	1,84%	1,84%	1,77%	1,77%	1,77%
EU 7e	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1	1,14%	1,14%	1,11%	1,11%	1,11%
EU 7f	dont: à satisfaire avec des fonds propres Tier 1	1,44%	1,44%	1,40%	1,40%	1,40%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP	9,84%	9,84%	9,77%	9,77%	9,77%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés) (%)						
8	Coussin de conservation des fonds propres	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre					
9	Coussin de fonds propres contracyclique	0,70%	0,69%	0,67%	0,65%	0,65%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique ⁽²⁾ ⁽³⁾	0,13%	0,09%	0,04%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB)	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (D-SIB)	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
11	Exigences globales de coussin ⁽⁴⁾	4,84%	4,78%	4,72%	4,65%	4,65%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres totaux ⁽⁵⁾	14,68%	14,62%	14,49%	14,42%	14,42%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	6,82%	6,90%	7,26%	6,94%	7,16%
Ratio de levier						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 604 850	2 601 004	2 464 334	2 532 529	2 478 954
14	Ratio de levier (%)	4,41%	4,37%	4,62%	4,42%	4,45%
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier) (%)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales	3,10%	3,10%	3,10%	3,10%	3,10%
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigences de ratio de levier global (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier) (%)						
EU 14d	Exigences de coussin lié au ratio de levier	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%
EU 14e	Exigences de ratio de levier globales	3,85%	3,85%	3,85%	3,85%	3,85%
Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)						
15	Valeur pondérée moyenne des actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux	394 695	385 146	380 615	382 064	385 811
EU 16a	Valeur pondérée totale des sorties de trésorerie	572 494	560 293	544 168	528 616	520 995
EU 16b	Valeur pondérée totale des entrées de trésorerie	269 841	263 786	253 015	241 052	234 735
16	Valeur ajustée des sorties de trésorerie nettes totales	302 652	296 507	291 153	287 565	286 260
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) (%)	130,44%	129,93%	130,80%	132,96%	134,85%
Ratio de financement stable net (NSFR)						
18	Financement stable disponible total	1 043 581	1 046 161	1 041 153	1 023 548	1 007 767
19	Financement stable requis total	953 422	950 417	931 639	920 796	892 980
20	Ratio de financement stable net (NSFR) (%)	109,46%	110,07%	111,75%	111,16%	112,85%

⁽¹⁾ A la suite de la publication de la mise à jour du Report on the monitoring of additional Tier 1 (AT1), Tier 2 and TLAC/MREL eligible liabilities instruments of EU institutions par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) en juin 2024, le Groupe a modifié la méthode de valorisation des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et de catégorie 2 (Tier 2) pour y intégrer la variation de valeur couverte et les intérêts courus non-échus à partir du 2ème trimestre de 2025.

⁽²⁾ Conformément à la mesure de réciprocité prise par le HCSF en date du 10 février 2025, le coussin pour risque systémique sectoriel en Belgique sur les portefeuilles hypothécaires s'applique au niveau du Groupe BNP Paribas consolidé.

⁽³⁾ Evolution du taux du coussin pour risque systémique en Italie, de 0,5% des actifs pondérés de crédit et de contrepartie au 31 décembre 2024 à 1% à compter du 30 juin 2025, conformément à la décision prise en 2024.

⁽⁴⁾ Les exigences globales de coussin de fonds propres tiennent compte du coussin le plus élevé entre les coussins G-SIB et D-SIB.

⁽⁵⁾ Hors "Pillar 2 Guidance" non publique

Au 30 juin 2025, l'exigence de CET1 s'établit à 10,48 %. Le niveau d'exigence minimal des ratios LCR et NSFR, s'élève à 100%.

Les fonds propres prudentiels et les ratios de fonds propres au 31 mars 2025 et au 30 juin 2025 tiennent compte d'une hypothèse de taux de distribution de 60% au titre du résultat distribuable 2025, après prise en compte de la charge de rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Actualisation du tableau n° 2 du Document d'enregistrement universel 2024 p. 337.

► **TABLEAU N°2 : RATIOS DE FONDS PROPRES ET DETTES ELIGIBLES MREL ET TLAC (EU KM2) [Phased-in]**

		a		b		c	d	e	f
		MREL		TLAC					
		30 juin 2025	31 mars 2025	30 juin 2025	31 mars 2025	31 décembre 2024	30 septembre 2024	30 juin 2024	
En millions d'euros									
Fonds propres et dettes éligibles, ratios et composantes									
1	Fonds propres et autres instruments de dettes éligibles	227 657	233 671	206 989	212 021	208 042	203 377	202 111	
EU-1a	dont : fonds propres et engagements subordonnés	206 989	212 021						
2	Actifs pondérés	788 850	783 440	788 850	783 440	762 247	759 445	732 758	
3	Ratio (en pourcentage des actifs pondérés)	28,86%	29,83%	26,24%	27,06%	27,29%	26,78%	27,58%	
EU-3a	dont : fonds propres et engagements subordonnés	26,24%	27,06%						
4	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 604 850	2 601 004	2 604 850	2 601 004	2 464 334	2 532 529	2 478 954	
5	Ratio (en pourcentage de l'exposition de levier)	8,74%	8,98%	7,95%	8,15%	8,44%	8,03%	8,15%	
EU-5a	dont : fonds propres et engagements subordonnés	7,95%	8,15%						
6a	Application de l'exemption prévue au paragraphe 4 de l'article 72 ter du Règlement CRR			Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
6b	Si application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du Règlement CRR : montant total des dettes senior préférées éligibles au ratio TLAC ⁽¹⁾			Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	
6c	Si application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du Règlement CRR : part des dettes senior préférées utilisées dans le calcul du ratio TLAC ⁽¹⁾			Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	
Exigence minimale de fonds propres et de dettes éligibles									
EU-7	Exigence (en pourcentage des actifs pondérés)	22,19%	22,64%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%	
EU-8	dont : à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	14,78%	14,52%						
	Exigence globale, y compris exigence de coussin (en pourcentage des actifs pondérés)	27,03%	27,42%	22,84%	22,78%	22,72%	22,65%	22,65%	
	dont : à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	19,62%	19,30%						
EU-9	Exigence (en pourcentage de l'exposition de levier)	5,91%	5,91%	6,75%	6,75%	6,75%	6,75%	6,75%	
EU-10	dont : à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	5,75%	5,86%						

⁽¹⁾ Conformément aux paragraphes 3 et 4 de l'article 72 ter du Règlement CRR, certaines dettes senior préférées (dont le montant atteint 20 668 millions d'euros au 30 juin 2025) peuvent être éligibles dans la limite de 3,5 % des actifs pondérés. Le Groupe n'utilise pas cette option au 30 juin 2025.

Les tables présentant le détail des instruments reconnus en fonds propres (CET1, AT1 et Tier 2) ainsi que les instruments de dettes éligibles au ratio TLAC (dette senior non préférée) sont disponibles dans la section *Dettes BNP Paribas* du site des relations investisseurs :

<https://invest.bnpparibas/recherche/dette/documents>

CHAMP D'APPLICATION

Actualisation du tableau n°8 du Document d'enregistrement universel 2024 p.362 et 363.

► TABLEAU N°8 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL (EU LI1-A / EU CC2)

En millions d'euros	30 juin 2025				
	Périmètre comptable	Retraitement des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ⁽¹⁾	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2 du document d'enregistrement universel 2024)
ACTIF					
Caisse, banques centrales	197 419	(3)	10	197 426	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres	324 347	593	(144)	324 796	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	391	592		983	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	5 620	1		5 622	2
Prêts et opérations de pensions	294 433	1 625	(280)	295 778	
Instruments financiers dérivés	299 376	546	(20)	299 902	
Instruments financiers dérivés de couverture	18 842	24	87	18 953	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres					
Titres de dette	79 171	3 461		82 632	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>		3 461		3 461	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>					
Instruments de capitaux propres	1 465			1 465	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	664			664	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	247			247	2
Actifs financiers au coût amorti					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 361		350	50 711	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	177			177	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>					2
Prêts et créances sur la clientèle	890 933	12 523	1 791	905 247	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	141	25	(141)	25	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	1			1	2
Titres de dette	153 325		(115)	153 210	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>					1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>					2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(1 255)			(1 255)	
Placement et autres actifs des activités d'assurance	297 470	(297 470)			
Actifs d'impôts courants et différés	5 499	(301)	(77)	5 121	
Comptes de régularisation et actifs divers	169 967	(2 062)	(1 275)	166 630	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 787	6 799	476	14 062	
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	6 108	6 760	(428)	12 439	1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	494	41	123	658	3
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	51 458	(532)	(120)	50 806	
Immobilisations incorporelles	4 298	(664)	(19)	3 615	3
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	4 298	(663)	(19)	3 615	3
Ecarts d'acquisition	5 480	(329)	(316)	4 835	3
TOTAL ACTIF	2 849 376	(275 790)	348	2 573 934	

En millions d'euros	30 juin 2025				
	Périmètre comptable	Retraitement des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ⁽¹⁾	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2 du document d'enregistrement universel 2024)
DETTES					
Banques centrales	2 613			2 613	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres	98 526			98 526	
Dépôts et opérations de pensions	396 399	259	(75)	396 583	
Dettes représentées par un titre	112 610	21	(479)	112 152	
<i>dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 1</i>					4
<i>dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 2</i>	18			18	5
Instruments financiers dérivés	281 322	220	(14)	281 528	
Instruments financiers dérivés de couverture	29 679	(76)	14	29 617	
Passifs financiers au coût amorti					
Dettes envers les établissements de crédit	111 800	(6 653)	307	105 454	
Dettes envers la clientèle	1 024 734	6 677	418	1 031 829	
Dettes représentées par un titre	200 843	22	1 103	201 968	
Dettes subordonnées	33 607	(1 081)		32 526	
<i>dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 1⁽²⁾</i>	4 669			4 669	4
<i>dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 2</i>	23 418			23 418	5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(9 922)			(9 922)	
Passifs d'impôts courants et différés	3 302	37	(18)	3 321	
Comptes de régularisation et passifs divers	150 430	(2 189)	(837)	147 404	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	272 436	(272 436)			
Passifs financiers liés aux activités d'assurance					
Provisions pour risques et charges	9 357	(342)	(68)	8 947	
TOTAL DETTES	2 717 736	(275 541)	351	2 442 546	
CAPITAUX PROPRES	130 218		3	130 221	
<i>Capital et réserves</i>	124 009		3	124 012	6
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>	6 209			6 209	6 et 7
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	130 218		3	130 221	
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</i>	(4 532)	1		(4 531)	
Total part du Groupe	125 686	1	3	125 690	
Intérêts minoritaires	5 954	(250)	(6)	5 698	8
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	131 640	(249)	(3)	131 388	
TOTAL PASSIF	2 849 376	(275 790)	348	2 573 934	

⁽¹⁾ Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel et mises en équivalence dans le périmètre comptable, des fonds de placements collectifs non consolidés dans le périmètre prudentiel, ainsi que des entités non régulées de BNP Paribas Real Estate mises en équivalence dans le périmètre prudentiel qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre comptable.

⁽²⁾ Les dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 1 regroupent les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée et les titres convertibles contingents comptabilisés respectivement en capitaux propres et en dettes.

En millions d'euros	31 décembre 2024				
	Périmètre comptable	Retraitement des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ⁽¹⁾	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2 du document d'enregistrement universel 2024)
ACTIF					
Caisse, banques centrales	182 496	(4)	12	182 504	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres	267 357	591	(29)	267 919	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	390	590		980	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	6 461	1		6 462	2
Prêts et opérations de pensions	225 699	1 365	(293)	226 771	
Instruments financiers dérivés	322 631	723	(23)	323 331	
Instruments financiers dérivés de couverture	20 851	(13)	92	20 930	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres					
Titres de dette	71 430	3 445		74 875	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>		3 443		3 443	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>					2
Instruments de capitaux propres	1 610			1 610	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	668			668	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	294			294	2
Actifs financiers au coût amorti					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	31 147		246	31 393	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	177			177	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>					2
Prêts et créances sur la clientèle	900 141	6 987	4 361	911 489	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	141	25	(141)	25	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	1			1	2
Titres de dette	146 975		(144)	146 831	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>					1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>					2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(758)			(758)	
Placement et autres actifs des activités d'assurance	286 849	(286 849)			
Actifs d'impôts courants et différés	6 215	(612)	(37)	5 566	
Comptes de régularisation et actifs divers	174 147	(2 874)	(1 417)	169 856	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7 862	4 422	(4)	12 280	
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	7 096	4 387	(727)	10 756	1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	519	32	98	649	3
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	50 314	(535)	(172)	49 607	
Immobilisations incorporelles	4 392	(687)	(23)	3 682	3
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	4 392	(687)	(23)	3 682	3
Écarts d'acquisition	5 550	(323)	(290)	4 937	3
TOTAL ACTIF	2 704 908	(274 364)	2 279	2 432 823	

En millions d'euros	31 décembre 2024				
	Périmètre comptable	Retraitement des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ⁽¹⁾	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2 du document d'enregistrement universel 2024)
DETTES					
Banques centrales	3 366			3 366	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres	79 958			79 958	
Dépôts et opérations de pensions	304 817	128	(67)	304 878	
Dettes représentées par un titre	104 934	27	(369)	104 592	
dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 1					4
dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 2	18			18	5
Instruments financiers dérivés	301 953	308	(17)	302 244	
Instruments financiers dérivés de couverture	36 864	(58)	17	36 823	
Passifs financiers au coût amorti					
Dettes envers les établissements de crédit	66 872	(4 790)	985	63 067	
Dettes envers la clientèle	1 034 857	1 177	632	1 036 666	
Dettes représentées par un titre	198 119	17	2 083	200 219	
Dettes subordonnées	31 799	(1 062)		30 737	
dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 1 ⁽²⁾	3 851			3 851	4
dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 2 ⁽³⁾	26 640			26 640	5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(10 696)			(10 696)	
Passifs d'impôts courants et différés	3 657	(64)	5	3 598	
Comptes de régularisation et passifs divers	136 955	(1 951)	(923)	134 081	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	267 506	(267 506)			
Passifs financiers liés aux activités d'assurance					
Provisions pour risques et charges	9 806	(345)	(66)	9 395	
TOTAL DETTES	2 570 767	(274 119)	2 280	2 298 928	
CAPITAUX PROPRES					
Capital et réserves	118 957	(1)	3	118 959	6
Résultat de la période, part du Groupe	11 688			11 688	6 et 7
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	130 645	(1)	3	130 647	
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	(2 508)	2		(2 506)	
Total part du Groupe	128 137	1	3	128 141	
Intérêts minoritaires	6 004	(246)	(4)	5 754	8
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	134 141	(245)	(1)	133 895	
TOTAL PASSIF	2 704 908	(274 364)	2 279	2 432 823	

⁽¹⁾ Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel et mises en équivalence dans le périmètre comptable, des fonds de placements collectifs non consolidés dans le périmètre prudentiel, ainsi que des entités non régulées de BNP Paribas Real Estate mises en équivalence dans le périmètre prudentiel qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre comptable.

⁽²⁾ Les dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 1 regroupent les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée et les titres convertibles contingents comptabilisés respectivement en capitaux propres et en dettes.

⁽³⁾ Les dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 2 sont présentées pour leur valeur nominale (hors intérêts courus non échus et réévaluation de la composante couverte).

FONDS PROPRES

Actualisation du tableau n° 13 du Document d'enregistrement universel 2024 p.374.

► TABLEAU N°13: FONDS PROPRES PRUDENTIELS [*Phased-in*]

En millions d'euros	30 juin 2025	31 décembre 2024
Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents ⁽¹⁾	20 178	20 202
<i>dont actions ordinaires</i>	20 178	20 202
Bénéfices non distribués ⁽²⁾	93 070	91 859
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	(4 304)	(2 277)
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidé)	2 462	2 448
Bénéfices intermédiaires, nets de charge et de tout dividende prévisibles, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant ⁽³⁾	2 375	-
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) AVANT AJUSTEMENTS RÈGLEMENTAIRES	113 782	112 231
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements règlementaires	(15 501)	(14 103)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	98 281	98 128
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	16 977	16 124
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements règlementaires	(513)	(484)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	16 464	15 640
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)	114 745	113 768
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions	21 130	20 683
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements règlementaires	(3 938)	(3 870)
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	17 192	16 813
TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)	131 936	130 581

⁽¹⁾ Incluant au 31 décembre 2024, -1 055 millions d'euros de réduction de capital liée à l'annulation le 6 mai 2024 des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions 2024 exécuté en totalité.

⁽²⁾ Tenant compte d'une distribution de 60 % (dont -1 084 millions d'euros sous forme de rachat d'actions) au titre du résultat distribuable 2024, après prise en compte de la charge de rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

⁽³⁾ Tenant compte, d'une anticipation de distribution de 60% au titre du résultat sous réserves des conditions habituelles.

► **TABLEAU N°16 : EFFET DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS TEMPORAIRES RELATIVES AUX EXPOSITIONS SOUVERAINES (Art. 468 du Règlement CRR)**

En millions d'euros		30 juin 2025	31 décembre 2024
Fonds propres			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	98 281	98 128
2	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions temporaires relatives aux expositions souveraines (Art. 468 du Règlement CRR) n'avaient pas été appliquées	97 809	98 128
3	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	114 745	113 768
4	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) si les dispositions temporaires relatives aux expositions souveraines (Art. 468 du Règlement CRR) n'avaient pas été appliquées	114 273	113 768
5	Total des fonds propres	131 936	130 581
6	Total des fonds propres si les dispositions temporaires relatives aux expositions souveraines (Art. 468 du Règlement CRR) n'avaient pas été appliquées	131 464	130 581
Actifs pondérés			
7	Actifs pondérés	788 850	762 247
8	Actifs pondérés si les dispositions temporaires relatives aux expositions souveraines (Art. 468 du Règlement CRR) n'avaient pas été appliquées	789 070	762 247
Ratios de fonds propres			
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	12,46%	12,87%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions temporaires relatives aux expositions souveraines (Art. 468 du Règlement CRR) n'avaient pas été appliquées	12,40%	12,87%
11	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	14,55%	14,93%
12	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) si les dispositions temporaires relatives aux expositions souveraines (Art. 468 du Règlement CRR) n'avaient pas été appliquées	14,48%	14,93%
13	Total des fonds propres	16,73%	17,13%
14	Total des fonds propres si les dispositions temporaires relatives aux expositions souveraines (Art. 468 du Règlement CRR) n'avaient pas été appliquées	16,66%	17,13%
Ratio de levier			
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 604 850	2 464 334
16	Ratio de levier	4,41%	4,62%
17	Ratio de levier si les dispositions temporaires relatives aux expositions souveraines (Art. 468 du Règlement CRR) n'avaient pas été appliquées	4,39%	4,62%

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDERES

Actualisation du tableau n° 17 du Document d'enregistrement universel 2024 p. 378.

Conformément au Règlement (UE) n°2024/3172, la publication du tableau OV1 évolue selon les normes techniques de l'EBA (EBA/ITS/2024/06). Celui-ci intègre désormais les nouvelles exigences du Règlement CRR, à savoir l'inclusion du total des actifs pondérés avant et après application de l'*output floor* (si applicable).

► TABLEAU N°17 : ACTIFS PONDERÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES (EU OV1) [Phased-in]

		a		b	c
				Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
En millions d'euros		30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2025	30 juin 2025
1	Risque de crédit	578 920	579 602		46 314
2	Dont approche standard	283 466	227 092		22 677
3	Dont approche notation interne simple (IRBF)	117 404			9 392
4	Dont approche par référencement				
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple		38 949		
5	Dont approche basée sur les notations internes avancées (IRBA)	164 520	311 061		13 162
6	Risque de contrepartie	46 979	48 097		3 758
7	Dont SACCR (dérivés)	4 338	3 158		347
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	33 419	31 554		2 673
EU 8a	Dont expositions sur CCP liées aux activités de compensation	8 711	8 827		697
	Dont CVA		4 084		
9	Dont autres CCR	511	474		41
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit - risque de CVA	5 645			452
EU 10a	Dont approche standard (SA)	2 207			177
EU 10b	Dont approche de base (F-BA et R-BA)	3 437			275
EU 10c	Dont approche simplifiée				
15	Risque de règlement	45	40		4
16	Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	20 697	20 697		1 656
17	Dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	11 200	11 308		896
18	Dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	1 648	1 565		132
19	Dont approche standard (SEC-SA)	7 849	7 824		628
EU 19a	Dont expositions pondérées à 1 250% (ou déduites des fonds propres) ⁽¹⁾				
20	Risque de marché	29 960	28 123		2 397
21	Dont approche standard alternative (A-SA)				
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (S-SA)				
	Dont approche standard	8 158	7 968		653
22	Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)				
	Dont approche fondée sur les modèles internes (IMA)	21 802	20 155		1 744
24	Risque opérationnel	106 605	64 964		8 528
	Dont approche de base		9 137		
	Dont approche standard		11 094		
	Dont approche par mesure avancée (AMA)		44 733		
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)⁽²⁾	20 024	20 724		1 602
26	Plancher de fonds propres appliqué (%) (« output floor »)	50			
27	Ajustement pour l'output floor (avant application du plafond transitoire)	-			
28	Ajustement pour l'output floor (après application du plafond transitoire)	-			
29	TOTAL	788 850	762 247		63 108

⁽¹⁾ Le Groupe a opté pour l'approche par déduction plutôt que par une pondération à 1 250%. Le montant des expositions de titrisation du portefeuille bancaire déduites des fonds propres atteint 323 millions d'euros au 30 juin 2025 (402 millions d'euros au 31 décembre 2024).

⁽²⁾ A compter de l'exercice 2025, les actifs pondérés pour lesquels les montants sont inférieurs aux seuils de déduction sont désormais intégrés au sein du risque de crédit, et ces montants sont également rappelés au sein de la ligne "Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)". Cette nouvelle présentation n'impacte pas le montant total des actifs pondérés. Les données au 31 décembre 2024 sont conformes à celles publiées dans le Document d'Enregistrement Universel.

Conformément au Règlement (UE) n°2024/3172, le tableau EU CMS1 a été introduit et présente les montants d'exposition pondérés suivant les différentes catégories de risques, et suivant différentes approches.

Les montants d'actifs pondérés calculés selon l'approche standard sans application des dispositions transitoires de l'article 495 (colonne d) ou bien afin de déterminer l'assiette sur laquelle s'appliquerait l'*output floor* à date (colonne EU d) sont présentés conformément aux normes techniques en vigueur, et s'entendent sur la base d'une hypothèse de bilan statique et sans tenir compte de la gestion dynamique de ce bilan ou de toute mesure d'atténuation, ni de possibles reports de l'application de certaines de ces dispositions.

Il est également rappelé que les éléments présentés dans la colonne d « Montants d'exposition pondérés calculés selon l'approche standard complète » excluent toute application des dispositions transitoires prévues à l'article 465 du Règlement CRR. En revanche, ces dispositions transitoires sont prises en compte dans la colonne EU d « Montants d'expositions pondérés servant de base pour l'*output floor* ». Dans les deux cas, les dispositions transitoires de l'article 495 du Règlement CRR sont appliquées.

De plus, les montants d'exposition pondérés au titre du risque de marché calculés selon l'approche standard alternative (« A-SA ») et présentés dans le tableau ci-dessous ne sont retenus dans les montants totaux d'exposition selon l'approche standard (« S-TREA ») que pour le calcul de l'*output floor*. Dans la perspective d'application des normes de la révision fondamentale du portefeuille de négociation (« FRTB »), le Groupe BNP Paribas prévoit de maintenir le recours à l'approche alternative fondée sur les modèles internes (« A-IMA ») dans la détermination de ses montants d'exposition pondérés sur un périmètre d'expositions le plus étendu possible, pour la détermination de ses exigences de fonds propres au titre du risque de marché. FRTB n'est actuellement pas applicable compte tenu du règlement délégué de la Commission européenne repoussant sa date d'application, à l'exception du calcul de l'*output floor*. Plusieurs amendements aux normes FRTB sont actuellement à l'étude par la Commission européenne, et aucun changement potentiel qui pourrait découler de ces consultations n'est inclus dans les éléments présentés ci-après.

► COMPARAISON ENTRE LES ACTIFS PONDERES CALCULES EN APPLICATION DES APPROCHES UTILISANT DES MODELES INTERNES ET LES ACTIFS PONDERES CALCULES EN APPLICATION DE CELLES UTILISANT DES METHODES STANDARDISEES, PAR TYPE DE RISQUES (EU CMS1)

		a	b	c	d	EU d
		Montants d'exposition pondérés (RWEA) au 30 juin 2025				
		RWEA pour les approches modélisées que les établissements sont autorisés à utiliser par l'autorité de supervision	RWEA pour les portefeuilles pour lesquels des approches standard sont utilisées	RWEA effectifs totaux	RWEA calculés selon l'approche standard complète ⁽¹⁾	RWEA servant de base pour l' <i>output floor</i>
En millions d'euros						
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	281 924	296 996	578 920	763 845	725 885
2	Risque de contrepartie	37 227	9 752	46 979	197 498	142 321
3	Ajustement de l'évaluation de crédit		5 645	5 645	5 645	5 645
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	11 200	9 497	20 697	47 611	27 858
5	Risque de marché	21 802	8 158	29 960	72 008	72 008
6	Risque opérationnel		106 605	106 605	106 605	106 605
7	Autres montants d'exposition pondérés		45	45	45	45
8	Total	352 153	436 697	788 850	1 193 258	1 080 368

⁽¹⁾ Correspond au montant d'exposition pondéré qui serait utilisé à la fin de la période transitoire pour l'application du plancher en capital afin de comparer le total des actifs pondérés déterminés en application des méthodes standardisées (sans application des dispositions transitoires prévues à l'article 465 du Règlement CRR) et le total des actifs pondérés calculés en application des approches utilisant des modèles internes, conformément à l'article 92 points (5) et (6) du Règlement CRR.

► **TABLEAU N°22 : COMPOSITION DES RATIOS TLAC ET MREL (EU TLAC1)**

		30 juin 2025			31 décembre 2024
		MREL	TLAC	Montants inclus dans le ratio MREL et exclus du ratio TLAC	TLAC
<i>En millions d'euros</i>					
Fonds propres pruden­tiels					
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	98 281	98 281		98 128
2	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	16 464	16 464		15 640
6	Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	17 192	17 192		16 813
11	Total des fonds propres éligibles	131 936	131 936		130 581
Instruments de dette éligibles					
12	Dettes senior non préférées émises par l'entité de résolution (dettes non <i>grandfathered</i>) ⁽¹⁾	74 500	74 500		74 252
EU-12a	Dettes senior non préférées émises par d'autres entités au sein du groupe de résolution (dettes non <i>grandfathered</i>)				
EU-12b	Dettes senior non préférées émises avant le 27 juin 2019 (dettes <i>grandfathered</i>)				
EU-12c	Fraction amortie des instruments de Tier 2 ayant une échéance résiduelle supérieure à 1 an	919	919		3 655
13	Dettes senior préférées (dettes non <i>grandfathered</i> , avant application du plafond de 3,5 % des actifs pondérés)	20 668	Option non appliquée	20 668	Option non appliquée
EU-13a	Dettes senior préférées émises avant le 27 juin 2019 (dettes <i>grandfathered</i> avant application du plafond de 3,5 % des actifs pondérés)		Option non appliquée		Option non appliquée
14	Dettes senior préférées (après application du plafond de 3,5% des actifs pondérés)	20 668	Option non appliquée	20 668	Option non appliquée
17	Engagements éligibles (avant ajustements réglementaires)	96 087	75 419	20 668	77 907
EU-17a	dont dettes remplissant l'exigence de subordination	75 419	75 419		77 907
Fonds propres pruden­tiels et instruments de dette éligibles : ajustements réglementaires					
18	Fonds propres pruden­tiels et engagements éligibles avant ajustements réglementaires	228 023	207 355	20 668	208 489
19	Déduction d'exposition entre groupes de résolution à points d'entrée multiples				
20	Déduction des détentions d'autres engagements éligibles ⁽²⁾	(366)	(366)		(447)
22	Fonds propres pruden­tiels et engagements éligibles après ajustements réglementaires	227 657	206 989	20 668	208 042
EU-22a	dont fonds propres et engagements subordonnés	206 989			
Actifs pondérés et exposition de levier					
23	Actifs pondérés	788 850	788 850		762 247
24	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 604 850	2 604 850		2 464 334
Ratio de fonds propres et dettes éligibles					
25	Ratio (en pourcentage des actifs pondérés)	28,86%	26,24%	2,62%	27,29%
EU-25a	dont : fonds propres et engagements subordonnés	26,24%			
26	Ratio (en pourcentage de l'exposition de levier)	8,74%	7,95%	0,79%	8,44%
EU-26a	dont : fonds propres et engagements subordonnés	7,95%			
27	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences du groupe de résolution (en pourcentage des actifs pondérés)	6,67%	6,67%		7,26%
28	Exigence globale de coussin de fonds propres		4,84%		4,72%
29	dont coussin de conservation		2,50%		2,50%
30	dont coussin contrac­ty­clic		0,70%		0,67%
31	dont coussin pour risque systémique		0,13%		0,04%
EU-31a	dont coussin G-SIB ou coussin D-SIB		1,50%		1,50%
Pour mémoire					
EU-32	Montant total des passifs exclus visés à l'article 72 bis, paragraphe 2, du Règlement CRR		1 855 350		1 709 452

⁽¹⁾ Capital restant dû⁽²⁾ Cette rubrique comprend la déduction de la portion non utilisée de l'autorisation générale préalable pour réduire les engagements éligibles.

► **TABEAU N°23 : HIÉRARCHIE DES CRÉANCIERS DE L'ENTITÉ DE RÉOLUTION - BNP PARIBAS SA⁽¹⁾ (EU TLAC3)**

		30 juin 2025						
		Rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité						
En millions d'euros		1	2	12	3	5	6	TOTAL
1	Description du rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité	Fonds propres CET1 ⁽³⁾	Fonds propres AT1 ⁽³⁾	Titres participatifs ⁽²⁾	Fonds propres T2 - dettes subordonnées ⁽³⁾	Dette senior non préférée	Dette senior préférée	
2	Instruments de fonds propres prudentiels et engagements	120 375	16 629	233	26 587	79 375	807 841	1 051 040
3	dont engagements exclus						705 670	705 670
4	Instruments de fonds propres prudentiels et engagements non exclus	120 375	16 629	233	26 587	79 375	102 171	345 371
5	dont instruments potentiellement éligibles au ratio TLAC ou MREL	120 375	16 629		21 623	74 500	20 668	253 795
6	dont échéance résiduelle ≥ 1 an et < 2 ans				1 600	7 352	78	9 030
7	dont échéance résiduelle ≥ 2 ans et < 5 ans				88	32 021	11 967	44 076
8	dont échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans				11 450	26 168	7 075	44 693
9	dont échéance résiduelle ≥ 10 ans (hors perpétuelle)				8 485	8 959	1 547	18 992
10	dont instruments perpétuels	120 375	16 629					137 004

⁽¹⁾ Les données présentées correspondent au périmètre de l'entité de résolution BNP Paribas SA.

⁽²⁾ Conformément aux instructions spécifiques de l'ACPR au Groupe, les titres super subordonnés (AT1) de BNP Paribas SA (classifiés en rang 2) étant immédiatement subordonnés aux titres participatifs, ces derniers sont présentés en rang 12, avant les instruments de Tier 2 (classifiés en rang 3).

⁽³⁾ Montants avant ajustements réglementaires

En millions d'euros		31 décembre 2024						
		Rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité						
		1	2	12	3	5	6	TOTAL
1	Description du rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité	Fonds propres CET1 ⁽³⁾	Fonds propres AT1 ⁽³⁾	Titres participatifs ⁽²⁾	Fonds propres T2 - dettes subordonnées ⁽³⁾	Dette senior non préférée	Dette senior préférée	
2	Instruments de fonds propres prudentiels et engagements	120 534	15 980	229	27 025	79 680	784 465	1 027 912
3	dont engagements exclus						689 868	689 868
4	Instruments de fonds propres prudentiels et engagements non exclus	120 534	15 980	229	27 025	79 680	94 597	338 043
5	dont instruments éligibles au ratio TLAC	120 534	15 794		23 928	74 252	23 648	258 157
6	dont échéance résiduelle ≥ 1 an et < 2 ans				2 982	6 943	1 899	11 823
7	dont échéance résiduelle ≥ 2 ans et < 5 ans				2 968	33 560	10 270	46 797
8	dont échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans				11 927	24 288	8 941	45 156
9	dont échéance résiduelle ≥ 10 ans (hors perpétuelle)				6 052	9 462	2 539	18 052
10	dont instruments perpétuels	120 534	15 794					136 328

⁽¹⁾ Les données présentées correspondent au périmètre de l'entité de résolution BNP Paribas SA.

⁽²⁾ Conformément aux instructions spécifiques de l'ACPR au Groupe, les titres super subordonnés (AT1) de BNP Paribas SA (classifiés en rang 2) étant immédiatement subordonnés aux titres participatifs, ces derniers sont présentés en rang 12, avant les instruments de Tier 2 (classifiés en rang 3).

⁽³⁾ Montants avant ajustements réglementaires

Actualisation du tableau n°24 du Document d'enregistrement universel 2024 p.391.

Depuis le 28 juin 2021, les établissements sont soumis à une exigence minimale de ratio de levier de 3%.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB) sont soumis à une exigence complémentaire de levier égale à 50% du coussin G-SIB de l'établissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Groupe est soumis à une exigence complémentaire de ratio de levier de 0,10% au titre du Pilier II.

Au 30 juin 2025, le Groupe est au-dessus de cette exigence minimale avec un ratio de levier à 4,41%.

► TABLEAU N°24 : RATIO DE LEVIER - DETAIL

► *Rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (EU LR1)*

		a	b
En millions d'euros		30 juin 2025	31 décembre 2024
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	2 849 376	2 704 908
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation prudentielle	(275 442)	(272 085)
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences de transfert de risque significatif)	(3 983)	(3 477)
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales)		
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)		
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction		
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie		
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	(94 321)	(94 524)
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT) ⁽¹⁾	33 444	23 513
10	Ajustement pour les éléments de hors-bilan (résultant de la conversion des expositions de hors-bilan en montants de crédit équivalents)	209 475	223 239
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales déduit des fonds propres de catégorie 1)	(2 812)	(2 464)
11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, points c) et c bis), du CRR)		
11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	(20 668)	(18 187)
12	Autres ajustements	(90 219)	(96 587)
13	MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER	2 604 850	2 464 334

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres

► **Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2)**

		a	b
En millions d'euros		30 juin 2025	31 décembre 2024
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT⁽¹⁾)			
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT ⁽¹⁾ et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	1 920 584	1 833 082
2	Montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable		
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs au titre des appels de marge versés en espèces dans le cadre de transactions sur dérivés)	(39 134)	(44 233)
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)		
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)		
6	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(16 014)	(14 587)
7	Total des expositions au bilan (dérivés, SFT⁽¹⁾ et actifs fiduciaires exclus)	1 865 436	1 774 262
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (net des marges de variation en espèces éligibles)	52 159	66 126
8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée		
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	145 715	156 722
9a	Dérogation pour dérivés : contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée		
9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale		
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	(728)	(1 721)
10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)		
10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)		
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	512 996	451 280
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	(485 609)	(422 670)
13	Total des expositions sur dérivés	224 534	249 737
Expositions sur SFT⁽¹⁾			
14	Actifs SFT ⁽¹⁾ bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	532 063	426 748
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT ⁽¹⁾ bruts)	(227 737)	(204 170)
16	Exposition au risque de contrepartie pour les actifs SFT ⁽¹⁾	33 426	23 261
16a	Dérogation pour SFT ⁽¹⁾ : Exposition au risque de contrepartie conformément à l'article 429 <i>sexies</i> paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR		
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	18	251
17a	(Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT ⁽¹⁾ compensées par le client)		
18	Total des expositions sur opérations de financement sur titres	337 770	246 090
Autres expositions de hors-bilan			
19	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	592 006	527 051
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(382 878)	(303 812)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors-bilan)	(755)	(524)
22	Autres expositions de hors-bilan	208 373	222 715
Expositions exemptées			
22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, points c) et c <i>bis</i>), du CRR)		
22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point j), du CRR [au bilan et hors bilan])	(20 668)	(18 187)
22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)		
22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)		
22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques [ou unités de banques] qui ne sont pas des banques publiques de développement)		
22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	(10 595)	(10 282)
22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)		
22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point o), du CRR)		
22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point p), du CRR)		
22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)		
22k	(Expositions sur les actionnaires exclues en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point d <i>bis</i>), du CRR)		
22l	Expositions déduites en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point q), du CRR		
22m	(Total des expositions exemptées)	(31 264)	(28 469)

Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	114 745	113 768
24	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 604 850	2 464 334
25	RATIO DE LEVIER	4,41%	4,62%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	4,41%	4,62%
25a	Ratio de levier (hors incidence d'exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	4,41%	4,62%
Exigences de ratio de levier			
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,10%	0,10%
26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,75%	0,75%
27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,85%	3,85%
Choix en matière de dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoires	Transitoires

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres

► **Ventilation des expositions au bilan excepté dérivés, SFT⁽¹⁾ et expositions exemptées (EU LR3)**

		a	b
En millions d'euros		30 juin 2025	31 décembre 2024
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT⁽¹⁾ et expositions exemptées), dont :	1 850 186	1 760 379
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	322 767	264 827
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	1 527 419	1 495 552
EU-4	Obligations garanties		
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	406 935	369 409
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	45 023	46 161
EU-7	Établissements	30 233	33 602
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	206 740	188 102
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	221 670	230 845
EU-10	Entreprises	330 157	360 462
EU-11	Expositions en défaut	13 793	13 333
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	272 868	253 638

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres

RISQUE DE CREDIT

Les tableaux EU CR4, EU CR5, EU CR6 et EU CR7-A évoluent à la suite du dernier amendement au Règlement CRR pour refléter une décomposition des expositions au risque de crédit selon des axes permettant une lecture plus fine des pondérations applicables, et notamment selon des dimensions contreparties plus détaillées. Ces tableaux intègrent également le détail des expositions pour lesquelles le Groupe recourt désormais à des modèles internes de base (ou « fondation », incluant une modélisation de la probabilité de défaut), notamment applicables pour les établissements de crédit et les grandes entreprises, approche à laquelle le Groupe n'avait pas recours précédemment.

Conformément au Règlement (UE) n°2024/3172, le tableau EU CMS2 a été introduit et propose une lecture des expositions au risque de crédit suivant les différentes approches.

Les montants d'actifs pondérés calculés selon l'approche standard sans application des dispositions transitoires de l'article 495 (colonne d) ou bien afin de déterminer l'assiette sur laquelle s'appliquerait l'*output floor* à date (colonne EU d) sont présentés conformément aux normes techniques en vigueur, et s'entendent sur la base d'une hypothèse de bilan statique et sans tenir compte de la gestion dynamique de ce bilan ou de toute mesure d'atténuation, ni de possibles reports de l'application de certaines de ces dispositions.

Il est également rappelé que les éléments présentés dans la colonne d « Montants d'exposition pondérés calculés selon l'approche standard complète » excluent toute application des dispositions transitoires prévues à l'article 465 du Règlement CRR. En revanche, ces dispositions transitoires sont prises en compte dans la colonne EU d « Montants d'expositions pondérés servant de base pour l'*output floor* ». Dans les deux cas, les dispositions transitoires de l'article 495 du Règlement CRR sont appliquées.

► COMPARAISON ENTRE LES ACTIFS PONDERES CALCULES EN APPLICATION DES APPROCHES UTILISANT DES MODELES INTERNES ET LES ACTIFS PONDERES CALCULES EN APPLICATION CELLES UTILISANT DE LA METHODE STANDARDISEE POUR LE RISQUE DE CREDIT, PAR CLASSE D'EXPOSITION (EU CMS2)

		a	b	c	d	EU d
		Montants d'exposition pondérés (RWEA) au 30 juin 2025				
		RWEA pour les approches modélisées que les établissements sont autorisés à utiliser par l'autorité de supervision	RWEA pour la colonne (a) en cas de recalcul selon l'approche standard	RWEA effectifs totaux	RWEA calculés selon l'approche standard complète ⁽¹⁾	RWEA servant de base pour l' <i>output floor</i>
En millions d'euros						
1	Administrations centrales et banques centrales	3 141	1 949	15 302	14 137	14 110
EU 1a	Administrations régionales ou locales	638	670	1 273	1 305	1 305
EU 1b	Entités du secteur public	1 277	1 471	2 410	2 604	2 604
EU 1c	Classées comme banques multilatérales de développement selon l'approche standard	6	4	6	4	4
EU 1d	Classées comme organisations internationales selon l'approche standard	1		2	1	1
2	Établissements	7 743	10 321	15 405	17 983	17 983
3	Actions			47 281	47 281	47 281
5	Entreprises	175 852	245 326	259 658	366 808	329 132
5.1	dont: L'approche IRBF est appliquée	98 535	161 848	98 535	190 072	161 848
5.2	dont: L'approche IRBA est appliquée	77 317	83 478	77 317	92 878	83 478
EU 5a	dont: Entreprises – Générales	158 123	215 303	241 425	336 282	298 606
EU 5b	dont: Entreprises – Financements spécialisés	17 730	30 023	18 233	30 526	30 526
EU 5c	dont: Entreprises – Créances achetées	7 317	11 093	16 198	22 568	19 975
6	Clientèle de détail	26 288	37 646	89 005	100 619	100 363
6.1	dont: Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	2 174	1 761	8 512	8 099	8 099
EU 6.1a	dont: Clientèle de détail – Créances achetées	336	336	895	895	895
EU 6.1b	dont: Clientèle de détail – Autres	23 778	35 548	79 598	91 625	91 368
6.2	dont: Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	24 272	60 856	32 484	69 067	69 067
EU 7a	Expositions classées comme garanties par des biens immobiliers et expositions ADC selon l'approche standard	56 270	119 536	74 164	137 429	137 429
EU 7b	Organismes de placement collectif (OPC)	102		14 060	13 959	13 959
EU 7c	Expositions classées comme expositions en défaut selon l'approche standard	9 126	9 777	14 250	14 902	14 902
EU 7d	Expositions classées comme expositions sur créances subordonnées selon l'approche standard	1 005	1 669	1 641	2 305	2 305
EU 7e	Expositions classées comme obligations garanties selon l'approche standard	475	521	475	521	521
EU 7f	Expositions classées comme créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme selon l'approche standard					
8	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit			43 987	43 987	43 987
9	Total	281 924	428 890	578 920	763 845	725 885

⁽¹⁾ Correspond au montant d'exposition pondéré qui serait utilisé à la fin de la période transitoire pour l'application du plancher en capital afin de comparer le total des actifs pondérés déterminés en application des méthodes standardisées (sans application des dispositions transitoires prévues à l'article 465 du Règlement CRR) et le total des actifs pondérés calculés en application des approches utilisant des modèles internes, conformément à l'article 92 points (5) et (6) du Règlement CRR.

► **TABLEAU N°31 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'EFFETS (EU CR8)**

► Variation du 2^{ème} trimestre 2025

En millions d'euros	a		Exigences de fonds propres	
	Total	Actifs pondérés dont approche IRB	Total	dont approche IRB
1 31 mars 2025	577 779	292 613	46 222	23 409
2 Volume des actifs	3 742	(3 991)	299	(319)
3 Qualité des actifs	(6 475)	(5 252)	(518)	(420)
4 Mise à jour des modèles	97	(1 053)	8	(84)
5 Méthodologie et réglementation	11 808		945	
6 Acquisitions et cessions	1 938	1 939	155	155
7 Variation des taux de change	(9 764)	(5 698)	(781)	(456)
8 Autres ⁽¹⁾	(205)	3 365	(16)	269
9 30 juin 2025	578 920	281 924	46 314	22 554

⁽¹⁾ A compter de l'exercice 2025, les actifs pondérés pour lesquels les montants sont inférieurs aux seuils de déduction sont désormais intégrés au sein du risque de crédit. Cette nouvelle présentation n'impacte pas le montant total des actifs pondérés.

► Variation du 1^{er} semestre 2025

En millions d'euros	a		Exigences de fonds propres	
	Total	Actifs pondérés dont approche IRB	Total	dont approche IRB
1 31 décembre 2024	579 602	311 061	46 368	24 885
2 Volume des actifs	2 889	(5 340)	231	(427)
3 Qualité des actifs	(6 892)	(4 050)	(551)	(324)
4 Mise à jour des modèles	5 686	3 836	455	307
5 Méthodologie et réglementation	(8 935)	(20 232)	(715)	(1 619)
6 Acquisitions et cessions	655	1 939	52	155
7 Variation des taux de change	(14 622)	(8 769)	(1 170)	(702)
8 Autres ⁽¹⁾	20 536	3 480	1 643	278
9 30 juin 2025	578 920	281 924	46 314	22 554

⁽¹⁾ A compter de l'exercice 2025, les actifs pondérés pour lesquels les montants sont inférieurs aux seuils de déduction sont désormais intégrés au sein du risque de crédit. Cette nouvelle présentation n'impacte pas le montant total des actifs pondérés. Les données au 31 décembre 2024 sont conformes à celles publiées dans le Document d'Enregistrement Universel.

Risque de crédit approche IRBA

Actualisation du tableau n° 38 du Document d'enregistrement universel 2024 p.438

► TABLEAU N°38 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRB SUR LE PORTEFEUILLE BANQUES CENTRALES, ADMINISTRATIONS CENTRALES ET INSTITUTIONS (EU CR6)

► Approche IRB avancée (IRBA)

IRBA En millions d'euros	Fourchette de PD	30 juin 2025											
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondé- rés ⁽¹⁾	Pondé- ration moyenne	Montant des pertes antici- pées ⁽²⁾	Correction s de valeur et provi- sions ⁽²⁾
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Banques centrales et administratons centrales	0,00 à < 0,15 %	393 613	589	20,33%	394 352	0,01%	100 à 1 000	2%	2	1 418	0%	1	
	0,00 à < 0,10 %	393 501	589	20,33%	394 240	0,01%	100 à 1 000	2%	2	1 404	0%	1	
	0,10 à < 0,15 %	112	0	37,56%	112	0,10%	0 à 100	11%	5	14	13%	0	
	0,15 à < 0,25 %	1 211	151	54,88%	1 293	0,19%	0 à 100	12%	2	125	10%	0	
	0,25 à < 0,50 %	3 630	638	39,84%	3 884	0,29%	0 à 100	21%	3	826	21%	2	
	0,50 à < 0,75 %	1 123	912	40,06%	1 489	0,69%	0 à 100	18%	2	435	29%	2	
	0,75 à < 2,50 %	773	265	53,73%	915	1,02%	0 à 100	14%	4	227	25%	1	
	0,75 à < 1,75 %	773	265	53,74%	915	1,02%	0 à 100	14%	4	227	25%	1	
	1,75 à < 2,5 %	0	0	43,95%	1	1,85%	0 à 100	4%	1	0	8%	0	
	2,50 à < 10 %	473	357	40,00%	616	7,51%	0 à 100	4%	4	126	20%	2	
	2,5 à < 5 %	119	146	40,00%	178	3,78%	0 à 100	1%	5	5	3%	0	
	5 à < 10 %	354	211	40,00%	438	9,03%	0 à 100	6%	4	121	28%	2	
	10 à < 100 %	668	2	40,00%	669	19,51%	0 à 100	13%	2	438	66%	17	
	10 à < 20 %	238	0	40,00%	238	15,33%	0 à 100	17%	3	197	83%	6	
	20 à < 30 %	430	2	40,00%	431	21,81%	0 à 100	11%	1	241	56%	10	
	30 à < 100 %												
	100% (défaut)	55	0	40,00%	55	100,00%	0 à 100	31%	4	9	17%	19	
SOUS-TOTAL		401 545	2 915	38,03%	403 273	0,08%		2%	2	3 604	1%	46	(27)
Administrations régionales	0,00 à < 0,15 %	2 982	1 008	39,50%	3 380	0,04%	100 à 1 000	8%	4	573	17%	0	
	0,00 à < 0,10 %	2 952	1 008	39,50%	3 350	0,04%	100 à 1 000	8%	4	568	17%	0	
	0,10 à < 0,15 %	30	0	0,00%	30	0,13%	0 à 100	19%	2	5	16%	0	
	0,15 à < 0,25 %	1	0	15,93%	1	0,22%	0 à 100	10%	3	0	20%	0	
	0,25 à < 0,50 %	2	5	39,58%	4	0,32%	0 à 100	24%	3	1	25%	0	
	0,50 à < 0,75 %	0	0	13,07%	0	0,71%	0 à 100	34%	1	0	50%	0	
	0,75 à < 2,50 %	164	2	41,57%	165	1,46%	0 à 100	4%	2	29	17%	0	
	0,75 à < 1,75 %	155	2	41,57%	156	1,43%	0 à 100	2%	3	20	13%	0	
	1,75 à < 2,5 %	9	0	0,00%	9	2,08%	0 à 100	34%	1	9	94%	0	
	2,50 à < 10 %	62	81	24,83%	82	7,09%	0 à 100	14%	4	34	41%	1	
	2,5 à < 5 %	3	0	0,00%	3	2,94%	0 à 100	26%	1	3	74%	0	
	5 à < 10 %	59	81	24,83%	79	7,27%	0 à 100	14%	4	32	40%	1	
	10 à < 100 %	38	56	40,00%	60	16,01%	0 à 100	1%	5	1	2%	0	
	10 à < 20 %	38	56	40,00%	60	16,00%	0 à 100	1%	5	1	2%	0	
	20 à < 30 %	0	0	0,00%	0	21,52%	0 à 100	7%	0	0	36%	0	
	30 à < 100 %												
	100% (défaut)	0	0		0	100,00%	0	100%	1	0	52%	0	
SOUS-TOTAL		3 249	1 154	38,48%	3 693	0,53%		8%	4	638	17%	1	

⁽¹⁾ Y compris marge de conservatisme

⁽²⁾ Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir note 1.f.5 aux états financiers consolidés condensés du 30 juin 2025).

IRBA En millions d'euros	Fourchette de PD	30 juin 2025											
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondé- rés ⁽¹⁾	Pondé- ration moyenne	Montant des pertes antici- pées ⁽²⁾	Correc- tion s de valeur et provi- sions ⁽²⁾
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Entités du secteur public	0,00 à < 0,15 %	4 736	1 555	20,93%	5 061	0,06%	100 à 1 000	8%	4	528	10%	0	
	0,00 à < 0,10 %	3 426	1 517	20,82%	3 742	0,04%	100 à 1 000	8%	4	242	6%	0	
	0,10 à < 0,15 %	1 310	38	25,39%	1 319	0,12%	100 à 1 000	9%	4	286	22%	0	
	0,15 à < 0,25 %	104	51	29,27%	119	0,19%	0 à 100	12%	3	36	30%	0	
	0,25 à < 0,50 %	303	112	27,52%	334	0,34%	100 à 1 000	13%	4	88	26%	0	
	0,50 à < 0,75 %	77	17	21,44%	81	0,73%	0 à 100	8%	4	16	19%	0	
	0,75 à < 2,50 %	580	63	36,14%	603	1,09%	100 à 1 000	9%	5	129	21%	1	
	0,75 à < 1,75 %	536	63	36,06%	558	1,03%	100 à 1 000	9%	5	120	21%	0	
	1,75 à < 2,5 %	45	0	59,76%	45	1,88%	0 à 100	13%	5	10	21%	0	
	2,50 à < 10 %	97	12	20,37%	100	6,84%	0 à 100	7%	4	20	20%	0	
	2,5 à < 5 %	44	9	23,05%	46	4,69%	0 à 100	10%	3	9	19%	0	
	5 à < 10 %	54	2	10,52%	54	8,65%	0 à 100	5%	5	11	21%	0	
	10 à < 100 %	18	3	24,01%	19	16,33%	0 à 100	13%	3	8	43%	0	
	10 à < 20 %	11	0	40,73%	11	12,03%	0 à 100	13%	3	6	56%	0	
	20 à < 30 %	8	3	22,25%	8	21,87%	0 à 100	12%	4	2	27%	0	
	30 à < 100 %												
	100% (défaut)	4	0	0,00%	4	100,00%	0 à 100	95%	1	2	52%	3	
SOUS-TOTAL		5 919	1 814	22,12%	6 320	0,40%		9%	4	827	13%	5	(3)
TOTAL		410 713	5 882		413 287					5 070	1%	52	(30)

(1) Y compris marge de conservatisme

(2) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir note 1.f.5 aux états financiers consolidés condensés du 30 juin 2025).

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
												31 décembre 2024	
En millions d'euros	Fourchette de PD	Expositi on au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondé- rés ⁽¹⁾	Pondé- ration moyenne	Montant des pertes antici- pées ⁽²⁾	Correc- tion s de valeur et provi- sions ⁽²⁾
Banques centrales et administrations centrales	0,00 à < 0,15 %	353 653	593	30%	354 570	0,01%	100 à 1 000	2%	2	1 350	0%	2	
	0,00 à < 0,10 %	353 068	593	30%	353 984	0,01%	100 à 1 000	2%	2	1 316	0%	1	
	0,10 à < 0,15 %	585		71%	585	0,10%	0 à 100	10%	2	34	6%		
	0,15 à < 0,25 %	1 573	151	55%	1 656	0,20%	0 à 100	13%	2	184	11%		
	0,25 à < 0,50 %	3 640	710	55%	4 031	0,29%	0 à 100	21%	3	1 007	25%	2	
	0,50 à < 0,75 %	1 271	759	55%	1 688	0,69%	0 à 100	19%	2	546	32%	2	
	0,75 à < 2,50 %	856	206	64%	989	1,03%	0 à 100	14%	4	268	27%	1	
	0,75 à < 1,75 %	852	205	64%	984	1,03%	0 à 100	14%	4	263	27%	1	
	1,75 à < 2,5 %	4	1	61%	4	1,85%	0 à 100	46%	1	5	109%		
	2,5 à < 10 %	523	211	55%	639	7,20%	0 à 100	6%	4	188	29%	3	
	2,5 à < 5 %	58	174	55%	153	3,56%	0 à 100	4%	5	23	15%		
	5 à < 10 %	465	37	55%	486	8,35%	0 à 100	7%	4	165	34%	3	
	10 à < 100 %	456	3	54%	458	20,77%	0 à 100	13%	2	315	69%	13	
	10 à < 20 %	93		55%	93	16,70%	0 à 100	3%	5	11	12%		
	20 à < 30 %	363	3	54%	365	21,81%	0 à 100	15%	1	304	83%	12	
	30 à < 100 %												
	100% (défaut)	62		55%	63	100,00%	0 à 100	25%	4	19	29%	16	
SOUS-TOTAL		362 034	2 633	50%	364 093	0,08%		3%	2	3 877	1%	40	(32)
Etablissements	0,00 à < 0,15 %	26 729	17 122	42%	33 933	0,04%	1 000 à 10 000	26%	3	6 944	20%	4	
	0,00 à < 0,10 %	25 254	15 400	41%	31 662	0,04%	1 000 à 10 000	26%	3	6 382	20%	3	
	0,10 à < 0,15 %	1 475	1 722	46%	2 271	0,12%	100 à 1 000	29%	1	562	25%	1	
	0,15 à < 0,25 %	1 430	1 045	41%	1 864	0,17%	100 à 1 000	57%	2	765	41%	2	
	0,25 à < 0,50 %	3 500	658	32%	3 714	0,38%	100 à 1 000	14%	1	769	21%	2	
	0,50 à < 0,75 %	410	134	39%	467	0,61%	100 à 1 000	35%	3	283	61%	1	
	0,75 à < 2,50 %	1 818	2 243	79%	3 601	1,08%	100 à 1 000	16%	2	1 216	34%	6	
	0,75 à < 1,75 %	1 680	2 156	81%	3 431	1,04%	100 à 1 000	15%	2	1 109	32%	6	
	1,75 à < 2,5 %	137	87	37%	170	2,04%	100 à 1 000	23%	1	107	63%	1	
	2,50 à < 10 %	508	1 416	35%	994	3,57%	100 à 1 000	35%	2	649	65%	12	
	2,5 à < 5 %	435	1 367	35%	915	3,15%	100 à 1 000	36%	2	544	59%	10	
	5 à < 10 %	73	49	29%	80	8,41%	100 à 1 000	30%	3	106	133%	2	
	10 à < 100 %	254	193	54%	366	17,04%	100 à 1 000	23%	4	407	111%	18	
	10 à < 20 %	160	49	43%	190	11,65%	100 à 1 000	8%	4	98	52%	2	
	20 à < 30 %	93	144	57%	176	22,87%	100 à 1 000	39%	3	309	176%	16	
	30 à < 100 %												
	100% (défaut)	184		38%	184	100,00%	0 à 100	97%	2	10	5%	177	
SOUS-TOTAL		34 833	22 810	45%	45 122	0,79%		26%	2	11 043	24%	222	(206)
TOTAL		396 867	25 444		409 215					14 920	4%	263	(237)

⁽¹⁾ Y compris marge de conservatisme

⁽²⁾ Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir note 1.f.5 aux états financiers consolidés condensés du 30 juin 2025).

► Approche IRB fondation (IRBF)

IRBF En millions d'euros	Fourchette de PD	30 juin 2025											
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondé- rés ⁽¹⁾	Pondé- ration moyenne	Montant des pertes antici- pées ⁽²⁾	Corrections de valeur et provi- sions ⁽²⁾
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Banques centrales et administrations centrales		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	
Etablissements	0,00 à < 0,15 %	19 052	14 311	30,46%	23 412	0,06%	0 à 100	37%	2	5 539	24%	26	
	0,00 à < 0,10 %	16 554	13 180	31,24%	20 671	0,05%	0 à 100	36%	2	4 950	24%	25	
	0,10 à < 0,15 %	2 498	1 132	21,39%	2 740	0,12%	0 à 100	43%	1	589	22%	1	
	0,15 à < 0,25 %	947	1 502	36,89%	1 502	0,19%	0 à 100	44%	1	773	51%	1	
	0,25 à < 0,50 %	1 435	687	26,01%	1 614	0,38%	0 à 100	34%	1	868	54%	2	
	0,50 à < 0,75 %	215	50	35,50%	233	0,58%	0 à 100	31%	2	133	57%	0	
	0,75 à < 2,50 %	1 100	445	18,53%	1 182	1,23%	0 à 100	27%	2	656	55%	4	
	0,75 à < 1,75 %	1 021	342	20,29%	1 090	1,16%	0 à 100	25%	2	523	48%	3	
	1,75 à < 2,5 %	79	103	12,69%	92	2,09%	0 à 100	44%	1	132	144%	1	
	2,50 à < 10 %	246	153	13,63%	267	3,15%	0 à 100	22%	1	187	70%	2	
	2,5 à < 5 %	230	148	13,31%	250	3,00%	0 à 100	20%	1	164	66%	1	
	5 à < 10 %	16	5	22,34%	17	5,29%	0 à 100	45%	1	23	134%	0	
	10 à < 100 %	23	38	36,43%	36	22,53%	0 à 100	27%	1	62	172%	2	
	10 à < 20 %	0	0	35,95%	1	16,88%	0 à 100	22%	1	1	103%	0	
	20 à < 30 %	22	37	36,43%	36	22,62%	0 à 100	27%	1	62	173%	2	
	30 à < 100 %						0						
	100% (défaut)	107	0	46,07%	107	100,00%	0 à 100	73%	1	0	0%	78	
SOUS-TOTAL		23 125	17 187	30,42%	28 353	0,58%		36%	2	8 218	29%	116	(125)
TOTAL		23 125	17 187		28 353					8 218	29%	116	(125)

⁽¹⁾ Y compris marge de conservatisme

⁽²⁾ Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir note 1.f.5 aux états financiers consolidés condensés du 30 juin 2025).

► **TABLEAU N°39 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRB SUR LE PORTEFEUILLE ENTREPRISES (EU CR6)**

► Approche IRB avancée (IRBA)

IRBA En millions d'euros	Fourchette de PD	30 juin 2025											
		Exposit ion au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenn e pondéré e	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondé- rés ⁽¹⁾	Pondé- ration moyenne	Montant des pertes antici- pées ⁽²⁾	Corrections de valeur et provi- sions ⁽²⁾
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Entreprises - Financements spécialisés	0,00 à < 0,15 %	7 094	1 903	47,74%	8 003	0%	100 à 1 000	26%	3	1 362	17%	1	
	0,00 à < 0,10 %	6 342	1 399	47,46%	7 006	0%	100 à 1 000	27%	3	1 195	17%	1	
	0,10 à < 0,15 %	753	504	48,50%	997	0%	0 à 100	18%	3	166	17%	0	
	0,15 à < 0,25 %	7 431	2 088	44,64%	8 363	0%	100 à 1 000	23%	3	2 282	27%	4	
	0,25 à < 0,50 %	12 689	4 245	45,04%	14 601	0%	1 000 à 10 000	22%	4	5 301	36%	13	
	0,50 à < 0,75 %	3 578	2 175	45,96%	4 578	1%	100 à 1 000	22%	3	2 091	46%	7	
	0,75 à < 2,50 %	7 736	2 919	46,73%	9 100	1%	100 à 1 000	21%	3	5 054	56%	25	
	0,75 à < 1,75 %	6 480	2 222	46,26%	7 508	1%	100 à 1 000	21%	3	4 107	55%	19	
	1,75 à < 2,5 %	1 257	696	48,22%	1 592	2%	100 à 1 000	20%	3	947	59%	6	
	2,50 à < 10 %	6 943	2 264	49,17%	8 056	4%	100 à 1 000	20%	3	5 444	68%	61	
	2,5 à < 5 %	5 853	1 917	46,08%	6 736	3%	100 à 1 000	19%	3	4 182	62%	41	
	5 à < 10 %	1 090	347	66,25%	1 320	7%	100 à 1 000	24%	4	1 263	96%	20	
	10 à < 100 %	1 804	523	59,73%	2 116	15%	100 à 1 000	20%	3	2 383	113%	59	
	10 à < 20 %	1 592	511	59,03%	1 893	14%	100 à 1 000	20%	3	2 225	118%	53	
	20 à < 30 %	212	13	88,13%	223	22%	0 à 100	13%	5	158	71%	6	
	30 à < 100 %												
	100% (défaut)	1 606	99	30,77%	1 637	100%	0 à 100	45%	2	1 081	66%	835	
SOUS-TOTAL		48 882	16 217	46,70%	56 455	4%		22%	3	24 999	44%	1 005	(823)
Entreprises - Créances achetées	0,00 à < 0,15 %	242	41	0,00%	242	0%	100 à 1 000	53%	0	38	16%	0	
	0,00 à < 0,10 %	183	20	0,00%	183	0%	0 à 100	44%	0	15	8%	0	
	0,10 à < 0,15 %	59	20	0,00%	59	0%	0 à 100	83%	1	23	39%	0	
	0,15 à < 0,25 %	122	74	0,57%	122	0%	100 à 1 000	18%	0	18	14%	0	
	0,25 à < 0,50 %	93	1	40,00%	93	0%	1 000 à 10 000	15%	0	27	29%	0	
	0,50 à < 0,75 %	39	12	26,65%	42	1%	100 à 1 000	15%	1	15	36%	0	
	0,75 à < 2,50 %	2 064	28	16,39%	2 069	2%	1 000 à 10 000	12%	0	950	46%	4	
	0,75 à < 1,75 %	147	25	13,48%	150	1%	100 à 1 000	17%	1	71	47%	0	
	1,75 à < 2,5 %	1 918	3	40,00%	1 919	2%	1 000 à 10 000	11%	0	879	46%	3	
	2,50 à < 10 %	144	12	40,00%	149	6%	100 à 1 000	15%	1	95	64%	1	
	2,5 à < 5 %	57	11	40,00%	62	4%	100 à 1 000	19%	1	44	72%	0	
	5 à < 10 %	86	1	40,00%	87	8%	100 à 1 000	13%	1	51	59%	1	
	10 à < 100 %	715	7	40,00%	718	21%	1 000 à 10 000	7%	0	273	38%	8	
	10 à < 20 %	104	3	40,00%	105	17%	100 à 1 000	12%	1	61	58%	2	
	20 à < 30 %	610	4	40,00%	612	22%	100 à 1 000	6%	0	212	35%	6	
	30 à < 100 %	1	0	0,00%	1	46%	0 à 100	23%	2	1	93%	0	
	100% (défaut)	71	0	41,56%	71	100%	100 à 1 000	25%	1	26	37%	17	
SOUS-TOTAL		3 489	175	9,40%	3 506	8%		14%	0	1 443	41%	30	(17)
Autres entreprises	0,00 à < 0,15 %	12 516	14 868	38,44%	18 390	0%	1 000 à 10 000	30%	2	7 636	42%	5	
	0,00 à < 0,10 %	8 004	10 313	38,69%	12 060	0%	1 000 à 10 000	31%	2	4 348	36%	2	
	0,10 à < 0,15 %	4 512	4 555	37,89%	6 329	0%	1 000 à 10 000	29%	2	3 287	52%	2	
	0,15 à < 0,25 %	8 397	9 931	19,70%	10 392	0%	10 000 à 20 000	34%	2	4 014	39%	7	
	0,25 à < 0,50 %	14 381	9 021	31,37%	17 212	0%	40 000 à 50 000	32%	3	8 349	49%	18	
	0,50 à < 0,75 %	4 681	4 044	25,43%	5 723	1%	1 000 à 10 000	31%	3	3 138	55%	11	
	0,75 à < 2,50 %	27 071	13 275	30,41%	31 183	1%	50 000 à 60 000	32%	3	23 136	74%	95	
	0,75 à < 1,75 %	16 684	8 707	28,98%	19 281	1%	30 000 à 40 000	32%	3	12 710	66%	43	
	1,75 à < 2,5 %	10 387	4 568	33,12%	11 902	2%	10 000 à 20 000	34%	3	10 426	88%	52	
	2,50 à < 10 %	11 635	5 376	31,23%	13 331	5%	20 000 à 30 000	33%	3	19 572	147%	129	
	2,5 à < 5 %	7 795	3 894	29,76%	8 968	4%	10 000 à 20 000	33%	3	14 625	163%	68	
	5 à < 10 %	3 840	1 482	35,06%	4 363	7%	10 000 à 20 000	32%	3	4 947	113%	61	
	10 à < 100 %	3 043	819	35,37%	3 443	18%	1 000 à 10 000	30%	3	5 254	153%	178	
	10 à < 20 %	2 061	615	33,91%	2 324	14%	1 000 à 10 000	30%	3	3 527	152%	92	
	20 à < 30 %	802	193	39,80%	935	24%	1 000 à 10 000	32%	3	1 504	161%	68	
	30 à < 100 %	180	11	38,68%	184	37%	100 à 1 000	24%	3	223	121%	17	
	100% (défaut)	6 165	894	34,29%	6 472	100%	1 000 à 10 000	58%	2	3 539	55%	3 554	
SOUS-TOTAL		87 888	58 228	30,64%	106 145	8%		32%	3	74 638	70%	3 997	(4 025)
TOTAL		140 260	74 620		166 106					101 080	61%	5 033	(4 865)

⁽¹⁾ Y compris marge de conservatisme

⁽²⁾ Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir note 1.f.5 aux états financiers consolidés condensés du 30 juin 2025).

En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2024												
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés ⁽¹⁾	Pondération moyenne	Montant des pertes anticipées ⁽²⁾	Correction s de valeur et provisions ⁽²⁾	
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
Entreprises - Financements spécialisés	0,00 à < 0,15 %	9 319	3 903	53%	11 374	0,05%	100 à 1 000	31%	3	1 860	16%	1		
	0,00 à < 0,10 %	8 440	2 957	52%	9 989	0,04%	100 à 1 000	32%	3	1 557	16%	1		
	0,10 à < 0,15 %	879	946	53%	1 385	0,12%	0 à 100	19%	4	303	22%			
	0,15 à < 0,25 %	10 493	3 231	59%	12 378	0,21%	100 à 1 000	25%	4	4 233	34%	7		
	0,25 à < 0,50 %	14 117	5 054	58%	17 029	0,39%	100 à 1 000	23%	3	7 558	44%	16		
	0,50 à < 0,75 %	3 803	2 196	56%	5 062	0,68%	100 à 1 000	22%	4	2 874	57%	8		
	0,75 à < 2,50 %	12 149	5 266	55%	15 054	1,31%	1 000 à 10 000	24%	4	7 736	51%	7		
	0,75 à < 1,75 %	10 794	4 440	56%	13 275	1,21%	1 000 à 10 000	23%	4	6 300	47%	6		
	1,75 à < 2,5 %	1 355	826	51%	1 779	2,03%	100 à 1 000	28%	3	1 437	81%	1		
	2,50 à < 10 %	6 251	1 825	59%	7 330	4,34%	100 à 1 000	28%	3	3 743	51%	44		
	2,5 à < 5 %	4 605	1 347	55%	5 355	3,37%	100 à 1 000	29%	3	3 096	58%	23		
	5 à < 10 %	1 646	478	69%	1 976	6,98%	100 à 1 000	26%	3	646	33%	21		
	10 à < 100 %	1 405	464	55%	1 660	16,21%	100 à 1 000	23%	3	657	40%	31		
SOUS-TOTAL	10 à < 20 %	1 056	346	55%	1 247	14,08%	0 à 100	26%	3	246	20%	19		
	20 à < 30 %	337	117	56%	401	22,27%	0 à 100	13%	5	403	100%	12		
	30 à < 100 %	12			12	35,36%	0 à 100	12%	1	8	68%	1		
	100% (défaut)	1 743	81	35%	1 792	100,00%	100 à 1 000	51%	2	1 156	64%	911		
		59 281	22 019	56%	71 680	3,78%		25%	3	29 818	42%	1 024	(978)	
	Entreprises -PME	0,00 à < 0,15 %	1 853	755	54%	2 269	0,07%	100 à 1 000	31%	4	620	27%	1	
		0,00 à < 0,10 %	1 265	399	58%	1 503	0,05%	100 à 1 000	29%	3	260	17%		
0,10 à < 0,15 %		588	355	49%	765	0,12%	100 à 1 000	34%	4	360	47%			
0,15 à < 0,25 %		2 361	833	34%	2 733	0,21%	1 000 à 10 000	30%	2	716	26%	2		
0,25 à < 0,50 %		6 173	1 267	41%	6 711	0,30%	20 000 à 30 000	29%	3	2 373	35%	6		
0,50 à < 0,75 %		1 480	313	34%	1 650	0,66%	1 000 à 10 000	24%	4	728	44%	3		
0,75 à < 2,50 %		10 594	2 408	48%	11 824	1,36%	20 000 à 30 000	31%	3	7 942	67%	52		
0,75 à < 1,75 %		7 022	1 691	49%	7 875	1,03%	10 000 à 20 000	28%	3	4 112	52%	22		
1,75 à < 2,5 %		3 572	717	47%	3 949	2,03%	1 000 à 10 000	38%	3	3 830	97%	30		
2,50 à < 10 %		4 129	4 735	36%	5 869	4,36%	10 000 à 20 000	32%	3	4 128	70%	80		
2,5 à < 5 %		2 631	4 416	36%	4 238	3,36%	1 000 à 10 000	33%	3	2 666	63%	47		
5 à < 10 %		1 498	319	40%	1 631	6,97%	1 000 à 10 000	29%	3	1 462	90%	32		
10 à < 100 %		1 306	130	52%	1 384	17,12%	1 000 à 10 000	31%	3	1 877	136%	70		
10 à < 20 %		844	78	58%	898	12,72%	1 000 à 10 000	33%	4	1 296	144%	38		
20 à < 30 %		419	51	43%	443	23,53%	1 000 à 10 000	27%	2	531	120%	28		
30 à < 100 %		42	1	77%	43	43,17%	100 à 1 000	25%	4	50	116%	5		
100% (défaut)		1 640	151	42%	1 705	100,00%	1 000 à 10 000	47%	2	1 415	83%	822		
SOUS-TOTAL	29 536	10 593	41%	34 145	7,02%		30%	3	19 799	58%	1 035	(986)		
Autres entreprises	0,00 à < 0,15 %	82 647	207 032	46%	178 897	0,05%	10 000 à 20 000	41%	2	40 908	23%	39		
	0,00 à < 0,10 %	57 625	168 997	46%	135 442	0,03%	10 000 à 20 000	42%	2	25 844	19%	19		
	0,10 à < 0,15 %	25 022	38 035	48%	43 455	0,12%	1 000 à 10 000	39%	2	15 063	35%	20		
	0,15 à < 0,25 %	31 356	40 997	42%	48 748	0,21%	10 000 à 20 000	38%	2	21 079	43%	39		
	0,25 à < 0,50 %	28 767	27 445	39%	39 791	0,37%	20 000 à 30 000	33%	3	20 534	52%	50		
	0,50 à < 0,75 %	8 276	7 122	41%	11 354	0,66%	10 000 à 20 000	30%	3	7 005	62%	23		
	0,75 à < 2,50 %	43 505	32 946	44%	58 382	1,37%	40 000 à 50 000	30%	3	52 134	89%	346		
	0,75 à < 1,75 %	28 008	22 072	42%	37 634	1,03%	20 000 à 30 000	30%	3	25 704	68%	111		
	1,75 à < 2,5 %	15 497	10 874	47%	20 748	1,98%	10 000 à 20 000	31%	2	26 430	127%	235		
	2,50 à < 10 %	16 635	16 200	41%	23 468	4,55%	10 000 à 20 000	30%	3	31 951	136%	256		
	2,5 à < 5 %	10 985	11 975	42%	16 098	3,43%	10 000 à 20 000	30%	3	23 375	145%	162		
	5 à < 10 %	5 650	4 226	40%	7 370	7,00%	1 000 à 10 000	29%	3	8 576	116%	94		
	10 à < 100 %	5 849	2 821	52%	7 330	18,04%	1 000 à 10 000	26%	2	9 734	133%	327		
	10 à < 20 %	3 609	2 034	53%	4 704	15,27%	1 000 à 10 000	31%	3	7 537	160%	223		
	20 à < 30 %	2 145	779	49%	2 528	22,58%	1 000 à 10 000	18%	1	2 141	85%	100		
	30 à < 100 %	95	8	38%	98	34,09%	100 à 1 000	10%	2	56	58%	3		
	100% (défaut)	6 374	1 793	41%	7 139	100,00%	1 000 à 10 000	50%	2	5 012	70%	3 772		
SOUS-TOTAL	223 409	336 356	45%	375 110	2,87%		37%	2	188 357	50%	4 851	(4 455)		
TOTAL	312 226	368 968		480 935					237 974	49%	6 910	(6 419)		

(1) Y compris marge de conservatisme

(2) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir note 1.f.5 aux états financiers consolidés condensés du 30 juin 2025).

► Approche IRB fondation (IRBF)

IRBF En millions d'euros	Fourchette de PD	30 juin 2025											
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondé- rés ⁽¹⁾	Pondé- ration moyenne	Montant des pertes antici- pées ⁽²⁾	Correc- tion s de valeur et provi- sions ⁽²⁾
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Entreprises - financements spécialisés		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	
Entreprises - Créances achetées	0,00 à < 0,15 %	9 718	8 981	0,45%	9 758	0%	0 à 100	40%	1	2 012	21%	3	
	0,00 à < 0,10 %	6 915	7 371	0,51%	6 952	0%	0 à 100	40%	0	1 066	15%	1	
	0,10 à < 0,15 %	2 804	1 610	0,16%	2 806	0%	0 à 100	38%	1	946	34%	1	
	0,15 à < 0,25 %	1 862	2 060	0,14%	1 865	0%	0 à 100	36%	0	1 086	58%	1	
	0,25 à < 0,50 %	835	700	1,03%	842	0%	0 à 100	36%	1	647	77%	1	
	0,50 à < 0,75 %	302	574	3,96%	325	1%	0 à 100	30%	1	392	121%	1	
	0,75 à < 2,50 %	1 387	389	4,60%	1 405	1%	0 à 100	33%	1	1 375	98%	6	
	0,75 à < 1,75 %	716	375	3,30%	728	1%	0 à 100	34%	1	911	125%	2	
	1,75 à < 2,5 %	671	14	40,00%	677	2%	0 à 100	32%	1	465	69%	4	
	2,50 à < 10 %	180	42	0,00%	180	5%	0 à 100	26%	0	256	142%	2	
	2,5 à < 5 %	107	15	0,00%	107	4%	0 à 100	26%	0	141	133%	1	
	5 à < 10 %	73	27	0,00%	73	6%	0 à 100	26%	1	115	157%	1	
	10 à < 100 %	425	3	40,00%	427	20%	0 à 100	7%	0	132	31%	4	
	10 à < 20 %	102	0	0,00%	102	14%	0 à 100	10%	0	36	35%	1	
	20 à < 30 %	323	3	40,00%	324	22%	0 à 100	5%	0	96	30%	3	
	30 à < 100 %	0	0	0,00%	0	0%	0 à 100	0%	0	0	0%	0	
	100% (défaut)	1	0	0,00%	1	100%	0 à 100	40%	0	0	35%	0	
SOUS-TOTAL		14 711	12 750	0,72%	14 803	1%		37%	1	5 900	40%	18	-
Autres entreprises	0,00 à < 0,15 %	68 161	244 877	26,33%	132 638	0%	0 à 100	39%	2	31 143	23%	33	
	0,00 à < 0,10 %	50 935	200 162	26,77%	104 510	0%	0 à 100	40%	2	23 525	23%	21	
	0,10 à < 0,15 %	17 226	44 715	24,38%	28 128	0%	0 à 100	38%	2	7 618	27%	12	
	0,15 à < 0,25 %	20 525	46 014	22,86%	31 045	0%	0 à 100	37%	2	12 084	39%	24	
	0,25 à < 0,50 %	18 076	28 801	25,68%	25 473	0%	0 à 100	37%	3	12 178	48%	33	
	0,50 à < 0,75 %	5 391	11 757	15,91%	7 261	1%	0 à 100	35%	2	4 634	64%	16	
	0,75 à < 2,50 %	22 731	25 616	38,39%	32 566	1%	0 à 100	34%	2	25 267	78%	146	
	0,75 à < 1,75 %	15 288	16 836	39,04%	21 861	1%	0 à 100	32%	3	15 043	69%	70	
	1,75 à < 2,5 %	7 444	8 781	37,14%	10 705	2%	0 à 100	37%	2	10 225	96%	76	
	2,50 à < 10 %	8 859	9 761	28,25%	11 616	5%	0 à 100	34%	3	12 954	112%	181	
	2,5 à < 5 %	5 732	6 842	28,68%	7 694	4%	0 à 100	35%	3	7 943	103%	90	
	5 à < 10 %	3 127	2 918	27,24%	3 922	7%	0 à 100	34%	2	5 011	128%	91	
	10 à < 100 %	2 355	2 517	38,99%	3 336	16%	0 à 100	31%	3	4 541	136%	157	
	10 à < 20 %	1 764	2 133	39,59%	2 609	14%	0 à 100	32%	3	3 590	138%	113	
	20 à < 30 %	555	364	35,81%	685	23%	0 à 100	27%	2	888	130%	40	
	30 à < 100 %	36	20	32,69%	43	42%	0 à 100	29%	3	63	148%	5	
	100% (défaut)	2 085	1 142	39,48%	2 536	100%	0 à 100	40%	3	484	19%	1 068	
SOUS-TOTAL		148 184	370 485	26,53%	246 471	1,77%		38%	2	103 285	42%	1 660	(1 432)
TOTAL		162 895	383 235		261 274					109 186	42%	1 678	(1 432)

⁽¹⁾ Y compris marge de conservatisme

⁽²⁾ Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir note 1.f.5 aux états financiers consolidés condensés du 30 juin 2025).

► **TABLEAU N° 41 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRB SUR LE PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS (EU CR6)**

► **Approche IRB avancée (IRBA)**

IRBA En millions d'euros	Fourchette de PD	30 juin 2025										
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés (1)	Pondé- ration	Montant des pertes antici- pées(2)	Corrections de valeur et provisions (2)
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k
Clientèle de détail - Garanties par bien immobilier résidentiel	0,00 à < 0,15 %	86 135	1 596	43,38%	86 827	0,06%	15%	5	2 546	3%	8	
	0,00 à < 0,10 %	79 341	1 397	43,38%	79 947	0,06%	15%	5	2 209	3%	7	
	0,10 à < 0,15 %	6 794	199	43,37%	6 880	0,12%	15%	5	337	5%	1	
	0,15 à < 0,25 %	23 354	516	43,86%	23 580	0,19%	17%	5	1 710	7%	7	
	0,25 à < 0,50 %	26 615	392	42,85%	26 783	0,38%	15%	5	2 757	10%	16	
	0,50 à < 0,75 %	4 428	77	42,00%	4 460	0,57%	15%	5	603	14%	4	
	0,75 à < 2,50 %	23 431	483	41,40%	23 631	1,44%	23%	5	8 968	38%	80	
	0,75 à < 1,75 %	17 253	419	41,36%	17 427	1,18%	25%	5	6 381	37%	54	
	1,75 à < 2,5 %	6 178	64	41,66%	6 204	2,18%	19%	5	2 587	42%	25	
	2,50 à < 10 %	6 629	75	41,78%	6 660	4,83%	20%	5	4 595	69%	63	
	2,5 à < 5 %	3 795	50	41,49%	3 816	3,44%	21%	5	2 337	61%	27	
	5 à < 10 %	2 834	25	42,36%	2 844	6,71%	20%	5	2 258	79%	37	
	10 à < 100 %	2 709	27	42,08%	2 721	24,75%	21%	5	3 093	114%	141	
	10 à < 20 %	1 523	17	42,15%	1 531	13,28%	20%	5	1 660	108%	41	
	20 à < 30 %	210	4	40,11%	212	22,82%	17%	5	217	102%	8	
	30 à < 100 %	976	5	43,35%	978	43,10%	23%	5	1 216	124%	92	
	100% (défaut)	1 405	4	41,30%	1 406	100,00%	19%	4	948	67%	324	
SOUS-TOTAL		174 706	3 169	43,01%	176 069	1,69%	17%	5	25 221	14%	644	(300)
TOTAL		174 706	3 169		176 069				25 221	14%	644	(300)

(1) Y compris marge de conservatisme

(2) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir note 1.f.5 aux états financiers consolidés condensés du 30 juin 2025).

	a	b	c	d	e	f	h	i	j	k	l	m
		31 décembre 2024										
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés (1)	Pondé- ration	Montant des pertes antici- pées(2)	Corrections de valeur et provisions (2)
En millions d'euros	Fourchette de PD	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k
Clientèle de détail - Garanties par bien immobilier résidentiel	0,00 à < 0,15 %	87 313	1 357	100%	88 672	0,05%	15%	5	2 095	2%	7	
	0,00 à < 0,10 %	77 557	1 202	100%	78 759	0,04%	15%	5	1 639	2%	5	
	0,10 à < 0,15 %	9 757	154	101%	9 913	0,12%	15%	5	456	5%	2	
	0,15 à < 0,25 %	24 539	534	101%	25 079	0,18%	17%	5	1 820	7%	8	
	0,25 à < 0,50 %	32 459	483	100%	32 943	0,38%	15%	5	3 305	10%	18	
	0,50 à < 0,75 %	4 914	140	101%	5 056	0,67%	17%	5	851	17%	6	
	0,75 à < 2,50 %	21 859	546	100%	22 405	1,51%	24%	5	9 324	42%	80	
	0,75 à < 1,75 %	15 006	459	100%	15 466	1,25%	26%	5	6 428	42%	53	
	1,75 à < 2,5 %	6 852	87	100%	6 939	2,10%	18%	5	2 896	42%	26	
	2,50 à < 10 %	7 219	85	100%	7 305	4,86%	21%	5	5 348	73%	71	
	2,5 à < 5 %	3 848	59	100%	3 908	3,41%	22%	5	2 571	66%	29	
	5 à < 10 %	3 371	26	100%	3 397	6,54%	19%	5	2 777	82%	43	
	10 à < 100 %	2 599	32	100%	2 632	23,63%	23%	5	3 379	128%	140	
	10 à < 20 %	1 455	22	100%	1 478	13,52%	23%	5	1 831	124%	46	
	20 à < 30 %	53	1	100%	54	25,72%	20%	5	70	129%	3	
	30 à < 100 %	1 091	9	100%	1 100	37,10%	22%	5	1 478	134%	91	
	100% (défaut)	1 421	5	96%	1 426	100,00%	19%	4	1 237	87%	427	
	SOUS-TOTAL	182 323	3 183	100%	185 517	1,61%	17%	5	27 360	15%	756	(610)
Clientèle de détail - Garanties par bien immobilier commercial	0,00 à < 0,15 %	1 037	23	53%	1 053	0,06%	23%	4	30	3%		
	0,00 à < 0,10 %	961	15	62%	973	0,05%	23%	5	26	3%		
	0,10 à < 0,15 %	77	8	34%	80	0,12%	18%	4	4	4%		
	0,15 à < 0,25 %	440	78	28%	476	0,20%	20%	4	34	7%		
	0,25 à < 0,50 %	2 797	256	35%	2 921	0,34%	20%	4	286	10%	2	
	0,50 à < 0,75 %	1 160	95	38%	1 206	0,68%	20%	4	201	17%	2	
	0,75 à < 2,50 %	2 495	226	39%	2 603	1,44%	17%	4	624	24%	7	
	0,75 à < 1,75 %	1 836	179	41%	1 925	1,22%	17%	4	409	21%	4	
	1,75 à < 2,5 %	659	47	32%	679	2,06%	18%	4	215	32%	3	
	2,50 à < 10 %	1 924	150	38%	1 991	4,51%	18%	4	931	47%	16	
	2,5 à < 5 %	1 211	91	42%	1 255	3,40%	18%	4	526	42%	8	
	5 à < 10 %	713	59	31%	735	6,40%	17%	4	405	55%	8	
	10 à < 100 %	442	21	46%	454	18,73%	22%	4	446	98%	19	
	10 à < 20 %	315	18	47%	325	14,08%	22%	4	319	98%	10	
	20 à < 30 %	77	3	32%	78	24,95%	16%	4	63	81%	3	
	30 à < 100 %	50	1	81%	51	38,87%	26%	4	63	124%	5	
	100% (défaut)	244	3	37%	254	100,00%	36%	3	247	97%	84	
	SOUS-TOTAL	10 539	852	37%	10 959	4,44%	19%	4	2 798	26%	130	(90)
TOTAL		192 862	4 035		196 476				30 158	15%	886	(700)

(1) Y compris marge de conservatisme

(2) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir note 1.f.5 aux états financiers consolidés condensés du 30 juin 2025).

► **TABLEAU N°42 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRB SUR LE PORTEFEUILLE AUTRES CLIENTÈLE DE DETAIL (EU CR6)**

► Approche IRB avancée (IRBA)

IRBA En millions d'euros	Fourchette de PD	30 juin 2025										
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondé- rés ⁽¹⁾	Pondé- ration	Montant des pertes anticipées ⁽²⁾	Corrections de valeur et provisions ⁽²⁾
		a	b	c	d	e	f	h	i	j	k	l
Clientèle de détail - Expositions renouvelables	0,00 à < 0,15 %	0	129	0%	0	0%	80%	1	0	9%	0	
	0,00 à < 0,10 %	0	129	0%	0	0%	78%	1	0	8%	0	
	0,10 à < 0,15 %	0	0	0%	0	0%	80%	1	0	9%	0	
	0,15 à < 0,25 %	34	3 126	72%	2 376	0%	50%	1	120	5%	2	
	0,25 à < 0,50 %	188	996	38%	589	0%	50%	1	60	10%	1	
	0,50 à < 0,75 %	4	349	61%	228	1%	51%	1	34	15%	1	
	0,75 à < 2,50 %	235	326	41%	379	1%	51%	1	101	27%	3	
	0,75 à < 1,75 %	235	326	41%	379	1%	51%	1	101	27%	3	
	1,75 à < 2,5 %	0	0	42%	0	2%	80%	1	0	97%	0	
	2,50 à < 10 %	1 365	321	43%	1 600	5%	53%	2	1 094	68%	43	
	2,5 à < 5 %	788	282	42%	954	3%	52%	1	513	54%	17	
	5 à < 10 %	577	38	50%	646	7%	54%	2	581	90%	25	
	10 à < 100 %	523	32	31%	570	22%	53%	2	765	134%	66	
	10 à < 20 %	350	18	38%	386	13%	54%	2	480	124%	27	
	20 à < 30 %	1	1	0%	1	25%	67%	4	2	205%	0	
	30 à < 100 %	173	13	24%	183	41%	51%	2	283	154%	39	
	100% (défaut)	305	8	16%	307	100%	70%	2	167	54%	183	
SOUS-TOTAL		2 653	5 288	59%	6 049	9%	51%	1	2 341	39%	298	(159)
Expositions de vente au détail - Créances achetées	0,00 à < 0,15 %	0	0	0%	0	0%	0%	0	0	0%	0	
	0,00 à < 0,10 %	0	0	0%	0	0%	0%	0	0	0%	0	
	0,10 à < 0,15 %	0	0	0%	0	0%	0%	0	0	0%	0	
	0,15 à < 0,25 %	0	0	0%	0	0%	0%	0	0	0%	0	
	0,25 à < 0,50 %	0	0	0%	0	0%	0%	0	0	0%	0	
	0,50 à < 0,75 %	0	0	0%	0	0%	0%	0	0	0%	0	
	0,75 à < 2,50 %	1 041	0	0%	1 041	2%	17%	1	273	26%	2	
	0,75 à < 1,75 %	0	0	0%	0	0%	0%	0	0	0%	0	
	1,75 à < 2,5 %	1 041	0	0%	1 041	2%	17%	1	273	26%	2	
	2,50 à < 10 %	198	0	0%	198	5%	15%	1	56	28%	1	
	2,5 à < 5 %	0	0	0%	0	0%	0%	0	0	0%	0	
	5 à < 10 %	198	0	0%	198	5%	15%	1	56	28%	1	
	10 à < 100 %	29	0	0%	29	18%	12%	1	8	26%	0	
	10 à < 20 %	29	0	0%	29	18%	12%	1	7	26%	0	
	20 à < 30 %	1	0	0%	1	22%	6%	0	0	27%	0	
	30 à < 100 %	0	0	0%	0	0%	0%	0	0	0%	0	
	100% (défaut)	32	0	0%	32	100%	100%	1	17	52%	0	
SOUS-TOTAL		1 300	0	0%	1 300	5%	16%	1	353	27%	2	-
Autres clientèle de détail non-PME	0,00 à < 0,15 %	11 261	3 966	78%	14 378	0%	30%	3	1 556	11%	3	
	0,00 à < 0,10 %	10 401	3 529	80%	13 230	0%	29%	3	1 347	10%	2	
	0,10 à < 0,15 %	860	437	66%	1 148	0%	32%	3	208	18%	0	
	0,15 à < 0,25 %	6 422	1 819	73%	7 769	0%	39%	3	1 352	17%	6	
	0,25 à < 0,50 %	14 989	3 056	52%	16 652	0%	32%	3	3 093	19%	19	
	0,50 à < 0,75 %	5 587	762	45%	5 930	1%	32%	3	1 389	23%	12	
	0,75 à < 2,50 %	19 702	3 752	58%	22 058	1%	39%	3	9 884	45%	122	
	0,75 à < 1,75 %	14 415	2 972	57%	16 184	1%	38%	3	6 605	41%	72	
	1,75 à < 2,5 %	5 287	780	65%	5 875	2%	40%	3	3 280	56%	49	
	2,50 à < 10 %	10 476	1 329	48%	11 227	5%	37%	3	6 475	58%	199	
	2,5 à < 5 %	6 542	882	52%	7 070	4%	37%	3	4 004	57%	94	
	5 à < 10 %	3 934	447	42%	4 157	7%	37%	3	2 471	59%	105	
	10 à < 100 %	4 223	303	59%	4 456	21%	41%	3	3 855	86%	370	
	10 à < 20 %	2 695	226	56%	2 859	13%	41%	3	2 188	77%	149	
	20 à < 30 %	288	43	35%	305	25%	34%	3	245	80%	25	
	30 à < 100 %	1 240	34	104%	1 292	37%	42%	3	1 421	110%	196	
	100% (défaut)	4 882	105	127%	5 019	100%	57%	2	2 851	57%	2 462	
SOUS-TOTAL		77 540	15 092	63%	87 491	8%	35%	3	30 455	35%	3 193	(2 916)
TOTAL		81 494	20 380		94 840				33 149	35%	3 494	(3 075)

(1) Y compris marge de conservatisme

(2) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir note 1.f.5 aux états financiers consolidés condensés du 30 juin 2025).

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	h	i	j	k	l	m
	Fourchette de PD	31 décembre 2024										
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés ⁽¹⁾	Pondération	Montant des pertes anticipées ⁽²⁾	Corrections de valeur et provisions ⁽²⁾
		a	b	c	d	e		h	i	j	k	l
Clientèle de détail - Expositions renouvelables	0,00 à < 0,15 %	33	1 775	73%	1 843	0,05%	33%	1	24	1%	0	
	0,00 à < 0,10 %	28	1 655	73%	1 706	0,04%	33%	1	20	1%	0	
	0,10 à < 0,15 %	4	120	72%	137	0,12%	39%	1	4	3%	0	
	0,15 à < 0,25 %	98	3 619	72%	2 876	0,17%	29%	1	92	3%	1	
	0,25 à < 0,50 %	245	1 334	44%	898	0,40%	34%	1	67	7%	1	
	0,50 à < 0,75 %	4	372	65%	248	0,65%	25%	1	20	8%	0	
	0,75 à < 2,50 %	421	718	50%	894	1,39%	41%	1	205	23%	5	
	0,75 à < 1,75 %	361	636	48%	748	1,24%	41%	1	159	21%	4	
	1,75 à < 2,5 %	61	82	67%	147	2,17%	40%	1	46	32%	1	
	2,50 à < 10 %	1 498	442	43%	1 805	5,00%	46%	1	1 140	63%	42	
	2,5 à < 5 %	858	363	41%	1 063	3,49%	43%	1	503	47%	16	
	5 à < 10 %	640	79	49%	742	7,15%	49%	1	637	86%	26	
	10 à < 100 %	612	66	41%	701	21,51%	50%	1	932	133%	74	
	10 à < 20 %	406	45	47%	473	12,75%	51%	1	588	124%	31	
	20 à < 30 %	0	18	19%	4	27,01%	46%	1	5	147%	0	
	30 à < 100 %	205	3	82%	225	39,83%	47%	1	339	151%	42	
	100% (défaut)	548	28	76%	616	100,00%	61%	1	320	52%	344	
	SOUS-TOTAL	3 460	8 353	64%	9 881	8,91%	36%	1	2 800	28%	469	(407)
Autres clientèle de détail PME	0,00 à < 0,15 %	2 093	468	56%	2 416	0,07%	25%	4	96	4%	0	
	0,00 à < 0,10 %	1 709	281	66%	1 935	0,05%	24%	4	60	3%	0	
	0,10 à < 0,15 %	384	187	41%	481	0,13%	28%	3	36	8%	0	
	0,15 à < 0,25 %	1 838	759	72%	2 442	0,22%	35%	2	313	13%	2	
	0,25 à < 0,50 %	4 536	1 663	69%	5 811	0,32%	31%	3	873	15%	6	
	0,50 à < 0,75 %	2 247	455	59%	2 563	0,67%	34%	3	632	25%	6	
	0,75 à < 2,50 %	7 217	1 647	78%	8 624	1,59%	35%	2	3 228	37%	47	
	0,75 à < 1,75 %	3 761	1 183	79%	4 766	1,20%	35%	2	1 595	33%	20	
	1,75 à < 2,5 %	3 456	464	77%	3 858	2,08%	34%	2	1 633	42%	27	
	2,50 à < 10 %	3 209	704	68%	3 780	4,78%	32%	2	1 572	42%	58	
	2,5 à < 5 %	1 793	445	72%	2 169	3,63%	33%	2	887	41%	26	
	5 à < 10 %	1 416	259	60%	1 611	6,33%	30%	2	686	43%	31	
	10 à < 100 %	1 639	197	80%	1 869	18,10%	40%	3	1 314	70%	133	
	10 à < 20 %	1 216	154	79%	1 379	13,09%	41%	3	915	66%	72	
	20 à < 30 %	117	25	79%	148	26,71%	34%	2	109	74%	14	
	30 à < 100 %	307	17	88%	342	34,57%	39%	2	290	85%	47	
	100% (défaut)	2 104	75	86%	2 240	100,00%	46%	1	1 307	58%	1060	
	SOUS-TOTAL	24 883	5 969	70%	29 746	9,88%	33%	3	9 336	31%	1 311	(1 243)
Autres clientèle de détail non-PME	0,00 à < 0,15 %	5 155	1 785	81%	6 680	0,06%	30%	3	416	6%	1	
	0,00 à < 0,10 %	4 116	1 338	77%	5 213	0,05%	28%	3	251	5%	1	
	0,10 à < 0,15 %	1 039	447	92%	1 467	0,12%	34%	3	165	11%	1	
	0,15 à < 0,25 %	4 166	579	87%	4 720	0,19%	41%	3	883	19%	4	
	0,25 à < 0,50 %	6 642	1 615	93%	8 281	0,39%	33%	3	1 899	23%	10	
	0,50 à < 0,75 %	2 489	277	96%	2 801	0,58%	36%	2	890	32%	6	
	0,75 à < 2,50 %	9 159	1 318	95%	10 602	1,39%	38%	2	5 218	49%	57	
	0,75 à < 1,75 %	6 577	1 131	97%	7 795	1,14%	38%	2	3 548	46%	33	
	1,75 à < 2,5 %	2 582	187	84%	2 807	2,11%	39%	2	1 671	60%	23	
	2,50 à < 10 %	4 741	574	94%	5 360	4,46%	40%	2	3 608	67%	100	
	2,5 à < 5 %	3 477	386	92%	3 900	3,49%	39%	2	2 444	63%	53	
	5 à < 10 %	1 264	188	97%	1 460	7,05%	45%	2	1 164	80%	47	
	10 à < 100 %	1 418	80	97%	1 512	22,77%	45%	2	1 650	109%	152	
	10 à < 20 %	809	62	97%	879	13,36%	47%	2	884	101%	55	
	20 à < 30 %	14	2	88%	16	26,60%	38%	3	16	106%	2	
	30 à < 100 %	596	17	98%	617	36,09%	43%	2	749	122%	95	
	100% (défaut)	2 005	14	81%	2 019	100,00%	62%	2	1 089	54%	1279	
	SOUS-TOTAL	35 776	6 242	90%	41 975	6,70%	36%	3	15 654	37%	1 608	(1 411)
TOTAL		64 118	20 564		81 601				27 789	34%	3 388	(3 061)

⁽¹⁾ Y compris marge de conservatisme

⁽²⁾ Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir note 1.f.5 aux états financiers consolidés condensés du 30 juin 2025).

Risque de crédit approche standard

Actualisation du tableau n° 44 du Document d'enregistrement universel 2024 p.453.

► TABLEAU N°44 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD PAR CLASSE D'EXPOSITION STANDARD (EU CR4)

		a		b		c		d		e		f	
En millions d'euros		30 juin 2025											
		Exposition brute		Exposition nette de provisions		Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	Densité des actifs pondérés				
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan						
1	Administrations centrales et banques centrales	31 093	46	31 033	46	34 993	15	12 161	39%				
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	3 893	4 555	3 892	4 555	3 894	854	1 768	21%				
EU 2a	Administrations régionales ou locales	2 159	1 325	2 158	1 325	2 031	511	635	18%				
EU 2b	Entités du secteur public	1 734	3 231	1 734	3 231	1 863	343	1 133	23%				
3	Banques multilatérales de développement	4 947	1	4 947	1	5 369	1						
EU 3a	Organisations internationales	1 418	2	1 418	2	1 418	2	1	0%				
4	Établissements	11 806	2 263	11 795	2 261	10 023	1 145	7 662	55%				
5	Obligations garanties												
6	Entreprises	86 173	30 533	85 909	30 488	84 131	8 966	70 276	60%				
6.1	Dont: Financement spécialisé	332	504	332	504	332	200	503	60%				
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	19 539		19 535		19 534		47 917	245%				
EU 7a	Dont expositions sur créances subordonnées	429		424		424		636	150%				
EU 7b	Dont actions	19 110		19 110		19 110		47 281	247%				
8	Clientèle de détail	93 267	46 688	91 830	46 644	86 384	4 445	62 717	45%				
	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier												
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	40 594	2 527	40 465	2 522	36 750	929	17 893	42%				
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	28 068	206	28 060	206	24 680	67	8 304	29%				
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	359	7	359	7	334	3	327	89%				
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	9 237	1 490	9 137	1 487	8 887	517	5 819	55%				
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	2 420	409	2 409	408	2 363	183	2 474	88%				
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	509	415	502	414	487	159	969	106%				
10	Expositions en défaut	10 077	428	4 740	367	4 564	93	5 124	100%				
EU 10a	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme												
EU 10b	Organismes de placement collectif	5 792	3 706	5 791	3 706	5 791	1 333	13 959	147%				
EU 10c	Autres éléments	68 611	20 152	68 611	20 152	68 611	3 778	43 987	50%				
	Expositions présentant un risque particulièrement élevé ⁽¹⁾												
17	TOTAL	377 210	110 903	369 966	110 745	361 463	21 560	283 466	59%				

⁽¹⁾ Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

		a		b		c		d		e		f	
En millions d'euros		31 décembre 2024											
		Exposition brute		Exposition nette de provisions		Valeur exposée au risque		Actifs pondérés		Densité des actifs pondérés			
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan						
1	Administrations centrales et banques centrales	31 582	22	31 536	22	35 988	5	7 463	21%				
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale												
EU 2a	Administrations régionales ou locales	2 286	1 108	2 281	1 108	1 973	314	569	25%				
EU 2b	Entités du secteur public	1 335	1 141	1 333	1 140	1 321	385	965	57%				
3	Banques multilatérales de développement	4 657	3	4 657	3	4 918	2						
EU 3a	Organisations internationales	1 322	2	1 322	2	1 322	1						
4	Établissements	13 709	2 819	13 702	2 816	13 747	1 194	4 746	32%				
5	Obligations garanties												
6	Entreprises	93 488	17 997	93 229	17 948	86 265	6 945	71 688	77%				
6.1	dont: Financement spécialisé												
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions												
EU 7a	dont expositions sur créances subordonnées												
EU 7b	dont actions	82	185	82	185	82	92	1 704	979%				
8	Clientèle de détail	96 104	30 362	94 723	30 315	91 974	2 164	64 540	69%				
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	40 122	2 205	39 856	2 194	35 488	991	16 855	46%				
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC												
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE												
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE												
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE												
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE												
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)												
10	Expositions en défaut	10 365	304	5 113	262	4 870	73	5 488	111%				
EU 10a	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme												
EU 10b	Organismes de placement collectif	5 303	3 413	5 302	3 413	5 302	1 475	10 961	162%				
EU 10c	Autres éléments	66 315	4 260	66 315	4 260	66 315	4 158	41 788	59%				
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé ⁽¹⁾	217	15	214	15	214	6	324	147%				
12	TOTAL	366 886	63 836	359 665	63 684	349 779	17 804	227 092	62%				

⁽¹⁾ Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

► **TABLEAU N°45 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD (EU CR5)**

Taux de pondération En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q									
	30 juin 2025																									
	Valeur exposée au risque (bilan et hors-bilan)																									
	0 %	2%	4%	10%	20 %	30%	35 %	40%	45%	50 %	60%	70%	75 %	80%	90%	100 %	105%	110%	130%	150 %	250%	370%	400%	1250%	Autres	Total
1 Administrations centrales et banques centrales	26 506				497					51						4 237				1 495	2 222					35 008
2 Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration fiscale	1 290				2 023					143						1 292										4 748
EU 2a Administrations régionales ou locales	504				1 751					6						282										2 542
EU 2b Entités du secteur public	786				272					137						1 010										2 205
3 Banques multilatérales de développement	5 369																									5 369
EU 3a Organisations internationales	1 418									2																1 420
4 Établissements					4 879	1 408		2		983						140				3 755						11 168
5 Obligations garanties																										-
6 Entreprises					20 568					7 614		25	4 284			58 946			120	1 400				140		93 097
6.1 Dont: Financement spécialisé																413			120							532
7 Expositions sur créances subordonnées et sur actions	213																			424	18 874		24			19 534
EU 7a Expositions sur créances subordonnées																				424						424
EU 7b Actions	213																				18 874		24			19 110
8 Clientèle de détail							3 925		140			84 851				1 396								517		90 829
9 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC					19 096	37	9		13	84	6 683	943	6 549		182	1 850	13	206		1 860				153		37 679
9.1 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE					19 007						9		5 411			168								152		24 747
9.1.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué													8			35								12		55
9.1.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)					19 007					9																19 015
9.1.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)													5 403			133								140		5 676

a		b	c	d	e	f		g		h		i		j		k		l		m		n		o		p		q	
Taux de pondération En millions d'euros		30 juin 2025																											
		Valeur exposée au risque (bilan et hors-bilan)																											
		0 %	2%	4%	10%	20 %	30%	35 %	40%	45%	50 %	60%	70%	75 %	80%	90%	100 %	105%	110%	130%	150 %	250%	370%	400%	1250%	Autres	Total		
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE					25	37	9		13		43		25		3	13				169								337
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE					35					84	6 506		1 097			1 635				47								9 404
9.3.1	aucun fractionnement de prêt n'est appliqué													36			521				2								559
9.3.2	fractionnement de prêt appliqué (garanti)					2						6 506																	6 507
9.3.3	fractionnement de prêt appliqué (non garanti)					34					84			1 061			1 114				46								2 338
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE					28						126	943	17		182	44		206		998								2 545
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)																				646								646
10	Expositions en défaut						1			1							3 714	2	1		937								4 656
EU 10a	Expositions présentant un risque particulièrement élevé ⁽²⁾																												-
EU 10b	Parts ou actions d'organismes de placement collectif	491				1	180				38						1 003				372	3 607					1 433		7 124
EU 10c	Autres éléments	8 447				59					225						15 674									49	47 936		72 389
11	TOTAL	43 734	-	-	-	47 122	1 626	3 934	2	154	9 140	6 683	969	95 684	-	182	88 253	15	208	120	10 242	24 703	-	24	49	50 178		383 023	

⁽¹⁾ Expositions sur des contreparties ne faisant pas l'objet d'évaluation de crédit par les agences ou organismes de notation externes.

⁽²⁾ Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

Taux de pondération En millions d'euros		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q									
		31 décembre 2024																									
		Valeur exposée au risque (bilan et hors-bilan)																									
		0 %	2%	4%	10%	20 %	30%	35 %	40%	45%	50 %	60%	70%	75 %	80%	90%	100 %	105%	110%	130%	150 %	250%	370%	400%	1250%	Autres	Total
1	Administrations centrales et banques centrales	28 896				249				613						4 491				1 744						35 993	9 999
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale																										
EU 2a	Administrations régionales ou locales	352				1 701				5						228										2 287	1 116
EU 2b	Entités du secteur public	496				237				94						863									17	1 706	367
3	Banques multilatérales de développement	4 920																								4 920	261
EU 3a	Organisations internationales	1 323																								1 323	
4	Établissements					11 459				2 053						1 417				10						14 940	499
5	Obligations garanties																										
6	Entreprises					20 211		6		7 729						64 102				1 161						93 209	58 767
6.1	Dont: Financement spécialisé																										
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions																										
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées																										
EU 7b	Actions																				54			120		174	174
8	Clientèle de détail							3 945				90 192														94 138	94 138
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC																										
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE																										
9.1.1	aucun fractionnement de prêt n'est appliqué																										
9.1.2	fractionnement de prêt appliqué (garanti)																										
9.1.3	fractionnement de prêt appliqué (non garanti)																										

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q										
Taux de pondération En millions d'euros		31 décembre 2024																										
		Valeur exposée au risque (bilan et hors-bilan)																										
		0 %	2%	4%	10%	20 %	30%	35 %	40%	45%	50 %	60%	70%	75 %	80%	90%	100 %	105%	110%	130%	150 %	250%	370%	400%	1250%	Autres	Total	dont non notée ⁽¹⁾
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE																											
	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE																											
9.3	aucun fractionnement																											
9.3.1	de prêt n'est appliqué																											
9.3.2	fractionnement de prêt appliqué (garanti)																											
9.3.3	fractionnement de prêt appliqué (non garanti)																											
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE																											
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)																											
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier						23 223			6 013			3 211			3 718				212						102	36 479	27 092
10	Expositions en défaut															3 854				1 089						4 943	4 811	
EU 10a	Expositions présentant un risque particulièrement élevé ⁽²⁾																											
EU 10b	Parts ou actions d'organismes de placement collectif	589				128				261						1 185				10						4 603	6 777	6 160
EU 10c	Autres éléments	7 812				319				1 688						15 194										45 461	70 473	61 286
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé ⁽²⁾																			220						220	220	
17	TOTAL	44 388	-	-	-	34 304		27 174		18 456		-	93 404			95 052				4 446	-	54		120	50 184	367 583	264 890	

⁽¹⁾ Expositions sur des contreparties ne faisant pas l'objet d'évaluation de crédit par les agences ou organismes de notation externes.

⁽²⁾ Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

Risque de crédit : Participations en actions traitées selon la méthode standard

Actualisation du tableau n° 46 du Document d'enregistrement universel 2024 p.458.

► TABLEAU N°46 : PARTICIPATIONS EN ACTIONS EN MÉTHODE STANDARD (EU CR10)

	a	b	c	d	e	f
	30 juin 2025					
En millions d'euros	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Montant des pertes anticipées
Expositions sur actions portant sur les banques centrales	213		0%	213		
Expositions sur actions prises dans le cadre de programme législatifs			100%			
Autres expositions sur actions	18 873	39	250%	18 889	47 224	
Investissements à des fins de revente à court terme et investissements dans des entreprises de capital-risque ou investissements similaires qui sont acquis en vue de réaliser d'importantes plus-values à court terme	24		400%	24	97	
TOTAL	19 110	39		19 126	47 321	-

Sont présentées ci-dessous les participations en actions en méthode de pondération simple au 31 décembre 2024:

	a	b	c	d	e	f
	31 décembre 2024					
En millions d'euros	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	2 010	19	190%	2 019	3 836	16
Expositions sur actions cotées	699		290%	699	2 028	6
Autres expositions sur actions	8 942		370%	8 942	33 085	215
TOTAL	11 651	19		11 660	38 949	236

Expositions, provisions et coût du risque

Actualisation du tableau n°48 du Document d'enregistrement universel 2024 p.460

► TABLEAU N°48 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (EU CR1)

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	n	o
	30 juin 2025													
	Valeur brute comptable						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes			Expositions non performantes			Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont en défaut		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont en défaut		
005 Comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue	205 751	204 901	851	1	-	1	(24)	(16)	(8)	(1)	-	(1)	862	-
010 Prêts et créances	936 748	871 075	65 673	26 870	346	26 525	(3 646)	(1 778)	(1 867)	(13 033)	(7)	(13 026)	520 056	8 871
020 Banques centrales	22 307	22 307											7 503	
030 Administrations publiques	36 473	34 901	1 571	251	117	134	(15)	(8)	(7)	(59)	(2)	(56)	9 075	62
040 Établissements de crédit	17 867	17 609	258	66		65	(7)	(6)	(2)	(62)		(62)	13 394	3
050 Autres sociétés financières	117 051	114 907	2 145	941	1	941	(87)	(48)	(40)	(768)		(768)	19 411	158
060 Sociétés non financières	414 861	369 945	44 916	15 021	205	14 816	(1 405)	(658)	(746)	(7 071)	(3)	(7 068)	237 703	5 910
070 dont PME	131 339	115 004	16 334	6 233	115	6 118	(613)	(328)	(285)	(2 479)	(3)	(2 477)	90 180	2 772
080 Ménages	328 189	311 406	16 783	10 591	22	10 569	(2 132)	(1 059)	(1 073)	(5 074)	(1)	(5 073)	232 971	2 738
090 Titres de dette	237 170	235 477	1 692	409	-	409	(76)	(34)	(42)	(303)	-	(303)	3 667	-
100 Banques centrales	5 887	4 980	906											
110 Administrations publiques	163 820	163 240	580				(46)	(15)	(31)				118	
120 Établissements de crédit	26 596	26 535	62	101		101	(1)	(1)	(1)	(101)		(101)	3 549	
130 Autres sociétés financières	33 329	33 185	144	217		217	(25)	(16)	(9)	(140)		(140)		
140 Sociétés non financières	7 537	7 537		91		91	(3)	(3)		(62)		(62)		
150 Expositions hors bilan	579 080	555 692	23 387	2 415	2	2 413	(379)	(185)	(194)	(376)	-	(376)	147 292	691
160 Banques centrales	69 167	69 167											68 931	
170 Administrations publiques	8 343	7 102	1 241				(2)	(2)	(1)				628	
180 Établissements de crédit	28 627	28 325	302				(9)	(5)	(4)				6 606	
190 Autres sociétés financières	67 842	66 174	1 668	15		15	(19)	(13)	(6)	(3)		(3)	16 543	9
200 Sociétés non financières	351 110	332 118	18 992	2 256		2 256	(283)	(125)	(158)	(368)		(368)	50 849	669
210 Ménages	53 990	52 806	1 183	144	2	142	(66)	(42)	(24)	(5)		(5)	3 735	13
220 TOTAL	1 958 748	1 867 145	91 604	29 695	348	29 347	(4 125)	(2 014)	(2 111)	(13 713)	(7)	(13 705)	671 877	9 562

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	n	o
	31 décembre 2024													
	Valeur brute comptable						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes			Expositions non performantes			Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont en défaut		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont en défaut		
005 Comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue	188 522	187 857	665	1	-	1	(19)	(15)	(4)	-	-	-	759	-
010 Prêts et créances	928 317	858 701	69 616	26 998	498	26 501	(3 720)	(1 810)	(1 909)	(13 439)	(8)	(13 431)	524 030	8 646
020 Banques centrales	10 646	10 646											4 270	
030 Administrations publiques	35 523	33 951	1 573	261	89	171	(17)	(8)	(9)	(64)	(3)	(61)	8 954	79
040 Établissements de crédit	12 242	12 143	98	77	1	76	(10)	(6)	(4)	(71)		(71)	6 411	1
050 Autres sociétés financières	114 808	111 624	3 184	1 053	3	1 050	(92)	(42)	(51)	(854)		(854)	18 314	139
060 Sociétés non financières	422 317	375 443	46 874	14 912	394	14 518	(1 406)	(635)	(771)	(7 219)	(4)	(7 214)	251 579	5 683
070 dont PME	126 007	110 597	15 411	6 162	107	6 056	(629)	(314)	(315)	(2 537)	(2)	(2 535)	86 554	2 731
080 Ménages	332 782	314 895	17 888	10 696	11	10 685	(2 195)	(1 120)	(1 075)	(5 232)	(1)	(5 231)	234 503	2 744
090 Titres de dette	223 009	220 815	2 194	422	-	422	(64)	(25)	(39)	(288)		(288)	3 925	
100 Banques centrales	6 056	4 847	1 209											
110 Administrations publiques	151 791	151 100	691				(39)	(14)	(26)				350	
120 Établissements de crédit	25 990	25 900	90	101		101	(9)	(7)	(2)	(101)		(101)	3 575	
130 Autres sociétés financières	32 275	32 105	171	259		259	(12)	(1)	(11)	(133)		(133)		
140 Sociétés non financières	6 896	6 863	33	62		62	(3)	(3)		(54)		(54)		
150 Expositions hors bilan	596 936	573 146	23 790	2 441	2	2 439	(387)	(181)	(206)	(318)	-	(318)	154 322	749
160 Banques centrales	65 839	65 839											65 474	
170 Administrations publiques	9 201	8 000	1 201	1		1	(2)	(1)	(1)				866	
180 Établissements de crédit	22 379	21 950	429				(11)	(4)	(7)				4 744	
190 Autres sociétés financières	78 195	77 516	680	22		22	(18)	(13)	(5)	(4)		(4)	11 636	2
200 Sociétés non financières	370 308	350 169	20 139	2 281		2 281	(286)	(121)	(166)	(309)		(309)	67 365	729
210 Ménages	51 014	49 672	1 342	138	2	136	(70)	(42)	(28)	(5)		(5)	4 237	18
220 TOTAL	1 936 784	1 840 519	96 265	29 862	500	29 362	(4 191)	(2 032)	(2 159)	(14 045)	(8)	(14 037)	683 036	9 395

Au 30 juin 2025, le ratio des prêts non performants du Groupe est de 2,3 %, contre 2,4 % au 31 décembre 2024. Ce ratio est utilisé par l'Autorité bancaire européenne dans le cadre du suivi des encours non performants en Europe. Il est calculé sur la base des encours bruts de prêts, créances et des dépôts auprès des banques centrales sans prise en compte des garanties reçues.

Les variations de prêts et avances non performants (EU CR2) sont présentées dans la note 4.e aux états financiers consolidés condensés du 30 juin 2025.

Le tableau (EU CQ4) ci-après présente les expositions au bilan et au hors bilan. Ces expositions concourent à l'ensemble des risques du Groupe, principalement au risque de crédit.

Actualisation du tableau n°50 du Document d'enregistrement universel 2024 p.464.

► **TABLEAU N°50 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS ET DES PROVISIONS (EU CQ4)**

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g				
	Valeur comptable / montant nominal brut					Dépréciation cumulée				30 juin 2025	
		Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	Dont non performants	Dont en défaut	Dont prêts et avances soumis à la dépréciation		Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	Dont en défaut	Provisions sur les engagements et les garanties financières données du hors-bilan	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes	
010 Expositions au bilan	1 406 949	68 517	27 280	26 934	1 403 994	(17 044)	(1 919)	(13 291)	-	(38)	
Europe ⁽¹⁾	1 028 552	56 325	23 158	22 869	1 026 246	(14 110)	(1 619)	(10 852)		(38)	
France	402 388	20 318	9 973	9 796	401 337	(5 723)	(681)	(4 495)		(10)	
Belgique	184 958	8 226	3 157	3 154	184 930	(1 506)	(123)	(1 236)			
Luxembourg	41 280	2 291	719	717	41 072	(180)	(30)	(133)		(2)	
Italie	129 954	6 823	3 604	3 602	129 643	(2 815)	(321)	(2 116)		(18)	
Royaume-Uni	65 384	3 557	960	956	65 229	(772)	(72)	(598)		(6)	
Allemagne	52 662	5 314	1 775	1 756	52 509	(1 202)	(137)	(931)			
Pays-Bas	22 900	1 125	150	150	22 894	(70)	(8)	(50)			
Autres pays d'Europe	129 027	8 671	2 821	2 738	128 632	(1 842)	(247)	(1 294)		(3)	
Amérique du Nord	141 732	3 112	781	770	141 348	(187)	(63)	(104)			
Asie Pacifique	124 271	1 598	394	391	124 232	(182)	(14)	(140)			
Japon	50 653	561			50 629	(7)	(6)				
Asie du Nord	23 726	405	264	264	23 726	(45)	(2)	(32)			
Asie du Sud-Est (ASEAN)	32 190	191	104	104	32 190	(110)	(1)	(100)			
Péninsule indienne et Pacifique	17 702	441	26	23	17 688	(19)	(4)	(8)			
070 Reste du Monde	112 394	7 482	2 947	2 904	112 168	(2 565)	(223)	(2 195)			
Turquie	17 331	1 086	213	213	17 331	(256)	(57)	(139)			
Bassin Méditerranéen	9 604	1 419	951	946	9 604	(798)	(60)	(696)			
Pays du Golfe - Afrique	9 399	359	1 277	1 276	9 399	(1 132)	(39)	(1 071)			
Amérique latine	11 804	911	74	73	11 577	(62)	(13)	(43)			
Autres pays	64 256	3 707	432	394	64 256	(317)	(55)	(246)			
080 Expositions hors bilan	581 495	23 389	2 415	2 413	581 495	(755)	(194)	(376)	(755)		
Europe ⁽¹⁾	353 906	11 479	1 745	1 744	353 906	(525)	(111)	(275)	(525)		
France	105 578	3 391	715	715	105 578	(173)	(43)	(82)	(173)		
Belgique	37 379	1 681	220	220	37 379	(85)	(7)	(60)	(85)		
Luxembourg	16 312	606	127	127	16 312	(23)	(8)	(10)	(23)		
Italie	38 927	1 048	357	357	38 927	(95)	(16)	(58)	(95)		
Royaume-Uni	36 998	1 618	39	39	36 998	(22)	(11)		(22)		
Allemagne	35 250	691	125	125	35 250	(67)	(6)	(51)	(67)		
Pays-Bas	17 856	354	10	10	17 856	(4)	(1)	(1)	(4)		
Autres pays d'Europe	65 606	2 089	152	150	65 606	(56)	(19)	(14)	(56)		
Amérique du Nord	111 026	8 239	458	458	111 026	(108)	(50)	(40)	(108)		
Asie Pacifique	32 992	303	39	39	32 992	(9)	(1)	(3)	(9)		
Japon	2 938	4			2 938	(1)			(1)		
Asie du Nord	19 049	58	28	28	19 049	(5)		(3)	(5)		
Asie du Sud-Est (ASEAN)	5 077	117			5 077	(1)			(1)		
Péninsule indienne et Pacifique	5 928	123	11	11	5 928	(2)	(1)		(2)		
140 Reste du Monde	83 571	3 369	172	172	83 571	(113)	(32)	(58)	(113)		
Turquie	7 416	394	13	13	7 416	(27)	(11)	(5)	(27)		
Bassin Méditerranéen	4 864	784	106	106	4 864	(52)	(8)	(39)	(52)		
Pays du Golfe - Afrique	57 337	123	49	49	57 337	(20)	(4)	(14)	(20)		
Amérique latine	5 754	706	3	3	5 754	(10)	(9)		(10)		
Autres pays	8 199	1 363	1	1	8 199	(4)	(1)		(4)		
150 TOTAL	1 988 443	91 906	29 695	29 347	1 985 489	(17 799)	(2 113)	(13 667)	(755)	(38)	

⁽¹⁾ Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

	a	b	c	d	e	f	g			
	31 décembre 2024									
	Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée		Provisions sur les engagements et les garanties financières données du hors-bilan	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes		
	Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	Dont non performants	Dont en défaut	Dont prêts et avances soumis à la dépréciation	Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	Dont en défaut				
En millions d'euros										
010 Expositions au bilan	1 367 269	72 927	27 421	26 923	1 362 026	(17 478)	(1 956)	(13 667)	(52)	
Europe ⁽¹⁾	1 010 510	58 127	23 040	22 792	1 006 345	(14 298)	(1 684)	(10 982)	(52)	
France	402 055	22 190	9 441	9 278	400 100	(5 707)	(736)	(4 452)	(15)	
Belgique	171 333	8 076	3 100	3 098	171 297	(1 512)	(130)	(1 246)		
Luxembourg	43 921	2 266	581	572	43 705	(167)	(33)	(114)	(2)	
Italie	126 360	7 329	3 929	3 926	126 250	(3 032)	(304)	(2 353)	(30)	
Royaume-Uni	62 681	3 423	1 221	1 215	62 262	(828)	(75)	(642)	(3)	
Allemagne	58 412	5 613	1 641	1 622	57 329	(1 059)	(118)	(805)		
Pays-Bas	22 577	1 125	144	144	22 571	(78)	(11)	(54)		
Autres pays d'Europe	123 172	8 105	2 984	2 937	122 830	(1 915)	(277)	(1 314)	(3)	
Amérique du Nord	139 856	4 894	858	658	139 194	(204)	(60)	(126)	-	
Asie Pacifique	102 374	2 127	372	369	102 312	(232)	(16)	(156)		
Japon	34 252	380	11	11	34 222	(11)	(9)			
Asie du Nord	28 533	893	216	214	28 533	(79)	(2)	(31)		
Asie du Sud-Est (ASEAN)	19 730	558	121	121	19 713	(129)	(3)	(117)		
Péninsule indienne et Pacifique	19 858	296	24	22	19 843	(13)	(2)	(7)		
070 Reste du Monde	114 529	7 780	3 151	3 104	114 176	(2 744)	(196)	(2 403)		
Turquie	18 381	981	167	167	18 381	(220)	(48)	(114)		
Bassin Méditerranéen	9 909	2 018	973	969	9 909	(796)	(52)	(706)		
Pays du Golfe - Afrique	9 996	396	1 431	1 431	9 996	(1 255)	(40)	(1 188)		
Amérique latine	13 689	477	168	167	13 335	(131)	(4)	(120)		
Autres pays	62 554	3 908	412	371	62 554	(342)	(52)	(275)		
080 Expositions hors bilan	599 377	23 792	2 441	2 439	599 377	(706)	(206)	(318)	(706)	
Europe ⁽¹⁾	361 142	12 951	1 940	1 938	361 142	(492)	(116)	(240)	(492)	
France	104 375	4 124	735	735	104 375	(166)	(52)	(62)	(166)	
Belgique	40 899	2 195	263	263	40 899	(87)	(10)	(61)	(87)	
Luxembourg	17 157	424	134	134	17 157	(22)	(4)	(14)	(22)	
Italie	36 610	1 459	401	401	36 610	(96)	(13)	(65)	(96)	
Royaume-Uni	40 702	1 635	113	113	40 702	(22)	(6)	-	(22)	
Allemagne	34 894	896	164	164	34 894	(40)	(5)	(26)	(40)	
Pays-Bas	18 561	295	20	20	18 561	(4)	(1)	-	(4)	
Autres pays d'Europe	67 944	1 923	111	109	67 944	(55)	(24)	(13)	(55)	
Amérique du Nord	123 998	7 625	280	280	123 998	(85)	(55)	(14)	(85)	
Asie Pacifique	33 997	366	43	43	33 997	(6)	(2)	(1)	(6)	
Japon	2 836	4			2 836					
Asie du Nord	18 584	146	30	30	18 584	(3)	(1)		(3)	
Asie du Sud-Est (ASEAN)	6 063	108			6 063	(1)			(1)	
Péninsule indienne et Pacifique	6 514	110	13	13	6 514	(2)	(1)	(1)	(2)	
140 Reste du Monde	80 240	2 849	179	179	80 240	(122)	(33)	(63)	(122)	
Turquie	6 897	328	27	27	6 897	(31)	(10)	(10)	(31)	
Bassin Méditerranéen	2 524	670	94	94	2 524	(59)	(10)	(41)	(59)	
Pays du Golfe - Afrique	54 749	120	54	54	54 749	(20)	(4)	(12)	(20)	
Amérique latine	5 356	408	3	3	5 356	(8)	(7)		(8)	
Autres pays	10 714	1 323	1	1	10 714	(4)	(2)		(4)	
150 TOTAL	1 966 646	96 719	29 862	29 362	1 961 403	(18 183)	(2 162)	(13 985)	(706)	(52)

⁽¹⁾ Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

Conformément au Règlement d'exécution (UE) n° 2021/637, le tableau (EU CQ5) ci-après présente la ventilation des prêts et créances sur le périmètre des sociétés non financières. Il ne tient pas compte de l'ensemble des expositions sur les administrations centrales et banques centrales, les établissements de crédit, les sociétés financières et les ménages. Ces expositions au bilan et au hors-bilan concourent à l'ensemble des risques du Groupe, principalement au risque de crédit. La ventilation par secteur – telle que définie par le Règlement européen n° 1893/2006 établissant la nomenclature statistique des activités économiques NACE rev.2 – est réalisée à partir de la déclaration de l'emprunteur.

Ce sont ces mêmes expositions au bilan ventilées par secteur qui sont reprises dans le tableau 108 - *Qualité de crédit des expositions par secteur et échéances résiduelles* de la section 5.11 *Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance* de ce chapitre. Dans ce dernier, les expositions intègrent cependant les titres de dette et instruments de capitaux propres non détenus à des fins de négociation.

► **TABLEAU N°51 : VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ET DES PROVISIONS (EU CQ5)**

En millions d'euros		30 juin 2025									
		Valeur comptable / montant nominal brut					Dépréciation cumulée			Dont variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes	
			Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origine (strate 2)	Dont non performants	Dont en défaut	Dont prêts et avances soumis à la dépréciation		Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origine (strate 2)	Dont en défaut		
Expositions au bilan		429 882	45 085	15 021	14 816	428 614	(8 476)	(750)	(7 068)	-	
010	Agriculture, sylviculture et pêche	10 921	791	381	378	10 838	(200)	(24)	(133)		
020	Industries extractives	4 003	363	99	98	4 003	(91)	(7)	(81)		
030	Industrie manufacturière	91 172	10 740	2 316	2 275	90 737	(1 567)	(135)	(1 306)		
	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	18 875	1 844	336	335	18 370	(185)	(58)	(112)		
040	Production et distribution d'eau	3 180	393	137	134	3 180	(119)	(6)	(108)		
050	Construction	25 835	3 070	2 327	2 322	25 835	(1 409)	(49)	(1 311)		
060	Commerce	75 677	7 677	2 829	2 771	75 610	(1 796)	(120)	(1 566)		
070	Transport et stockage	25 340	3 011	567	536	25 296	(378)	(40)	(307)		
080	Hébergement et restauration	7 455	981	570	540	7 455	(279)	(19)	(243)		
090	Information et communication	18 625	2 101	761	758	18 624	(194)	(44)	(132)		
100	Activités financières et d'assurance	23 301	1 991	387	386	23 203	(281)	(32)	(216)		
110	Activités immobilières	61 610	6 239	2 313	2 312	61 610	(902)	(91)	(710)		
120	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	23 817	1 889	858	843	23 781	(511)	(44)	(421)		
130	Activités de services administratifs et de soutien	24 157	1 716	414	408	24 157	(269)	(44)	(186)		
140	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	419	46	11	11	419	(5)	(1)	(3)		
150	Enseignement	858	160	39	39	858	(23)	(4)	(17)		
160	Santé humaine et action sociale	4 989	549	124	123	4 989	(71)	(12)	(49)		
170	Arts, spectacles et activités récréatives	2 295	449	141	141	2 295	(58)	(6)	(49)		
180	Autres services	7 353	1 075	411	405	7 353	(137)	(14)	(116)		
190	Expositions hors bilan	353 366	18 992	2 256	2 256	353 366	(651)	(158)	(368)	-	
200	Agriculture, sylviculture et pêche	1 118	43	3	3	1 118	(2)				
	Industries extractives	8 015	342	4	4	8 015	(3)	(1)			
	Industrie manufacturière	117 350	7 126	486	486	117 350	(161)	(48)	(76)		
	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	32 068	1 567	89	89	32 068	(38)	(20)	(13)		
	Production et distribution d'eau	3 161	317	3	3	3 161	(5)	(4)			
	Construction	26 063	1 705	513	513	26 063	(116)	(16)	(89)		
	Commerce	34 132	1 682	506	506	34 132	(157)	(15)	(120)		
	Transport et stockage	18 351	1 580	16	16	18 351	(9)	(3)	(2)		
	Hébergement et restauration	2 775	234	12	12	2 775	(6)	(3)	(1)		
	Information et communication	27 138	792	273	273	27 138	(26)	(9)	(8)		
	Activités financières et d'assurance	18 868	722	33	33	18 868	(22)	(5)	(9)		
	Activités immobilières	12 638	613	134	134	12 638	(30)	(9)	(16)		
	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	27 935	1 015	71	71	27 935	(25)	(12)	(6)		
	Activités de services administratifs et de soutien	17 956	848	106	106	17 956	(42)	(10)	(28)		
	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	239	5			239					
	Enseignement	140	12	1	1	140	(1)				
	Santé humaine et action sociale	1 641	44	3	3	1 641	(1)				
	Arts, spectacles et activités récréatives	1 300	151	3	3	1 300	(1)	(1)			
	Autres services	2 480	192	2	2	2 480	(5)	(2)			
TOTAL		783 248	64 078	17 277	17 072	781 979	(9 126)	(908)	(7 435)		

En millions d'euros		a		b		c		d		e		f	
										31 décembre 2024			
				Valeur comptable / montant nominal brut						Dépréciation cumulée			
			Dont instrument s présentant une hausse significativ e de risque depuis l'originatio n (strate 2)	Dont non performants		Dont en défaut	Dont prêts et avances soumis à la dépréciation			Dont instrument s présentant une hausse significativ e de risque depuis l'originatio n (strate 2)	Dont en défaut	Dont variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performante s	
	Expositions au bilan	437 229	47 227	14 912	14 518	433 809	(8 613)	(775)	(7 203)	(11)			
010	Agriculture, sylviculture et pêche	11 331	810	396	395	11 226	(224)	(35)	(139)				
020	Industries extractives	5 073	277	70	70	4 787	(67)	(4)	(60)				
030	Industrie manufacturière	93 308	11 654	3 326	3 286	93 170	(2 189)	(120)	(1 959)				
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	19 562	1 689	259	258	18 582	(133)	(34)	(85)				
050	Production et distribution d'eau	3 397	368	138	136	3 397	(118)	(4)	(109)				
060	Construction	25 065	2 815	1 889	1 882	24 937	(985)	(48)	(888)			(11)	
070	Commerce	76 759	8 354	2 798	2 743	75 999	(1 768)	(116)	(1 535)				
080	Transport et stockage	26 790	2 912	614	577	26 734	(377)	(36)	(310)				
090	Hébergement et restauration	7 630	1 250	571	551	7 626	(276)	(16)	(247)				
100	Information et communication	18 396	2 090	634	631	18 269	(206)	(45)	(144)				
110	Activités financières et d'assurance	24 350	1 517	450	448	24 292	(293)	(38)	(223)				
120	Activités immobilières	60 216	6 995	1 890	1 889	60 216	(929)	(126)	(708)				
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	24 330	1 551	708	691	23 561	(428)	(34)	(348)				
140	Activités de services administratifs et de soutien	25 461	2 158	383	379	25 453	(293)	(68)	(194)				
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	205	64	12	11	205	(6)	(1)	(5)				
160	Enseignement	966	145	35	35	966	(20)	(1)	(17)				
170	Santé humaine et action sociale	5 409	639	128	127	5 409	(80)	(13)	(54)				
180	Arts, spectacles et activités récréatives	2 099	641	136	136	2 099	(70)	(7)	(60)				
190	Autres services	6 883	1 297	474	274	6 882	(151)	(26)	(117)				
200	Expositions hors bilan	372 589	20 139	2 281	2 281	372 589	(595)	(166)	(309)	-			
	Agriculture, sylviculture et pêche	988	48	3	3	988	(2)	(1)					
	Industries extractives	10 038	116	6	6	10 038	(2)	(1)					
	Industrie manufacturière	117 538	5 630	420	420	117 538	(164)	(53)	(77)				
	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	34 247	1 525	60	60	34 247	(21)	(13)	(1)				
	Production et distribution d'eau	3 418	108	81	81	3 418	(1)						
	Construction	28 290	2 526	555	555	28 290	(125)	(19)	(91)				
	Commerce	35 525	1 928	603	603	35 525	(123)	(16)	(87)				
	Transport et stockage	20 471	1 876	26	26	20 471	(12)	(3)	(5)				
	Hébergement et restauration	2 839	276	9	9	2 839	(6)	(3)	(2)				
	Information et communication	26 357	1 222	247	247	26 357	(21)	(12)	(4)				
	Activités financières et d'assurance	18 958	759	40	40	18 958	(23)	(6)	(9)				
	Activités immobilières	16 492	660	143	143	16 492	(40)	(13)	(19)				
	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	32 359	1 384	43	43	32 359	(20)	(12)	(1)				
	Activités de services administratifs et de soutien	16 220	1 206	22	22	16 220	(20)	(10)	(5)				
	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	125	0	1	1	125							
	Enseignement	188	29	1	1	188	(1)						
	Santé humaine et action sociale	1 474	67	1	1	1 474	(1)	(1)					
	Arts, spectacles et activités récréatives	1 638	288	5	5	1 638	(2)	(2)					
	Autres services	5 423	491	14	14	5 423	(10)	(2)	(6)				
200	TOTAL	809 818	67 366	17 193	16 799	806 398	(9 208)	(941)	(7 512)	(11)			

TABLEAU N°53 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES CRÉANCES RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

	30 juin 2025						
	Valeur comptable brute			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues	
	Expositions performantes	Expositions non performantes		Expositions performantes	Expositions non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes
			dont en défaut				
En millions d'euros							
010 Prêts et créances	8 252	8 397	8 395	(282)	(3 405)	8 778	3 130
030 Administrations publiques	44	27	27	(1)	(18)	23	
040 Établissements de crédit		5	5		(5)		
050 Autres sociétés financières	377	368	368	(4)	(256)	442	98
060 Sociétés non financières	6 180	4 811	4 809	(138)	(1 921)	7 031	2 354
070 Ménages	1 652	3 187	3 186	(140)	(1 205)	1 282	678
080 Titres de dette	-	20	20	-	(20)	-	-
090 Expositions hors-bilan	1 689	610	608	(14)	(47)	1 103	195
100 TOTAL	9 941	9 026	9 023	(296)	(3 472)	9 881	3 325

	31 décembre 2024						
	Valeur comptable brute			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues	
	Expositions performantes	Expositions non performantes		Expositions performantes	Expositions non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes
			dont en défaut				
En millions d'euros							
010 Prêts et créances	8 328	7 985	7 984	(289)	(3 260)	8 500	2 850
030 Administrations publiques	14	3	3		(2)		
040 Établissements de crédit		5	5		(5)		
050 Autres sociétés financières	111	386	386	(2)	(258)	162	114
060 Sociétés non financières	6 281	4 255	4 253	(145)	(1 725)	6 766	2 006
070 Ménages	1 923	3 336	3 336	(141)	(1 270)	1 572	730
080 Titres de dette	-	22	22	-	(22)	-	-
090 Expositions hors-bilan	2 209	433	431	(11)	(34)	1 323	245
100 TOTAL	10 537	8 440	8 437	(300)	(3 316)	9 823	3 095

Techniques d'atténuation du risque de crédit

Le montant des garanties et sûretés comptabilisées sur les prêts et créances et les titres de créances atteint 533 milliards d'euros au 30 juin 2025.

Actualisation du tableau n°54 du Document d'enregistrement universel 2024 p.478.

TABLEAU N°54 : TECHNIQUE DE RÉDUCTION DU RISQUE (EU CR3)

		a	b	c	d	e
En millions d'euros		30 juin 2025				
		Valeur brute comptable	Valeur comptable nette non garantie	Valeur comptable nette garantie		
					par des sûretés réelles	par des garanties personnelles
						par des dérivés de crédit
1	Prêts et créances	1 169 370	623 739	528 928	325 794	203 134
2	Titres de créances	237 578	233 533	3 667	1 980	1 687
3	TOTAL	1 406 949	857 272	532 595	327 774	204 821
4	dont expositions non performantes	27 280	5 072	8 871	5 476	3 395
EU-5	dont en défaut	26 934	4 888	8 779	5 447	3 332

		a	b	c	d	e
En millions d'euros		31 décembre 2024				
		Valeur brute comptable	Valeur comptable nette non garantie	Valeur comptable nette garantie		
					par des sûretés réelles	par des garanties personnelles
						par des dérivés de crédit
1	Prêts et créances	1 143 839	593 984	532 676	320 793	211 883
2	Titres de créances	223 430	219 153	3 925	2 035	1 890
3	TOTAL	1 367 269	813 137	536 601	322 828	213 773
4	dont expositions non performantes	27 421	5 048	8 646	5 435	3 211
EU-5	dont en défaut	26 923	4 785	8 506	5 420	3 086

Au 30 juin 2025, il n'y a aucune réduction d'actifs pondérés consécutive aux opérations de couverture par CDS (EU CR7).

► **TABLEAU N°56 : EXPOSITIONS GARANTIES EN APPROCHE IRB (EU CR7-A)**

► Approche IRB avancée (IRBA)

IRBA En millions d'euros	30 juin 2025													
			Techniques d'atténuation du risque de crédit											
	Total des expositions brutes ⁽¹⁾	Total de la valeur exposée au risque	Partie couverte par des sûretés réelles financières	Partie couverte par d'autres sûretés réelles éligibles (%)				Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)				Protection de crédit non financée		Total actifs pondérés (effets de réduction et de substitution)
					dont sûretés immobilières	dont créances à recouvrer	dont autres sûretés réelles		dont dépôts en espèces	dont polices d'assurance vie	dont instruments détenus par un tiers	Partie couverte par des garanties personnelles	Partie couverte par des dérivés de crédit (%)	
1 Administrations et banques centrales	404 460	403 273	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,78%	0,00%	3 604
2 Administrations régionales et locales	4 403	3 693	0,00%	0,13%	0,13%	0,00%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	12,13%	0,00%	638
3 Entités du secteur public	7 733	6 320	0,09%	1,30%	1,30%	0,00%	0,00%	0,30%	0,30%	0,00%	0,00%	35,10%	0,00%	827
Établissements														
5 Entreprises	214 880	166 106	1,09%	25,48%	13,50%	0,79%	11,19%	0,52%	0,51%	0,01%	0,00%	9,74%	0,00%	101 080
dont PME														
5.1 dont Entreprises – Générales	146 116	106 145	1,71%	16,70%	14,46%	1,15%	1,09%	0,70%	0,68%	0,02%	0,00%	4,68%	0,00%	74 638
5.2 dont Financement spécialisé	65 099	56 455	0,01%	43,57%	12,53%	0,17%	30,88%	0,22%	0,22%	0,00%	0,00%	15,49%	0,00%	24 999
5.3 Entreprises – Créances achetées	3 665	3 506	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	70,00%	0,00%	1 443
dont Autres														
6 Clientèle de détail	279 749	270 909	0,17%	36,64%	36,54%	0,08%	0,02%	0,06%	0,06%	0,00%	0,00%	15,69%	0,00%	58 370
dont Biens immobiliers PME														
dont Biens immobiliers non-PME														
6.1 dont Expositions renouvelables éligibles	7 941	6 049	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2 341
6.2 Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	177 875	176 069	0,01%	47,50%	47,50%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	21,86%	0,00%	25 221
6.3 Clientèle de détail – Créances achetées	1 300	1 300	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	80,46%	0,00%	353
6.4 Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	92 633	87 491	0,51%	17,86%	17,56%	0,24%	0,06%	0,18%	0,17%	0,01%	0,00%	3,40%	0,00%	30 455
dont Autres PME														
dont Autres non-PME														
7 TOTAL	911 224	850 302	0,27%	16,66%	14,29%	0,18%	2,19%	0,12%	0,12%	0,00%	0,00%	7,59%	0,00%	164 520

⁽¹⁾ Hors expositions sur dérivés et opérations de pension soumises au risque de contrepartie.

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	
		31 décembre 2024													
En millions d'euros		Total des expositions brutes ⁽¹⁾	Total de la valeur exposée au risque	Techniques d'atténuation du risque de crédit										Total actifs pondérés (effets de réduction uniquement) ⁽²⁾	
				Partie couverte par des sûretés réelles financières	Protection de crédit financée (sûreté réelle)							Protection de crédit non financée			
					Partie couverte par d'autres sûretés réelles éligibles (%)			Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)				Partie couverte par des garanties personnelles	Partie couverte par des dérivés de crédit (%)		
				dont sûretés immobilières	dont créances à recouvrer	dont autres sûretés réelles		dont dépôts en espèces	dont polices d'assurance vie	dont instruments détenus par un tiers					
1	Administrations et banques centrales	364 667	364 093	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,13%	0,00%	3 877
2	Administrations régionales et locales														
3	Entités du secteur public														
	Établissements	57 643	45 122	2,97%	0,74%	0,72%	0,00%	0,02%	3,64%	3,64%	0,00%	0,00%	18,86%	0,00%	11 043
5	Entreprises	681 194	480 935	2,13%	17,49%	9,64%	1,20%	6,65%	0,43%	0,35%	0,08%	0,00%	23,89%	0,01%	237 974
	dont PME	40 129	34 145	2,86%	38,38%	34,67%	2,99%	0,72%	1,50%	0,84%	0,67%	0,00%	15,78%	0,00%	19 799
5.1	dont Entreprises – Générales														
5.2	dont Financement spécialisé	81 299	71 680	0,20%	53,88%	17,98%	0,26%	35,64%	0,26%	0,26%	0,00%	0,00%	24,72%	0,00%	29 818
5.3	Entreprises – Créances achetées														
	dont Autres	559 766	375 110	2,43%	8,63%	5,77%	1,22%	1,65%	0,37%	0,33%	0,04%	0,00%	24,47%	0,01%	188 357
6	Clientèle de détail	281 579	278 077	0,34%	44,91%	44,73%	0,15%	0,03%	0,71%	0,07%	0,65%	0,00%	31,42%	0,00%	57 947
	dont Biens immobiliers PME	11 391	10 959	0,11%	91,38%	91,36%	0,01%	0,01%	0,07%	0,03%	0,04%	0,00%	2,07%	0,00%	2 798
	dont Biens immobiliers non-PME	185 506	185 517	0,02%	57,87%	57,87%	0,00%	0,00%	0,04%	0,00%	0,04%	0,00%	41,16%	0,00%	27 360
6.1	dont Expositions renouvelables éligibles	11 813	9 881	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2 800
6.2	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels														
6.3	Clientèle de détail – Créances achetées														
6.4	Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail														
	dont Autres PME	30 851	29 746	1,11%	19,91%	18,22%	1,38%	0,31%	2,02%	0,33%	1,70%	0,00%	28,98%	0,00%	9 336
	dont Autres non-PME	42 018	41 975	1,36%	3,79%	3,79%	0,00%	0,00%	3,10%	0,18%	2,92%	0,00%	5,17%	0,00%	15 654
7	TOTAL	1 385 084	1 168 227	1,07%	17,92%	14,64%	0,53%	2,75%	0,49%	0,30%	0,19%	0,00%	18,39%	0,00%	310 841

⁽¹⁾ Hors expositions sur dérivés et opérations de pension soumises au risque de contrepartie.

⁽²⁾ Conformément à la méthodologie IRBA du Groupe, l'impact des techniques d'atténuation du risque est traité uniquement via réduction de LGD (pas d'approche par substitution)

► Approche IRB fondation (IRBF)

IRBF En millions d'euros		30 juin 2025													
		Total des expositions brutes ⁽¹⁾	Total de la valeur exposée au risque	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Total actifs pondérés (effets de réduction et de substitution)
				Protection de crédit financée (sûreté réelle)								Protection de crédit non financée			
				Partie couverte par des sûretés réelles financières	Partie couverte par d'autres sûretés réelles éligibles (%)			Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)					Partie couverte par des garanties personnelles	Partie couverte par des dérivés de crédit (%)	
					dont	dont sûretés immobilières	dont créances à recouvrer	dont autres sûretés réelles	dont	dont dépôts en espèces	dont polices d'assurance vie	dont instruments détenus par un tiers			
1	Administrations et banques centrales														
2	Administrations régionales et locales														
3	Entités du secteur public														
4	Établissements	40 312	28,353											8 218	
5	Entreprises	546 129	261,274											109 186	
5.1	dont Entreprises – Générales	518 668	246,471											103 285	
5.2	dont Financement spécialisé														
5.3	dont Créances achetées	27 461	14,803											5 900	
6	TOTAL	586 442	289,627											117 404	

⁽¹⁾ Hors expositions sur dérivés et opérations de pension soumises au risque de contrepartie.

► **TABLEAU N°57 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION (EU CQ7)**

	a		b	
	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
<i>En millions d'euros</i>				
010 Immobilisations corporelles (PP&E)				
020 Autre que PP&E	176	(18)	191	(23)
030 <i>Biens immobiliers résidentiels</i>	153	(18)	167	(23)
040 <i>Biens immobiliers commerciaux</i>	6		6	
050 <i>Biens meubles (automobiles, navires, etc.)</i>				
060 <i>Actions et titres de créance</i>	18		19	
070 <i>Autres sûretés</i>				
080 TOTAL	176	(18)	191	(23)

TITRISATION EN PORTEFEUILLE BANCAIRE

Les expositions de titrisation ci-après sont présentées selon leur note, selon le caractère significatif du transfert de risque (« TRS » pour les opérations efficaces), et selon le respect des critères dits « STS » (pour les opérations simples, transparentes et standards). Pour rappel, les expositions sous-jacentes des opérations de titrisation n'aboutissant pas à un transfert de risque significatif font l'objet d'exigences de fonds propres au titre du risque de crédit.

Actualisation du tableau n° 61 du Document d'enregistrement universel 2024 page 488.

► TABLEAU N°61 : EXPOSITIONS TITRISÉES - EXPOSITIONS EN DÉFAUT (EU SEC5)

	a		b	
	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Expositions titrisées par l'établissement en tant qu'initiateur		Expositions titrisées par l'établissement en tant qu'initiateur	
	Exposition brute totale ⁽¹⁾		Exposition brute totale ⁽¹⁾	
En millions d'euros		dont en défaut		dont en défaut
2 Clientèle de détail	71 340	920	72 480	614
3 Biens immobiliers résidentiels	52 720	728	55 649	486
4 Cartes de crédit et prêts à la consommation	18 620	192	16 831	128
7 Entreprises	107 484	1 547	77 088	7
8 Prêts à des entreprises	106 201	1 544	76 584	
10 Location-financement et créances commerciales	1 283	4	505	7
1 TOTAL	178 824	2 467	149 568	621

⁽¹⁾ Expositions sous-jacentes des opérations de titrisation efficaces et inefficaces.

► TABLEAU N°64 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE D'ACTIFS⁽¹⁾ (EU SEC1)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o					
	30 juin 2025																			
	Initiateur							Sponsor				Investisseur								
	Classique				Synthétique			Classique				Classique								
		STS ⁽²⁾				dont TRS ⁽³⁾		Total	STS ⁽²⁾			Non STS	Synthé- tique				Total	STS ⁽²⁾	Non STS	Synthé- tique
		dont TRS ⁽³⁾																		
En millions d'euros																				
Clientèle de détail	7 278	579	48 272		1 871	1 871	57 421	-	14 323		14 323	3 570	5 189		8 759	80 503				
2 dont biens immobiliers résidentiels	587		43 394		264	264	44 245					271	3 373		3 644	47 889				
3 dont créances sur les cartes de crédit							-					641	642		1 284	1 284				
4 dont autres clientèle de détail	6 691	579	4 877		1 607	1 607	13 176		14 323		14 323	2 657	1 174		3 831	31 330				
5 6 dont retitrisation							-				-				-	-				
7 Entreprises	83	83	24 014	5	53 973	53 973	78 071	338	22 035		22 374	404	28 567		28 971	129 416				
8 dont prêts à des entreprises			24 014	5	53 973	53 973	77 988	88	970		1 059		26 142		26 142	105 188				
9 dont biens immobiliers commerciaux							-				-		376		376	376				
10 dont location-financement	83	83					83	250			250	404	1 611		2 015	2 348				
11 dont autres entreprises									21 065		21 065		438		439	21 504				
12 dont retitrisation							-				-				-	-				
1 TOTAL	7 361	662	72 286	5	55 845	55 845	135 492	338	36 358	-	36 697	3 974	33 756	-	37 730	209 919				

⁽¹⁾ Correspond à la catégorie d'actif dominante à l'actif de la structure de titrisation dans laquelle la position est détenue.⁽²⁾ Programmes de titrisation Simples, Transparents et Standards (voir section 5.5 du document d'enregistrement universel de 2024).⁽³⁾ Programmes de titrisation efficaces, pour lesquels les critères de transfert de risque significatif sont respectés (voir paragraphe Transfert de risque des opérations de titrisation pour compte propre dans la partie Activité de BNP Paribas en matière de titrisation en section 5.5 du document d'enregistrement universel de 2024).

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	31 décembre 2024														
	Initiateur							Sponsor				Investisseur			Total
	Classique				Synthétique			Classique		Synthétique	Total	Classique		Synthétique	
	STS ⁽²⁾		Non STS		dont TRS ⁽³⁾	Total	STS ⁽²⁾	Non STS	STS ⁽²⁾			Non STS			
En millions d'euros		STS ⁽²⁾ dont TRS ⁽³⁾	Non STS dont TRS ⁽³⁾						Total					STS ⁽²⁾	
2 Clientèle de détail	7 450	661	50 851	-	896	896	59 197	-	20 117	-	20 117	2 834	5 623	8 457	87 772
dont biens immobiliers résidentiels	677		45 973		138	138	46 788				-	276	3 461	3 737	50 525
dont créances sur les cartes de crédit								-			-	302	971	1 273	1 273
5 dont autres clientèle de détail	6 773	661	4 877		759	759	12 409		20 117		20 117	2 257	1 191	3 447	35 974
6 dont retitrisation							-				-			-	-
7 Entreprises	41	41	12 863	5	45 606	45 606	58 511	342	16 950	-	17 292	393	26 846	27 239	103 043
8 dont prêts à des entreprises			12 863	5	45 606	45 606	58 470	92	673		765		24 567	24 567	83 801
9 dont biens immobiliers commerciaux							-		-				15	15	15
10 dont location-financement	41	41					41	250			250	393	1 669	2 062	2 354
11 dont autres entreprises							-		16 278		16 278		594	594	16 872
12 dont retitrisation							-				-			-	-
1 TOTAL	7 492	703	63 714	5	46 503	46 503	117 708	342	37 068	-	37 410	3 228	32 469	-	35 696 190 815

⁽¹⁾ Correspond à la catégorie d'actif dominante à l'actif de la structure de titrisation dans laquelle la position est détenue.⁽²⁾ Programmes de titrisation Simples, Transparents et Standards (voir section 5.5 du document d'enregistrement universel de 2024).⁽³⁾ Programmes de titrisation efficaces, pour lesquels les critères de transfert de risque significatif sont respectés (voir paragraphe Transfert de risque des opérations de titrisation pour compte propre dans la partie Activité de BNP Paribas en matière de titrisation en section 5.5 du document d'enregistrement universel de 2024).

► **TABLEAU N°67 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS - INITIATEUR ET SPONSOR (EU SEC3)**

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	EU-p	EU-q
	30 juin 2025																
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés				Exigence de fonds propres après application du plafond ⁽²⁾			
	≤ 20 %	> 20 % ≤ 50 %	> 50 % ≤ 100 %	> 100 % ≤ 250 %	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾
2 Titrisation classique	31 520	5 350	359	117	19	579	4 340	32 426	19	378	1 185	6 568		21	87	422	
3 Positions de titrisation	31 520	5 350	359	117	19	579	4 340	32 426	19	378	1 185	6 568		21	87	422	
4 dont sous-jacents clientèle de détail	12 269	2 592		32	10	84	791	14 017	10	22	284	2 407		2	17	192	
5 dont STS	443	462		8	10	84	441	388	10	22	225	30		2	12	2	
6 dont sous-jacents entreprise	19 251	2 758	359	85	9	495	3 550	18 409	9	356	901	4 161		19	70	231	
7 dont STS	5 270	215	212	45	9		849	4 893	9		285	530			21	42	
8 Positions de retitrisation																	
9 Titrisation synthétique	53 085	2 456	-	-	304	53 554	-	1 987	304	7 482	-	221		599	-	16	
10 Positions de titrisation	53 085	2 456			304	53 554		1 987	304	7 482		221		599		16	
11 dont sous-jacents clientèle de détail	1 863				8			1 863	8			208				15	
12 dont sous-jacents entreprise	51 221	2 456			296	53 554		123	296	7 482		13		599		1	
13 Positions de retitrisation																	
1 TOTAL	84 604	7 806	359	117	323	54 133	4 340	34 412	322	7 860	1 185	6 789		619	87	438	

⁽¹⁾ Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 plutôt qu'une pondération à 1 250%.⁽²⁾ Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8% des actifs pondérés.

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	EU-p	EU-q
	31 décembre 2024																
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés				Exigence de fonds propres après application du plafond ⁽²⁾			
	≤ 20 %	> 20 % ≤ 50 %	> 50 % ≤ 100 %	> 100 % ≤ 250 %	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾
2 Titrisation classique	33 053	4 840	147	61	18	899	4 663	32 539	18	308	1 134	6 748		22	88	433	
3 Positions de titrisation	33 053	4 840	147	61	18	899	4 663	32 539	18	308	1 134	6 748		22	88	433	
4 dont sous-jacents clientèle de détail	17 575	3 191		5	7	118	3 160	17 493	7	31	739	2 999		2	58	240	
5 dont STS	132	517		5	7	118	485	50	7	31	163	5		2	12		
6 dont sous-jacents entreprise	15 478	1 649	147	56	10	780	1 503	15 046	10	278	395	3 749		20	30	193	
7 dont STS	250	31	44	48	10		363	11	10		139	132			9	7	
8 Positions de retitrisation																	
9 Titrisation synthétique	39 691	6 427	-	-	385	45 057	-	1 061	385	7 721	-	122		618	-	10	
10 Positions de titrisation	39 691	6 427			385	45 057		1 061	385	7 721		122		618		10	
11 dont sous-jacents clientèle de détail	881				15			881	15			95				7	
12 dont sous-jacents entreprise	38 810	6 427			370	45 057		180	370	7 721		27		618		2	
13 Positions de retitrisation																	
1 TOTAL	72 744	11 267	147	61	402	45 956	4 663	33 600	402	8 030	1 134	6 871		640	88	442	

⁽¹⁾ Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 plutôt qu'une pondération à 1 250%.⁽²⁾ Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8% des actifs pondérés.

► **TABLEAU N°68 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS - INVESTISSEUR (EU SEC4)**

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	EU-p	EU-q
	30 juin 2025																
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés				Exigence de fonds propres après application du plafond ⁽²⁾			
En millions d'euros	≤ 20 %	> 20 % ≤ 50 %	> 50 % ≤ 100 %	> 100 % < 1 250 %	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾
2 Titrisation classique	33 434	4 009	228	58		- 22 206	1 207	14 317	- 3 494	685	2 451			277	45	190	
3 Positions de titrisation	33 434	4 009	228	58		22 206	1 207	14 317		3 494	685	2 451		277	45	190	
4 dont sous-jacents clientèle de détail	8 005	518	182	54			540	8 219			556	1 207			35	90	
5 dont STS	3 564			5			5	3 564			7	359			1	29	
6 dont sous-jacents entreprise	25 429	3 491	46	5		22 206	667	6 098		3 494	129	1 244		277	10	100	
7 dont STS	404							404				41				3	
8 Positions de retitrisation																	
9 Titrisation synthétique																	
10 Positions de titrisation																	
11 dont sous-jacents clientèle de détail																	
12 dont sous-jacents entreprise																	
13 Positions de re-titrisation																	
1 TOTAL	33 434	4 009	228	58		- 22 206	1 207	14 317	- 3 494	685	2 451			277	45	190	

⁽¹⁾ Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au lieu de la pondération à 1 250%.

⁽²⁾ Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8% des actifs pondérés.

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	EU-p	EU-q
	31 décembre 2024																
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés				Actifs pondérés ⁽²⁾			
En millions d'euros	≤ 20 %	> 20 % ≤ 50 %	> 50 % ≤ 100 %	> 100 % < 1 250 %	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾
2 Titrisation classique	31 661	3 556	221	258		- 21 188	951	13 557	- 3 461	570	2 310			265	37	184	
3 Positions de titrisation	31 661	3 556	221	258		21 188	951	13 557		3 461	570	2 310		265	37	184	
4 dont sous-jacents clientèle de détail	7 790	465	137	65			437	8 021			475	1 142			30	90	
5 dont STS	2 828			6			6	2 828			7	284			1	23	
6 dont sous-jacents entreprise	23 871	3 091	84	193		21 188	515	5 537		3 461	94	1 168		265	8	93	
7 dont STS	393							393				39				3	
8 Positions de retitrisation																	
9 Titrisation synthétique																	
10 Positions de titrisation																	
11 dont sous-jacents clientèle de détail																	
12 dont sous-jacents entreprise																	
13 Positions de re-titrisation																	
1 TOTAL	31 661	3 556	221	258		- 21 188	951	13 557	- 3 461	570	2 310			265	37	184	

⁽¹⁾ Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au lieu de la pondération à 1 250%.

⁽²⁾ Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8% des actifs pondérés.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Actualisation du tableau n°71 du Document d'enregistrement universel 2024 p.505.

► TABLEAU N°71 : EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL PAR MÉTHODE DE CALCUL DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (EU CCR1)

		a	b	c	d	e	f	g	h	
		30 juin 2025								
		Coût de remplace- ment (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE ⁽²⁾	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC ⁽³⁾	Valeur exposée au risque après ARC ⁽³⁾	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	
En millions d'euros									Dont approche standard	Dont approche IRB
EU1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)									
EU2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)									
1	SA-CCR (pour les dérivés)	1 492	5 841		1,4	10 268	10 268	10 268	4 338	1 795 2 542
2	IMM (pour les dérivés et les SFT) ⁽¹⁾			94 803	1,55	146 936	146 936	146 790	33 419	513 32 906
2a	Dont opérations de financement sur titres			49 274		76 371	76 371	76 362	8 374	143 8 232
2b	Dont dérivés et opérations à règlement différé			45 529		70 566	70 566	70 428	25 044	370 24 674
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)									
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)					1 708	1 708	1 708	511	102 409
5	VaR pour les SFT									
6	TOTAL					158 912	158 912	158 767	38 268	2 410 35 858

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres

⁽²⁾ Effective Expected Positive Exposure

⁽³⁾ Atténuation du risque de crédit

31 décembre 2024										
		a	b	c	d	e	f	g	h	
		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE ⁽²⁾	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC ⁽³⁾	Valeur exposée au risque après ARC ⁽³⁾	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	
									Dont approche standard	Dont approche IRB
En millions d'euros										
EU1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)									
EU2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)									
1	SA-CCR (pour les dérivés)	1 199	3 774		1,4	6 963	6 963	6 963	3 158	1 236 1 923
2	IMM (pour les dérivés et les SFT) ⁽¹⁾			94 193	1,55	146 000	146 000	145 857	31 554	466 31 088
2a	Dont opérations de financement sur titres			45 683		70 808	70 808	70 800	8 100	49 8 051
2b	Dont dérivés et opérations à règlement différé			48 510		75 191	75 191	75 058	23 454	417 23 036
2c	Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits									
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)									
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)					3 540	3 540	3 540	474	- 474
5	VaR pour les SFT									
6	TOTAL					156 503	156 503	156 360	35 186	1 702 33 484

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres

⁽²⁾ Effective Expected Positive Exposure

⁽³⁾ Atténuation du risque de crédit

► **TABEAU N°72 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL EN APPROCHE IRB (EU CCR4)**

► Approche IRB avancée (IRBA)

IRBA En millions d'euros	Fourchette de PD	30 juin 2025						
		a	b	c	d	e	f	g
		Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	Actifs pondérés	Pondération moyenne
1 Administrations	0,00 à < 0,15 %	30 061	0,01%	100 à 1 000	2%	1	104	0%
2 centrales et	0,15 à < 0,25 %	158	0,20%	0 à 100	20%	2	29	19%
3 banques	0,25 à < 0,50 %	66	0,27%	0 à 100	50%	0	22	34%
4 centrales	0,50 à < 0,75 %	0	0,69%	0 à 100	50%	1	0	69%
5	0,75 à < 2,50 %	56	1,46%	0 à 100	50%	3	73	129%
6	2,50 à < 10 %	17	3,86%	0 à 100	50%	1	24	141%
7	10 à < 100 %	6	15,84%	0 à 100	80%	1	23	369%
8	100 % (défaut)							
SOUS-TOTAL		30 365	0,02%		2%	1	275	1%
1 Entreprises	0,00 à < 0,15 %	54 731	0,06%	10 000 à 20 000	32%	4	9 286	17%
2	0,15 à < 0,25 %	4 322	0,17%	100 à 1 000	41%	4	1 441	34%
3	0,25 à < 0,50 %	1 962	0,33%	1 000 à 10 000	49%	5	1 273	71%
4	0,50 à < 0,75 %	278	0,68%	100 à 1 000	47%	4	169	66%
5	0,75 à < 2,50 %	1 692	1,54%	1 000 à 10 000	81%	4	2 523	156%
6	2,50 à < 10 %	592	4,27%	1 000 à 10 000	77%	3	1 084	194%
7	10 à < 100 %	312	20,59%	1 000 à 10 000	78%	5	1 201	393%
8	100 % (défaut)	39	100,00%	0 à 100	68%	4	2	
SOUS-TOTAL		63 929	0,31%		35%	4	16 979	26%
1 Administrations	0,00 à < 0,15 %	213	0,04%	0 à 100	15%	1	43	20%
2 régionales et	0,15 à < 0,25 %							
3 locales	0,25 à < 0,50 %	0	0,34%	0 à 100	34%	1	0	100%
4	0,50 à < 0,75 %							
5	0,75 à < 2,50 %	0	1,00%	0 à 100	55%	1	0	90%
6	2,50 à < 10 %	4	6,38%	0 à 100	10%	4	1	20%
7	10 à < 100 %	0	17,00%	0 à 100	24%	2	0	20%
8	100 % (défaut)							
SOUS-TOTAL		217	0,17%		15%	1	43	20%
1 Secteurs	0,00 à < 0,15 %	1 125	0,05%	0 à 100	35%	1	179	16%
2 publics	0,15 à < 0,25 %	17	0,21%	0 à 100	11%	4	4	25%
3	0,25 à < 0,50 %	2	0,27%	0 à 100	44%	2	1	51%
4	0,50 à < 0,75 %	3	0,53%	0 à 100	10%	3	1	20%
5	0,75 à < 2,50 %	4	1,04%	0 à 100	24%	3	2	36%
6	2,50 à < 10 %	0	4,84%	0 à 100	63%	4	0	246%
7	10 à < 100 %	1	19,06%	0 à 100	38%	2	1	148%
8	100 % (défaut)							
SOUS-TOTAL		1 153	0,07%		34%	1	187	16%
Clientèle de détail		n.s.	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
TOTAL		95 664	0,22%		25%	3	17 484	18%

		a	b	c	d	e	f	g
		31 décembre 2024						
En millions d'euros	Fourchette de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	Actifs pondérés	Pondération moyenne
1 Administrations centrales et	0,00 à < 0,15 %	26 288	0,01%	100 à 1 000	2%	1	80	
2 banques centrales	0,15 à < 0,25 %	52	0,21%	0 à 100	20%	4	14	28%
3	0,25 à < 0,50 %	34	0,32%	0 à 100	50%	1	15	45%
4	0,50 à < 0,75 %	3	0,69%	0 à 100	31%		1	41%
5	0,75 à < 2,50 %	1	1,04%	0 à 100	50%	1	1	90%
6	2,50 à < 10 %	17	4,02%	0 à 100	50%	3	28	169%
7	10 à < 100 %	3	21,34%	0 à 100	80%	1	12	426%
8	100 % (défaut)							
SOUS-TOTAL		26 396	0,02%		2%	1	151	1%
1 Etablissements	0,00 à < 0,15 %	38 925	0,05%	1 000 à 10 000	36%	1	5 179	13%
2	0,15 à < 0,25 %	2 534	0,17%	100 à 1 000	41%	1	882	35%
3	0,25 à < 0,50 %	852	0,34%	100 à 1 000	49%	1	515	60%
4	0,50 à < 0,75 %	149	0,59%	0 à 100	48%	1	122	82%
5	0,75 à < 2,50 %	472	1,13%	100 à 1 000	52%	1	581	123%
6	2,50 à < 10 %	220	2,86%	0 à 100	51%	1	294	133%
7	10 à < 100 %	8	21,81%	0 à 100	68%		29	380%
8	100 % (défaut)							
SOUS-TOTAL		43 160	0,09%		37%	1	7 602	18%
1 Entreprises	0,00 à < 0,15 %	67 208	0,05%	1 000 à 10 000	35%	1	12 500	19%
2	0,15 à < 0,25 %	6 096	0,19%	1 000 à 10 000	43%	2	2 487	41%
3	0,25 à < 0,50 %	5 039	0,41%	1 000 à 10 000	29%	2	2 358	47%
4	0,50 à < 0,75 %	569	0,68%	100 à 1 000	43%	2	447	79%
5	0,75 à < 2,50 %	3 474	1,48%	1 000 à 10 000	48%	2	3 876	112%
6	2,50 à < 10 %	1 299	4,36%	1 000 à 10 000	51%	2	2 053	158%
7	10 à < 100 %	659	18,31%	100 à 1 000	49%	1	1 500	228%
8	100 % (défaut)	416	100,00%	0 à 100	30%	4	511	123%
SOUS-TOTAL		84 759	0,84%		36%	1	25 731	30%
Clientèle de détail		n.s.	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
TOTAL		154 315	0,49%		31%	1	33 484	22%

► Approche IRB fondation (IRBF)

		a	b	c	d	e	f	g
		30 juin 2025						
IRBF En millions d'euros	Fourchette de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	Actifs pondérés	Pondération moyenne
1 Administrations centrales et		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
banques centrales								
1 Etablissements	0,00 à < 0,15 %	20 927	0,06%	100 à 1 000	45%	0	3 962	19%
2	0,15 à < 0,25 %	1 341	0,17%	100 à 1 000	45%	0	492	37%
3	0,25 à < 0,50 %	773	0,36%	100 à 1 000	45%	0	455	59%
4	0,50 à < 0,75 %	72	0,59%	0 à 100	45%	0	64	89%
5	0,75 à < 2,50 %	251	1,27%	100 à 1 000	45%	0	279	111%
6	2,50 à < 10 %	103	3,18%	0 à 100	45%	0	145	140%
7	10 à < 100 %	11	21,88%	100 à 1 000	45%	0	28	252%
8	100 % (défaut)						-	
SOUS-TOTAL		23 477	0,11%		45%	0	5 426	23%
1 Entreprises	0,00 à < 0,15 %	25 859	0,06%	1 000 à 10 000	42%	1	5 924	22,42%
2	0,15 à < 0,25 %	3 022	0,21%	100 à 1 000	41%	2	1 206	39,90%
3	0,25 à < 0,50 %	3 065	0,42%	100 à 1 000	41%	2	2 030	66,21%
4	0,50 à < 0,75 %	404	0,68%	100 à 1 000	40%	1	275	68,02%
5	0,75 à < 2,50 %	2 214	1,47%	100 à 1 000	41%	2	2 127	96,06%
6	2,50 à < 10 %	639	4,88%	100 à 1 000	41%	2	874	136,83%
7	10 à < 100 %	252	17,79%	100 à 1 000	42%	2	513	203,36%
8	100 % (défaut)	962	100,00%	100 à 1 000	40%	2	0	0,00%
SOUS-TOTAL		36 417	3,05%		42%	1	12 948	36%
TOTAL		59 894	1,89%		43%	1	18 374	31%

► **TABLEAU N°73 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL PONDÉRÉE EN APPROCHE STANDARD (EU CCR3)**

		a e f h i j l											30 juin 2025	
		Valeur exposée au risque												Actifs pondérés
		Taux de pondération											Total	
		0%	2%	4%	10%	20 %	50 %	70%	75 %	100 %	150 %	Autres		
En millions d'euros		0%	2%	4%	10%	20 %	50 %	70%	75 %	100 %	150 %	Autres	Total	Actifs pondérés
1	Administrations centrales et banques centrales	12								14			26	14
2	Administrations régionales ou locales					8							8	2
3	Entités du secteur public									2			2	2
4	Banques multilatérales de développement													
5	Organisations internationales													
6	Etablissements					355	18			44	118	79	613	324
7	Entreprises					20	68		133	1 548	29		1 798	1 701
8	Clientèle de détail									126			126	126
9	Institutions et entreprises avec une évaluation de crédit à court terme													
10	Autres						6			35	11	585	636	242
TOTAL		12	-			383	92		133	1 768	157	664	3 209	2 410

		a	e				f		h		i		j		l	
		31 décembre 2024													Actifs pondérés	
		Valeur exposée au risque														
		Taux de pondération											Total			
		0%	2%	4%	10%	20 %	50 %	70%	75 %	100 %	150 %	Autres				
En millions d'euros		0%	2%	4%	10%	20 %	50 %	70%	75 %	100 %	150 %	Autres	Total			
1	Administrations centrales et banques centrales	2								12			13	12		
2	Administrations régionales ou locales					9							9	2		
3	Entités du secteur public									1				1		
4	Banques multilatérales de développement															
5	Organisations internationales															
6	Etablissements					287	121			143			551	261		
7	Entreprises					16	100			1 299	9		1 424	1 358		
8	Clientèle de détail								2				2	1		
9	Institutions et entreprises avec une évaluation de crédit à court terme															
10	Autres										45		45	67		
TOTAL		2				312	220		2	1 455	54		2 045	1 702		

Actualisation du tableau n°74 du Document d'enregistrement universel 2024 p.510.

► **TABLEAU N°74 : EXPOSITIONS SUR CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (EU CCR8)**

	a		b	
	30 juin 2025		31 décembre 2024	
En millions d'euros	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés
1 Expositions sur les CCP éligibles		4 676		4 888
2 Expositions sur les opérations auprès de CCP éligibles (hors marge initiale et contributions aux fonds de défaillance)	30 681	1 895	46 086	1 659
3 <i>dont dérivés de gré à gré</i>	8 348	283	18 914	399
4 <i>dont dérivés listés</i>	17 279	1 509	20 818	1 132
5 <i>dont SFT⁽¹⁾</i>	5 054	102	6 354	128
6 <i>dont ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée</i>				
7 Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation				
8 Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	912	25	1 439	36
9 Contributions préfinancées aux fonds de défaillance	7 876	2 756	9 581	3 193
10 Contributions non financées aux fonds de défaillance	18 867		23 240	
11 Expositions sur les CCP non éligibles		4 035		3 939
12 Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance);	521	521	621	621
13 <i>dont dérivés de gré à gré</i>	122	122	229	229
14 <i>dont dérivés négociés en bourse</i>	371	371	373	373
15 <i>dont SFT⁽¹⁾</i>	28	28	19	19
16 <i>dont ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée</i>				
17 Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation				
18 Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	103	103	303	303
19 Contributions préfinancées aux fonds de défaillance	125	981	51	641
20 Contributions non financées au fonds de défaillance	194	2 430	190	2 374

⁽¹⁾ Opérations de pension et prêts/emprunts de titre

Actualisation du tableau n°76 du Document d'enregistrement universel 2024 p.511.

► **TABLEAU N°76 : COMPOSITION DU COLLATÉRAL DONNÉ ET REÇU (EU CCR5)**

	30 juin 2025							
	Collatéral utilisé dans les contrats dérivés				Collatéral utilisé dans les SFT ⁽¹⁾			
	Juste valeur du collatéral reçu		Juste valeur du collatéral donné		Juste valeur du collatéral reçu		Juste valeur du collatéral donné	
	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué
<i>En millions d'euros</i>								
1 Cash - devise domestique		47 598	2 891	36 074		249 701	1 515	197 787
2 Cash - autres devises	6	33 328	1 386	39 457		487 791	20	420 205
3 Dettes souveraines - devise	931	14 470	24 520	16 174		237 187	6 363	216 714
4 Dettes souveraines - autres devises	6 947	7 303	4 464	7 360	1	486 222	629	440 931
5 Dettes des administrations publiques	1 562	190		178		5 422		4 883
6 Obligations d'entreprises	25 554	4 844	22 227	2 937	38	127 833		158 079
7 Actions	4 326	65				77 120		40 503
8 Autres		256				13 903		5 113
9 TOTAL	39 326	108 054	55 488	102 179	39	1 685 180	8 527	1 484 216

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres

	31 décembre 2024							
	Collatéral utilisé dans les contrats dérivés				Collatéral utilisé dans les SFT ⁽¹⁾			
	Juste valeur du collatéral reçu		Juste valeur du collatéral donné		Juste valeur du collatéral reçu		Juste valeur du collatéral donné	
	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué
<i>En millions d'euros</i>								
1 Cash - devise domestique		42 909	1 072	33 834		149 910		157 001
2 Cash - autres devises	18	35 130	731	55 619		433 100		379 241
3 Dettes souveraines - devise	242	14 613	1 976	34 204		194 950		158 300
4 Dettes souveraines - autres devises	7 984	10 227	1 779	12 152	9	432 990	1	404 993
5 Dettes des administrations publiques	531	387		375	5	4 676		2 724
6 Obligations d'entreprises	28 903	5 982	24 003	2 786	53	114 588		113 820
7 Actions	2 474	5				104 077		78 170
8 Autres						1 051		14
9 TOTAL	40 152	109 253	29 561	138 971	66	1 435 342	1	1 294 262

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres

Actualisation du tableau n°77 du Document d'enregistrement universel 2024 p.512.

► **TABLEAU N°77 : EXPOSITION SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (EU CCR6)**

En millions d'euros	a		b	
	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Protections achetées	Protections vendues	Protections achetées	Protections vendues
6 Montant notionnel	528 808	518 993	450 679	449 954
1 CDS à signature unique	211 758	217 916	195 235	196 063
2 CDS indicels	302 050	283 086	242 428	230 001
3 Contrat d'échange sur rendement global	10 564	17 238	7 421	23 265
4 Options de crédit	545	753	539	625
5 Autres dérivés de crédit	3 891		5 055	
Valeur de marché	(9 055)	8 807	(8 571)	8 254
7 Valeur de marché positive (actif)	1 223	9 982	1 279	9 531
8 Valeur de marché négative (passif)	(10 278)	(1 175)	(9 850)	(1 277)

Le tableau EU CVA4, nouvellement introduit suite au dernier amendement au Règlement CRR, propose une représentation de l'évolution des actifs pondérés relatifs au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit.

► ÉTATS DES FLUX DES MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRE RELATIFS AU RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE STANDARD (EU CVA4)

En millions d'euros		Montant d'exposition pondéré
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente (31 mars 2025)	3 252
2	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration courante (30 juin 2025)	2 207

L'évolution trimestrielle des montants d'exposition pondérés relatifs au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit est en lien avec l'évolution de l'activité.

Actualisation du tableau n°79 du Document d'enregistrement universel 2024 p.513.

► TABLEAU N°79 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCR7)

► Variation du 2^{ème} trimestre 2025

En millions d'euros		a			
		Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
		Total	dont méthode du modèle interne ⁽¹⁾	Total	dont méthode du modèle interne
1	31 mars 2025	52 752	31 671	4 220	2 534
2	Volume des actifs	1 066	2 187	85	175
3	Qualité des actifs	(661)	(661)	(53)	(53)
4	Mise à jour des modèles	716	716	57	57
5	Méthodologie et réglementation				
6	Acquisitions et cessions				
7	Variation des taux de change	(257)	(60)	(21)	(5)
8	Autres	(994)	(435)	(80)	(35)
9	30 juin 2025	52 624	33 419	4 210	2 674

⁽¹⁾ Méthode du modèle interne au titre du modèle de contrepartie bilatéral (hors CCP clearing).

► Variation du 1^{er} semestre 2025

En millions d'euros		a			
		Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
		Total	dont méthode du modèle interne ⁽¹⁾	Total	dont méthode du modèle interne
1	31 décembre 2024	48 097	31 554	3 848	2 524
2	Volume des actifs	(615)	2 809	(49)	225
3	Qualité des actifs	(2 055)	(1 828)	(164)	(146)
4	Mise à jour des modèles	716	716	57	57
5	Méthodologie et réglementation	7 752	734	620	59
6	Acquisitions et cessions				
7	Variation des taux de change	(528)	(78)	(42)	(6)
8	Autres	(743)	(489)	(60)	(39)
9	30 juin 2025	52 624	33 419	4 210	2 673

⁽¹⁾ Méthode du modèle interne au titre du modèle de contrepartie bilatéral (hors CCP clearing).

RISQUE DE MARCHÉ

Actualisation du tableau n°81 du Document d'enregistrement universel 2024 p.515.

► TABLEAU N°81 : RISQUE DE MARCHÉ - APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (EU MR2-A)

En millions d'euros	a		b	
	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
1 VaR⁽¹⁾ (maximum 1a et 1b)	5 170	414	4 675	374
1a VaR du jour précédent		135		132
1b Moyenne des VaR quotidiennes sur chacun des 60 jours ouvrables précédents x coefficient multiplicateur		414		374
2 SVaR⁽¹⁾ (maximum entre 2a et 2b)	10 346	828	10 214	817
2a Dernière SVar disponible		298		285
2b Moyenne des SVaR quotidiennes sur chacun des 60 jours ouvrables précédents x coefficient multiplicateur		828		817
3 IRC⁽¹⁾⁽²⁾ (maximum 3a et 3b)	5 453	436	4 410	353
3a Dernière mesure		324		310
3b Moyenne de la valeur d'IRC sur les 12 semaines précédentes		436		353
4 CRM⁽³⁾ (maximum entre 4a, 4b et 4c)	833	67	856	68
4a Dernière mesure		27		31
4b Moyenne de la valeur de CRM sur les 12 semaines précédentes		56		44
4c 8% de l'exigence de fonds propres en approche standard sur la valeur de CRM la plus récente		67		68
6 TOTAL	21 802	1 744	20 155	1 612

⁽¹⁾ Les chiffres de VaR, de SVaR et d'IRC intègrent l'ensemble des éléments pris en compte dans le calcul des actifs pondérés.

⁽²⁾ Incremental Risk Charge.

⁽³⁾ Comprehensive Risk Measure.

Actualisation du tableau n°82 du Document d'enregistrement universel 2024 p.515.

► TABLEAU N°82 : RISQUE DE MARCHÉ - APPROCHE STANDARD (EU MR1)

En millions d'euros	a		a	
	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Contrats fermes				
1 Risque sur taux d'intérêt (général et spécifique)	416	33	402	32
2 Risque sur actions (général et spécifique)				
3 Risque de change	7 131	570	6 757	541
4 Risque en matières premières				
Options				
5 Méthode simplifiée				
6 Méthode delta-plus				
7 Méthode par scénarios	5		17	1
8 Positions de titrisations (risque spécifique)	606	48	793	63
9 TOTAL	8 158	653	7 968	637

Actualisation du tableau n°83 du Document d'enregistrement universel 2024 p.516.

► **TABLEAU N°83 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ PAR TYPE D'EFFETS (EU MR2-B)**

► Variation du 2^{ème} trimestre 2025

	a	b	c	d	e	f	g
En millions d'euros	VaR	SVaR	IRC ⁽¹⁾	CRM ⁽²⁾	Approche standard	Total actifs pondérés	Total exigences de fonds propres
1 31 mars 2025	4 990	9 906	4 798	734	8 364	28 792	2 303
2 Volume et qualité des actifs	180	438	655	99	(13)	1 358	109
3 Mise à jour des modèles							
4 Méthodologie et réglementation							
5 Acquisitions et cessions							
6 Variation des taux de change							
7 Autres	1	2			(193)	(190)	(15)
8 30 juin 2025	5 170	10 346	5 453	833	8 158	29 960	2 397

⁽¹⁾ Incremental Risk Charge.

⁽²⁾ Comprehensive Risk Measure.

► Variation du 1^{er} semestre 2025

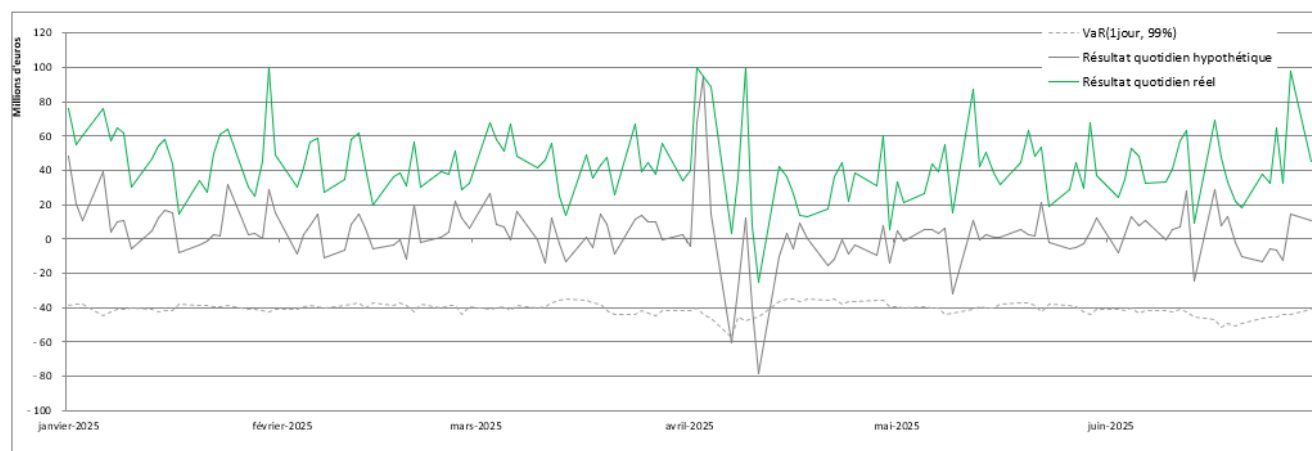
	a	b	c	d	e	f	g
En millions d'euros	VaR	SVaR	IRC ⁽¹⁾	CRM ⁽²⁾	Approche standard	Total actifs pondérés	Total exigences de fonds propres
1 31 décembre 2024	4 675	10 214	4 410	856	7 968	28 123	2 250
2 Volume et qualité des actifs	495	130	1 043	(24)	(196)	1 448	116
3 Mise à jour des modèles							
4 Méthodologie et réglementation					(442)	(442)	(35)
5 Acquisitions et cessions							
6 Variation des taux de change							
7 Autres	1	2			827	830	66
8 30 juin 2025	5 170	10 346	5 453	833	8 158	29 960	2 397

⁽¹⁾ Incremental Risk Charge.

⁽²⁾ Comprehensive Risk Measure.

Actualisation du graphique n°11 du Document d'enregistrement universel 2024 page 522.

► **GRAPHIQUE N° 11 : COMPARAISON ENTRE LA VAR (1 JOUR, 99 %) ET LE RÉSULTAT QUOTIDIEN DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EU MR4)**



Sur le premier semestre 2025, deux événements de *backtesting* théorique de niveau Groupe ont été constatés en avril, dans un contexte de forte volatilité des marchés en lien avec les annonces tarifaires aux Etats-Unis et les incertitudes géopolitiques, sans impact sur les exigences de fonds propres.

Actualisation du tableau n°87 du Document d'enregistrement universel 2024 p.524.

► **TABLEAU N°87 : VALEURS DES PARAMÈTRES UTILISÉS EN MODÈLE INTERNE (EU MR3)**

		a	
En millions d'euros		30 juin 2025	31 décembre 2024
VaR (10 jours, 99 %)			
1	Maximum	157	142
2	Moyenne	106	102
3	Minimum	86	77
4	Fin de la période	105	103
SVaR (10 jours, 99 %)			
5	Maximum	318	335
6	Moyenne	238	233
7	Minimum	186	176
8	Fin de la période	265	251
IRC⁽¹⁾ (99,9 %)			
9	Maximum	480	671
10	Moyenne	345	446
11	Minimum	260	232
12	Fin de la période	284	272
CRM⁽²⁾ (99,9 %)			
13	Maximum	98	113
14	Moyenne	52	51
15	Minimum	16	(8)
16	Fin de la période	27	31

⁽¹⁾ Incremental Risk Charge.

⁽²⁾ Comprehensive Risk Measure.

Positions de titrisation du portefeuille de négociation

Actualisation du tableau n°88 du Document d'enregistrement universel 2024 p.525.

► TABLEAU N°88 : POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR CATÉGORIE D'ACTIF (EU SEC2)

En millions d'euros	30 juin 2025					
	Investisseur					
	EAD			Actifs pondérés		
	Classique		Synthétique	Classique		Synthétique
	STS	Non STS		STS	Non STS	
2 Clientèle de détail	78	230	7	19	135	3
3 Biens immobiliers résidentiels	15	139		3	61	
4 Créances sur les cartes de crédit	2	20		2	11	
5 Autres clientèle de détail	62	71	7	14	62	3
6 Retitrisation						
7 Entreprises	26	633	-	6	444	-
8 Prêts à des entreprises		405			292	
9 Biens immobiliers commerciaux		125			75	
10 Location-financement	26	60		6	13	
11 Autres entreprises		42			65	
12 Retitrisation						
1 TOTAL	104	863	7	24	578	3

En millions d'euros	31 décembre 2024					
	Investisseur					
	EAD			Actifs pondérés		
	Classique		Synthétique	Classique		Synthétique
	STS	Non STS		STS	Non STS	
2 Clientèle de détail	73	344	-	19	353	-
3 Biens immobiliers résidentiels	13	148		4	83	
4 Créances sur les cartes de crédit	7	51		1	30	
5 Autres clientèle de détail	53	145		15	241	
6 Retitrisation						
7 Entreprises	6	702	-	1	419	-
8 Prêts à des entreprises		483			293	
9 Biens immobiliers commerciaux		156			91	
10 Location-financement	6	55		1	29	
11 Autres entreprises		8			6	
12 Retitrisation						
1 TOTAL	79	1 046	-	20	772	-

Risque de taux

Sensibilité des revenus au risque global de taux

Les sensibilités de marges nettes d'intérêts (MNI) ci-après sont calculées sur l'ensemble du portefeuille bancaire, sur les horizons d'un, deux et trois ans glissants, pour une augmentation et une diminution parallèle, instantanée et définitive des taux de marché sur l'ensemble des devises sur l'ensemble des termes de ± 50 points de base ($\pm 0,5\%$).

Ces sensibilités sont mesurées en écarts par rapport à la projection de MNI pour le scénario central de taux correspondant aux taux futurs tels qu'anticipés par les marchés en date d'estimation (par exemple *forward rates* vus de fin juin 2025 pour les sensibilités au 30 juin 2025).

Les sensibilités intègrent les impacts directs des taux de marché et la dynamique d'activité. Les effets indirects sur l'activité commerciale liés aux évolutions d'encours et des taux clients sont également pris en compte. Ainsi, les dépôts à vue non rémunérés sont considérés selon un horizon conservateur, pour les encours en excès par rapport à ceux observés avant la période de taux bas ou négatifs. Le maintien des taux d'intérêts à des niveaux

sensiblement positifs se traduit par des sensibilités qui retrouvent les niveaux qui prévalaient avant l'environnement de taux bas, comme le montrent les sensibilités à fin juin 2025 ci-dessous.

Actualisation du tableau n°90 du Document d'enregistrement universel 2024 p.530.

► **TABLEAU N°90 : SENSIBILITÉ DES REVENUS AU RISQUE GLOBAL DE TAUX POUR UN CHOC DE ± 50 POINTS DE BASE DES TAUX D'INTÉRÊT (EU IRRBB1A)**

En millions d'euros	30 juin 2025	
	Pour un choc de + 50 pb	Pour un choc de - 50 pb
Année 1	82	(36)
Année 2	283	(170)
Année 3	444	(432)

En millions d'euros	31 décembre 2024	
	Pour un choc de + 50 pb	Pour un choc de - 50 pb
Année 1	147	(134)
Année 2	313	(266)
Année 3	574	(516)

Sensibilité de la valeur des actifs nets de l'activité d'intermédiation bancaire (SOT on Economic Value of Equity – SOT EVE)

Les actifs et passifs de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'ayant pas vocation à être cédés, ils ne font pas l'objet d'une comptabilisation ou d'une gestion sur la base de leur valeur économique théorique résultant de l'actualisation de leurs *cash flows* futurs. De même, la valeur économique théorique des actifs nets n'affecte pas les fonds propres du Groupe.

Cependant en application des exigences réglementaires et des modalités de calcul déterminées par l'Autorité bancaire européenne (ABE), les ratios de la sensibilité de la valeur économique théorique des actifs nets de l'activité d'intermédiation rapportée au montant des fonds propres Tier 1 sont régulièrement calculés pour les six scénarios définis par l'ABE (hausse / baisse parallèle, pentification / aplatissement, hausse / baisse des taux courts). L'ABE fixe par ailleurs des niveaux planchers pour les taux sans risques (-1,5 % sur le taux au jour le jour, 0 % sur le taux à cinquante ans, avec des niveaux planchers interpolés pour les maturités intermédiaires). Ces ratios sont comparés au seuil de -15 % servant au superviseur à identifier les situations dans lesquelles le risque de taux du portefeuille bancaire pourrait être matériel.

À fin juin 2025, les ratios sont présentés dans le tableau ci-dessous et se situent bien en deçà du seuil de matérialité de -15 %. Parmi les 6 scénarios réglementaires, le ratio le plus bas s'établit à -4,9% pour le scénario de hausse parallèle.

Sensibilité de la marge nette d'intérêts (SOT on Net Interest Income – SOT NII)

Le SOT NII correspond aux ratios de sensibilité de la marge nette d'intérêts de première année, rapportée au montant des fonds propres Tier 1, calculés pour des chocs parallèles à la hausse et à la baisse des taux d'intérêts (pour l'euro et le dollar le choc s'établit à ± 200 points de bases) sous les hypothèses d'un bilan constant (à la fois en termes de taille et de composition) et de marges commerciales constantes. Pour chaque devise, comme pour le SOT EVE, les sensibilités positives sont pondérées à 50% et les sensibilités négatives sont pondérées à 100%.

A la fin juin 2025, le ratio le plus négatif s'établit à -0,8% pour le scénario de baisse de taux, bien en dessous du seuil réglementaire de -5%.

Actualisation du tableau n°91 du Document d'enregistrement universel 2024 p.531.

► **TABEAU N°91 : SENSIBILITE DE LA VALEUR ECONOMIQUE DES FONDS PROPRES TIER 1 ET SENSIBILITE DES REVENUS NETS D'INTERET EN % DES FONDS PROPRES TIER 1 AUX SCENARIOS REGLEMENTAIRES DE CHOC (EU IRRBB1B)**

Scénarios de taux ⁽¹⁾	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Variation de la valeur économique des fonds propres (Tier 1)	Variation des revenus nets d'intérêt	Variation de la valeur économique des fonds propres (Tier 1)	Variation des revenus nets d'intérêt
1 Choc parallèle vers le haut	-4,90%	+0,30%	-2,70%	+0,40%
2 Choc parallèle vers le bas	-0,70%	-0,80%	-3,20%	-1,10%
3 Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse)	+0,40%		+0,90%	
4 Aplatissage de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse)	-2,10%		-2,70%	
5 Hausse des taux courts	-3,00%		-2,80%	
6 Baisse des taux courts	+1,20%		+1,30%	

⁽¹⁾ Les chocs utilisés pour calculer les montants de sensibilité de la valeur et de la marge nette d'intérêts correspondent aux chocs réglementaires tels que définis dans le règlement délégué (UE) 2024/856 du 1^{er} décembre 2023.

RISQUE DE LIQUIDITE

Actualisation du tableau n°98 du document d'enregistrement universel 2024 p.539.

► TABLEAU N°98 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR)⁽¹⁾ - DÉTAIL (EU LIQ1)

	a b c d				e f g h			
	Valeur non pondérée				Valeur pondérée			
En millions d'euros	30 juin 2025	31 mars 2025	31 décembre 2024	30 septembre 2024	30 juin 2025	31 mars 2025	31 décembre 2024	30 septembre 2024
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)								
1 TOTAL ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)					394 695	385 146	380 615	382 064
SORTIES DE TRÉSORERIE								
2 Dépôts de détail (y compris petites entreprises)	433 045	431 720	429 378	425 766	30 759	30 686	30 570	30 470
3 dont dépôts stables	245 613	243 464	242 499	243 071	12 281	12 173	12 125	12 154
4 dont dépôts moins stables	156 451	157 855	157 758	156 827	18 478	18 507	18 425	18 281
5 Financements non collatéralisés auprès de contreparties non détail	513 720	500 502	487 792	480 243	242 981	232 919	223 291	217 459
6 dont dépôts opérationnels	165 913	164 386	163 779	163 253	40 871	40 499	40 341	40 188
7 dont dépôts non opérationnels	322 842	313 300	304 030	300 159	177 145	169 605	162 968	160 439
8 dont dettes non collatéralisées	24 966	22 815	19 983	16 831	24 966	22 815	19 983	16 831
9 Financements collatéralisés auprès de contreparties non détail (dont pensions données)					125 756	122 938	115 623	107 576
10 Exigences supplémentaires	389 242	388 268	386 288	384 223	97 703	100 137	101 840	102 929
11 dont sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	45 425	47 109	48 018	49 010	43 475	45 136	46 070	47 065
12 dont sorties sur dettes collatéralisées	-	1 464	3 536	5 289	-	1 464	3 536	5 289
13 dont facilités de crédit et de liquidité	343 817	339 695	334 734	329 925	54 228	53 537	52 234	50 576
14 Autres obligations de financement contractuel	62 395	61 345	62 134	60 823	62 395	61 345	62 134	60 823
15 Autres obligations de financement éventuel	158 420	157 119	153 308	150 528	12 900	12 268	10 709	9 358
16 TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					572 494	560 293	544 168	528 616
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
17 Opérations de prêts collatéralisés (dont pensions reçues)	522 888	518 832	505 686	493 229	127 203	123 088	114 827	108 518
18 Entrées provenant des expositions pleinement performantes	89 511	88 973	88 261	88 522	71 324	70 763	70 046	69 883
19 Autres entrées de trésorerie	83 496	81 833	80 388	74 853	71 314	69 934	68 142	62 651
20 TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	695 895	689 638	674 335	656 604	269 841	263 786	253 015	241 052
EU-20c Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	512 349	504 080	493 284	479 282	269 841	263 786	253 015	241 052
21 COUSSIN DE LIQUIDITÉ					394 695	385 146	380 615	382 064
22 TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					302 652	296 507	291 153	287 565
23 RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					130,44%	129,93%	130,80%	132,96%

⁽¹⁾L'ensemble des données présentées sont calculées comme la moyenne glissante des 12 dernières mesures de fin de mois.

Informations qualitatives sur le LCR (EU LIQ-B)

Le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) du Groupe s'élève à 130% en moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, ce qui représente un excédent de liquidité de 92 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire. Le niveau de LCR moyen du Groupe a varié entre 130% et 133%.

Les actifs liquides du Groupe reconnus au numérateur du ratio avec des décotes réglementaires (valeurs pondérées) s'élèvent à 395 milliards d'euros en moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, et sont composés de dépôts en banques centrales (45% à fin juin) et de titres souverains et publics (55%).

En moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, les sorties nettes de trésorerie à trente jours du scénario de stress réglementaire LCR s'élèvent à 303 milliards d'euros, dont une part significative correspond aux dépôts avec 249 milliards d'euros, partiellement compensés par les entrées de trésorerie sur les prêts de 71 milliards d'euros.

En moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, les flux nets stressés de trésorerie sur les financements et prêts collatéralisés, c'est-à-dire essentiellement des opérations de pension et d'échanges de titres, tenant compte de décotes réglementaires appliquées aux collatéraux, s'élèvent à 1 milliard d'euros d'entrées nettes. Les flux nets associés aux instruments dérivés et au stress réglementaire appliqué aux sûretés représentent une sortie nette de trésorerie de 11 milliards d'euros avec des flux sortants (43 milliards d'euros) partiellement compensés par des flux entrants (32 milliards d'euros).

Enfin les hypothèses de tirage sur les engagements de financement s'élèvent à 54 milliards d'euros en moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois.

Aucune devise significative ne présente de déséquilibre excessif.

► TABLEAU N°99 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EU LIQ2)

		a	b	c	d	e
		30 juin 2025				
		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				
En millions d'euros		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	Valeur pondérée
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	128 295	223		26 120	154 415
2	Fonds propres	128 295	223		20 907	149 201
3	Autres instruments de fonds propres				5 214	5 214
4	Dépôts de la clientèle de détail		399 648	5 538	6 954	383 318
5	Dépôts stables		233 225	706	2 213	224 447
6	Dépôts moins stables		166 424	4 833	4 740	158 871
7	Financement de gros		1 177 558	53 139	196 958	478 900
8	Dépôts opérationnels		166 191		53	83 148
9	Autres financements de gros		1 011 367	53 139	196 905	395 752
10	Engagements interdépendants		20 668		20 896	
11	Autres engagements:	38 305	165 125	3 820	25 038	26 948
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	38 305				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		165 125	3 820	25 038	26 948
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					1 043 581
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					45 636
15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		192	190	8 594	7 630
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		627			313
17	Prêts et titres performants		532 203	86 767	658 657	666 936
18	Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.		178 172	4 273	4 867	11 112
19	Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		154 447	16 180	15 271	37 266
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:		120 030	50 207	354 853	387 503
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit					
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:		5 392	5 168	171 756	117 018
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit		5 392	5 168	171 756	117 018
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		74 162	10 939	111 910	114 036
25	Actifs interdépendants		20 668		20 896	
26	Autres actifs		164 446	9 928	183 599	208 261
27	Matières premières échangées physiquement				9 584	8 147
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		1 204	3	49 374	42 994
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		3 306			3 306
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		90 311			4 516
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		69 625	9 925	124 641	149 299
32	Éléments de hors bilan		463 150	11 465	25 984	24 646
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					953 422
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					109,46%

		a	b	c	d	e
		31 décembre 2024				
		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				
En millions d'euros		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	Valeur pondérée
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	125 907	201		22 754	148 661
2	Fonds propres	125 907	201		20 481	146 388
3	Autres instruments de fonds propres				2 273	2 273
4	Dépôts de la clientèle de détail		399 613	7 307	8 353	386 054
5	Dépôts stables		227 418	2 042	2 097	220 084
6	Dépôts moins stables		172 195	5 264	6 256	165 970
7	Financement de gros		1 041 003	59 145	183 892	472 065
8	Dépôts opérationnels		169 960		1 462	86 442
9	Autres financements de gros		871 043	59 145	182 430	385 623
10	Engagements interdépendants		19 692		25 552	
11	Autres engagements:	47 246	140 277	2 467	33 138	34 372
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	47 246				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		140 277	2 467	33 138	34 372
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					1 041 153
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					46 606
15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		192	189	8 207	7 299
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		723			362
17	Prêts et titres performants		442 706	94 364	655 235	662 537
18	Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.		109 260	7 292	4 154	12 311
19	Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		140 331	17 036	13 873	34 384
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:		117 442	52 065	360 519	391 804
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit					
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:		4 241	5 132	173 979	117 873
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit		4 241	5 132	173 979	117 873
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		71 431	12 839	102 710	106 165
25	Actifs interdépendants		19 692		25 552	
26	Autres actifs		155 683	9 325	165 538	189 799
27	Matières premières échangées physiquement				6 596	5 606
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		1 026	23	38 189	33 353
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		1 600			1 600
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		93 767			4 688
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		59 290	9 303	120 753	144 552
32	Éléments de hors bilan		484 196	7 453	29 690	25 037
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					931 639
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					111,75%

► **TABLEAU N°100 : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS (EU CR1-A)**

En millions d'euros	30 juin 2025							
	Valeur exposée au risque nette							
	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Crédits		74 542	195 500	148 864	191 727	368 718	261 806	1 241 158
Titres	185 212	171	3 668	6 138	24 999	90 913	109 811	420 911
TOTAL	185 212	74 713	199 168	155 002	216 726	459 631	371 617	1 662 069

En millions d'euros	31 décembre 2024							
	Valeur exposée au risque nette							
	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Crédits		75 718	174 496	114 473	163 287	369 845	263 292	1 161 111
Titres	137 902	289	5 147	6 605	24 684	91 174	93 632	359 434
TOTAL	137 902	76 007	179 643	121 078	187 972	461 019	356 924	1 520 545

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Portefeuille bancaire – Indicateurs du risque de transition potentiel lié au changement climatique

Actualisation du tableau n°107 du document d'enregistrement universel 2024 p.572.

► TABLEAU N° 107 : QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS PAR SECTEUR ET ECHEANCES RESIDUELLES

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
	Valeur brute comptable totale					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des scopes 1,2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes d'équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur brute comptable du portefeuille provenant de la déclaration propre à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans à ≤ 20 ans	> 20 ans	30 juin 2025 Échéance moyenne pondérée (en années)
	dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne	dont durables sur le plan environnemental (atténuation du changement climatique)	dont stratégiques	dont performantes	dont non performantes	dont stratégiques	dont performantes	dont non performantes	dont émissions financées de scope 3	dont émissions financées de scope 3						
En millions d'euros																
Expositions vis-à-vis des secteurs 1 contribuant grandement aux changements climatiques ⁽¹⁾	327 600	14 090	4 614	35 109	11 858	(6 924)	(549)	(5 879)	85 352 019	37 395 072	28%	261 287	35 067	29 102	2 144	4
2 A - Agriculture, sylviculture et pêche	10 929	0	0	791	381	(200)	(24)	(133)	4 891 640	80 276	4%	8 805	1 278	803	42	4
3 B - Industries extractives	4 003	2 392	7	363	99	(91)	(7)	(81)	7 270 498	4 856 848	69%	3 402	533	68	0	3
4 B.05 - Extraction de houilles et de lignite	44	44		0	6	(5)	(0)	(5)	17 087		90%	44				5
5 B.06 - Extraction d'hydrocarbures	1 872	1 872	3	4	71	(67)	(0)	(66)	5 124 035	4 273 044	74%	1 531	318	23	0	3
6 B.07 - Extraction de minerais métalliques	1 160	125	0	273	2	(7)	(4)	(1)	941 985		70%	1 014	146			4
7 B.08 - Autres industries extractives	581	5	3	22	20	(9)	(0)	(8)	498 802	306	20%	493	68	19	0	3
8 B.09 - Services de soutien aux industries extractives	345	345	1	64	0	(2)	(2)	(0)	688 589	583 497	94%	319	0	26	0	4
9 C - Industrie manufacturière	92 688	3 309	1 146	10 740	2 316	(1 567)	(135)	(1 306)	30 241 179	15 146 553	40%	86 021	5 041	1 134	492	3
10 C.10 - Industries alimentaires	14 276	97	2	1 416	290	(189)	(16)	(152)	2 010 454	362 863	30%	13 260	814	167	35	3
11 C.11 - Fabrication de boissons	3 280		0	224	20	(19)	(4)	(11)	212 274		47%	3 132	113	33	2	3
12 C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	1			1		(0)	(0)		36		51%	1	0			0
13 C.13 - Fabrication de textiles	835		0	262	32	(33)	(6)	(24)	66 105	11	8%	786	25	6	17	3
14 C.14 - Industrie de l'habillement	1 094		0	146	57	(40)	(4)	(34)	38 366		30%	1 065	24	2	3	3
15 C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	389			108	22	(17)	(1)	(15)	15 530		26%	379	8		2	3
16 C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège	1 239	2	1	157	45	(25)	(3)	(19)	95 746	473	11%	1 079	139	14	6	3

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	
	30 juin 2025																
	Valeur brute comptable totale					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des scopes 1,2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes d'équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur brute comptable du portefeuille provenant de la déclaration propre à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans à ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée (en années)	
En millions d'euros		dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne	dont durables sur le plan environnemental (atténuation du changement climatique)	dont stratégiques	dont performantes		dont stratégiques	dont performantes		dont émissions financées de scope 3							
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	1 877	5	228	37	(20)	(2)	(15)	284 474	6 549	34%	1 636	213	19	10	3	
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	828	0	58	33	(20)	(1)	(17)	61 756	441	16%	756	60	11	2	3	
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	2 997	2 997	23	414	7	(8)	(0)	5 726 020	4 837 659	59%	2 378	565	54	0	5	
20	C.20 - Industrie chimique	8 130	181	7	859	274	(158)	(9)	(137)	2 807 991	391 296	53%	7 185	653	222	69	4
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	5 720	0	469	27	(20)	(3)	(15)	571 003	0	65%	5 559	89	5	66	2	
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastiques	3 881	6	372	152	(97)	(7)	(82)	1 166 538	223 513	30%	3 569	193	62	56	3	
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	3 468	50	312	89	(63)	(4)	(54)	2 291 489	13 430	53%	3 275	149	34	11	3	
24	C.24 - Métallurgie	5 255	198	563	80	(44)	(5)	(35)	3 519 953	333 609	49%	4 784	408	45	19	3	
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques	4 443	1	14	589	180	(140)	(12)	(117)	828 048	24 997	14%	3 934	287	183	39	3
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	4 782	12	662	49	(55)	(14)	(36)	164 458	11 652	70%	4 591	152	11	27	3	
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	4 998	0	195	699	173	(95)	(8)	(83)	878 070	726 091	64%	4 726	202	52	18	2
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements	6 583	17	54	868	197	(169)	(7)	(150)	429 597	181 575	28%	6 299	209	52	23	2
29	C.29 - Industrie automobile	7 429	5	190	978	390	(226)	(9)	(206)	7 851 040	7 505 679	72%	7 082	266	77	5	2
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	4 207	365	444	33	(22)	(3)	(16)	259 241	180 589	80%	4 154	34	4	14	1	
31	C.31 - Fabrication de meubles	1 074	0	110	20	(18)	(3)	(13)	78 629	97	34%	975	45	44	11	4	
32	C.32 - Autres industries manufacturières	2 127	0	5	118	69	(54)	(2)	(49)	199 655	38	25%	2 018	76	7	27	4
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	3 776	9	19	684	39	(37)	(13)	(20)	684 707	345 990	43%	3 400	317	30	28	3

a	30 juin 2025															
	b				c		d		e		f		g		h	
	Valeur brute comptable totale				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Émissions de GES financées (émissions des scopes 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes d'équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur brute comptable du portefeuille provenant de la déclaration propre à l'entreprise		≤ 5 ans		> 5 ans à ≤ 10 ans		> 10 ans à ≤ 20 ans	
	dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne	dont durables sur le plan environnemental (atténuation du changement climatique)	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes
En millions d'euros																
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	19 468	2 943	1 014	1 844	336	(185)	(58)	(112)	14 355 208	2 999 018	57%	13 837	2 462	2 824	345	6
34 D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	17 184	1 106	929	1 699	332	(180)	(58)	(108)	12 683 008	2 398 132	62%	11 774	2 395	2 707	309	4
36 D35.11 - Production d'électricité	12 488	560	527	1 301	302	(141)	(39)	(91)	7 668 172	1 272 847	62%	7 559	2 092	2 529	308	7
37 D35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux	1 837	1 837	69	48	5	(4)	(0)	(3)	1 320 768	600 919	74%	1 747	38	52	0	3
38 D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	447	(0)	16	97	0	(1)	(0)	(0)	351 433	(32)	58%	316	30	66	35	7
E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3 248	3	178	393	137	(119)	(6)	(108)	1 218 985	124 175	32%	2 619	417	126	85	4
39 F - Construction	26 205	33	402	3 070	2 330	(1 409)	(49)	(1 311)	1 071 391	198 606	13%	22 989	1 694	1 351	171	3
40 F.41 - Construction de bâtiments	16 451	29	210	2 281	1 667	(997)	(24)	(943)	602 023	127 626	13%	14 874	734	740	103	3
41 F.42 - Génie civil	3 512	3	105	256	216	(151)	(7)	(138)	190 407	57 036	30%	3 033	368	101	9	4
42 F.43 - Travaux de construction spécialisés	6 241	1	87	533	447	(261)	(18)	(230)	278 961	13 944	8%	5 082	591	510	58	4
43 G - Commerce; réparation d'automobiles et motocycles	76 106	3 615	849	7 677	2 809	(1 796)	(120)	(1 566)	17 023 705	10 756 804	24%	69 962	4 315	1 508	322	3
44 H - Transports et entreposage	25 804	1 793	552	3 011	567	(378)	(40)	(307)	7 410 523	1 977 854	41%	19 215	4 777	1 742	70	5
45 H.49 - Transports terrestres et transport par conduites	7 036	746	217	600	400	(254)	(14)	(224)	839 692	286 802	12%	6 045	666	312	12	4
46 H.50 - Transports par eau	9 693	884	14	1 781	65	(57)	(10)	(42)	3 993 635	922 437	54%	6 128	2 692	871	2	6
47 H.51 - Transports aériens	3 307	0	61	290	16	(10)	(1)	(8)	1 971 687	617 369	64%	2 743	520	34	10	4
48 H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	5 653	162	256	333	80	(52)	(15)	(29)	602 926	151 242	46%	4 199	886	522	46	5
49 H.53 - Activités de poste et de courrier	114	0	5	8	6	(5)	(0)	(4)	2 583	4	36%	100	12	2	0	3
50																

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
		Valeur brute comptable totale				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des scopes 1,2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes d'équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur brute comptable du portefeuille provenant de la déclaration propre à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans à ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée (en années)
		dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne	dont durables sur le plan environnemental (atténuation du changement climatique)	dont performantes	dont expositions non performantes		dont strate 2	dont expositions non performantes		dont émissions financées de scope 3						
En millions d'euros																
51 I - Hébergement et restauration	7 497	0	26	981	570	(279)	(19)	(243)	414 101	62 996	8%	5 313	1 410	739	35	5
52 L - Activités immobilières	61 653	2	439	6 239	2 313	(902)	(91)	(710)	1 454 788	1 191 941	8%	29 123	13 140	18 807	583	8
Expositions vis-à-vis des autres secteurs ⁽¹⁾	112 970	1 102	1 053	9 976	3 255	(1 617)	(200)	(1 251)	9 947 247	5 919 798	34%	94 794	9 977	5 608	2 591	5
54 K - Activités financières et d'assurance	25 577	276	93	1 991	387	(281)	(32)	(216)	3 508 211	2 599 340	42%	20 627	2 449	1 825	676	5
Expositions aux autres secteurs																
55 (codes NACE J, M - U)	87 393	826	960	7 985	2 868	(1 335)	(169)	(1 034)	6 439 036	3 320 458	32%	74 167	7 528	3 783	1 914	5
56 TOTAL	440 569	15 193	5 666	45 085	15 112	(8 541)	(750)	(7 130)	95 299 266	43 314 869	30%	356 081	45 044	34 710	4 734	4

⁽¹⁾ Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence «transition climatique» de l'Union et les indices de référence « Accord de Paris » de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
	31 décembre 2024															
	Valeur brute comptable totale					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions de scopes 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes d'équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur brute comptable du portefeuille provenant de la déclaration propre à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans à ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée (en années)
En millions d'euros		dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne	dont durables sur le plan environnemental (atténuation du changement climatique)	dont stratégiques	dont performantes		dont stratégiques	dont performantes		dont émissions financées de scope 3						
1 Expositions vis-à-vis des secteurs contribuant grandement aux changements climatiques⁽¹⁾	332 462	17 818	4 177	37 144	11 935	(7 078)	(541)	(6 053)	95 738 428	39 329 247	30%	270 767	31 798	27 811	2 086	4
2 A - Agriculture, sylviculture et pêche	11 333	0	0	810	396	(224)	(35)	(139)	7 959 900	65 991	4%	9 582	934	771	46	4
3 B - Industries extractives	5 073	3 289	7	277	70	(67)	(4)	(60)	8 528 448	5 670 361	71%	4 152	781	140	1	4
4 B.05 - Extraction de houilles et de lignite	20	20	0	0	4	(3)	(0)	(3)	10 985		71%	20				4
5 B.06 - Extraction d'hydrocarbures	2 352	2 352	4	1	43	(42)	(0)	(42)	5 405 012	4 297 327	72%	1 933	392	27	0	3
6 B.07 - Extraction de minerais métalliques	1 254	125	0	234	10	(14)	(4)	(9)	943 156		73%	952	302	0		4
7 B.08 - Autres industries extractives	661	5	3	30	14	(8)	(0)	(7)	595 226	425	19%	581	59	19	1	3
8 B.09 - Services de soutien aux industries extractives	787	787	1	11	0	(0)	(0)	(0)	1 574 069	1 372 609	97%	665	28	93		5
9 C - Industrie manufacturière	95 092	3 639	1 235	11 654	3 326	(2 189)	(120)	(1 959)	32 968 886	16 302 217	43%	89 402	4 477	783	430	3
10 C.10 - Industries alimentaires	14 658	252	2	1 571	391	(258)	(14)	(220)	2 589 821	728 027	34%	13 817	673	115	53	3
11 C.11 - Fabrication de boissons	3 512		0	386	28	(22)	(1)	(15)	234 915		48%	3 373	105	33	1	3
12 C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	0			0		(0)	(0)		23		66%		0			
13 C.13 - Fabrication de textiles	866		0	89	69	(51)	(1)	(49)	65 084	12	8%	829	15	8	13	2
14 C.14 - Industrie de l'habillement	1 155			300	138	(84)	(5)	(77)	44 624		19%	1 134	16	2	3	2
15 C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	328			76	31	(23)	(0)	(22)	12 832		9%	320	6	0	2	1
16 C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège	1 151		2	70	61	(33)	(1)	(29)	95 565	546	11%	1 030	92	22	8	3

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
		31 décembre 2024															
		Valeur brute comptable totale					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions de scopes 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes d'équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur brute comptable du portefeuille provenant de la déclaration propre à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans à ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée (en années)
En millions d'euros		dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne	dont durables sur le plan environnemental (atténuation du changement climatique)	dont strate 2	dont expositions non performantes		dont strate 2	dont expositions non performantes		dont émissions financées de scope 3							
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	2 066		2	149	51	(34)	(1)	(31)	241 066	7 440	42%	1 905	156	3	2	2
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	726	0	0	52	66	(45)	(1)	(42)	60 163		11%	670	44	10	2	3
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	3 044	3 044	19	375	11	(12)	0	(11)	5 687 987	4 760 911	69%	2 220	791	33		5
20	C.20 - Industrie chimique	7 887	212	7	1 768	393	(173)	(9)	(153)	3 000 552	363 878	50%	7 243	430	173	40	3
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	6 284		0	378	31	(22)	(1)	(19)	569 345	1	71%	6 008	256	5	14	2
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastiques	3 721		27	439	260	(166)	(5)	(158)	1 082 939	164 338	31%	3 497	150	30	44	3
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	3 493		20	301	116	(95)	(3)	(88)	2 097 261	88	51%	3 337	120	26	10	3
24	C.24 - Métallurgie	5 687		148	384	97	(63)	(1)	(60)	4 741 570	269 299	58%	5 222	402	49	14	3
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques	4 452	1	39	789	240	(202)	(15)	(175)	848 437	16 170	15%	3 993	253	171	36	3
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	5 897		39	625	86	(87)	(10)	(70)	161 123	14 410	78%	5 777	74	8	38	3
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	5 114	59	241	623	294	(163)	(10)	(149)	1 512 126	1 345 964	72%	4 931	115	5	63	2
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements	7 061	56	77	879	303	(248)	(9)	(232)	428 388	177 588	30%	6 832	187	18	24	3
29	C.29 - Industrie automobile	7 590		242	1 178	456	(268)	(17)	(247)	8 578 198	8 239 318	70%	7 361	221	3	4	2
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	4 577		332	496	60	(27)	(5)	(17)	156 156	52 516	77%	4 463	100	2	13	1
31	C.31 - Fabrication de meubles	1 005		1	88	37	(33)	(2)	(28)	56 825	148	17%	932	35	29	9	3
32	C.32 - Autres industries manufacturières	1 160	0	4	141	50	(38)	(2)	(34)	78 931		33%	1 092	39	6	24	3
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	3 657	15	33	496	56	(42)	(6)	(29)	624 957	161 564	48%	3 419	196	29	13	3

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
	31 décembre 2024															
	Valeur brute comptable totale					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions de scopes 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes d'équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur brute comptable du portefeuille provenant de la déclaration propre à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans à ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée (en années)
		dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de l'Union Européenne »	dont durables sur le plan environnemental (atténuation du changement climatique)	dont strate 2	dont expositions non performantes		dont strate 2	dont expositions non performantes		dont émissions financées de scope 3						
En millions d'euros																
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné																
34	19 837	3 796	1 559	1 695	259	(133)	(34)	(85)	16 571 471	2 143 158	64%	14 438	2 144	2 956	299	5
35	17 223	1 612	1 463	1 523	256	(129)	(34)	(82)	14 896 647	1 499 664	65%	12 088	2 072	2 795	269	3
36	12 020	677	1 065	1 056	231	(106)	(27)	(68)	8 839 122	768 318	64%	7 374	1 730	2 649	267	6
37	2 183	2 183	71	67	3	(4)	(0)	(3)	1 375 801	643 425	74%	2 034	54	95		3
38	431	1	25	105	0	(1)	(0)	(0)	299 024	69	71%	316	19	66	30	7
E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution																
39	3 465	3	193	368	138	(118)	(4)	(109)	1 132 316	56 482	40%	2 865	344	184	72	3
40	25 412	129	260	2 815	1 892	(996)	(48)	(900)	1 022 334	200 431	11%	22 726	1 242	1 284	160	3
41	15 902	33	134	2 121	1 356	(719)	(27)	(659)	651 471	176 720	10%	14 433	629	742	98	2
42	3 596	95	75	240	195	(110)	(5)	(99)	133 545	3 367	25%	3 306	176	106	8	4
43	5 913	1	50	454	341	(167)	(16)	(143)	237 317	20 344	6%	4 987	438	435	53	3
44	77 123	5 096	95	8 368	2 778	(1 768)	(116)	(1 535)	17 878 435	11 477 110	24%	71 104	4 433	1 299	287	3
45	27 192	1 864	423	2 912	614	(377)	(36)	(310)	7 923 633	2 190 318	40%	20 697	4 270	2 073	152	4
46	7 262	954	186	738	405	(255)	(16)	(221)	1 284 179	728 795	16%	6 410	513	329	10	4
47	10 710	821	11	1 522	77	(51)	(2)	(46)	3 820 590	622 658	48%	7 044	2 517	1 148	0	5
48	3 439	0		239	33	(10)	(1)	(9)	2 215 013	724 659	70%	2 767	495	167	10	4
49	5 683	89	225	405	92	(56)	(17)	(31)	600 926	114 202	47%	4 383	743	426	132	4
50	98	0	2	7	6	(5)	0	(4)	2 926	4	33%	93	2	3		2

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
	31 décembre 2024															
	Valeur brute comptable totale					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions de scopes 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes d'équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur brute comptable du portefeuille provenant de la déclaration propre à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans à ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée (en années)
		dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne	dont durables sur le plan environnemental (atténuation du changement climatique)	dont strate 2	dont expositions non performantes		dont strate 2	dont expositions non performantes		dont émissions financées de scope 3						
En millions d'euros																
51 I - Hébergement et restauration	7 670	0	19	1 250	571	(276)	(16)	(247)	435 286	62 270	10%	5 810	1 137	689	35	4
52 L - Activités immobilières	60 264	1	387	6 995	1 890	(929)	(126)	(708)	1 317 720	1 160 910	8%	29 992	12 035	17 633	604	7
Expositions vis-à-vis des autres secteurs ⁽¹⁾	114 646	1 523	1 043	10 115	3 038	(1 603)	(234)	(1 215)	8 416 759	4 331 408	31%	96 622	10 524	5 064	2 435	2
54 K - Activités financières et d'assurance	26 108	393	105	1 517	450	(293)	(38)	(223)	2 480 428	1 645 225	34%	20 605	3 257	1 495	750	1
Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M - U)	88 538	1 130	938	8 597	2 588	(1 311)	(196)	(992)	5 936 331	2 686 183	30%	76 017	7 267	3 569	1 685	2
56 TOTAL	447 107	19 340	5 220	47 259	14 974	(8 681)	(775)	(7 268)	104 155 188	43 660 656	30%	367 389	42 322	32 875	4 521	3

⁽¹⁾ Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence «transition climatique» de l'Union et les indices de référence « Accord de Paris » de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

Mesure d'alignement par secteur

Actualisation du tableau n°108 du document d'enregistrement universel 2024 p.583.

► TABLEAU N° 108 : PORTEFEUILLE BANCAIRE - INDICATEURS DU RISQUE POTENTIEL DE TRANSITION VERS LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : MESURES D'ALIGNEMENT

a	b	c	d	e	f	g
						30 juin 2025
Secteur	Secteurs NACE (a minima)	Valeur comptable brute du portefeuille (en millions d'euros)	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au jalon 2030 du scénario ZEN 2050 de l'AIE, en %	Cible (année de référence + 3 ans)
1 Production d'électricité	D35.1, D35.3	14 914	129 gCO ₂ / kWh	2024	-34%	146 ⁽¹⁾
2 Pétrole et gaz	B06, C19, D35.2	4 309	9,5 MtCO ₂ e	2024	-47%	8,9
3 Automobile	C29	5 706	145 gCO ₂ / km WLTP	2024	120%	137 ⁽¹⁾
4 Aviation	H51, H52, C30, C33	5 605	904 gCO ₂ e / RTK	2023	23%	853
5 Transport Maritime	H50	4 415	8,2 gCO ₂ e / dwt.nm	2023	55%	7,4
6 Ciment	B08	580	0,63 tCO ₂ / t de produit cimentaire	2023	34%	0,58
7 Acier	C24, C25, B05, B07	3 053	1,5 tCO ₂ / t acier	2024	23%	1,3
8 Aluminium	C24, C25, B05, B07	186	5,3 tCO ₂ e / t aluminium	2024	-40%	5,5
9 Immobilier commercial	L	14 255	27,7kg CO ₂ e / m ²	2023	3%	24,0

⁽¹⁾ Cible 2025

a	b	c	d	e	f	g
						31 décembre 2024
Secteur	Secteurs NACE (a minima)	Valeur comptable brute du portefeuille (en millions d'euros)	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au jalon 2030 du scénario ZEN 2050 de l'AIE, en %	Cible (année de référence + 3 ans)
1 Production d'électricité	D35.1, D35.3	15 313	129 gCO ₂ / kWh	2024	-34%	146 ⁽¹⁾
2 Pétrole et gaz	B06, C19, D35.2	6 156	9,5 MtCO ₂ e	2024	-47%	8,9
3 Automobile	C29	5 564	145 gCO ₂ / km WLTP	2024	120%	137 ⁽¹⁾
4 Aviation	H51, H52, C30, C33	7 488	904 gCO ₂ e / RTK	2023	23%	853
5 Transport Maritime	H50	5 927	8,2 gCO ₂ e / dwt.nm	2023	55%	7,4
6 Ciment	B08	599	0,63 tCO ₂ / t de produit cimentaire	2023	34%	0,58
7 Acier	C24, C25, B05, B07	3 184	1,5 tCO ₂ / t acier	2024	23%	1,3
8 Aluminium	C24, C25, B05, B07	256	5,3 tCO ₂ e / t aluminium	2024	-40%	5,5
9 Immobilier commercial	L	15 175	27,7kg CO ₂ e / m ²	2023	3%	24,0

⁽¹⁾ Cible 2025

Actualisation du tableau n°109 du document d'enregistrement universel 2024 p.584.

► **TABLEAU N°109 : EXPOSITIONS SUR LES 20 PLUS GRANDES ENTREPRISES A FORTE INTENSITE DE CARBONE**

	a	b	c	d	e
	30 juin 2025				
	Valeur brute comptable (en millions d'euros)	Valeur brute comptable de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur brute comptable totale ⁽¹⁾	dont durables sur le plan environnemental (en millions d'euros)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Nombre de contreparties faisant partie des 20 plus grands émetteurs de carbone
1 TOTAL	4 309	0,36%	20,0	3	9

	a	b	c	d	e
	31 décembre 2024				
	Valeur brute comptable (en millions d'euros)	Valeur brute comptable de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur brute comptable totale ⁽¹⁾	dont durables sur le plan environnemental (en millions d'euros)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Nombre de contreparties faisant partie des 20 plus grands émetteurs de carbone
1 TOTAL	5 457	0,46%	17,2	4	9

⁽¹⁾ Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

L'information ci-dessus n'inclut pas les contreparties pour lesquelles la relation commerciale est clôturée et dont l'encours résiduel n'est pas significatif.

Efficacité énergétique des garanties

Actualisation du tableau n°110 du document d'enregistrement universel 2024 p.585.

► TABLEAU N° 110 : PRETS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS - EFFICACITE ENERGETIQUE DES SURETES

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
	30 juin 2025															
	Valeur brute comptable totale															
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des biens immobiliers)						Niveau d'efficacité énergétique (étiquette du DPE des biens immobiliers)							Valeur brute comptable sans DPE		
	0 à ≤ 100	> 100 à ≤ 200	> 200 à ≤ 300	> 300 à ≤ 400	> 400 à ≤ 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G		dont le niveau d'efficacité énergétique est estimé (score en kWh/m² du bien immobilier)	
En millions d'euros																
1 TOTAL UNION EUROPÉENNE	203 268	28 571	54 281	44 209	25 481	17 173	12 233	8 180	6 103	7 690	7 861	6 733	6 301	4 955	155 444	86%
2 Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux	71 586	10 242	20 690	15 454	6 869	4 530	5 500	1 285	1 757	2 083	2 276	1 767	572	718	61 128	86%
3 Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels	131 524	18 329	33 589	28 750	18 595	12 507	6 733	6 895	4 347	5 607	5 585	4 965	5 730	4 237	94 158	86%
4 Dont biens immobiliers commerciaux et résidentiels obtenus par saisie	158	1	5	17	135										158	100%
5 Dont le niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des biens immobiliers) est estimé	132 410	17 258	41 714	33 789	19 206	13 573	6 870								132 410	100%
6 TOTAL HORS UNION EUROPÉENNE	6 125	81	356	765	335	56	119	24	151	431	109	34	18	13	5 345	17%
7 Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 417	3	242	650	248	(0)	71	0	125	412	71	(0)			1 809	34%
8 Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 708	78	114	114	86	56	47	24	26	20	37	34	18	13	3 536	9%
9 Dont biens immobiliers commerciaux et résidentiels obtenus par saisie																
10 Dont le niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des biens immobiliers) est estimé	151	12	39	52	27	15	6								151	100%

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
		31 décembre 2024															
		Valeur brute comptable totale															
			Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des biens immobiliers)						Niveau d'efficacité énergétique (étiquette du DPE des biens immobiliers)						Valeur brute comptable sans DPE		
En millions d'euros		0 à ≤ 100	> 100 à ≤ 200	> 200 à ≤ 300	> 300 à ≤ 400	> 400 à ≤ 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G			
1	TOTAL UNION EUROPÉENNE	203 611	25 969	54 328	44 854	25 573	17 612	11 539	6 585	5 242	6 288	6 720	6 059	5 326	4 120	163 269	85%
2	Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux	70 357	9 364	20 979	15 851	6 719	4 522	5 062	808	1 638	1 540	1 931	1 775	512	579	61 574	87%
3	Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels	133 081	16 606	33 348	28 997	18 835	12 943	6 477	5 777	3 605	4 748	4 789	4 284	4 814	3 541	101 523	84%
4	Dont biens immobiliers commerciaux et résidentiels obtenus par saisie	172		1	6	19	147									172	100%
5	Dont le niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des biens immobiliers) est estimé	138 976	17 268	43 761	35 956	20 200	14 530	7 262								138 976	100%
6	TOTAL HORS UNION EUROPÉENNE	6 126	93	339	806	160	50	105	32	145	482	101	33	11	11	5 311	14%
7	Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 578	34	252	709	88	14	74	15	128	466	74	13			1 882	25%
8	Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 548	60	87	97	73	37	30	17	17	16	27	20	11	11	3 429	8%
9	Dont biens immobiliers commerciaux et résidentiels obtenus par saisie																
10	Dont le niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des biens immobiliers) est estimé	145	12	38	51	26	12	5								145	100%

Les prêts garantis par un fonds de garantie mutuelle, en particulier « Crédit Logement » en France, ne relèvent pas de la définition des prêts garantis par des biens immobiliers et n'ont pas été déclarés dans ce tableau.

Si ces prêts avaient été déclarés, le montant brut total des prêts immobiliers au 30 juin 2025 aurait augmenté de 77 milliards d'euros, dont 6 milliards d'euros dans la tranche « 0 ; < 100 », 26 milliards d'euros dans la tranche « > 100 ; ≤ 200 », 27 milliards d'euros dans la tranche « > 200 ; ≤ 300 », 13 milliards d'euros dans la tranche « > 300 ; ≤ 400 », 3 milliards d'euros dans la tranche « > 400 ; ≤ 500 » et 2 milliards d'euros dans la tranche « > 500 ».

Portefeuille bancaire – Indicateurs du risque physique potentiel lié au changement climatique

Actualisation du tableau n°111 du document d'enregistrement universel 2024 p.587.

► **TABLEAU N° 111 : EXPOSITIONS A UN RISQUE PHYSIQUE POTENTIEL**

a		b c d e f g h i j							
		30 juin 2025							
		Valeur brute comptable							
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
		Ventilation par échéance résiduelle					dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus
En millions d'euros		≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans à ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance résiduelle moyenne pondérée (en années)			
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	10 929	80	12	7		4		99
2	B - Industries extractives	4 003	67	11	1		3		79
3	C - Industrie manufacturière	92 688	382	22	5	4	3		413
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	19 468	209	37	43	5	6		294
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3 248	12	2	1		4		15
6	F - Construction	26 205	121	9	7	1	3		138
7	G - Commerce; réparation d'automobiles et motocycles	76 106	236	15	5	1	3		256
8	H - Transports et entreposage	25 804	87	22	8		5		117
9	L - Activités immobilières	61 653	121	55	78	2	8		257
13	Expositions aux autres secteurs (codes NACE I - K & M - U)	120 466	176	20	11	5	5		212
11	Prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux	74 003	262	110	161	3	7		536
12	Biens immobiliers saisis	158							
	TOTAL - Sociétés non financières	440 569	1 492	204	167	19	-		1 881
10	Prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels	135 232	221	171	623	394	15		1 409
	TOTAL	575 801	1 714	375	789	413	-		3 290

a		b	c	d	e	f	g	h	i	j
En millions d'euros		31 décembre 2024								
		Valeur brute comptable								
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique								
		Ventilation par échéance résiduelle						dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus
		≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans à ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance résiduelle moyenne pondérée (en années)				
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	11 333	87	8	7		4		103	
2	B - Industries extractives	5 073	82	15	3		4		100	
3	C - Industrie manufacturière	95 092	397	20	3	2	3		423	
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	19 837	216	32	44	4	5		297	
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3 465	14	2	1		3		16	
6	F - Construction	25 412	121	7	7	1	3		135	
7	G - Commerce; réparation d'automobiles et motocycles	77 123	239	15	4	1	3		260	
8	H - Transports et entreposage	27 192	93	19	9	1	4		122	
9	L - Activités immobilières	60 264	128	51	75	3	7		257	
13	Expositions aux autres secteurs (codes NACE I - K & M - U)	122 316	175	20	10	4	2		209	
11	Prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux	72 935	255	110	156	3	4		525	
12	Biens immobiliers saisis	172								
	TOTAL - Sociétés non financières	447 107	1 552	189	164	16			1 922	
10	Prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels	136 629	232	170	617	405	17		1 423	
	TOTAL	583 737	1 784	359	781	422			3 345	

Le tableau ci-dessus présente les expositions du portefeuille bancaire sensibles à un risque physique potentiel. Ces chiffres ne sont qu'une tentative d'identification de ces expositions sensibles, ils ne doivent pas être interprétés comme des risques directs ou immédiats.

Le tableau Expositions à un risque physique potentiel fait l'objet d'une republication au 31 décembre 2024 le groupe ayant revu le périmètre des actifs intégrées et sa méthode afin de les aligner davantage avec les instructions.

Les expositions sensibles au risque physique potentiel sont estimées à partir de modèles internes, reposant sur plusieurs éléments :

- **Niveau d'aléa** : intensité et fréquence d'occurrence des aléas et scénarios considérés.
- **Niveau d'exposition** : description des actifs financés ou exploités par les emprunteurs (emplacement, type d'actif...).
- **Niveau de vulnérabilité** : quantification financière de l'impact des aléas sur les actifs, selon leur nature, exprimée en termes de dommages aux actifs et de pertes de revenus (dû à des interruptions d'activité).

La sensibilité au risque physique est mesurée en tenant compte de la maturité des portefeuilles, sous le scénario climatique RCP8.5.

Le risque physique est défini comme le risque d'impact financier négatif matériel sur l'institution découlant des effets physiques actuels ou futurs des facteurs environnementaux sur ses contreparties ou sur les actifs dans lesquels elle a investi.

Les contreparties ou actifs sont considérés comme sensibles au risque physique lorsque les montants suivants dépassent certains seuils de matérialité :

- Dommages aux actifs pour les prêts garantis ;
- Dommages aux actifs et pertes de revenus pour les autres crédits.

Portefeuille bancaire – Mesures d'atténuation

Le Groupe a choisi d'appliquer les dispositions transitoires incluses dans la consultation de l'ABE de mai 2025⁽³⁾, qui permettent de suspendre les obligations de publication des modèles liés au *Green Asset Ratio* (GAR) et au Règlement de la Taxonomie jusqu'à l'entrée en vigueur des ITS modifiés.

⁽³⁾ [EBA launches consultation on amended disclosure requirements for ESG risks, equity exposures and aggregate exposure to shadow banking entities | European Banking Authority](#)

ANNEXE 1

Actualisation du tableau de l'annexe 2 du document d'enregistrement universel 2024 p.609.

Conformément au Règlement (UE) n°2024/3172, la publication du tableau CC1 intègre les nouvelles exigences du Règlement CRR, à savoir l'inclusion des ratios de capital calculés après impact de l'*output floor* (si applicable).

► COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS (EU CC1)

		a	a	b	
En millions d'euros		30 juin 2025	31 décembre 2024	Référence au tableau n° 8	Notes
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves					
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	20 178	20 202	6	(1)
	<i>dont actions ordinaires</i>	20 178	20 202		
2	Bénéfices non distribués	93 070	91 859	6	(2)
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	(4 304)	(2 277)		
3a	Fonds pour risques bancaires généraux				
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1				
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidé)	2 462	2 448	8	(3)
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	2 375	-	7	(4) et (5)
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	113 782	112 231		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires					
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(2 057)	(1 941)		
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(7 535)	(7 649)	3	(6)
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(157)	(181)		
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(410)	(112)		
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(1 673)	(1 397)		
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)				
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	190	288		
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(537)	(517)		(6)
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(1 196)	(135)		
17	Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)				
18	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)				
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)				
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(344)	(437)		
20b	<i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>				
20c	<i>dont : positions de titrisations (montant négatif)</i>	(344)	(437)		
20d	<i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>				
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)				
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65% (montant négatif)				
23	<i>dont : detentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>				
25	<i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>				
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)				
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)				
26	Ensemble vide dans l'UE				
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)				
27a	Autres ajustements réglementaires	(1 782)	(2 021)		
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(15 501)	(14 103)		
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	98 281	98 128		

En millions d'euros	a		b	
	30 juin 2025	31 décembre 2024	Référence au tableau n° 8	Notes
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments				(7)
30 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	16 706	15 872		
31 <i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>	12 037	12 021	4	
32 <i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	4 669	3 851		
33 Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1			4	(8)
33a Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1				
33b Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1				(9)
34 Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	271	252		
35 <i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>				
36 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	16 977	16 124		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires				
37 Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	(62)	(34)		
38 Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)				
39 Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)				
40 Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(450)	(450)		
42 Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)				
42a Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1				
43 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	(513)	(484)		
44 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	16 464	15 640		
45 Fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1+AT1)	114 745	113 768		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions				(7)
46 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	20 826	19 188	5	(10)
47 Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2				
47a Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2			5	(10)
47b Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2		1 246	5	(9) et (10)
48 Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	304	248		
49 <i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>				
50 Ajustements pour risque de crédit				
51 Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	21 130	20 683		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires				
52 Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	(134)	(85)		
53 Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)				
54 Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)				
55 Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(3 804)	(3 785)	1	(11)
56a Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)				
56b Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2				
57 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	(3 938)	(3 870)		
58 Fonds propres de catégorie 2 (T2)	17 192	16 813		
59 Total des fonds propres (TC=T1+T2)	131 936	130 581		
60 Total des actifs pondérés	788 850	762 247		

		a	a	b	
En millions d'euros		30 juin 2025	31 décembre 2024	Référence au tableau n° 8	Notes
Ratios de fonds propres et coussins					
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	12,46%	12,87%		
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	14,55%	14,93%		
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	16,73%	17,13%		
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)	10,48%	10,33%		
65	dont exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	2,50%		
66	dont exigence de coussin contracyclique	0,70%	0,67%		
67	dont exigence de coussin pour le risque systémique	0,13%	0,04%		
67a	dont coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	1,50%	1,50%		
67b	dont exigence de Pillar 2 Requirement à satisfaire avec des fonds propres CET1	1,14%	1,11%		
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	6,82%	7,26%		
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)					
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	6 203	7 090	2	(11)
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	5 832	5 746	1	(11)
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	2 134	2 552		
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2					
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)				
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	3 593	3 141		
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)				
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	1 915	2 071		

(1) Incluant au 31 décembre 2024, 1,055 milliard d'euros de réduction de capital liée à l'annulation le 6 mai 2024 des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions 2024.

(2) Tenant compte, au 31 décembre 2024, d'une anticipation de distribution de 60% (dont - 1,084 milliard d'euros sous forme de rachat d'actions) au titre du résultat distribuable après prise en compte de la charge de rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

(3) Les intérêts minoritaires comptables sont écartés du surplus de capitalisation des entités régulées. Pour les autres entités, les intérêts minoritaires ne sont pas reconnus en Bâle 4 phasé.

(4) Tenant compte, au 31 décembre 2024, d'une anticipation de distribution de 60% au titre du résultat sous réserves des conditions habituelles.

(5) Le résultat comptable de l'exercice est principalement diminué du projet de distribution de dividende du résultat associé.

(6) La déduction des immobilisations incorporelles et des actifs des plans de pension s'effectue nette des impôts différés passifs associés.

(7) Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered applicables dans les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2.

(8) Ensemble des instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (dettes grandfathered), y compris instruments émis par des filiales.

(9) Au 31 décembre 2024, ce montant inclut les dettes grandfathered de droit anglais sans clause de bail-in selon le Règlement (UE) n° 2019/876. Au 30 juin 2025, ces dettes ne sont plus admissibles.

(10) Une décote prudentielle est appliquée aux instruments de fonds propres de catégorie 2 de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

(11) Les détentions d'instruments de fonds propres d'entités financières proviennent du portefeuille bancaire, détaillé dans le tableau de passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel, ainsi que des portefeuilles de négociation.

ANNEXE 2

Actualisation du tableau de l'annexe 3 du document d'enregistrement universel 2024 p.614.

► COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À BNP PARIBAS (EU CCYB2)

En millions d'euros	a	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
010 Total des actifs pondérés	788 850	762 247
020 Taux de coussin de fonds propres de BNP Paribas	0,70%	0,67%
030 Exigences de coussin de fonds propres contracyclique	5 547	5 136

Actualisation du tableau de l'annexe 3 du document d'enregistrement universel 2024 p.615.

► RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE (EU CCYB1)

	a	b	c	d	e	g	h	i	j	k	l	m		
	30 juin 2025												31 décembre 2025	
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - Risque de marché		Expositions de titrisation	Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	dont Expositions générales de crédit	dont Expositions du portefeuille de négociation	Exigences de fonds propres		Montants d'exposition pondérés	Répartition des exigences de fonds propres	Taux de coussin contractuel	Taux de coussin contractuel annoncés ⁽²⁾
Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche IRB	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche IRB					dont Expositions de titrisation	Total					
En millions d'euros														
010 Ventilation par pays														
Europe ⁽¹⁾	293 400	634 335			91 375	38 397	1 721	1 073	41 191	514 889	82%			
dont Allemagne	35 136	18 927			4 711	2 349		54	2 402	30 031	5%	0,75%	0,75%	
dont Arménie		1									0%	1,75%	1,75%	
dont Belgique	31 686	131 058			6 907	4 967		69	5 036	62 953	10%	1,00%	1,00%	
dont Bulgarie	17	84				4			4	50	0%	2,00%	2,00%	
dont Chypre	75	590				28			28	345	0%	1,00%	1,00%	
dont Croatie	7	75				2			2	29	0%	1,50%	1,50%	
dont Danemark	783	4 436				152			152	1 895	0%	2,50%	2,50%	
dont Espagne	18 496	8 386			1 986	1 261		19	1 279	15 993	3%	0,00%	0,50%	
dont Estonie	2	77				3			3	35	0%	1,50%	1,50%	
dont France	75 047	257 924			51 037	14 968	1 695	607	17 270	215 878	35%	1,00%	1,00%	
dont Grèce	344	219			1	25			25	308	0%	0,00%	0,25%	
dont Hongrie	247	1 328				45			45	565	0%	0,50%	1,00%	
dont Irlande	743	6 720			537	303		9	311	3 893	1%	1,50%	1,50%	
dont Islande	1	19								5	0%	2,50%	2,50%	
dont Lettonie	2	3								2	0%	1,00%	1,00%	
dont Lituanie	13	10				1			1	15	0%	1,00%	1,00%	
dont Luxembourg	5 328	33 520				1 709			1 709	21 366	3%	0,50%	0,50%	
dont Norvège	501	1 705				71			71	888	0%	2,50%	2,50%	
dont Pays-Bas	7 774	18 589			1 671	925		24	949	11 863	2%	2,00%	2,00%	
dont Pologne	28 923	717			393	1 705	26	3	1 734	21 678	3%	0,00%	1,00%	
dont République Tchèque	1 044	559				81			81	1 012	0%	1,25%	1,25%	
dont Roumanie	1 128	193				68			68	846	0%	1,00%	1,00%	
dont Royaume-Uni	22 210	53 378			15 428	2 838		200	3 038	37 974	6%	2,00%	2,00%	
dont Slovaquie	337	420				34			34	428	0%	1,50%	1,50%	
dont Slovenie	13	20				1			1	18	0%	1,00%	1,00%	
dont Suède	1 570	3 134			798	174		7	180	2 253	0%	2,00%	2,00%	
Amérique du Nord	1 304	99 200			37 551	2 822	31	549	3 402	42 522	7%			
Asie Pacifique	8 788	43 464			1 840	2 352	-	25	2 377	29 707	5%			
dont Australie	83	6 608			113	161		1	163	2 034	0%	1,00%	1,00%	
dont Corée du Sud	281	3 215			1 466	125		20	145	1 810	0%	1,00%	1,00%	
dont Hong Kong	1 925	7 077				267			267	3 335	1%	0,50%	0,50%	
Reste du monde	25 201	29 280			189	2 352	7	5	2 962	37 021	6%			
dont Chili	174	1 960			46	109		3	112	1 400	0%	0,50%	0,50%	
020 TOTAL	328 694	806 280			130 316	46 520	1 759	1 652	49 931	624 140	100%	0,70%	0,72%	

⁽¹⁾ Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

⁽²⁾ Taux annoncés sur le site de l'ESRB et de la BIS au 2 juillet 2025. Le taux de coussin contractuel cyclique du Groupe est estimé sur la répartition des exigences de fonds propres au 30 juin 2025.

Coussin G-SIB

L'évaluation de l'importance systémique est fondée sur une liste d'indicateurs visant à mesurer la taille des banques, leur interconnexion, l'utilisation des systèmes d'information bancaires pour les services fournis, leur activité à travers les différentes juridictions et leur complexité. La méthodologie est décrite dans le document publié en juillet 2013 par le Comité de Bâle et intitulé *Global systemically important banks : updated assessment methodology and the higher loss absorbency requirement* (BCBS 255).

Le Groupe a reçu la notification par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), en date du 27 novembre 2024, de son appartenance à la liste 2024 des établissements d'importance systémique mondiale dans la sous-catégorie 2, correspondant à son score sur la base des données à fin 2023. En conséquence, l'exigence de coussin G-SIB pour le Groupe s'appliquant depuis le 1^{er} janvier 2025 reste inchangée à 1,5 % du montant total d'exposition au risque.

Les indicateurs G-SIB du Groupe au 31 décembre 2024 ont été initialement publiées en avril 2025.

Actualisation du tableau de l'annexe 3 du document d'enregistrement universel 2024 p.616.

► INDICATEURS G-SIB (GSIB1)

En millions d'euros		31 décembre 2024
Activité transfrontière		
1	Créances transfrontières	1 453 238
2	Passifs transfrontières	1 262 393
Taille		
3	Expositions totales	2 753 841
Interdépendance		
4	Actifs au sein du système financier	430 259
5	Passifs intra-système financier	281 898
6	Encours de titres émis	416 980
Faculté de substitution		
7	Actifs sous conservation	6 983 498
	Volume d'échange de titres à revenu fixe	1 886 771
	Volume d'échange d'actions et autres titres	4 412 795
Infrastructure financière		
8	Activité liée aux paiements	56 366 834
Opérations de prise ferme sur les marchés obligataires et boursiers		
9	Opérations de prise ferme sur les marchés obligataires et boursiers	289 431
Complexité		
1	Notionnel des dérivés négociés de gré à gré	33 544 000
1	Actifs comptabilisés en niveau 3	33 815
1	Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente	124 113

⁽¹⁾ Les indicateurs G-SIB pour le Groupe au 31 décembre 2024 sont en cours d'examen par le superviseur. Les valeurs définitives feront l'objet d'une publication dans le prochain amendement du Document d'enregistrement universel.

4. Facteurs de risque

FACTEURS DE RISQUE

Les principales catégories de risques propres à l'activité du Groupe BNP Paribas sont présentées ci-après et définies dans les sous-parties du chapitre 5. Elles peuvent être notamment appréhendées au travers des actifs pondérés ou d'autres indicateurs, quantitatifs ou qualitatifs, lorsque les actifs pondérés ne sont pas adaptés (comme pour le risque de liquidité et de financement).

Pour rappel, le Groupe prend en compte le passage à Bâle 4 à partir du 1^{er} janvier 2025 avec une présentation des actifs pondérés *phased-in* incluant les dispositions transitoires telles que définies aux articles 465, 468 et 495 du Règlement CRR.

Actifs pondérés En milliards d'euros	30 juin 2025	31 décembre 2024
Risque de crédit	579	580
Risque de contrepartie	53	48
Risque lié aux positions de titrisation du portefeuille bancaire	21	21
Risque opérationnel	107	65
Risque de marché*	30	28
Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondérés à 250 %)**	—	21
TOTAL	789	762

* Incluant le risque de change à compter du 1^{er} janvier 2025. Les données au 31 décembre 2024 n'ont pas été recomposées par rapport à celles publiées dans le Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2024.

** A compter de l'exercice 2025, les actifs pondérés pour lesquels les montants sont inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %) sont désormais intégrés au sein du risque de crédit. Cette nouvelle présentation n'impacte pas le montant total des actifs pondérés. Les données au 31 décembre 2024 n'ont pas été recomposées par rapport à celles publiées dans le Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2024.

De manière transversale, les risques auxquels le Groupe BNP Paribas est exposé peuvent provenir d'un certain nombre de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macroéconomique, réglementaire ou de facteurs liés à la mise en œuvre de sa stratégie et de son activité.

Les risques importants propres à l'activité du Groupe BNP Paribas, déterminés sur la base des circonstances connues de la Direction à la date du présent document, sont ainsi présentés ci-après sous sept principales catégories, conformément à l'article 16 du Règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, tel que modifié à tout moment : les risques de crédit, de contrepartie et risques liés à la titrisation du portefeuille bancaire ; le risque opérationnel ; le risque de marché ; le risque de liquidité et de financement ; les risques liés aux contextes macroéconomiques et de marché ; les risques liés à la réglementation ; les risques liés à l'évolution du Groupe BNP Paribas dans son environnement.

Les politiques de gestion du risque ont été prises en compte dans l'appréciation de la matérialité des différents risques, il est rappelé notamment que conformément à la réglementation bancaire, les actifs pondérés intègrent les éléments d'atténuation du risque éligibles au titre de celle-ci.

1. RISQUES DE CREDIT, DE CONTREPARTIE ET RISQUES LIES A LA TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

1.1 Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Les risques de crédit et de contrepartie affectent les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas lorsqu'un client ou une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations, et lorsque la valeur comptable de ces obligations figurant dans les états financiers du Groupe BNP Paribas est positive. Ces clients ou ces contreparties peuvent être des banques, des établissements financiers, des entreprises industrielles ou commerciales, des États ou des entités étatiques, des fonds d'investissement, ou des personnes physiques.

Au 31 décembre 2024, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de crédit à hauteur de 44 % sur les entreprises, 22 % sur les administrations centrales et banques centrales, 24 % sur la clientèle de détail, 4 % sur les établissements de crédit et entreprises d'investissement, 4 % sur les autres actifs risqués et 1 % sur les actions. Au 31 décembre 2024, le portefeuille de la Banque était notamment composé de créances sur des emprunteurs situés en France à hauteur de 28 %, en Belgique et au Luxembourg à hauteur de 16 %, en Italie à hauteur de 10 %, dans les autres pays européens à hauteur de 23 %, en Amérique du Nord à hauteur de 11 %, en Asie à hauteur de 7 % et dans le reste du monde à hauteur de 5 %. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 580 milliards d'euros au 31 décembre 2024, soit 76 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas et 579 milliards d'euros au 30 juin 2025, soit 73 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas.

Au 31 décembre 2024, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de contrepartie à hauteur de 36 % sur les entreprises, 11 % sur les administrations centrales et banques centrales, 18 % sur les établissements de crédit et entreprises d'investissement, et 34 % sur les chambres de compensation. Par produit, l'exposition du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2024, hors risque sur CVA (« Credit Valuation Adjustment »), se répartit tel que suit : 43 % sur les dérivés de gré à gré, 34 % sur les opérations de pension et de prêts / emprunts titres, 9 % sur les dérivés listés et 14 % sur les contributions au fonds de défaillance des chambres de compensation (CCP). Le niveau de ce risque de contrepartie varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées. Par ailleurs, le risque sur CVA mesure le risque de pertes lié à la volatilité des CVA résultant des mouvements de spreads de crédit associés aux contreparties auxquelles le Groupe est exposé. Les actifs pondérés spécifiques au risque de contrepartie s'élèvent à 48 milliards d'euros au 31 décembre 2024, soit 6 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, et 53 milliards d'euros au 30 juin 2025, soit 7 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas.

Le Groupe BNP Paribas est notamment exposé au risque de crédit et de contrepartie au titre des expositions aux positions de titrisation prises dans le cadre de son portefeuille bancaire, soit parce qu'elle n'a pas transféré totalement sa propre exposition de crédit sur les actifs concernés en tant qu'initiateur d'une titrisation, soit parce qu'elle a investi dans une opération de titrisation sur des actifs de tiers (en tant qu'investisseur ou en tant que sponsor ayant structuré l'opération pour un client et retenu une position pour son propre compte). Parmi les expositions aux positions de titrisation initiées, détenues ou acquises par le Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2024, la Banque était initiatrice de 39 % de ces expositions, sponsor de 31 % et investisseur pour 30 %. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 21 milliards d'euros au 31 décembre 2024, soit 3 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, et 21 milliards d'euros au 30 juin 2025, soit 3 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas.

Dès lors que le taux de défaut des clients ou des contreparties augmente, le Groupe BNP Paribas est susceptible d'enregistrer des charges et provisions significatives pour créances irrécouvrables ou douteuses (strate 3) ou sur encours sains (strates 1 et 2), en réponse à la détérioration des conditions économiques ou d'autres facteurs, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

De ce fait, dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe BNP Paribas constitue régulièrement des provisions, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique Coût du risque. En 2024, le coût du risque s'élevait à 2 999 millions d'euros, contre 2 907 millions en 2023. Ce montant reflète des reprises de provisions sur encours sains effectuées à hauteur de 765 millions d'euros en 2024 et des dotations sur créances douteuses de 3 764 millions d'euros. Au 30 juin 2025, il s'élève à 1 650 millions d'euros, il reflète des dotations sur encours sains effectuées à hauteur de 45 millions d'euros et des dotations sur créances douteuses de 1 605 millions d'euros. Le coût du risque au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2025 n'inclut pas les autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ; il s'agit de charges relatives aux risques remettant en cause la validité ou la force exécutoire

d'instruments financiers octroyés. Ces charges s'établissent à 202 millions d'euros au 31 décembre 2024 et les charges ainsi constatées concernent les prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne à hauteur de 186 millions d'euros, et les pertes liées à la loi sur l'assistance des emprunteurs en Pologne à hauteur de 16 millions d'euros. Au 30 juin 2025, ces charges s'établissent à 115 millions d'euros, composées de : 75 millions d'euros en lien avec les prêts hypothécaires octroyés en Pologne qui ont été libellés en francs suisses ou indexés sur cette devise, contre 49 millions d'euros au premier semestre 2024, et 40 millions d'euros en lien avec les crédits renouvelables accordés en Espagne, en raison des décisions rendues par la Cour Suprême relatives aux exigences de transparence en matière d'information.

Le niveau global des provisions du Groupe BNP Paribas est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de paiement de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement de divers prêts ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios applicables à des catégories d'actifs. Le Groupe BNP Paribas s'efforce de constituer des provisions adaptées.

Pour autant, le Groupe BNP Paribas pourrait être amené, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses ou pour créances saines en réponse à une détérioration des conditions économiques ou à d'autres facteurs. Par exemple, les provisions ont augmenté en 2020 principalement par l'effet de la prise en compte *ex-ante* anticipée des pertes potentielles liées aux effets de la crise sanitaire (provisions de strates 1 et 2 sur encours sains conformément à la norme IFRS 9). Ces provisions pourraient également augmenter si la hausse des défaillances d'entreprise constatée en 2024 venait à persister et/ou si les défaillances venaient à se stabiliser à un niveau élevé en comparaison avec les années précédentes. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas et sur sa situation financière.

À titre d'information, au 31 décembre 2024, le taux de créances douteuses rapportées aux encours bruts s'élevait à 1,6 % et le taux de couverture de ces engagements douteux (nets des garanties reçues) par les provisions s'élevait à 69,7 %. Au 30 juin 2025, le taux de créances douteuses rapportées aux encours bruts s'élevait à 1,6 % et le taux de couverture de ces engagements douteux (nets des garanties reçues) par les provisions s'élevait à 68,8 %.

Bien que le Groupe BNP Paribas cherche à réduire son exposition au risque de crédit et de contrepartie en utilisant des méthodes de réduction du risque telles que le recours à des contrats de collatéralisation, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit ou contrats d'assurance emprunteur et d'accords de compensation, il n'est pas certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. Le Groupe BNP Paribas est également exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (comme une contrepartie au titre d'un instrument dérivé ou un contrat d'assurance emprunteur) et au risque de perte de valeur du collatéral. De plus, seule une fraction de l'ensemble du risque de crédit et de contrepartie du Groupe BNP Paribas est couverte par ces techniques. Par conséquent, le Groupe BNP Paribas est exposé de manière significative à ces risques.

1.2 La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe BNP Paribas.

La capacité du Groupe BNP Paribas à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de négoce, de compensation, de contrepartie et de financement. Par conséquent, la défaillance d'un ou de plusieurs États, établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, pourrait conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et, à l'avenir, conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe BNP Paribas est exposé, de manière directe et indirecte, à de nombreuses contreparties financières telles que des chambres de compensation, des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds alternatifs, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Le Groupe BNP Paribas pourrait également être exposé aux risques liés à l'implication croissante dans le secteur financier d'acteurs peu ou non réglementés et à

l'introduction de nouveaux types d'opérations peu ou non réglementés (par exemple, fonds non régulés, plateformes de négociation ou plateformes de financement participatif). Le risque de crédit et de contrepartie serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe BNP Paribas ne pouvaient pas être cédés, si leur valeur venait à se détériorer ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe BNP Paribas au titre des prêts ou produits dérivés en défaut ou encore, dans le cas d'une défaillance d'un acteur des marchés financiers significatif tel qu'une contrepartie centrale.

À titre d'information, au 31 décembre 2024, la valeur exposée au titre du risque de contrepartie s'élève à 44 milliards d'euros pour les établissements de crédit et entreprises d'investissement, soit 18 % du total de la valeur exposée au risque de contrepartie pour le Groupe BNP Paribas, et à 82 milliards d'euros pour les chambres de compensation (CCP), soit 34 % du total de la valeur exposée au risque de contrepartie pour le Groupe BNP Paribas.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs des marchés financiers peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC révélée en 2008, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont le Groupe BNP Paribas, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple. Le Groupe BNP Paribas demeure l'objet de diverses demandes contentieuses en lien avec cette affaire ; voir note 7.c des états financiers consolidés pour la période de six mois close le 30 juin 2025, *Procédures judiciaires et d'arbitrage*.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas.

2. RISQUE OPERATIONNEL

Les actifs pondérés spécifiques au titre des risques opérationnels s'élèvent à 65 milliards d'euros au 31 décembre 2024, soit 8 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas et 107 milliards d'euros au 30 juin 2025, soit 14 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas. La répartition des pertes par types de risque opérationnel sur la période 2016-2024 est globalement équilibrée. Le principal type d'incidents de risque opérationnel reste la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » (35 %), suivi des défaillances dans les processus comprenant notamment les erreurs dans l'exécution ou le traitement d'opérations (30 %), puis de la fraude externe (25 %). Sur la période 2016-2024, les autres types de risque se répartissent entre l'interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes (4 %), les pratiques en matière d'emploi en sécurité au travail (3 %), les dommages occasionnés aux actifs matériels (2 %) et la fraude interne (1 %).

2.1 Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre par le Groupe BNP Paribas pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

Le Groupe BNP Paribas investit des ressources substantielles pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans tous les environnements économiques et de marché au sein desquels le Groupe BNP Paribas exerce ses activités. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe BNP Paribas n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. Le Groupe BNP Paribas pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients, les paramètres de risque, comme la valeur de ses actifs et l'efficacité de ses couvertures, ou à mesurer les risques de façon adéquate si, en raison des perturbations sur les marchés ou dans certains environnements, telles que celles qui ont prévalu ces dernières années, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futurs. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe BNP Paribas utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, le Groupe BNP Paribas procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par le Groupe BNP Paribas pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact que pourraient avoir ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés ou, plus largement, de fortes incertitudes, de telles analyses pourraient aboutir à des

estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, y compris, par exemple, en raison de facteurs que le Groupe BNP Paribas n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et indicateurs. Cela diminuerait la capacité du Groupe BNP Paribas à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs du Groupe BNP Paribas n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives et imprévues.

2.2 Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BNP Paribas, ou de ses prestataires de services tiers, pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation du Groupe BNP Paribas et provoquer des pertes financières.

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe BNP Paribas dépend étroitement des systèmes de communication et d'information. Cette dépendance s'accroît depuis la généralisation des services bancaires mobiles, de banque et de paiement en ligne, du développement du *cloud computing* et, plus généralement, de l'utilisation de nouvelles technologies. Ces technologies sont principalement développées en interne mais certaines sont fournies par des tiers. Toute panne, interruption ou défaillance de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts, ou conduire le Groupe BNP Paribas à engager des coûts significatifs pour la récupération des données perdues et leur vérification. Le Groupe BNP Paribas ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate par lui-même ou par ses prestataires de services tiers.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas est soumis au cyber-risque, c'est-à-dire le risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données confidentielles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs, dans le but de causer des pertes matérielles aux sociétés, employés, partenaires et clients du Groupe BNP Paribas, à des fins d'extorsion (rançongiciel) et/ou à des fins politiques ou idéologiques. Au cours des dernières années, un nombre croissant de sociétés (y compris des institutions financières) ont fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique, parfois dans le cadre d'attaques hautement complexes et ciblées des réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité des services fournis, dérober des données confidentielles ou saboter des systèmes informatiques se sont perfectionnées et sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Le Groupe BNP Paribas et ses prestataires de services tiers pourraient donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques ou de mettre en place rapidement un système de contre-mesures approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques du Groupe BNP Paribas ou de ceux de ses prestataires de services tiers, et toute divulgation d'informations confidentielles des clients, contreparties ou salariés du Groupe BNP Paribas (ou toutes autres personnes) qui pourrait en résulter, ou toute intrusion ou attaque contre ses systèmes et réseaux de communication, ou contre les systèmes de communication de ses prestataires de services tiers, pourraient causer des pertes significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la réputation, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Les autorités de régulation estiment aujourd'hui que la cybercriminalité constitue un risque systémique croissant pour le secteur financier. Elles ont souligné la nécessité pour les institutions financières d'améliorer leur résilience face aux cyberattaques en renforçant les procédures internes de surveillance et de contrôle informatique. Une cyberattaque réussie pourrait donc exposer le Groupe à une amende des autorités de régulation, en particulier en cas de perte de données personnelles des clients.

Enfin, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de dysfonctionnement opérationnel ou d'interruption d'un agent compensateur, de marchés étrangers, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe BNP Paribas a recours pour exécuter ou faciliter des transactions portant sur les titres financiers. En raison de son interconnexion grandissante avec les clients, le Groupe BNP Paribas pourrait également augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement

opérationnel des systèmes d'information de ces derniers. Les communications et systèmes de données du Groupe BNP Paribas, ainsi que ceux de ses clients, prestataires de services et contreparties, peuvent aussi être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence de cybercrime ou cyberterrorisme. Le Groupe BNP Paribas ne peut pas garantir que ces dysfonctionnements ou interruptions de ses propres systèmes ou ceux d'autres parties ne surviendront pas ou qu'en cas de survenance, ces dysfonctionnements ou interruptions seront résolus adéquatement.

2.3 Le risque de réputation pourrait peser sur la solidité financière et la confiance des clients et des contreparties dans le Groupe BNP Paribas.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité du Groupe BNP Paribas est capitale pour attirer et fidéliser ses clients. L'utilisation de divers moyens pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation du Groupe BNP Paribas, si ces derniers étaient considérés comme inadaptés à l'intérêt des clients. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêts puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe BNP Paribas. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, des troubles sociaux ou mouvements de grève, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels le Groupe BNP Paribas est exposé, tout retraitement, toute diminution ou correction des résultats, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable, telle que la transaction que le Groupe BNP Paribas a conclue avec les autorités américaines en 2014 en raison de la violation des lois et règlements américains relatifs aux sanctions économiques. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe BNP Paribas pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats opérationnels et sa situation financière.

3. RISQUE DE MARCHÉ

3.1 Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.

Les actifs pondérés spécifiques au risque de marché du Groupe BNP Paribas s'élèvent à 28 milliards d'euros au 31 décembre 2024, soit près de 4 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, et 30 milliards d'euros au 30 juin 2025, soit 4 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le risque de marché inclut le risque de change.

Le risque de marché du Groupe BNP Paribas s'exprime principalement dans le cadre des activités de négociation réalisées par les métiers du pôle Corporate & Institutional Banking (CIB), et notamment au sein de Global Markets, qui représentait 18 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2024 et 21 % des revenus du Groupe au 30 juin 2025. À des fins de négoce ou d'investissement, le Groupe BNP Paribas prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs, notamment via des contrats de produits dérivés. Les activités de négociation de BNP Paribas sont directement liées aux relations économiques avec les clients des métiers, ou indirectement dans le cadre d'une activité de teneur de marché.

Une volatilité extrême de ces marchés, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations du Groupe BNP Paribas, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par le Groupe BNP Paribas, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où le Groupe BNP Paribas détient des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si le Groupe BNP Paribas vendait des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait, malgré les limites de risque et les systèmes de contrôle existants, exposer le Groupe BNP Paribas à des pertes potentiellement très importantes dans la mesure où il devrait couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, le Groupe BNP Paribas pourrait constituer une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, pour couvrir des opérations

avec la clientèle et/ou dans l'anticipation de tirer avantage de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient dans un sens ou d'une manière contraire aux anticipations du Groupe BNP Paribas, ou de telle manière que les positions du Groupe BNP Paribas ne soient pas couvertes, il serait possible que cette stratégie expose le Groupe BNP Paribas à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière du Groupe BNP Paribas. Par ailleurs, les stratégies de couverture mises en place par le Groupe BNP Paribas peuvent être imparfaites en fonction des conditions de marché.

Le Groupe BNP Paribas pourrait subir des pertes pouvant avoir un impact négatif sur ses résultats opérationnels ainsi que sur sa situation financière si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si le Groupe BNP Paribas détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés pourrait accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe BNP Paribas.

Par ailleurs, le risque de marché relatif aux activités bancaires du Groupe BNP Paribas recouvre les risques de taux et de change des activités d'intermédiation bancaire. Le risque de change concerne d'une part l'exposition au risque de change dit opérationnel qui provient des résultats nets dégagés par les activités conduites dans des devises différentes de la devise fonctionnelle de l'entité concernée. Il concerne d'autre part la position de change dite structurelle qui est liée aux investissements dans des devises différentes de la devise fonctionnelle. Concernant le risque de taux, le Groupe BNP Paribas a défini les notions de risque de taux standard et de risque de taux structurel. Le risque de taux standard correspond au cas général d'une opération donnée. Le risque de taux structurel correspond au risque de taux lié aux fonds propres et aux dépôts à vue non rémunérés.

Le Groupe BNP Paribas utilise un modèle « Value at Risk » (VaR) et différents autres indicateurs de marché (VaR stressée, risque additionnel de défaut et de migration, mesure globale relative au portefeuille de corrélation) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles résultant des risques de marché. Il réalise également des tests de résistance et des mesures de sensibilité et des limites afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes (voir partie *Tests de résistance — risque de marché* de la section 5.7 *Risque de marché* du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2024). Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer être des prédictions peu fiables pour le futur. Par conséquent, l'exposition du Groupe BNP Paribas aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces quantifications techniques.

Plus généralement, la volatilité des marchés financiers résultant de perturbations ou dégradations des conditions macroéconomiques pourrait avoir des conséquences adverses sur les positions de marché et d'investissement du Groupe BNP Paribas sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions, et ses positions sur d'autres investissements dont par exemple l'immobilier commercial. À titre indicatif, et comme indiqué ci-dessous, les revenus de Global Markets, le principal métier du pôle Corporate & Institutional Banking (CIB) réalisant les activités de négociation du Groupe BNP Paribas, représentaient 18 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2024 et 21 % des revenus du Groupe BNP Paribas au 30 juin 2025. Des perturbations sévères et une forte volatilité ont souvent caractérisé les marchés au cours des dernières années (y compris en 2024, en réaction notamment à l'instabilité politique ayant cours en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024) et pourraient persister ou survenir à nouveau, exposant alors le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à une grande diversité de transactions et d'instruments de marché et de couverture, y compris les swaps, forward, futures, options et produits structurés. La volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation des tendances et la mise en œuvre effective des stratégies de marché. Elle pèse également sur le marché primaire d'actions et d'obligations, ce qui a pour effet d'affecter l'activité de Corporate & Institutional Banking.

3.2 Les revenus tirés des activités du Groupe BNP Paribas générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés et à une baisse d'activité.

Les commissions perçues par le Groupe BNP Paribas représentaient 22 % de ses revenus totaux en 2024 et 21 % de ses revenus totaux au 30 juin 2025. Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles le Groupe BNP Paribas intervient comme garant ou conseil financier, ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Ces revenus, reposant notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe BNP Paribas intervient et peuvent ainsi être affectés de manière significative par les tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que le Groupe BNP Paribas facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de banque privée. Indépendamment de l'évolution du marché, le développement de la gestion indicielle ou la sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe BNP Paribas constituent des facteurs susceptibles de provoquer une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion d'actifs ainsi que l'accélération des rachats et la diminution de la souscription de parts de ces organismes. Une réduction du niveau du produit net bancaire provenant des activités basées sur les commissions et les honoraires susmentionnés peut avoir un impact négatif important sur les résultats financiers du Groupe BNP Paribas.

3.3 Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas pourraient avoir un effet défavorable sur son résultat net et sur ses capitaux propres.

La valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas et de certains autres actifs, ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement des états financiers. Au 31 décembre 2024, à l'actif du bilan du Groupe BNP Paribas, les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres s'élevaient respectivement à 816 milliards d'euros, 21 milliards d'euros et 73 milliards d'euros. Au passif, les instruments financiers en valeur de marché par résultat et les instruments financiers dérivés de couverture s'élevaient respectivement à 792 milliards d'euros et 37 milliards d'euros au 31 décembre 2024. Au 30 juin 2025, à l'actif du bilan du Groupe BNP Paribas, les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres s'élevaient respectivement à 918 milliards d'euros, 19 milliards d'euros et 81 milliards d'euros. Au passif, les instruments financiers en valeur de marché par résultat et les instruments financiers dérivés de couverture s'élevaient respectivement à 889 milliards d'euros et 30 milliards d'euros au 30 juin 2025. La plupart des ajustements sont effectués sur la base des évolutions de la juste valeur des actifs ou de la dette du Groupe BNP Paribas au cours d'un exercice comptable et les variations sont comptabilisées soit dans le compte de résultat soit directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la valeur d'autres actifs, affectent les résultats consolidés du Groupe BNP Paribas et en conséquence son résultat net. Un ajustement à la baisse de la juste valeur des portefeuilles de titres et de produits dérivés du Groupe BNP Paribas peut entraîner une réduction des capitaux propres et, dans la mesure où un tel ajustement ne serait pas compensé par des contrepassations affectant la valeur des passifs du Groupe BNP Paribas, les ratios d'adéquation des fonds propres du Groupe BNP Paribas pourraient également être abaissés. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour les périodes suivantes.

4. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

4.1 L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, détérioration des conditions économiques, dégradation de notations, d'accroissement des spreads de crédit des États ou survenance d'autres facteurs.

La crise financière, la crise de la dette souveraine de la zone euro ainsi que l'environnement macroéconomique global ont conduit, il y a une quinzaine d'années, de façon ponctuelle, à une restriction de l'accès au financement des banques européennes et à une dégradation des conditions

de ce financement, en raison de plusieurs facteurs, notamment : l'augmentation importante du risque de crédit perçu des banques, liée en particulier à l'exposition à la dette souveraine, la dégradation de la notation affectant certains États et établissements financiers et la spéculation sur les marchés de la dette. De nombreuses banques européennes, y compris le Groupe BNP Paribas, ont dû ponctuellement faire face pendant ces périodes à un accès plus difficile aux marchés obligataires pour les investisseurs institutionnels et au marché interbancaire, ainsi qu'à une augmentation générale de leur coût de financement.

Les conditions défavorables sur le marché de la dette pourraient réapparaître à la suite d'un changement de politique monétaire (comme celui constaté par exemple avec l'aggravation de l'inflation en 2022 et 2023), d'une récession, d'une stagnation durable de la croissance, d'une déflation, d'une « stagflation » (croissance atone accompagnée d'une inflation), ou d'une nouvelle crise de dette souveraine, notamment en France si celle-ci ne parvenait pas à réduire son niveau d'endettement (en raison d'une paralysie politique ou institutionnelle ou de toute autre raison). Ces conditions pourraient également réapparaître suite à une dégradation de la notation des emprunteurs souverains sur les principaux marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités, notamment par l'effet d'une trop grande instabilité politique (comme celle ayant cours en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024, et qui a entraîné une résurgence de la volatilité sur les marchés financiers et l'écartement du spread de crédit de l'Obligation Assimilable du Trésor (OAT) français vis-à-vis, notamment, du Bund Allemand (obligation souveraine allemande) puis la dégradation de la notation de la France par Moody's en décembre 2024 et la dégradation consécutive de la notation de plusieurs établissements bancaires français), de nouvelles formes de crises financières, ou pour des raisons liées au secteur financier, à l'économie en général (dont les conséquences économiques de la guerre en Ukraine ou des conflits au Proche-Orient et Moyen-Orient) ou au Groupe BNP Paribas en particulier. Dans ce cas, l'effet sur la liquidité, le bilan et le coût de financement du secteur financier européen en général ou du Groupe BNP Paribas en particulier pourrait être très significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas ainsi que sur sa situation financière.

4.2 Une dégradation prolongée des marchés peut réduire la liquidité du Groupe BNP Paribas et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation peut engendrer des pertes significatives. En outre, le Groupe BNP Paribas doit assurer une Gestion Actif-Passif adéquate afin d'éviter toute exposition à des pertes.

Dans certains des métiers du Groupe BNP Paribas, en particulier Global Markets (qui représentait 18 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2024 et de 21% au 30 juin 2025), ainsi que dans la Gestion Actif-Passif, des fluctuations prolongées des marchés, notamment une dégradation prolongée du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation peut exposer le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives si celui-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que certains produits dérivés négociés entre institutions financières, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté à suivre l'évolution du prix de ces actifs, le Groupe BNP Paribas pourrait subir des pertes significatives qu'il n'avait pas prévues (voir paragraphe *Simulations de stress et réserve de liquidité* de la section 5.8 *Risque de liquidité* du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2024). Le risque de liquidité du Groupe BNP Paribas peut être notamment appréhendé au travers du ratio de liquidité à court terme (le « LCR ») analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress. Le LCR fin de période du Groupe BNP Paribas s'élève à 137 % au 31 décembre 2024, et s'élève à 136 % au 30 juin 2025. La réserve de liquidité s'établit par ailleurs à 480 milliards d'euros au 31 décembre 2024, et à 494 milliards d'euros au 30 juin 2025.

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas parfaitement à ceux de ses passifs. Pour un certain nombre des actifs du Groupe BNP Paribas, les dates de paiement sont incertaines et, si le Groupe BNP Paribas reçoit des revenus moins importants que ceux attendus à un moment donné, des financements additionnels provenant du marché pourraient être requis afin qu'il puisse exécuter ses obligations. Alors que le Groupe BNP Paribas se fixe, dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, des limites strictes concernant les écarts entre actifs et passifs, il ne peut être garanti que ces limites seront efficaces pour éliminer tous les impacts négatifs potentiels résultant de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

4.3 Les notations des sociétés du Groupe BNP Paribas pourraient être dégradées et la rentabilité du Groupe pourrait en être sérieusement impactée.

Les notations de crédit ont un impact significatif sur la liquidité du Groupe BNP Paribas et le coût de son financement. Le Groupe BNP Paribas est suivi par quatre agences de notation financière, Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS. Le 17 avril 2025, Standard & Poor's a confirmé la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée de BNP Paribas SA de A+ et la note court terme à A-1, avec une perspective stable. Le 4 juin 2025, Fitch a maintenu la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée de BNP Paribas SA de AA- et la note court terme des dépôts et de la dette senior préférée de BNP Paribas SA de F1+ et a maintenu la perspective à stable. Le 17 décembre 2024, Moody's a dégradé la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée à A1 et confirmé la note court terme à P-1, avec une perspective stable. Le 17 juin 2025, DBRS a confirmé la note de la dette senior préférée à AA(*low*) et la note court terme à R-1(*middle*), avec une perspective stable. Une dégradation de la notation de crédit des sociétés du Groupe BNP Paribas pourrait nuire à la liquidité et à la compétitivité du Groupe. Cela pourrait également augmenter les coûts de financement du Groupe BNP Paribas, limiter son accès aux marchés de capitaux ou encore déclencher des obligations supplémentaires au titre de ses programmes d'émissions de covered bonds ou de contrats financiers de marché, de dérivés ou de couverture. Une telle dégradation pourrait survenir pour différentes raisons, dont certaines échappent au contrôle du Groupe comme, par exemple, l'évolution des modèles utilisés par les agences de notations ou encore la dégradation de la notation de crédit souveraine de la France, principal marché sur lequel le Groupe exerce ses activités. En effet, la dégradation de la notation de crédit souveraine de la France pourrait affecter indirectement la notation de crédit et le coût de financement du Groupe, en raison de l'augmentation potentielle de la prime de risque qui en résulterait pour les institutions financières françaises. C'est par exemple ce qui s'est produit avec la dégradation de la notation de la France par Moody's en décembre 2024, et la dégradation consécutive de la notation de plusieurs établissements bancaires français, en réponse à l'instabilité politique ayant cours en France depuis juin 2024 ainsi qu'à l'augmentation du niveau d'endettement du pays.

Par ailleurs, le coût de financement à long terme non garanti du Groupe BNP Paribas auprès d'investisseurs de marché est également directement lié à ses spreads de crédit, qui à leur tour dépendent dans une certaine mesure de ses notations de crédit. Un accroissement des spreads de crédit peut significativement augmenter le coût de financement du Groupe BNP Paribas. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont aussi influencés par la perception que le marché a de la solvabilité du Groupe BNP Paribas. Enfin, les spreads de crédit peuvent être affectés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres mais aussi par un certain nombre de facteurs de marché échappant à tout contrôle du Groupe BNP Paribas.

5. RISQUES LIES AUX CONTEXTES MACROECONOMIQUES ET DE MARCHE

5.1 Un contexte économique et financier défavorable a pu par le passé, et pourrait à l'avenir, affecter significativement le Groupe BNP Paribas et les marchés sur lesquels il opère.

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe BNP Paribas est exposé à l'évolution des marchés financiers et plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France (26 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2024), dans les autres pays d'Europe (51 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2024) et dans le reste du monde (23 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2024). Des variations, des troubles ou une détérioration des conditions de marché et/ou de l'environnement économique ou politique dans les pays où le Groupe BNP Paribas intervient a pu avoir dans le passé et pourrait de nouveau à l'avenir avoir, notamment, une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable se répercutant sur les activités et opérations des clients du Groupe BNP Paribas, en réduisant la demande de crédits et le volume des opérations, en renforçant ainsi le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients, notamment en raison de la détérioration de la capacité financière des entreprises et des ménages, comme en témoigne la hausse des défaillances d'entreprise constatée en 2024. Ce risque se matérialise, depuis le début de l'année 2024, notamment par une croissance ralentie ou faible dans différentes régions du monde et un risque de récession dans certaines d'entre elles, dont la zone euro, du fait notamment des hausses des taux d'intérêt observées en 2022 et 2023 ainsi que des crises spécifiques (par exemple, la crise de l'immobilier en Chine et la crise de l'immobilier commercial aux États-Unis).

Enfin, en 2025, comme en 2024 et 2023, l'économie mondiale et de la zone euro sera particulièrement sensible aux tendances de l'inflation, à la politique monétaire et, par conséquent, aux taux d'intérêt, ainsi qu'aux effets de divers événements géopolitiques avec un scénario central élaboré par la cellule de Recherche Économique du Groupe BNP Paribas en date du 25 juillet 2025, qui se basait sur une croissance du PIB de la zone euro et des États-Unis de 1,2 % et 1,7 %, respectivement, en 2025 et de 1,3 % et 1,6 %, respectivement, en 2026. Par ailleurs, la fin d'un contexte économique favorable à un secteur d'activité en particulier, ou à l'économie en général, peut également avoir un effet négatif sur les résultats du Groupe BNP Paribas comme, par exemple, la normalisation du prix des véhicules d'occasion, dont l'impact net sur les revenus d'Arval et Leasing Solutions pour l'exercice 2025 est estimé à environ -400 millions d'euros par rapport à 2024 ;

- une baisse (ou une augmentation de la volatilité) du cours des titres obligataires, actions et matières premières impactant les activités du Groupe BNP Paribas, notamment ses activités de marché, de banque d'investissement et de gestion d'actifs. En effet, une volatilité importante sur une longue période peut entraîner des corrections sur les actifs financiers (et notamment sur les actifs les plus risqués) et ainsi générer des pertes pour le Groupe BNP Paribas. De plus, un changement brutal du niveau de volatilité et de sa structure ou l'alternance rapide de journées de forte hausse et de forte baisse des marchés sur une plus courte période peuvent rendre difficiles, ou plus coûteuses, les couvertures de certains produits structurés et ainsi augmenter le risque de perte pour le Groupe BNP Paribas) ;
- les politiques macroéconomiques ou monétaires adoptées en réponse à la conjoncture économique, existante ou anticipée, pouvant avoir des conséquences, anticipées ou non, sur les paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt et les taux de change qui, à leur tour, peuvent impacter les activités du Groupe BNP Paribas les plus exposées aux risques de marché. Ce risque, particulièrement prégnant en 2023 et 2024 par l'effet du resserrement monétaire significatif et rapide opéré par la BCE et la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») en 2022 et 2023, reste pertinent en 2025 bien que la trajectoire des taux directeurs soit difficilement prévisible en raison des différents indicateurs économiques qui l'influencent (tendances de l'inflation, du PIB et du marché de travail) ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pouvant aboutir à la formation de bulles spéculatives sur certains actifs, et les corrections issues d'une dégradation d'une telle conjoncture. Ce risque persiste en 2025 après le resserrement monétaire récent, notamment dans des secteurs spécifiques tels que l'immobilier commercial et le financement à effet de levier (voir section 5.2 *Toute variation significative des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse, est susceptible d'avoir un effet négatif sur les revenus, la rentabilité et la situation financière du Groupe BNP Paribas*). À titre d'exemple, la baisse des valorisations et du nombre de transactions dans le secteur de l'immobilier commercial ont resserré les conditions de financement et augmenté l'incertitude des investisseurs sur ce marché, ce qui peut affecter la solidité financière des acteurs du marché et donc la qualité des créances. Pour rappel, l'exposition brute bilan et hors-bilan du Groupe BNP Paribas à l'immobilier commercial représente 3,7 % des expositions brutes bilan et hors-bilan du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2024 ; et
- des perturbations économiques significatives ponctuelles ou des conséquences économiques adverses résultant de divers événements politiques et géopolitiques spécifiques défavorables (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine européenne de 2011, de la récession induite par la pandémie de Covid-19 en 2020 et 2021 ou de la forte inflation et de la hausse des taux directeurs ainsi que des chocs géopolitiques, par exemple l'invasion de l'Ukraine en 2022, les conflits au Proche-Orient et Moyen-Orient depuis 2023 et l'instabilité politique en France à partir de juin 2024) pouvant avoir un impact important sur toutes les activités du Groupe BNP Paribas, notamment par la hausse de la volatilité et des coûts des sources de financement, la détérioration de la qualité des actifs et un ajustement des prix sur les marchés financiers (aggravé si la perturbation est caractérisée par une absence de liquidité des marchés qui rendrait difficile, voire impossible, la vente de certains produits à leur valeur de marché). Ces perturbations pourraient par ailleurs entraîner notamment une baisse des commissions de flux ou une baisse des crédits à la consommation par leur effet, ponctuel ou durable, sur les conditions économiques dans lesquelles évolue le Groupe BNP Paribas.

Par définition, la survenance de tels événements géopolitiques est difficilement prévisible mais, au titre de l'année 2025, peuvent être notamment cités l'aggravation des conséquences ou l'extension de la guerre en Ukraine, les conflits au Proche-Orient et Moyen-Orient, les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine, Taïwan et les États-Unis, qui pourraient s'étendre et impliquer l'Union

européenne et d'autres pays, les changements de politiques de manière générale et de politiques commerciales en particulier, y compris l'imposition de droits de douane et de droits de douane de rétorsion, chacun d'eux pouvant conduire à des pressions inflationnistes, affecter directement le marché de l'énergie et/ou les chaînes d'approvisionnement, favoriser la survenance d'une crise liée aux dettes souveraines (niveau élevé d'endettement public, augmentation rapide de coût de (re)financement, effet de taux de change aggravant, notamment pour les emprunteurs exposés au dollar américain), affecter négativement la croissance économique et mener à la concrétisation de différents risques politiques. En outre, l'instabilité ou la fragmentation politique, ou encore les changements de priorités ou de politiques, tels que ceux pouvant résulter de modifications dans l'équilibre des pouvoirs à la suite d'une alternance de partis politiques ou de changements d'administration, peut avoir des effets négatifs similaires, comme la volatilité des marchés et des réductions de la consommation, des investissements (y compris les investissements étrangers) et de la performance économique globale. À titre d'illustration, les élections législatives anticipées consécutives à la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la motion de censure du Gouvernement français adoptée le 4 décembre 2024 ont créé de la volatilité sur les marchés en général et dans le secteur financier en particulier. La fragmentation politique persistante affecte également la capacité de la France à mettre en œuvre des mesures visant à corriger des niveaux élevés de dette publique et pourrait affecter la capacité de la France à générer une croissance économique et entraîner une détérioration de la qualité des actifs français. Tout événement de ce type peut avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe BNP Paribas.

5.2 Toute variation significative des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse, est susceptible d'avoir un effet négatif sur les revenus, la rentabilité et la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Les taux d'intérêt ont augmenté significativement en 2022 et 2023, après des années de taux bas, puis ont commencé à diminuer au second semestre 2024. Dans ce contexte, les résultats du Groupe BNP Paribas ont été et pourraient continuer à être significativement affectés de plusieurs manières. La marge d'intérêts s'élevait respectivement à 19 524 millions d'euros en 2024 et à 9 879 millions d'euros au 30 juin 2025 (voir la note 2.a des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des états financiers consolidés pour la période de six mois close le 30 juin 2025, *Marge d'intérêts*). La marge d'intérêts des banques commerciales de la zone euro a progressé au cours de l'année 2024 malgré l'impact des vents contraires (couvertures inflation, réserves obligatoires et bons d'État belge représentant un effet de base de - 352 millions d'euros en 2024 par rapport à 2023) et le manque à gagner d'environ 300 millions d'euros du fait du niveau élevé des taux courts soutenant la migration plus forte que prévue des dépôts à vue vers les dépôts rémunérés (signal prix) entre 2022 et 2024. Au 30 juin 2025, la marge d'intérêts des banques commerciales de la zone euro progresse de +2,3 % par rapport au 30 juin 2024 avec des tendances mixtes selon les pays. La marge d'intérêt progresse nettement en France (+4,3 % par rapport au 30 juin 2024) et au Luxembourg (+10,2 % par rapport au 30 juin 2024) ; elle est en légère amélioration en Belgique soutenue par la marge sur dépôts et la performance des métiers / filiales spécialisées (+3,5 % par rapport au 30 juin 2024) et reste en retrait chez BNL dans un environnement concurrentiel marqué (-5,7 % par rapport au 30 juin 2025).

Des taux d'intérêt élevés augmentent le coût du financement pour le Groupe en raison des taux d'intérêt plus élevés sur les passifs tels que les dépôts à court terme, les titres négociables à court terme et les obligations, ainsi que le risque d'arbitrage par les clients entre les dépôts non rémunérés et les dépôts rémunérés (aggravé en France par les décisions politiques visant à augmenter les taux sur l'épargne réglementée, y compris à des niveaux supérieurs au rendement perçu par les banques sur ces mêmes dépôts). Cette augmentation du coût du financement peut créer un déséquilibre et une réduction de la marge nette d'intérêts pour le Groupe BNP Paribas du fait du portefeuille important de prêts accordés dans un environnement de taux d'intérêt bas détenu par le Groupe. Le Groupe peut également avoir des difficultés (notamment en raison du taux d'usure en France) à refléter rapidement des taux d'intérêt plus élevés dans les nouveaux prêts hypothécaires ou autres prêts à taux fixe aux consommateurs ou aux entreprises, tandis que le coût des dépôts des clients et les coûts de couverture augmenteraient plus rapidement. En outre, un portefeuille comportant des montants importants de prêts à taux d'intérêt bas et d'actifs à revenu fixe à la suite d'une période prolongée de taux d'intérêt bas pourrait, dans un contexte de hausse rapide des taux d'intérêt du marché, perdre de la valeur. Si les stratégies de couverture du Groupe sont inefficaces ou ne fournissent qu'une couverture partielle contre un tel changement de valeur, le Groupe pourrait subir des pertes significatives. Des taux d'intérêt plus élevés augmentent par ailleurs les charges financières des

emprunteurs et peuvent peser sur leur capacité à faire face à leurs obligations, ce qui pourrait mettre à l'épreuve la résilience des portefeuilles de prêts et d'obligations du Groupe BNP Paribas et entraîner une augmentation des créances douteuses et des défauts de paiement. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes, en particulier de la part de la BCE et de la Fed, a pu et pourrait encore entraîner des corrections sévères sur certains marchés ou actifs. À titre d'exemple, la crise de l'immobilier commercial a affecté, en début d'année 2024, le cours de Bourse de nombreuses banques régionales américaines ainsi que la santé financière de certains grands promoteurs immobiliers. Plus largement, de telles corrections pourraient potentiellement s'avérer contagieuses pour les marchés financiers dans leur globalité, y compris par l'effet de l'augmentation substantielle de la volatilité et de la méfiance accrue des investisseurs, généralement ou relativement à certains secteurs, dont le secteur bancaire du fait de son exposition au marché de l'immobilier commercial, aux financements à effet de levier, ou à d'autres secteurs sensibles à la remontée des taux d'intérêt. Les activités du Groupe BNP Paribas pourraient en conséquence être fortement perturbées et, par conséquent, ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en subir un effet négatif important.

Inversement, si un environnement de taux d'intérêt bas devait s'instaurer à nouveau, sous l'effet notamment de l'assouplissement monétaire décidé par les banques centrales, d'une croissance faible ou d'autres facteurs économiques, la rentabilité du Groupe BNP Paribas pourrait aussi être négativement impactée. Durant les périodes de taux d'intérêt bas, les écarts de taux d'intérêt tendent à se resserrer ; le Groupe BNP Paribas pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment les taux d'intérêt sur ses dépôts de manière à compenser la baisse de revenus provenant des prêts consentis à des taux plus faibles. De plus, le Groupe BNP Paribas pourrait faire face à une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Ceci, cumulé à l'octroi de nouveaux prêts à des taux d'intérêt bas, pourrait entraîner à nouveau une baisse du taux d'intérêt moyen du portefeuille de prêts du Groupe BNP Paribas causant ainsi une baisse du revenu net d'intérêts qu'il retire de ses activités de prêt.

Des taux bas peuvent également affecter la rentabilité, voire la solvabilité, des activités d'assurance du Groupe BNP Paribas, notamment en raison de l'importance dans le marché des fonds en euros des contrats d'assurance-vie, qui pourrait ne pas être en mesure de générer des retours sur investissement suffisants pour être attractif par rapport à d'autres investissements. Des taux d'intérêt bas pourraient en outre affecter les commissions facturées par les filiales du Groupe BNP Paribas spécialisées dans la gestion d'actifs sur les marchés monétaires ou d'autres produits à taux fixe. Une réduction des spreads de crédit et une diminution des revenus générés par les activités de banque de détail, résultant d'une baisse des taux du portefeuille de créances du Groupe BNP Paribas, pourraient enfin affecter la rentabilité de ses opérations de banque de détail.

5.3 Du fait du périmètre géographique de ses activités, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque pays et à l'évolution des contextes politique, macroéconomique ou financier d'une région ou d'un pays.

Le Groupe BNP Paribas surveille le risque pays et le prend en compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistrés dans ses états financiers consolidés. Cependant, un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique pourrait entraîner l'enregistrement de charges additionnelles ou aboutir à des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers consolidés. En outre, des facteurs spécifiques à une région ou à un pays dans lesquels le Groupe BNP Paribas opère pourraient rendre difficile l'exercice de son activité et conduire à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille de crédits du Groupe BNP Paribas était notamment composé de créances sur des emprunteurs situés en France à hauteur de 28 %, en Belgique et au Luxembourg à hauteur de 16 %, en Italie à hauteur de 10 %, dans les autres pays européens à hauteur de 23 %, en Amérique du Nord à hauteur de 11 %, en Asie à hauteur de 7 % et dans le reste du monde à hauteur de 5 %. Une dégradation des conditions économiques, politiques ou de l'environnement réglementaire de ces pays ou régions aurait des répercussions significatives sur le Groupe BNP Paribas. À titre d'exemple, le Groupe BNP Paribas (opérant en Pologne par le biais de BNP Paribas Bank Polska) a enregistré, au 31 décembre 2024, dans le poste relatif aux autres charges nettes pour risque sur instruments financiers une charge de 202 millions d'euros, représentant les provisions relatives aux prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne, à hauteur de 186 millions d'euros, et les pertes liées à la loi sur l'assistance des emprunteurs en Pologne, à hauteur de 16 millions d'euros. Par ailleurs, les résultats du Groupe BNP Paribas ont été affectés

négalement en 2023 et 2024 par la situation d'hyperinflation ayant cours en Turquie avec l'application de la norme comptable IAS 29. De plus, le Groupe BNP Paribas est exposé à des risques propres s'agissant des pays non-membres de l'OCDE, et qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas est présent en Ukraine au travers de sa filiale UkrSibbank, dont il détient 60 % du capital au côté de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (40 %). Certaines restrictions précédemment imposées par la Banque nationale d'Ukraine ont été levées depuis le 1^{er} janvier 2024, ce qui a permis au Groupe BNP Paribas de satisfaire à nouveau les conditions d'exercice du contrôle sur sa filiale UkrSibbank telles que définies par les normes IFRS 10 permettant au Groupe BNP Paribas de consolider à nouveau UkrSibbank par intégration globale alors qu'elle était consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} mars 2022.

Concernant la Russie, objet de sanctions économiques sévères imposées notamment par l'Union européenne, les États-Unis et le Royaume-Uni, les expositions brutes bilan et hors-bilan du Groupe BNP Paribas au risque de crédit sur ce pays représentaient 0,02 % des expositions brutes bilan et hors-bilan du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2024. En mars 2022, le Groupe BNP Paribas a décidé d'arrêter tout nouveau financement ainsi que toute nouvelle activité en Russie. Le Groupe suit attentivement l'évolution de la situation en liaison avec les autorités concernées et en particulier les réactions de la communauté internationale en matière de sanctions économiques.

6. RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION

6.1 Des mesures législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires en cours ou à venir, pourraient affecter de manière significative le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Des mesures législatives ou réglementaires en vigueur dans les juridictions au sein desquelles le Groupe BNP Paribas exerce ses activités (notamment en France, en Europe et aux États-Unis) ont entraîné, et sont susceptibles de continuer à entraîner à l'avenir, une mutation substantielle de l'environnement dans lequel les institutions financières, et notamment le Groupe BNP Paribas, évoluent. Parmi ces mesures, figurent notamment :

- l'augmentation continue des exigences prudentielles prévues notamment par le Règlement du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, le « CRR ») en matière de fonds propres, de solvabilité et de liquidité, y compris en raison du refus d'une autorité de supervision d'autoriser l'application de certains mécanismes favorables aux exigences minimums de ratios de fonds propres applicables à une institution financière pour lesquels une autorisation doit être demandée au cas par cas pour chaque opération ou institution concernée, ainsi que la modification des règles de pondération du risque et des modalités d'utilisation des modèles internes, qui ont engendré et pourraient continuer à engendrer à l'avenir une hausse des exigences en capital pour les institutions financières, et en particulier pour les institutions financières d'importance systémique comme le Groupe BNP Paribas ;
- l'inclusion des facteurs de risques relatifs aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans le CRR, qui prévoit l'intégration de ces facteurs de risque dans le processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) ainsi que l'extension des pouvoirs du superviseur dans la Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (tel que modifiée ou supplémentée à tout moment, la « CRD ») sur ces sujets, pourrait également engendrer à l'avenir une hausse des exigences en capital pour les institutions financières ;
- concernant en particulier les exigences minimales de ratios de fonds propres, la Commission européenne a adopté en octobre 2021 un paquet législatif visant à finaliser la mise en œuvre au sein de l'Union européenne de l'accord de Bâle III adopté par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS) ; dans l'analyse d'impact accompagnant ce paquet législatif, la Commission européenne a estimé, sur la base d'une étude d'impact de l'Autorité bancaire européenne datant de décembre 2020 et d'estimations supplémentaires de la Commission européenne pour certains ajustements spécifiques à l'Union européenne, que la mise en œuvre des normes définitives de Bâle III pourrait entraîner une augmentation moyenne des exigences minimales totales de fonds propres comprise entre 6,4 % et 8,4 %, après une mise en œuvre complète de la réforme ; à l'issue du processus législatif, ont été adoptés (i) un règlement modifiant le CRR applicable depuis le 1^{er} janvier 2025, avec une période

d'introduction progressive au cours de laquelle les exigences seront augmentées graduellement jusqu'en 2030 (et 2032 pour certaines d'entre elles) et (ii) une directive modifiant la directive du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 sur les exigences de fonds propres, devant être appliquée par les États membres à partir du 11 janvier 2026 (sous réserve de certaines exceptions). Ces nouveaux textes sont entrés en vigueur en juillet 2024. La finalisation des normes Bâle IV est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Bien que le Groupe présente dorénavant un ratio CET1 *phased-in* (qui exclut l'effet de l'application des standards de la revue fondamentale du portefeuille de négociation (FRTB) de Bâle III pour le calcul par les banques de l'Union européenne de leurs besoins en fonds propres pour le risque de marché, qui a été reportée au 1^{er} janvier 2027), le ratio CET1 du Groupe BNP Paribas pourrait encore diminuer à mesure que les exigences seront mises en œuvre tout au long de la période de *phased-in* ;

- le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision existantes ainsi que la création de nouvelles autorités de supervision, par exemple au titre du Mécanisme de surveillance unique (« MSU ») en application duquel le Groupe BNP Paribas est sous la supervision directe de la BCE à laquelle, notamment, un plan de rétablissement du Groupe BNP Paribas est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable ;
- le renforcement des régimes de prévention et de résolution des crises bancaires, notamment par l'adoption de la directive sur le redressement et la résolution des banques du 15 mai 2014 (telle que modifiée ou complétée à tout moment, la « DRRB »), afin notamment que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques et de limiter ainsi au minimum les coûts supportés par les contribuables ;
- des restrictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités considérées comme spéculatives qui sont interdites ou doivent être exercées au sein de filiales dédiées (en particulier les opérations pour compte propre), pouvant ainsi donner lieu à des réorganisations internes, des changements structurels ou des cessions, et qui sont soumises à des exigences prudentielles spécifiques et de financement autonome, pouvant réduire la capacité du Groupe BNP Paribas à allouer et affecter librement ses ressources de capital et de financement ;
- l'interdiction ou des limitations de tarifs visant certains types de produits financiers ou d'activités, qui pourraient affecter la capacité du Groupe BNP Paribas à proposer ces produits ou exercer ces activités ;
- la mise en place de systèmes nationaux de garantie des dépôts et un projet de système européen de garantie/assurance des dépôts qui couvrira progressivement tout ou partie des systèmes de garantie des dépôts nationaux participants, ce qui pourrait augmenter le coût ou réduire la demande des produits et services offerts par le Groupe BNP Paribas ;
- la mise en œuvre de tests de résistance réglementaires (y compris en matière climatique) qui pourrait conduire à l'application d'exigences supplémentaires en matière de capital réglementaire (voir partie *Tests de résistance — risque de marché* de la section 5.7 *Risque de marché* du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2024) ;
- le renforcement des exigences de contrôle interne, de gestion des risques notamment avec l'entrée en application au 17 janvier 2025 du Règlement du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (telle que modifiée ou complétée à tout moment, le « DORA ») et de transparence quant à certaines activités, ainsi que le renforcement des pouvoirs des autorités compétentes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, notamment à travers la création d'une nouvelle autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui commencera ses activités à partir du milieu de l'année 2025, susceptibles d'augmenter les coûts de mise en conformité pour le Groupe BNP Paribas ;
- le renforcement des exigences en matière de règles de gouvernance et de bonne conduite et la limitation et l'imposition accrue des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux, ainsi que la mise en place d'un devoir général de vigilance issu de la Corporate Sustainability Due Diligence Directive (telle que modifiée ou complétée à tout moment, la « CS3D »), applicable en 2028 pour les plus grandes entreprises et 2029 pour les autres entreprises entrant dans son champ d'application, ce qui pourrait affecter la capacité du Groupe BNP Paribas à attirer ou à retenir des talents et augmenter les coûts de mise en conformité pour le Groupe BNP Paribas ;
- l'évolution des réglementations applicables aux valeurs mobilières, et plus particulièrement aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres financiers émis par les entités du Groupe BNP Paribas) ; l'introduction de nouvelles règles pour améliorer la transparence, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers et notamment la régulation des transactions à haute fréquence,

le renforcement des règles en matière d'abus de marché, la régulation plus stricte de certains types de produits financiers, telle que l'obligation de déclarer les produits dérivés et opérations de financement sur titres ou encore l'obligation soit de procéder à la compensation des opérations sur produits dérivés négociés de gré à gré, soit de limiter les risques y afférents (y compris à travers la constitution de garanties pour les produits dérivés non compensés par une contrepartie centrale) ;

- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres, ce qui pourrait affecter l'exécution des opérations du Groupe BNP Paribas ou faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur des services financiers ;
- le renforcement des exigences de divulgation d'informations, y compris à travers l'introduction de nouvelles exigences de publication d'informations (i) sur la manière dont les groupes bancaires fournissant des services de gestion de portefeuille comme le Groupe BNP Paribas intègrent les risques ou les incidences négatives en matière de durabilité, les objectifs d'investissement durable ou la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement, (ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent eux-mêmes des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie européenne et (iii) en matière de durabilité, certifiées par un tiers indépendant, permettant d'appréhender l'impact de l'activité du Groupe BNP Paribas sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation, conformément aux textes transposant la Corporate Sustainability Reporting Directive (telle que modifiée ou complétée à tout moment, la « CSRD »), applicables progressivement depuis le 1^{er} janvier 2024, ce qui pourrait augmenter les coûts de mise en conformité pour le Groupe BNP Paribas et modifier la demande pour certains de ses produits et services offerts à sa clientèle ;
- le renforcement des exigences de transparence et de publication d'informations prudentielles sur la gestion des risques RSE, incluant les risques physiques et de transition liés au changement climatique et l'introduction de nouvelles exigences relatives à la prise en compte des risques climatiques dans les systèmes de mesure et de gestion des risques des groupes bancaires, y compris à travers la publication de propositions à l'attention des banques en matière de gestion et de publication des risques climatiques ;
- la multiplication de mesures non spécifiques aux institutions financières, telles que des mesures relatives au secteur des fonds d'investissement ou celles promouvant l'innovation technologique telles que l'ouverture de l'accès aux données (« open data ») ;
- le développement de la réglementation relative aux services de paiement, du financement participatif (*crowdfunding*) et des fintechs, ce qui pourrait affecter la capacité du Groupe BNP Paribas à exercer certaines activités ; et
- le renforcement des législations fiscales et comptables dans les juridictions où la Banque exerce ses activités, comme l'institution de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France décidée par le législateur français dans la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, qui pourraient peser négativement sur les résultats du Groupe BNP Paribas.

Les mesures existantes, de même que celles (par définition imprévisibles) qui pourraient être adoptées dans le futur, pourraient être de nature, notamment, à réduire la capacité du Groupe BNP Paribas à allouer et affecter ses ressources de capital et de financement, limiter sa capacité à diversifier ses risques, réduire la disponibilité de certaines ressources de financement et de liquidité, augmenter le coût du financement, augmenter les coûts de mise en conformité de ses activités, augmenter le coût ou réduire la demande des produits et services offerts par le Groupe BNP Paribas, imposer au Groupe BNP Paribas de procéder à des réorganisations internes, des changements structurels ou à des cessions, affecter la capacité du Groupe BNP Paribas à exercer certaines activités, ou à attirer ou à retenir des talents, faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur des services financiers ou affecter le modèle économique du Groupe BNP Paribas, et, plus généralement, affecter sa compétitivité (y compris avec d'autres groupes bancaires internationaux qui peuvent ne pas être soumis au même niveau de réglementation) et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

6.2 En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de non-conformité. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires, multiples et parfois divergentes et contradictoires, exacerbe ce risque. Outre le préjudice porté à la réputation du Groupe et l'éventuel déclenchement d'actions civiles (y compris les actions de Groupe), le non-respect de ces textes exposerait le Groupe BNP Paribas à des contentieux et des amendes et frais significatifs (y compris des amendes et des frais qui excéderaient les montants provisionnés), à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément par les autorités. Ce risque est encore renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle des institutions financières par les autorités compétentes ainsi que par les augmentations conséquentes des montants des amendes et peines applicables. En outre, les contentieux privés à l'encontre d'institutions financières ont augmenté de manière substantielle ces dernières années. Par conséquent, le Groupe BNP Paribas est exposé à un risque juridique significatif dans la conduite de ses opérations. Le nombre de demandes de dommages-intérêts ainsi que les montants réclamés en cas de litiges, de procédures d'autorités de régulation ou autres contentieux menés contre des établissements financiers ont augmenté de façon importante ces dernières années et pourraient continuer à s'accroître. Dans ce contexte, le Groupe BNP Paribas peut constituer des provisions comme indiqué dans la note 4.k des états financiers consolidés pour la période de six mois close le 30 juin 2025, *Provisions pour risques et charges*.

En ce qui concerne le Cease and Desist Order établi le 30 juin 2014 conjointement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et le Conseil des Gouverneurs de la Fed portant sur des infractions de la banque à certaines lois et réglementations américaines relatives aux sanctions économiques (qui avaient été sanctionnées entre autres par une amende de 8,9 milliards de dollars), le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a informé BNP Paribas le 19 janvier 2024 qu'il considérait que le Groupe se conformait pleinement aux dispositions du Cease and Desist Order et que le suivi de ce dernier était clos. Parallèlement, le 6 février 2024, le Conseil des Gouverneurs de la Fed a également annoncé mettre fin au Cease and Desist Order et à une ordonnance connexe.

Le Groupe BNP Paribas est par ailleurs actuellement impliqué dans plusieurs contentieux et enquêtes comme résumé dans la note 7.c des états financiers consolidés pour la période de six mois close le 30 juin 2025, *Procédures judiciaires et d'arbitrage*, et pourrait à nouveau être impliqué dans d'autres contentieux et enquêtes à n'importe quel moment. Aucune garantie ne peut être donnée qu'une décision défavorable dans un ou plusieurs contentieux ou une suite défavorable dans une ou plusieurs enquêtes n'aura pas un effet défavorable significatif sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas quelle que soit la période concernée.

6.3 Le Groupe BNP Paribas pourrait connaître une évolution défavorable menant à sa résolution ou à une restructuration avant et/ou indépendamment d'une résolution : les détenteurs de titres BNP Paribas pourraient subir des pertes si BNP Paribas devait faire l'objet d'une procédure de résolution.

La DRRB, les ordonnances du 20 août 2015 et du 21 décembre 2020 la transposant, et le Règlement du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 tels que modifiés à tout moment, confèrent à l'ACPR ou au Conseil de Résolution Unique le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard d'établissements bancaires tels que le Groupe BNP Paribas, avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité de l'établissement. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par les actionnaires, puis par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (tels que les obligations super subordonnées) et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à la hiérarchie des créanciers dans le cadre de procédures normales d'insolvabilité. À titre d'information, la composition des financements wholesale moyen/long terme du Groupe BNP Paribas au 30 Juin 2025 était la suivante : dette hybride Tier 1 pour 16,7 milliards d'euros, dette subordonnée Tier 2 pour 22,4 milliards d'euros, dette subordonnée non admise en fonds propres pour 5,2 milliards d'euros, dette senior non sécurisée non préférée pour 73,6 milliards d'euros, dette senior non sécurisée préférée pour 118,6 milliards d'euros (dont 23,9 milliards d'euros de dette senior non sécurisée préférée éligible au MREL) et dette senior sécurisée pour 14,5 milliards d'euros.

Les autorités de résolution disposent également de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard des institutions et des groupes soumis à une procédure de résolution, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'institution en

qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires et/ou des instruments de dette, la conversion en instruments de fonds propres de catégorie 1 d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1, d'instruments de catégorie 2 et/ou d'instruments de dette, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial. En outre, les autorités de résolution doivent procéder à la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires ou à la conversion en titres de capital d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (telles que les obligations super subordonnées) et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées) avant l'ouverture d'une procédure de résolution si les conditions d'application en sont remplies.

De plus, certains pouvoirs, en ce compris la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital ou la conversion en titres de capital d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (telles que les obligations super subordonnées) et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), peuvent également être employés avant et/ou indépendamment de toute procédure de résolution, comme en vertu de la réglementation des aides d'État de la Commission européenne si l'institution nécessite un soutien public exceptionnel.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard du Groupe BNP Paribas pourrait donner lieu à des changements structurels significatifs du Groupe BNP Paribas (notamment des ventes d'actifs ou d'activités ou de la création d'établissements relais) et à une dépréciation totale ou partielle, une modification ou une variation des droits des actionnaires ou des créanciers. L'exercice de ces pouvoirs pourrait également, après le transfert de tout ou partie des activités ou la séparation des actifs du Groupe BNP Paribas, laisser les porteurs d'obligations (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion) dans une situation de créanciers d'un établissement dont les activités ou les actifs restants seraient insuffisants pour honorer les créances détenues par tout ou partie de ses créanciers.

7. RISQUES LIES A L'EVOLUTION DU GROUPE BNP PARIBAS DANS SON ENVIRONNEMENT

7.1 Si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à réaliser ses objectifs stratégiques, ou si ses résultats ne suivaient pas les tendances prévues, le cours de ses instruments financiers pourrait en être défavorablement affecté.

Lors de la publication de ses résultats, le Groupe BNP Paribas a parfois fixé, et pourrait fixer à l'avenir, certains objectifs financiers et non-financiers. Par exemple, le Groupe BNP Paribas a précisé la trajectoire 2025-2026 de son plan stratégique au niveau du Groupe et au sein de chaque pôle (dans le cadre de ses résultats annuels 2024) et a également fixé un objectif de résultat net pour 2025 (dans le cadre de ses résultats semestriels 2025). Les résultats réalisés du Groupe BNP Paribas sont susceptibles de différer significativement de ces tendances pour diverses raisons, y compris en cas de réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. Si le Groupe BNP Paribas n'évolue pas en ligne avec ces tendances, sa situation financière et la valeur de ses instruments financiers pourraient en être affectées, de même que ses coûts de financement.

De plus, le Groupe mène une politique ambitieuse de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et s'engage pour avoir un impact positif sur la société avec des engagements et objectifs concrets. Si le Groupe ne parvenait pas à tenir ces engagements ou atteindre ces objectifs, qui dépendent en partie d'éléments en dehors de son contrôle, sa réputation pourrait être affectée.

7.2 Le Groupe BNP Paribas pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des activités issues des opérations d'acquisition ou de rapprochement et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ces opérations.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des opérations d'acquisition de sociétés ou de rapprochement d'activités. Le Groupe BNP Paribas a notamment annoncé entendre affecter une partie des produits tirés de la cession de Bank of the West à des acquisitions. Pour rappel, les dernières opérations significatives du Groupe BNP Paribas ont été l'intégration de la plateforme Prime Brokerage & Electronic Execution de Deutsche Bank en 2019, l'acquisition de 100 % d'Exane,

détenue jusque-là à 50 % par BNP Paribas, en 2021, l'acquisition de 100 % de Floa en 2022, l'acquisition du capital de Kantox en 2023, les acquisitions de BCC Vita SpA et de Neuflyze Vie en 2024 ainsi que l'acquisition de 100 % d'AXA Investment Managers finalisée le 1^{er} juillet 2025. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du développement de l'activité et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipé. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes du Groupe BNP Paribas avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou de plusieurs de ses branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles du Groupe BNP Paribas, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats du Groupe. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe pourraient avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences défavorables, notamment sur le plan financier. Enfin, l'acquisition de certaines sociétés peut avoir pour effet de diminuer les fonds propres du Groupe BNP Paribas ou d'augmenter les exigences minimums de ratios de fonds propres qui lui sont applicables, ce qui peut réduire la capacité du Groupe à allouer et affecter librement ses ressources de capital et de financement.

Bien que le Groupe BNP Paribas procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. Dans l'hypothèse où le Groupe n'aurait pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à une acquisition, il pourrait acquérir des actifs douteux ou problématiques, ou des activités qui pourraient ne pas être rentables ou présenter certains risques potentiels qui ne se matérialisent qu'après l'acquisition. L'acquisition d'une activité non rentable ou d'une activité présentant des risques matérialisés peut présenter un impact négatif important sur la rentabilité globale du Groupe BNP Paribas et augmenter son passif.

7.3 L'environnement du Groupe BNP Paribas pourrait évoluer du fait d'une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, ce qui pourrait peser sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

Le Groupe BNP Paribas est confronté à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où il est présent, notamment l'Europe et les États-Unis, et cette concurrence pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration dans le secteur des services financiers, de l'attractivité renforcée de certains produits bancaires ou titres financiers, comme les bons d'État belge depuis 2023, de l'entrée de nouveaux acteurs dans le domaine des services de paiement et de financement ou du développement des plateformes de financement participatif (*crowdfunding*) ainsi que de l'évolution permanente des habitudes de consommation en matière bancaire. À titre d'illustration, le Groupe BNP Paribas a engagé des initiatives dans ce domaine avec le lancement de Hello bank! ou l'acquisition de Nickel ou encore celle de Floa, mais de nouveaux concurrents, soumis à une réglementation plus souple ou à des exigences moins contraignantes en matière de ratios prudentiels (fonds de dette, *shadow banks*) ou bénéficiant d'économies d'échelle, de synergies de données, d'innovations technologiques (opérateurs internet et mobiles, plateformes numériques, fintechs) ou d'un libre accès aux données financières des clients pourraient être plus compétitifs en proposant des prix plus bas et des services plus innovants répondant aux besoins nouveaux des consommateurs. Des technologies nouvelles, facilitant ou transformant les processus de transaction et les systèmes de paiement, telles que par exemple les technologies *blockchain* et les services qui y sont liés, ou susceptibles d'impacter significativement les mécanismes fondamentaux du système bancaire actuel, telles que par exemple les monnaies digitales des banques centrales, se sont développées ces dernières années ou pourraient connaître un essor dans un avenir proche. S'il est difficile de prévoir les effets de ces évolutions ainsi que la réglementation qui leur est applicable, l'usage de telles technologies pourrait néanmoins réduire les parts de marché des banques, et notamment du Groupe BNP Paribas, capter des investissements qui auraient pu être réalisés dans des technologies utilisées par des institutions financières plus établies, comme BNP Paribas ou, plus largement, faire émerger un système monétaire différent dans lequel l'intérêt de recourir aux institutions financières établies, telles que BNP Paribas, serait affecté. Si de telles évolutions continuaient à prendre de l'ampleur, en particulier grâce au soutien des gouvernements et des banques centrales, si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services plus innovante,

attractive et rentable que celle offerte par les concurrents actuels ou les nouveaux entrants, ou si certaines de ces activités venaient à être exercées par d'autres institutions que les banques, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Il est également possible que l'application d'exigences renforcées (notamment en matière de capital réglementaire et de limitations d'activité) aux établissements financiers de taille significative ou d'importance systémique, auxquelles les nouveaux acteurs peuvent ne pas être soumis, engendre des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts des plus grandes institutions du secteur privé, telles que le Groupe BNP Paribas.

7.4 Le Groupe BNP Paribas pourrait voir son activité perturbée et connaître des pertes en raison des risques liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), notamment au changement climatique, tels que des risques de transition, des risques physiques ou des risques de responsabilité.

Les risques liés à l'ESG ne constituent pas des types de risque en tant que tels mais des facteurs de risque susceptibles d'affecter des types de risque traditionnels, comme le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel ou le risque de liquidité, pouvant ainsi augmenter la pression sur la performance financière du Groupe. En conséquence, les facteurs de risques ESG sont progressivement incorporés par le Groupe BNP Paribas dans ses dispositifs et processus de gestion des risques existants : vingt facteurs de risque ESG ont été intégrés en 2024, recouvrant notamment les risques liés au changement climatique, les risques liés à la nature, les risques sociaux et les risques liés à des préoccupations de gouvernance. De plus, afin d'améliorer le processus d'identification des risques, le Groupe a mis en œuvre des actions spécifiques, détaillées à la section 5.11 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2024 et dans des chapitres thématiques des états de durabilité, notamment le chapitre 7.1.2 Changement climatique, le chapitre 7.1.4 Effectifs de l'entreprise, le chapitre 7.1.5 Consommateurs et utilisateurs finaux et le chapitre 7.1.6 Conduite des affaires.

De plus, le développement d'exigences réglementaires en lien avec les thématiques ESG pourrait conduire à un accroissement des litiges subis par les institutions financières. Les initiatives et cadres politiques et réglementaires, y compris aux niveaux européen et international, concernant le changement climatique et la durabilité, ainsi que les engagements volontaires et conjoints par le biais d'alliances industrielles, créent des risques juridiques, réglementaires et de réputation croissants. Le cadre réglementaire ESG est en constante mutation et institue, entre autres, des exigences en termes de divulgation d'informations et de prise en compte des risques climatiques dans les systèmes de mesure et de gestion des risques. Ces initiatives et cadres se chevauchent à certains égards et ne sont pas toujours cohérents dans leurs objectifs, ce qui entraîne une complexité réglementaire et, dans certains cas, un manque de clarté et des difficultés d'interprétation.

En dépit des actions menées par le Groupe BNP Paribas pour suivre les risques et lutter contre le changement climatique, les risques physiques, de transition ou de responsabilité liés à celui-ci, ou tout retard ou échec dans la mise en œuvre des mesures de gestion de ces risques, pourraient avoir un impact négatif important sur les activités du Groupe, sa situation financière et sa réputation.

7.5 L'évolution de certaines participations dans les établissements de crédit ou financiers pourrait peser sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Certaines catégories d'actifs peuvent être assorties d'une pondération de risque élevée de 250 %. Elles incluent : les établissements de crédit ou financiers consolidés par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel, à l'exception des entités d'assurance ; les participations financières significatives, dans les établissements de crédit ou financiers détenus à plus de 10 % ; les actifs d'impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles.

Au 31 décembre 2024, les actifs pondérés assortis d'une pondération de risque élevée de 250 % s'élèvent à 21 milliards d'euros, soit 3 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas et 20 milliards d'euros au 30 juin 2025, soit 2,5% du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas. Si le Groupe BNP Paribas augmente le montant des actifs assortis d'une pondération de risque élevé (soit en augmentant la proportion de ces actifs assortis d'une pondération de risque élevé dans son portefeuille global d'actifs, soit en raison d'une augmentation de la pondération réglementaire des risques applicable à ces actifs), ses ratios d'adéquation des fonds propres pourraient être abaissés.

5. Notations long terme et court terme

	Notation long terme/court terme au 24 avril 2025	Notation long terme/court terme au 1 ^{er} août 2025	Perspective	Date de la dernière revue
Standard & Poor's	A+/A-1	A+/A-1	Stable	17 avril 2025
Fitch	AA-/F1+	AA-/F1+	Stable	4 juin 2025
Moody's	A1/Prime-1	A1/Prime-1	Stable	17 décembre 2024
DBRS	AA (low)/R-1 (middle)	AA (low)/R-1 (middle)	Stable	17 juin 2025

6. BNP Paribas et ses actionnaires au 30 juin 2025

Dates	30/06/2023			30/06/2024			30/06/2025		
Actionnaires	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV
BlackRock Inc.	84,85 ⁽¹⁾	6,90%	7,10%	67,94 ⁽²⁾	6,00%	6,00%	67,91 ⁽³⁾	6,01%	6,09%
SFPI ⁽⁴⁾	63,22 ⁽⁵⁾	5,10%	5,30%	63,22 ⁽⁶⁾	5,60%	5,60%	63,22 ⁽⁷⁾	5,59%	5,67%
Amundi	61,33 ⁽⁸⁾	5,00%	5,10%	57,54 ⁽⁹⁾	5,10%	5,10%	55,95 ⁽¹⁰⁾	4,95%	5,02%
Grand-Duché de Luxembourg	12,87	1,00%	1,10%	12,87	1,10%	1,10%	12,87	1,14%	1,15%
Salariés	53,86	4,40%	4,50%	52,32	4,70%	4,70%	49,65	4,39%	4,45%
• dont FCPE ⁽¹¹⁾ Groupe	42,17	3,40%	3,50%	41,47	3,70%	3,70%	39,54	3,50%	3,54%
• dont détention directe	11,69	1,0% ^(*)	1,0% ^(*)	10,85	1,0% ^(*)	1,0% ^(*)	10,11	0,89% ^(*)	0,91% ^(*)
Mandataires sociaux	0,3	NS	NS	0,3	NS	NS	NS ⁽¹²⁾	NS	NS
Titres détenus par le Groupe ⁽¹³⁾	39,42	3,20%	-	1,54	0,10%	-	15,51	1,37%	-
Actionnaires Individuels ⁽¹⁴⁾	68,6	5,60%	5,70%	72,28	6,40%	6,40%	79,89	7,06%	7,16%
Investisseurs institutionnels ⁽¹⁴⁾	849,88	68,80%	71,20%	802,8	71,00%	71,10%	785,80	69,49%	70,46%
• Européens	493,06	39,90%	41,30%	425,62	37,60%	37,70%	439,65	38,88%	39,42%
• Non Européens	356,82	28,90%	29,90%	377,18	33,40%	33,40%	346,15	30,61%	31,04%
TOTAL	1 234,33	100%	100%	1 130,81	100%	100%	1 130,81	100%	100%

⁽¹⁾ Selon déclaration par BlackRock datée du 19 avril 2023.

⁽²⁾ Selon déclaration par BlackRock datée du 27 juin 2024.

⁽³⁾ Selon déclaration par BlackRock datée du 1^{er} novembre 2024.

⁽⁴⁾ Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

⁽⁵⁾ Selon déclaration par la SFPI datée du 25 mai 2023.

⁽⁶⁾ Selon déclaration par la SFPI datée du 10 juillet 2024.

⁽⁷⁾ Selon déclaration par la SFPI datée du 1^{er} juillet 2025.

⁽⁸⁾ Selon déclaration par Amundi datée du 19 mai 2023.

⁽⁹⁾ Selon déclaration par Amundi datée du 7 mai 2024.

⁽¹⁰⁾ Selon déclaration par Amundi datée du 5 décembre 2024.

⁽¹¹⁾ Les droits de vote du FCPE sont exercés, après décision prise par son Conseil de Surveillance, par le Président de ce dernier.

⁽¹²⁾ Les 0,3 million d'actions détenues par les Mandataires Sociaux sont comprises dans les catégories « Salariés » et « Actionnaires individuels » à partir de 2024.

⁽¹³⁾ Hors positions de travail des tables de trading et y compris les titres rachetés dans le cadre du programme de rachat d'actions 2023, 2024 et 2025 (NB :

ces actions acquises ont été ou seront annulées).

⁽¹⁴⁾ Sur la base d'analyses fondées sur les enquêtes SRD2 - Investisseurs institutionnels hors BlackRock et Amundi.

^(*) Dont 0,4% pour les actions visées à l'article L.225-102 du Code de commerce permettant de déterminer le seuil au-delà duquel la nomination d'un administrateur

représentant les salariés actionnaires doit être proposée.

La somme des valeurs figurant dans les tableaux peut différer légèrement du total reporté en raison des arrondis.

7. Evènements récents

Au sein du chapitre 3.6, la section « Evènements récents » est complétée des communiqués de presse suivants :



BNP PARIBAS

BNP PARIBAS CARDIF A FINALISÉ L'ACQUISITION D'AXA INVESTMENT MANAGERS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} juillet 2025,

BNP Paribas Cardif annonce avoir finalisé l'acquisition d'AXA Investment Managers (AXA IM) et signé un partenariat de long terme avec le Groupe AXA pour la gestion d'une large part de ses actifs.

Cette opération, annoncée le 1^{er} août 2024, va permettre au Groupe BNP Paribas de créer une plateforme de gestion d'actifs européenne de premier plan avec plus de 1500 milliards d'euros d'actifs sous gestion confiés par ses clients. Elle permet de devenir le leader européen de la gestion d'épargne longue pour les assureurs et les fonds de pension avec environ 850 milliards d'euros, avec l'ambition de devenir le leader européen de la collecte de fonds pour les investissements en actifs privés et de se positionner parmi les principaux fournisseurs d'ETF en Europe. Elle s'inscrit également dans la mission première du Groupe de travailler au service de l'économie en permettant de mobiliser l'épargne pour financer les projets d'avenir, dans le meilleur intérêt de ses clients.

En combinant les expertises d'AXA IM, de BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas REIM, cette nouvelle plateforme disposera d'une large gamme d'actifs traditionnels et alternatifs, d'un réseau de distribution mondial élargi, d'une capacité renforcée d'innovation et d'une offre plus complète en matière d'investissement responsable. Elle bénéficiera de la position de marché et de l'expertise des équipes dédiées aux actifs privés d'AXA IM Alts, facteurs de croissance future auprès des clients institutionnels et particuliers, ainsi que des savoir-faire d'AXA IM en gestion d'actifs long terme pour l'assurance et la retraite. Dans ce cadre, BNP Paribas Cardif s'appuiera sur cette nouvelle plateforme pour la gestion d'une large partie de ses actifs et, notamment de ses fonds généraux.

La constitution de ce nouvel ensemble marque une étape majeure dans le parcours de développement et de croissance du pôle IPS. Il bénéficiera pleinement du modèle intégré de BNP Paribas en relation étroite avec les métiers de CPBS et de CIB, notamment dans le cadre de l'approche « origination et distribution ».

« Pour l'ensemble du Groupe BNP Paribas, cette acquisition est un événement majeur. Nous sommes très heureux d'accueillir les équipes d'AXA IM qui trouveront au sein du Groupe BNP Paribas une forte culture du service au client ainsi que des perspectives ambitieuses de développement et d'innovation. Ce sont des équipes aux expertises reconnues et complémentaires qui bâtiront ensemble un projet industriel européen pour toujours mieux servir nos clients. J'ai toute confiance dans la capacité des équipes de direction de nos activités de gestion d'actifs, à les faire grandir et à créer de la valeur pour nos clients et nos collaborateurs. » a déclaré Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur général de BNP Paribas.

Des groupes de travail conjoints avec les équipes d'AXA IM sont d'ores et déjà en place pour réfléchir et élaborer une feuille de route commune, notamment sur les offres et services. Cette feuille de route sera soumise aux instances représentatives du personnel concernées.

Le projet de fusion des entités juridiques d'AXA IM, de BNP Paribas AM et de BNP Paribas REIM qui donnerait naissance à la nouvelle plateforme détenue par BNP Paribas Cardif fait actuellement l'objet d'une consultation des instances représentatives du personnel.

Sandro Pierri, Directeur général de BNP Paribas AM, dirigera les activités de gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas et Marco Morelli, actuel Président exécutif d'AXA IM, présidera les activités de gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas.

D'un point de vue financier :

- La croissance des revenus du Groupe d'ici 2026, en intégrant l'impact de l'opération, sera supérieure à +5% (TCAM 24-26), avec un effet de ciseaux moyen annuel de +1,5 pts.
- Le retour sur le capital investi (ROIC) sera de plus de 14% la troisième année (2028) et de plus de 20% la quatrième année (2029).
- D'un point de vue prudentiel, l'impact de l'opération sur le ratio CET1 du Groupe est estimé à environ -35pb sur les comptes du 3^{ème} trimestre 2025, les échanges avec les autorités de supervision se poursuivant.

Un nouveau point d'avancement de l'opération sera effectué lors de la publication des résultats du 3^{ème} trimestre 2025 en amont d'un Deep Dive au 1^{er} trimestre 2026 pour préciser la trajectoire du Groupe en intégrant l'opération.

A propos de BNP Paribas

Leader européen des services bancaires et financiers, BNP Paribas est présent dans 64 pays et rassemble près de 178 000 collaborateurs, dont plus de 144 000 en Europe. Le Groupe détient des positions clés dans ses trois grands pôles opérationnels : Commercial, Personal Banking & Services pour l'ensemble des banques commerciales du Groupe et plusieurs métiers spécialisés parmi lesquels BNP Paribas Personal Finance ou encore Arval ; Investment & Protection Services pour les solutions d'épargne, d'investissement et de protection ; et Corporate & Institutional Banking, centré sur les clientèles Entreprises et Institutionnels. Fort d'un solide modèle diversifié et intégré, le Groupe accompagne l'ensemble de ses clients (particuliers, associations, entrepreneurs, PME, grandes entreprises et institutionnels) pour les aider à réaliser leurs projets en leur proposant des services de financement, d'investissement, d'épargne ou de protection. En Europe, BNP Paribas est composé de quatre marchés domestiques : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. Le Groupe déploie également son modèle intégré de banque commerciale dans les pays du bassin méditerranéen, en Turquie et en Europe de l'Est. Acteur bancaire international de premier plan, le Groupe dispose de plateformes et de métiers leaders en Europe, d'une forte présence dans la zone Amériques, ainsi que d'un dispositif solide et en forte croissance en Asie-Pacifique. BNP Paribas met en œuvre dans l'ensemble de ses activités une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale lui permettant de contribuer à la construction d'un futur durable, tout en assurant la performance et la stabilité du Groupe.

Contacts presse BNP Paribas

Hacina Habchi : hacina.habchi@bnpparibas.com, + 33 7 61 97 65 20

Sandrine Romano : sandrine.romano@bnpparibas.com, + 33 6 71 18 13 05



BNP PARIBAS

BNP PARIBAS FAIT EVOLUER SA GOUVERNANCE DANS LA PERSPECTIVE DE SON FUTUR PLAN STRATEGIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 juillet 2025

Leader européen de la banque d'investissement, du financement des entreprises et de la gestion d'épargne longue, BNP Paribas dispose de toutes les expertises, des plateformes industrielles et technologiques ainsi que de franchises clients d'excellence pour engager une nouvelle phase de développement.

Dans ce contexte, BNP Paribas fait évoluer sa gouvernance afin de renforcer son modèle intégré et la transversalité entre ses métiers dans la perspective de son futur plan stratégique.

Le Groupe saisira ainsi d'autant mieux l'opportunité de l'Union de l'Epargne et de l'Investissement (UEI) comme celle des mutations technologiques en cours, principalement l'intelligence artificielle.

Ainsi, CPBS (le pôle *Commercial, Personal Banking & Services* de BNP Paribas) crée en son sein un ensemble réunissant les banques commerciales de la zone euro : la Banque Commerciale en France (BCEF), BNL banca commerciale en Italie, BNP Paribas Fortis (BCEB) en Belgique et BGL BNP Paribas au Luxembourg.

Yannick Jung, actuel Responsable de CIB Global Banking, en assurera la responsabilité. Nommé à ce titre Directeur Général adjoint du Groupe, il rapportera à Thierry Laborde, Directeur Général délégué du Groupe en charge de CPBS.

Ce nouvel ensemble accélérera la mutualisation en termes de partage d'investissement, d'industrialisation et d'actifs technologiques pour renforcer la qualité de l'expérience clients. Il permettra d'accélérer les ventes croisées avec les métiers de CIB et d'IPS, ainsi que la distribution des actifs originés par CPBS.

En fédérant les banques commerciales du Groupe et plusieurs métiers spécialisés, CPBS consolide aujourd'hui des positions de leader en Europe tant pour ses franchises *Corporate* et *Private* que pour ses métiers spécialisés. CPBS, en tant que leader du financement des PME-ETI européennes notamment les entreprises innovantes et leader de la banque privée en Europe, soutient l'économie européenne et accompagne ses clients dans la gestion de leur épargne financière.

Par ailleurs, le pôle Corporate & Institutional Banking (CIB) adapte sa gouvernance qui sera désormais constituée d'un Président exécutif et d'un Directeur Général. Ainsi Yann Gérardin, Directeur Général délégué du Groupe devient également Président exécutif de CIB. Rapportant à Yann Gérardin, Olivier

Osty, actuel Responsable de CIB Global Markets, devient Directeur Général adjoint du Groupe et Directeur Général de CIB.

L'organisation de CIB sera désormais constituée de deux activités de Coverage (*Institutional coverage & Corporate coverage, y compris les équipes sectorielles et Advisory*), de cinq métiers – *Transaction Banking, Capital Markets, Equities, Fixed Income Currencies and Commodities (FICC), Securities Services* –, et de trois géographies *EMEA**, *APAC* et *Americas*, dont les responsables rapporteront directement au Directeur Général de CIB, Olivier Osty.

Ces dix dernières années, fort d'un parcours exceptionnel, CIB a doublé ses revenus pour devenir la première CIB européenne. CIB occupe désormais une position de banque européenne de référence pour les plus grands clients institutionnels et *corporate* globaux. Bénéficiant de la puissance du modèle intégré du Groupe, ce succès est le fruit de l'investissement et du déploiement de plateformes de pointe au service des clients, et de l'exécution d'une stratégie efficace « *Originate & Distribute* » reliant investisseurs institutionnels et clients entreprises qui restera au cœur du financement de l'économie européenne dans les années à venir.

Enfin, le pôle Investment & Protection Services (IPS), sous la responsabilité de Renaud Dumora, Directeur Général adjoint de BNP Paribas, poursuivra l'accélération de son développement. Fort d'opérations de croissance externes transformantes, au premier rang desquelles celle d'AXA IM qui donnera naissance au leader européen de la gestion d'épargne longue, mais aussi en assurance vie en France et en Italie comme en *wealth management* en Allemagne, IPS disposera d'une gamme unique de produits et services et bénéficiera toujours plus d'un accès élargi et privilégié aux clients particuliers, entreprises et institutionnels, en collaboration étroite avec les activités de CIB et de CPBS. Il poursuivra également le déploiement de plateformes puissantes pour ses métiers afin de renforcer ses capacités à répondre aux besoins des clients et faire croître ses activités. Cette nouvelle dynamique permettra à IPS de faire progresser de plus de moitié sa contribution au résultat avant impôt, en la portant en cible à plus de 20% de l'ensemble du Groupe.

Ces nominations prendront effet au 1^{er} septembre 2025.

« Ces évolutions et nominations constituent une étape majeure pour préparer la prochaine phase de croissance de BNP Paribas. Elles visent à consolider le modèle intégré du Groupe en permettant d'accélérer la croissance des parts de marché de notre CIB fondé sur son approche « *origination et distribution* », de renforcer la transversalité de nos banques commerciales en zone euro et de préparer leur avenir en misant notamment sur les investissements technologiques communs. Avec l'acquisition d'AXA IM, l'un de nos plus importants mouvements de croissance externe, nous consolidons les métiers de gestion d'actifs du Groupe et accélérons le développement de notre pôle IPS en lien avec ses métiers d'assurance et de *wealth management*. » a déclaré **Jean-Laurent Bonnafé**, Administrateur Directeur Général de BNP Paribas.

*EMEA CIB Countries

A propos de BNP Paribas

Leader européen des services bancaires et financiers, BNP Paribas est présent dans 64 pays et rassemble près de 178 000 collaborateurs, dont plus de 144 000 en Europe. Le Groupe détient des positions clés dans ses trois grands pôles opérationnels : Commercial, Personal Banking & Services pour l'ensemble des banques commerciales du Groupe et plusieurs métiers spécialisés parmi lesquels BNP Paribas Personal Finance ou encore Arval ; Investment & Protection Services pour les solutions d'épargne, d'investissement et de protection ; et Corporate & Institutional Banking, centré sur les clientèles Entreprises et Institutionnels. Fort d'un solide modèle diversifié et intégré, le Groupe accompagne l'ensemble de ses clients (particuliers, associations, entrepreneurs, PME, grandes entreprises et institutionnels) pour les aider à réaliser leurs projets en leur proposant des services de financement, d'investissement, d'épargne ou de protection. En Europe, BNP Paribas est composé de quatre marchés domestiques : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. Le Groupe déploie également son modèle intégré de banque commerciale dans les pays du bassin méditerranéen, en Turquie et en Europe de l'Est. Acteur bancaire international de premier plan, le Groupe dispose de plateformes et de métiers leaders en Europe, d'une forte présence dans la zone Amériques, ainsi que d'un dispositif solide et en forte croissance en Asie-Pacifique. BNP Paribas met en œuvre dans l'ensemble de ses activités une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale lui permettant de contribuer à la construction d'un futur durable, tout en assurant la performance et la stabilité du Groupe.

Contacts presse BNP Paribas

Hacina Habchi : hacina.habchi@bnpparibas.com, + 33 (0) 7 61 97 65 20

Giorgia Rowe : giorgia.rowe@bnpparibas.com ; + 33 (0)6 64 27 57 96

8. Gouvernance

A la suite du non-renouvellement du mandat d'administrateur de M^{me} Marion Guillou et M. Michel Tilmant, du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Laurent Bonnafé et M^{me} Lieve Logghe, ainsi que des nominations en tant qu'administrateurs de M^{me} Valérie Chort, MM. Bertrand de Mazières, Nicolas Peter et Guillaume Poupard lors de l'Assemblée Générale Mixte de BNP Paribas le 13 mai 2025, le Conseil d'administration est composé des 16 membres suivants :

- **Jean Lemierre**, fonction principale : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas
- **Jean-Laurent Bonnafé**, fonction principale : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas
- **Jacques Aschenbroich**, fonction principale : Président du Conseil d'administration d'Orange
- **Juliette Brisac** (administratrice représentant les salariés actionnaires), fonction principale : Responsable de la gouvernance et du contrôle permanent au sein de la Direction de l'Engagement d'entreprise du Groupe BNP Paribas
- **Valérie Chort**, fonction principale : Administratrice de sociétés
- **Monique Cohen**, fonction principale : Administratrice de sociétés
- **Hughes Epailard** (administrateur représentant les salariés), fonction principale : Chargé d'affaires immobilier BNP Paribas
- **Vanessa Lepoutier** (administratrice représentant les salariés), fonction principale : Conseillère patrimoniale BNP Paribas
- **Lieve Logghe**, fonction principale : Directrice administrative et financière de Boortmalt International
- **Marie-Christine Lombard**, fonction principale : Présidente du Directoire de Geodis
- **Bertrand de Mazières**, fonction principale : Administrateur de sociétés
- **Christian Noyer**, fonction principale : Administrateur de sociétés
- **Nicolas Peter**, fonction principale : Président du Conseil de surveillance de BMW AG
- **Guillaume Poupard**, fonction principale : Directeur Général Adjoint de Docaposte
- **Daniela Schwarzer**, fonction principale : Membre du Directoire de la Fondation Bertelsmann
- **Annemarie Straathof**, fonction principale : Administratrice de sociétés

La section 2.1.1 « Présentation des mandataires sociaux » du chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise et contrôle interne » est modifiée en conséquence.

Valérie Chort

Fonction principale : Administratrice de sociétés

Née le 17 octobre 1963

Nationalité : Canadienne

Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 2025 – AG 2028

Date du 1^{er} mandat d'administrateur : 13 mai 2025

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 0

Adresse professionnelle : 16 boulevard des Italiens
75009 PARIS
FRANCE

Études

Titulaire d'un Bachelor of Science en biochimie
de l'Université d'Ottawa

Titulaire d'un Bachelor of Applied Science en génie chimique
de l'Université d'Ottawa

**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du
Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas^(*), administratrice

**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à
l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Legrand SA^(*), administratrice

Transat AT^(*), administratrice

North West Rubber Investment Holdings Inc, administratrice

**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de sociétés
françaises ou étrangères**

BNP Paribas^(*), membre du Comité des Rémunérations et du
Comité des Comptes

Legrand SA^(*), membre du Comité d'audit, du Comité des
rémunérations et du Comité des engagements et de la RSE

Transat AT^(*), membre du Comité de gestion des risques et de
la responsabilité d'entreprise

North West Rubber Investment Holdings Inc, membre du
Comité de la santé et de la sécurité

Autres⁽¹⁾

Women's College Hospital Foundation, Membre du Conseil
d'administration et du Comité de gouvernance

International Institute for Sustainable Development, Membre du
Conseil d'administration et du Comité d'audit

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2024 :

Administratrice : Legrand SA,
Transat AT, North West
Rubber Investment Holdings
inc.

Membre : Women's College
Hospital Foundation,
International Institute for
Sustainable Development

(1) Au 13 mai 2025.

(*) Société cotée.

Bertrand de MAZIERES**Fonction principale : Administrateur de sociétés**

Né le 3 juillet 1957

Nationalité : Française

Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 2025 – AG 2028

Date du 1^{er} mandat d'administrateur : 13 mai 2025

(M. Bertrand de Mazières a exercé les fonctions de censeur du 1^{er} octobre 2024 au 12 mai 2025)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 200

Adresse professionnelle : 7 bd Dr Charles Marx
L-2130 LUXEMBOURG
LUXEMBOURG

Études

Ecole Nationale d'Administration

Diplôme de HEC Paris

DEA (Master) en droit de l'Université de Paris I Panthéon

Sorbonne

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées, y compris étrangères

BNP Paribas⁽¹⁾, administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Agence France Locale, membre du conseil de surveillance

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité des comptes et membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Agence France Locale, membre du Comité d'audit

Autres

International Finance Facility for Immunisation, membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2024 :

Censeur : BNP Paribas

Membre : International

Finance Facility for

Immunisation

(1) Au 13 mai 2025.

Nicolas Peter

Fonction principale : Président du Conseil de Surveillance du groupe BMW

Née le 1^{er} avril 1962

Nationalité : Française et Allemande

Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 2025 – AG 2028

Date du 1^{er} mandat d'administrateur : 13 mai 2025

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BMW AG^(*), Président du Conseil de Surveillance
Fondation BMW Herbert Quandt, Président du Board of Trustees

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité des comptes et du Comité des rémunérations

Études

Titulaire d'un doctorat en droit international privé de l'Université Louis-et-Maximilien de Munich

Autres⁽¹⁾

Commission gouvernementale allemande pour le Code allemand de gouvernance d'entreprise, membre

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2024 :

Président du Board of

Trustees :

Fondation BMW Herbert
Quandt

Administrateur : Forvia

Membre du Conseil de

Surveillance : Kion Group

Membre :

Commission gouvernementale
allemande pour le Code
allemand de gouvernance
d'entreprise

(1) Au 13 mai 2025.

(*) Société cotée.

Guillaume Poupard

Fonction principale : Directeur général adjoint de Docaposte

Née le 15 juillet 1972

Nationalité : Française

Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 2025 – AG 2028

Date du 1^{er} mandat d'administrateur : 13 mai 2025

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), administrateur

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Autres⁽¹⁾

Sekoia.io, censeur

SecLab, censeur

École Polytechnique, administrateur

Études

Ancien élève de l'École Polytechnique

DEA d'algorithmique de l'Université de Paris 6, de l'Ecole

Normale Supérieure et de l'Ecole Polytechnique

Docteur en cryptologie de l'Ecole Normale Supérieure

DEUG de psychologie de l'Université de Paris 8

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2024 :

Censeur : Sekoia.io, SecLab

Membre : École Polytechnique

(1) Au 13 mai 2025.

() Société cotée.*

Synthèse des échéances des mandats des administrateurs de la société

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2000 a décidé de limiter à trois années la durée du mandat des nouveaux administrateurs.

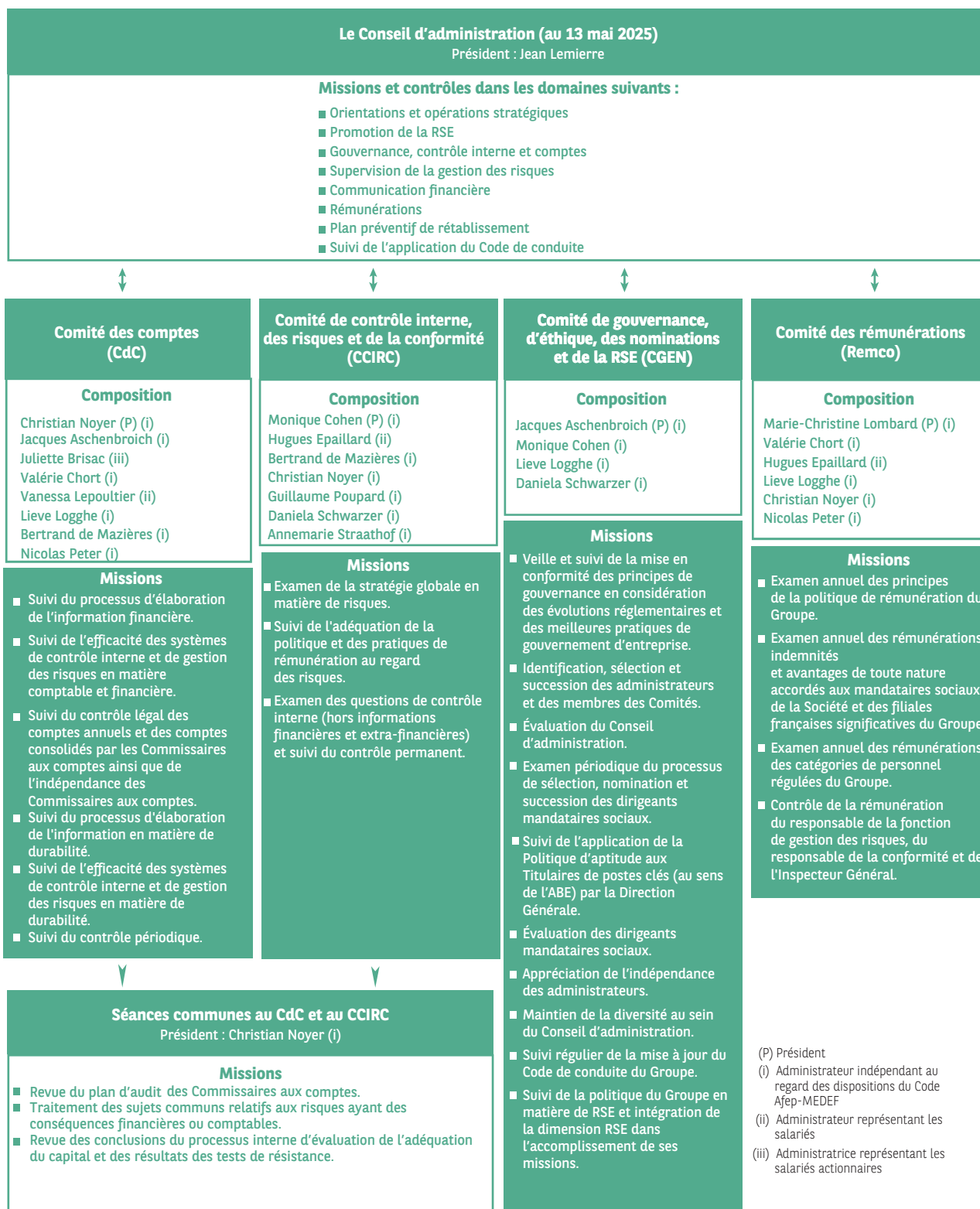
Administrateurs	2026 (AG statuant sur les comptes 2025)	2027 (AG statuant sur les comptes 2026)	2028 (AG statuant sur les comptes 2027)
J. Lemierre	✓		
J.-L. Bonnafé			✓
J. Aschenbroich	✓		
J. Brisac ⁽ⁱ⁾		✓	
V. Chort			✓
M. Cohen	✓		
H. Epailard ⁽ⁱⁱ⁾		✓	
V. Lepoutier ⁽ⁱⁱⁱ⁾		✓	
L. Logghe			✓
M.C. Lombard		✓	
B. de Mazières			✓
C. Noyer		✓	
N. Peter			✓
G. Poupard			✓
D. Schwarzer	✓		
A. Straathof		✓	

(i) Administratrice représentant les salariés actionnaires.

(ii) Administrateur élu par les salariés cadres – Dates de début et de fin de mandat : 16 février 2024 – 15 février 2027.

(iii) Administratrice élue par les salariés techniciens – Dates de début et de fin de mandat : 16 février 2024 – 15 février 2027.

Le tableau figurant en page 53 du point 2.1.2 du chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise et contrôle interne » est remplacé par le présent tableau afin de tenir compte du changement de composition des membres des Comités spécialisés.



9. Informations complémentaires

9.1 Accessibilité de l'amendement

Ce document est disponible sur le site internet <https://invest.bnpparibas/> ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

▪ **par courrier :**

BNP Paribas – Finance & Stratégie
Relations Investisseurs et Information Financière
Palais du Hanovre
16 rue de Hanovre – CAT03B2
75002 Paris

▪ **par téléphone :** + 33 (0)1 40 14 63 58

L'information règlementée est accessible sur le site : <https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>

9.2 Changement significatif

A l'exception des éléments mentionnés dans l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2024, aucun changement significatif de la situation financière du Groupe n'est survenu depuis le 30 juin 2025, aucun changement significatif défavorable des perspectives de l'émetteur n'est survenu depuis le 24 juillet 2025.

A la connaissance de BNP Paribas, il n'y a pas eu d'événements récents qui soient significativement pertinents pour l'évaluation de la solvabilité de BNP Paribas depuis le 30 juin 2025.

9.3 Passifs éventuels

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Les risques y afférents ont été évalués par la Banque et font l'objet, le cas échéant, de provisions présentées dans les notes 4.k « Provisions pour risques et charges » et 4.d « Actifs financiers au coût amorti », une provision étant constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les principaux passifs éventuels représentatifs de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 30 juin 2025 sont quant à eux décrits ci-dessous. La Banque considère actuellement qu'aucune de ces procédures n'est de nature à avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature imprévisible.

La Banque et certaines de ses filiales sont défenderesses dans plusieurs recours devant le tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York) intentés par le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS »). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS en vertu du Code des faillites des États-Unis (U.S. Bankruptcy Code) et de la loi de l'État de New York à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au

recouvrement de sommes prétendument transférées aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations.

À la suite de certaines décisions du tribunal des faillites américain et de la « District Court » américaine entre 2016 et 2018, la majorité des actions du liquidateur de BLMIS ont été soit rejetées, soit considérablement limitées. Toutefois, ces décisions ont été soit infirmées, soit effectivement annulées par des décisions ultérieures de la Cour d'Appel des États-Unis pour le Deuxième Circuit rendues le 25 février 2019 et le 30 août 2021. Par conséquent, le liquidateur de BLMIS a réintroduit certains de ces recours et a fait valoir à fin mai 2023 des créances d'un montant global d'environ 1,2 milliard de dollars américains. Depuis mars 2025, à la suite du rejet de certains recours et demandes du liquidateur de BLMIS, le montant global des créances s'élève à environ 1,1 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Une procédure judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans cette procédure pénale, le ministère public a demandé un non-lieu. Elle est aujourd'hui définitivement clôturée, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles ayant constaté la prescription des charges dans une ordonnance du 4 septembre 2020, devenue définitive. Certains actionnaires minoritaires ont poursuivi la procédure judiciaire contre BNP Paribas et la Société Fédérale de Participations et d'Investissement devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles. Par un jugement du 3 avril 2025, ce dernier a rejeté l'ensemble des demandes de ces actionnaires au motif qu'elles sont irrecevables, prescrites ou non-fondées.

Le 26 février 2020 le Tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187 500 euros et à verser un montant au titre des frais de défense ainsi que des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Par arrêt du 28 novembre 2023, la Cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation des chefs de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. Sur le plan des dommages-intérêts alloués aux parties civiles, la méthodologie de calcul a été ajustée par la Cour, mais la majorité des dommages-intérêts avait déjà été versée par exécution provisoire du jugement de première instance. Par ailleurs, un accord a été trouvé avec l'association Consommation Logement Cadre de Vie pour proposer une solution amiable aux clients qui le souhaitent.

La Banque et l'une de ses filiales américaines sont défenderesses dans une action civile de groupe et des actions individuelles connexes en dommages-intérêts devant la Cour de district des États-Unis pour le district sud de New York (la « District Court ») intentée par d'anciens citoyens soudanais, aujourd'hui citoyens et résidents américains, affirmant avoir été lésés par le gouvernement soudanais entre 1997 et 2011. Les plaignants fondent leurs demandes sur les faits historiques mentionnés dans les accords du 30 juin 2014 passés entre la Banque et les autorités américaines concernant le traitement de transactions financières pour des entités dans certains pays soumis aux sanctions économiques américaines. Début 2024, le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis et le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en France ont annoncé la fin de la période probatoire de BNP Paribas et le retrait de l'ordonnance dite 'Cease and Desist Order' de 2014, marquant le plein accomplissement par le Groupe de ses obligations au titre du plan de remédiation fixé par cette ordonnance. Les plaignants allèguent que les transactions traitées par la Banque, principalement par l'intermédiaire de sa filiale basée en Suisse (qui est aujourd'hui une succursale de la Banque), avec des entités soudanaises visées par les sanctions américaines rendent la Banque et sa filiale américaine responsables pour les dommages commis envers les plaignants par le gouvernement Soudanais. Le 9 mai 2024, la District Court a accepté la demande des plaignants d'exercer une action de groupe pour l'ensemble des réfugiés ou demandeurs d'asile admis par les États-Unis et ayant vécu au Soudan ou au Sud Soudan entre novembre 1997 et décembre 2011. La District Court a par la suite fixé au 8 septembre 2025 la date du procès concernant les demandes de trois des plaignants nommément désignés dans le cadre de cette action. BNP Paribas dispose d'arguments de défense très solides et entend se défendre vigoureusement contre ces demandes.

BNP Paribas Bank Polska détient des portefeuilles de prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse. Les contrats de prêts en franc suisse, dont la majorité a été conclue entre 2006 et 2008, ont été contractés conformément aux pratiques du secteur en vigueur au moment de leur conclusion. Comme de nombreuses autres institutions financières en Pologne, BNP Paribas Bank Polska est défenderesse dans des actions civiles intentées par des clients ayant contracté ces prêts hypothécaires. BNP Paribas Bank Polska n'est partie à aucune action de groupe fondée sur ces contrats de prêt.

Au 31 décembre 2024, BNP Paribas Bank Polska était défenderesse dans 6 596 procédures judiciaires individuelles, pour lesquelles les demandeurs requièrent soit une déclaration de nullité du contrat de prêt hypothécaire, soit une déclaration de caducité permanente du contrat et le remboursement des montants déjà payés. Le nombre significatif de réclamations contre les banques en lien avec ces prêts hypothécaires est considéré comme ayant été influencé par les variations de taux de change depuis 2009 et les évolutions des décisions judiciaires au niveau de l'UE et de la Pologne depuis 2019. En particulier, les tribunaux polonais ont à ce jour, dans la grande majorité des procédures, jugé que ces contrats de prêt hypothécaire étaient invalides ou caducs.

Depuis décembre 2021, BNP Paribas Bank Polska mène des négociations individuelles avec les clients avec lesquels elle est en litige ou avec lesquels il existe un risque raisonnable d'entrer en litige.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Courant 2023, à l'instar d'autres établissements financiers, BNP Paribas a été perquisitionné par le parquet national financier et a été informé de l'ouverture d'une enquête préliminaire portant sur des opérations sur titres français.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage (y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque.

10. Responsable du contrôle des comptes

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14 444
92037 Paris-La Défense cedex

- Deloitte & Associés a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2024 pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

Deloitte & Associés est représenté par Damien Leurent et Jean-Vincent Coustel.

- Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2024 pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Ernst & Young et Autres est représenté par Olivier Drion.

Deloitte & Associés et Ernst & Young et Autres sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre et placés sous l'autorité de la « Haute autorité de l'audit ».

11. Responsable du Document d'enregistrement universel

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général de BNP Paribas.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant aux pages 3 à 322 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2025

Le Directeur Général

Jean-Laurent BONNAFÉ

12. Tables de concordance

Afin de faciliter la lecture du Document d'enregistrement universel, la présente table de concordance reprend les rubriques prévues par le Règlement délégué (UE) 2019/980 (Annexe I), complétant le Règlement européen 2017/1129 dit Règlement « Prospectus » et renvoie aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques.

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980	N° de page du document d'enregistrement universel	N° de page du premier amendement	N° de page du deuxième amendement
1. PERSONNES RESPONSABLES			
1.1. Personne responsable du Document d'enregistrement universel	939	95	334
1.2. Attestation de la personne responsable du Document d'enregistrement universel	939	95	334
1.3. Attestation ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert			
1.4. Informations provenant d'un tiers			
1.5. Approbation de l'autorité compétente	1	1	1
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	938	94	333
3. FACTEURS DE RISQUE	340-354		296-315
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	4-7		
5. APERÇU DES ACTIVITÉS			
5.1. Principales activités	8-19 ; 231-235 ; 912-930		
5.2. Principaux marchés	8-19 ; 231-235 ; 912-930		
5.3. Histoire et évolution de la société	6-7		
5.4. Stratégie et objectifs	168-169		
5.5. Dépendance éventuelle	910		
5.6. Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	8-19 ; 142-153		
5.7. Investissements	295-297 ; 674 ; 911		
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE			
6.1. Description sommaire du Groupe/Organigramme	4 ; 689		
6.2. Liste des filiales importantes	303-320 ; 666-672 ; 912-928		
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT			
7.1. Situation financière	170 ; 190-195 ; 636-637	4-65	4-70
	142-153 ; 160-161 ; 174-		22
7.2. Résultat d'exploitation	185 ; 190 ; 232 ; 636	58	
8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX			

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980	N° de page du document d'enregistrement universel	N° de page du premier amendement	N° de page du deuxième amendement
8.1. Capitaux de l'émetteur	194-195 ; 336-337 ; 663	34-36 ; 76-81	64-65 ; 79-80 ; 207-208
8.2. Source et montant des flux de trésorerie	193		
8.3. Besoins de financement et structure de financement	170 ; 534-551	11 ; 37 ; 45	8 ; 38 ; 66
8.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A		
8.5. Sources de financement attendues pour honorer les investissements	N/A		
9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	333 ; 356		
10. INFORMATION SUR LES TENDANCES	168-169 ; 911		
10.1. Principales tendances récentes	168-169 ; 911	91	330
Tendances susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur			330
10.2.	168-169 ; 911	91	
11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE			
11.1. Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A		
11.2. Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A		
11.3. Déclaration de comparabilité avec les informations	N/A		
12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE			
12.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	33-51 ; 79-85 ; 95 ; 115 ; 122		323-329
12.2. Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	56-58 ; 73-74 ; 81-82		
13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES			
13.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	87-115 ; 281-288 ; 299		
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	87-115 ; 281-288 ; 299		
14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION			
14.1. Date d'expiration des mandats actuels	35-51		328
14.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A		
14.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	68-69 ; 75-77		
14.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme à un régime de Gouvernement d'entreprise qui lui est applicable	52-69		
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	49 ; 79-85		

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980	N° de page du document d'enregistrement universel	N° de page du premier amendement	N° de page du deuxième amendement
15. SALARIÉS			
15.1. Nombre de salariés	4 ; 661 ; 690 ; 737 ; 752-756		
15.2. Actionnariat et stock-options	22-29 ; 87-115 ; 216-217		
15.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur			
16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES			
16.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	20-21		316
16.2. Existence de droits de vote différents des principaux actionnaires	20		316
16.3. Contrôle de l'émetteur	20-21		
16.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	21		
17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	86-115 ; 229 ; 300-302 ; 936-937		
18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR			
18.1. Informations financières historiques, y compris les états financiers	5 ; 24 ; 142-322 ; 635-674	58-61	22-25
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	N/A	58-61	22-25
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	323-329 ; 675-680		
18.4. Informations financières pro-forma	N/A		
18.5. Politique de distribution des dividendes	25 ; 27-28 ; 144 ; 665		
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	294-295	91-93	330-332
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	911	91	330
19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
19.1. Capital social	20 ; 289-290 ; 659-660 ; 931 ; 948		
19.2. Acte constitutif et statuts	931-936		
20. CONTRATS IMPORTANTS	910		
21. DOCUMENTS DISPONIBLES	910	91	330